SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XIV.

POUR L'ANNE'E MDCCXX.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXX.

Universitas
BIBLIOTHECA

Voiez le Catalogue des Livres Nouveaux à la fin.

AP
25
.B3
1714
v.14
Coll Spec.

TABLE DES LIVRES

Contenus dans la I. Partie du XIV. Tome de la B. A. & M.

I. *Les Oeuvres de* SEXTUS EMPIRICUS *publiées par Mr.* FABRICIUS. 1

II. MAURO-CORDATO, *Vaivode de Moldavie & de Walachie*, des Offices, *en Grec.* 113

III. *Lettres de* JEAN CASELIUS. 131

IV. *Sermons de Mr.* LEGER, *Professeur en Théologie à Geneve.* 156

V. *Sermons de Mr.* SAURIN, *IV. Tome.* 170

VI. *Mêlanges touchant les Traditions & les uſages des* SCRIBES *& des* PHARISIENS, *du tems de Nôtre Seigneur, par Mr.* WOTTON *Docteur en Théologie.* 188
VII. *Remarques de Mr.* HARTSOEKER, *ſur une Diſſertation des variations du Barometre.* 213
VIII. *Hiſtoire de France, par le P.* DANIEL *Jeſuite.* 230
IX. *Hiſtoire des regnes de Louïs* XIII. *& de Louïs* XIV. *par Mr.* DE LIMIERS. 233

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

SEXTI EMPIRICI *Opera Græcè & Latinè*, Pyrrhoniarum Institutionum Libri III. *cum* HENR. STEPHANI *Versione & Notis*; contra Mathematicos, *sive* Disciplinarum Professores Libri VI; contra Philosophos Libri V. *cum versione* GENT. HERVETI. *Græca ex MSS. Codd. castigavit, versiones emendavit, supplevitque & toti Operi notas addidit* JOAN. ALBERTUS FABRICIUS *Lipsiensis, SS. Theologiæ D. & Professor publicus, in Gymnasio Hamburgensi.* A Leipsig chez Gleditsch, MDCCXVIII. in fol. pagg. 774. avec les Préfaces & les Index.

ON n'avoit aucune Edition Greque & Latine des Oeuvres de *Sextus* l'Empirique, que celle de Geneve, en M DC XXI. Comme elle commençoit à devenir rare, il étoit bien tems, que quelque habile homme les publiât, de nouveau. D'ailleurs cette Edition n'avoit pas été faite, avec toute l'exactitude, que cet Auteur méritoit. Ainſi le Public ne manquera pas d'en avoir obligation à Mr. *Fabricius*, l'un des plus laborieux Auteurs de nôtre tems, & dont la lecture immenſe n'a guére d'exemples. On en ſaura auſſi bon gré au Libraire qui a beaucoup mieux imprimé ce Volume, qu'on ne fait communément en Allemagne.

Il eſt vrai que le goût de la plûpart des gens de Lettres d'aujourd'hui n'eſt guére pour les livres Philoſophiques des Anciens; dans la lecture desquels ils s'imaginent qu'il y a plus de peine à prendre, que de profit à faire. Les Poëtes & les Hiſtoriens, qui ſont aſſurément plus faciles, & ſur tout les Latins, font preſque toute leur étude; & en effet ce ſont les Auteurs les plus faciles, qu'ils puiſſent lire, &

& sur lesquels ils puissent travailler, avec le moins de peine; ce qui a fait qu'il en a paru une infinité d'éditions, & qu'on en voit encore paroître, tous les jours, de nouvelles. Mais on peut dire, avec le respect, qui est dû à ces Messieurs, que s'ils s'étoient donné autant de peine à rechercher la Verité, en matiéres de Sciences, qu'ils s'en sont donnez à rechercher les usages & les opinions populaires des Latins, ou à s'informer de leur Histoire; ils y auroient pris autant de plaisir, qu'à aucune autre lecture, & se seroient formé le jugement, tout autrement qu'ils n'ont fait. Ils admirent les Romains, & ils n'ont assurément pas tort; mais s'ils y avoient pris garde, ils auroient vû que les Auteurs Latins ne sont devenus admirables, que par la lecture perpetuelle, qu'ils faisoient des Auteurs Grecs, & par le soin qu'ils prenoient de s'instruire de leur Philosophie. Ceux qui ont lû seulement *Ciceron* n'en peuvent pas douter, & ils ne doivent point trouver mauvais qu'on préfere son goût & son autorité aux leurs.

Mr. *de la Mothe le Vayer* peut donner quelque idée de *Sextus* & de sa maniere de philosopher à ceux qui

prendront la peine de lire ce que cet Auteur en a écrit. Mais j'ai cru qu'il ne ſeroit pas mal de dire ici ce que l'on ſait, de la perſonne de *Sextus*, & de faire voir, par un Extrait de ſes livres quels ſont ſes principes & quelle eſt ſa maniere de raiſonner. On ne doit pas avoir de l'éloignement, pour cette lecture, ſeulement parce que ce Philoſophe & ce Médecin (car il étoit, comme on l'a vû, l'un & l'autre) eſt *Scepticien* déclaré. Il eſt bon de connoître un peu cette Secte, pour deux raiſons, dont l'une lui eſt honorable, & l'autre, qui ne lui eſt pas avantageuſe, n'eſt pas d'une moindre conſéquence, pour cela. La premiere eſt que cette Philoſophie eſt propre à guérir ceux, qui y feront attention, de l'admiration aveugle que l'on a ſouvent pour l'Antiquité ou pour l'Autorité, deſtituée de raiſons, & de cette crédulité, ſans bornes, que bien des gens tâchent d'établir dans le monde; ſans doute parce qu'ils y trouvent leur compte. Si cet eſprit de crédulité avoit le deſſus par tout, comme il l'a en bien des endroits; il arriveroit enfin qu'on mettroit la Verité & le Menſonge, au niveau. On ſeroit Chrétien, en Europe; comme on eſt Maho-

metan en Asie & en Afrique ; & Payen dans ces deux parties du Monde & en d'autres endroits de la Terre. Chacun suivroit l'autorité de ses Docteurs, sans raisonnement, & sans savoir s'il feroit bien ou mal : comme sans moyen de se détromper soi-même, ni de desabuser les autres. Il faut avouër que toute la Terre se trouveroit par-là couverte de profondes ténebres, dont il est certain que les gens adroits sauroient profiter ; mais qui seroit un état très-malheureux, pour tous les autres.

D'un autre côté, si l'on tomboit dans le Pyrrhonisme, que *Sextus* semble avoir voulu introduire, on ne seroit pas en état de distinguer le Vrai du Faux, en quoi que ce fût, non plus que dans la crédulité, sans examen, que certains Dogmatiques voudroient introduire. S'il n'y avoit aucun caractere auquel on pût distinguer la Verité, de l'Erreur, & que ce qui est le plus évident, comme les démonstrations Métaphysiques & Mathematiques, pût être Faux ; on seroit aussi bien fondé, à soûtenir le premier sentiment, qu'on auroit pris au hazard, que celui qu'on auroit le mieux examiné. Si deux propositions con-

tradictoires, & reconnues pour telles, pouvoient paſſer toutes deux pour vraies, dans le même eſprit; ou pour également douteuſes; ou auſſi vraiſemblables l'une que l'autre; il eſt viſible que cela iroit à détruire toute Religion & toute Societé Civile, parmi les hommes. Il s'eſt trouvé pourtant des gens, non ſeulement parmi les Payens, mais encore parmi les Chrétiens, qui ont tâché d'introduire ces étranges idées, & même en employant le prétexte de la Religion, & ils ont été applaudis, par d'autres, qui prétendoient en avoir. Sous prétexte d'humilier la Raiſon, ils lui ont oppoſé la Foi, & n'ont pas eu honte de dire qu'il faut renoncer aux *notions communes*, pour être Chrétien; comme ſi les *notions communes* pouvoient être contraires à la Révélation; ou comme ſi l'Auteur de la Révélation pouvoit contredire l'Auteur des lumieres de la Raiſon; c'eſt-à-dire, varier lui-même, en ſes inſtructions!

Mais il faut venir à *Sextus*, dont il ne nous reſte, que trois Traitez ſceptiques, deſquels on a vu les titres, dans celui de ce Volume. On ne ſait point quel homme c'étoit, ſinon qu'il témoi-

témoigne lui-même * qu'il étoit Médecin, & qu'il avoit écrit des Ouvrages, concernant cette Science. *Diogene Laërce* le témoigne aussi dans la Vie de *Timon le Sillographe*, §. 116. où il dit que *Sextus* l'Empirique avoit été disciple d'*Herodote* de Tarse, & qu'un certain *Saturnin*, qui étoit aussi *Empirique*, fut son disciple. Le même *Diogene*, dans la Vie de *Pyrrhon*, §. 87. en parle, comme d'un Sceptique. L'Auteur de l'Introduction, qui est entre les Oeuvres de *Galien* c. 4. le traite aussi d'Empirique. S. *Grégoire* de Nazianze en fait mention, dans sa Harangue XXI. & dans son Poëme aux Evêques vers 303. comme d'un Pyrrhonien. *Agathias* & *Cedrenus* en parlent dans les mêmes termes. *Suidas* le fait vivre du tems de M. Antonin & le confond avec un *Sextus* de Cheronée, fils d'une sœur du Philosophe *Plutarque*; mais il y a apparence, selon le sentiment de plusieurs habiles gens, citez par Mr. *Fabricius*, que *Suidas* s'est trompé; puis que le *Sextus* de Cheronée étoit un Philosophe Stoïcien, & plus ancien que

* *Lib. contra Grammat. Sect.* 260. *& contra Logicos Sect.* 202.

que lui. *Suidas* dit encore, avec peu d'apparence de verité, que *Sextus* étoit Africain. Il ajoûte qu'il compoſa outre dix livres de Sceptique, des Ouvrages de Morale, & que l'Empereur l'eſtimoit ſi fort qu'il le prenoit, avec lui, pour rendre juſtice.

C'eſt là ce que l'on ſait, de *Sextus* l'Empirique ; il faut parler préſentement des trois Ouvrages, qui compoſent ce Volume. Le premier eſt intitulé *Hypotypoſes Pyrrhoniennes*, & le premier de ces mots marque une deſcription courte & groſſiere d'une certaine doctrine, comme Mr. *Fabricius* le montre dans la note, qu'il a faite ſur ce mot. Je ne parlerai que de ce premier Ouvrage, parce qu'il contient la ſubſtance de ce qu'il y a dans le reſte du Volume, ou au moins les principes généraux ſur lesquels roulent tous les Ouvrages, qu'il renferme.

I. Le premier Livre roule ſur trois ſortes de choſes, dont la premiere regarde la Philoſophie Sceptique en général ; la ſeconde contient les moyens, dont elle ſe ſert, pour produire la ſuſpenſion de jugement, qu'elle garde en toutes choſes, & les termes particuliers qu'elle employe, pour ne rien

rien affirmer : & la troiſiéme renferme quelques-uns de ſes principes généraux & la difference, qu'il y a entre elle & quelques autres Sectes, qui lui reſſemblent, en quelque ſorte. Je m'arrêterai un peu plus ſur ce Livre, qui contient la Sceptique conſiderée en elle-même, au lieu que les deux autres ne renferment que la réfutation des autres Sectes. Je ſuivrai l'ordre des Chapitres, d'où je ne prendrai que ce qui me paroîtra néceſſaire, à quoi je joindrai quelques remarques.

1. Ceux qui recherchent quelque choſe doivent finir leurs travaux, ou en montrant qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchoient ; ou en témoignant qu'ils n'ont pû atteindre à ſa connoiſſance ; ou en marquant qu'ils ſont dans le deſſein de continuer à chercher ce qu'ils ne ſavent pas encore. C'eſt auſſi ce qu'il ſemble que les Philoſophes ont fait. Ceux qu'on appelle *Dogmatiques*, ou qui ont des Dogmes fixes, croyent en avoir découvert la verité ; comme les Ariſtoteliciens, les Epicuriens, les Stoïciens, & quelques autres. *Clitomaque*, *Carneade* & les autres Academiciens ſoûtiennent qu'on ne peut atteindre à la connoiſſance de rien & ne veulent plus ſe donner la peine de

rien rechercher. Les Sceptiques, dont *Sextus* expoſe les ſentimens, cherchent encore, ſans rien nier, ni affirmer ſur la poſſibilité, ou l'impoſſibilité de trouver le Vrai. Cela fait que *Sextus* réduit toutes les Sectes à trois générales, la Dogmatique, l'Academicienne, & la Sceptique de laquelle ſeule il entreprend de donner un abregé. Mais il déclare avant toutes choſes, qu'il n'aſſure rien de ce qu'il va dire, & qu'il ne fait que raconter hiſtoriquement ce qui lui ſembloit, en écrivant cet Ouvrage.

C'eſt le tour, que les Sceptiques prennent, pour n'être pas accuſez de dogmatizer. Ils ne font que dire ce qui ſe paſſe dans leur eſprit, ſans dire s'ils jugent bien, ou mal, & ſans rien admettre comme vrai, ni rejetter comme faux en ſoi-même. Ils font profeſſion de n'en ſavoir rien, & de découvrir ſimplement ce qui les empêche de nier, ou de n'affirmer quoique ce ſoit, à l'égard des objets, qui ſont hors d'eux; ſans ſavoir s'ils ſe conduiſent bien, ou mal.

2. Dans le ſecond Chapitre, il diviſe la Sceptique en génerale, & particuliere. La générale renferme le contenu du I. Livre, tel que nous l'avons

l'avons exposé ; la particuliere celui des deux livres suivans, dont nous parlerons plus bas.

On voit par-là que *Sextus*, quoi qu'il dît, reconnoissoit que la juste méthode d'enseigner les sentimens d'une Secte est de commencer par les principes généraux, avant que de venir aux questions particulieres. Si on lui avoit fait cette objection, il auroit bien pû dire, que cela lui sembloit ainsi, pour lors, mais qu'il ne savoit pas s'il avoit tort, ou raison ; mais il étoit impossible qu'il effaçât de son esprit l'idée de l'Ordre, que l'étude de la Philosophie y avoit fait naître ; ni qu'il dît que le desordre, dans la maniere de la traiter, fût aussi commode, que l'Ordre. Si quelcun, qui sauroit l'Arithmetique, disoit qu'il ne sait si c'est mieux de commencer par les quatre premieres regles de l'Addition, de la Soustraction, de la Multiplication & de la Division ; ou par les regles de Trois, & de Faux, ou autres semblables ; pourroit-on croire qu'il parlât sincerement ?

3. Il témoigne qu'on peut nommer la Secte, dont il explique les sentimens, *Zetetique*, c'est à dire, qui recherche ; *Ephectique*, qui suspend son jugement ;

ou *Aporetique*, qui doute, & même *Pyrrhonienne*, parce qu'il lui sembloit que *Pyrrhon* l'avoit mieux entendue, que ceux qui l'avoient précedé.

4. La *Sceptique*, considerée comme existente dans l'esprit de l'Homme, est *une faculté de comparer ensemble, en toutes manieres, ce qui paroît aux sens & qui se présente à l'esprit.* En trouvant qu'il y a entre ces choses opposées des raisons d'une égale force, des deux côtez, lors qu'il s'agit d'en nier, ou d'en affirmer quelque chose, on tombe dans la *suspension du jugement*, & de là on en vient à *la tranquillité* que les Sceptiques nommoient *Ataraxie*, qui est un état qu'aucune passion ne trouble, parce que voyant, qu'il y a des raisons pour & contre tout ce que les autres Sectes assurent, on demeure en repos dans cet état d'ignorance, sans s'échauffer la tête de trouver ce que peut-être on ne trouvera jamais.

On voit dès-là bien des affirmations, mais on verra dans la suite, comment l'Auteur s'en tire.

5. Le vrai *Philosophe Sceptique* est celui, qui possede la faculté, dont on vient de parler, avec ses suites.

6. Le principe général de la Sceptique

tique eſt *qu'à toute raiſon, il y a une autre raiſon d'un égal poids, qui lui eſt oppoſée*; d'où il eſt arrivé que les Sceptiques n'aſſurent rien dogmatiquement.

7. Afin qu'on ne ſe trompe pas, en prenant cela pour un *Dogme*, *Sextus* déclare qu'il ne prétend pas nier que le Sceptique ne donne ſon conſentement à quelque choſe. Quand ce Philoſophe a chaud, ou froid, par exemple, il ne dit pas qu'il croit n'avoir pas chaud, ou n'avoir pas froid. Mais il nie que ſon Sceptique donne ſon conſentement à aucune propoſition incertaine, & dont les Savans ne ſont pas d'accord entre eux. Il n'établit même rien lors qu'en parlant de choſes incertaines, il ſe ſert des expreſſions, qui lui ſont particulieres, comme quand on lui propoſe deux choſes, & qu'on lui ſoûtient que l'une eſt plus vraie, que l'autre, & qu'il répond: *pas plus l'une, que l'autre*, ou quand il dit: *je ne décide de rien*, ou autres mots ſemblables. Celui qui établit un dogme établit qu'une certaine choſe eſt, mais le Sceptique n'aſſure rien. Il croit que cette propoſition: *tout eſt faux*, s'enveloppe elle-même dans le nombre

des propoſitions fauſſes. Il en eſt de même de celle-ci : *tout eſt vrai*, ou de ces mots : *pas plus l'une que l'autre*, ou autres ſemblables ; par leſquels il exprime ce qu'il ſent, & non ce qui peut être dans les objets externes.

8. Quand on demandoit aux Sceptiques, s'ils ne faiſoient pas une Secte à part, ils répondoient que ſi l'on appelloit Secte une ſorte de gens, qui embraſſoient des dogmes, qui ont du rapport entre eux & entre ce qui paroît aux ſens & qui recevoient des choſes douteuſes ; ils ne formoient aucune Secte : mais que ſi l'on appelloit Secte, une ſorte de Philoſophes, qui ſuit ce qui frappe les ſens, & s'attache à de certaines raiſons, qui l'engagent à bien vivre, à parler en général, & qui lui apprennent à demeurer en ſuſpens, ſur ce qui eſt douteux ; ils avouoient qu'ils étoient une Secte particuliere. *Car*, dit Sextus, *nous ſuivons une certaine raiſon, qui nous apprend, par les ſens, de quelle maniere il faut vivre, ſelon les lois & les uſages de nôtre patrie, & ſelon nos propres paſſions.*

On voit bien que ce ſont là des détours d'un homme, qui craint d'avouër qu'il y a quelque choſe d'aſſu-

ré,

ré, & qui n'oſe pourtant pas dire que tout eſt incertain. Il ſemble vouloir dire au Ch. 7. que les Sceptiques ne refuſoient leur conſentement, qu'à des propoſitions incertaines, & dont les Savans ne ſont pas d'accord entre eux, mais il paroît, par la ſuite, qu'ils en vouloient même aux Propoſitions Mathematiques, claires par elles-mêmes, ou démontrées évidemment, & dont *Sextus* ne pouvoit pas plus douter, que de ce qu'il ſentoit. S'il avoit dit d'abord qu'il regardoit, comme incertaines, ces propoſitions, on ne ſeroit pas allé plus loin, dans la lecture de ce livre; car on l'auroit pris pour un homme de mauvaiſe foi, & indigne, à cauſe de cela, d'être écouté. D'ailleurs il poſe ici qu'à l'égard de la vie, il faut vivre ſelon l'uſage de ſon païs & ſelon ſes paſſions; comme s'il n'y avoit rien de bon & de mauvais moralement, en ſoi-même, & que tout dépendît des coûtumes & des paſſions des hommes. On voit bien par-là que ces gens-là ne faiſoient ſcrupule de rien, & qu'ils n'étoient retenus dans leur devoir, que par les Lois. S'ils avoient crû pouvoir faire quelque choſe contre les Lois, ſans être punis, ils l'auroient fait, ſans

ſans doute, pour ſatisfaire leurs paſſions. On n'a pas beſoin d'avertir les Lecteurs des conſéquences affreuſes de ces ſortes de principes.

Il faut néanmoins convenir que les Philoſophes des autres Sectes avançoient une infinité de choſes comme aſſurées, contre leſquelles il étoit très-facile d'apporter des raiſons d'en douter, auſſi fortes, que celles qu'ils pouvoient avoir de les aſſurer. Les Peripateticiens, les Epicuriens & les Stoïciens avoient châcun mille dogmes particuliers ; qu'il étoit facile de réfuter, ou de rendre très-douteux, quoi que ces Philoſophes les débitaſſent d'un ton très-aſſuré. Ces gens-là méritoient fort qu'il y eût une Secte de Sceptiques, qui rabattît leur témerité & leur orgueil ; & ceux, qui n'étoient entrez en aucune de ces Sectes, avoient beſoin auſſi d'être avertis de ne ſe laiſſer point ſurprendre, par l'air affirmatif de ces Sectes. Ainſi la Sceptique avoit au moins cela de bon, qu'elle pouvoit rendre les Philoſophes plus retenus ; mais les Scepticiens étoient ridicules, lors qu'ils attaquoient les veritez évidentes, comme les Axiomes des Mathematiciens, & les Démonſtrations, qui en ſont des ſuites.

ſuites néceſſaires; puis qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'en douter, non plus qu'en celui des autres hommes. Il y a quantité de veritez auſſi claires, dans la Métaphyſique & dans la Morale, & qui étoient au deſſus de leurs difficultez.

Si nous voulons avouër la Verité, nous conviendrons auſſi qu'il y a dans ce tems-ci, un très-grand nombre de Philoſophes & même de Théologiens, qui ſont dans le même cas, que les anciennes Sectes de Philoſophie; ou qui aſſurent, comme claires, des choſes très-obſcures, pour ne pas dire fauſſes. C'eſt de quoi nos Sectes modernes s'accuſent l'une l'autre, & comme elles ſe contrediſent réciproquement & aſſurent le contraire de ce que les autres ſoûtiennent; il faut néceſſairement que quelques unes d'entre elles aient tort, à moins qu'on ne voulût dire que deux propoſitions contradictoires puſſent être veritables en même tems; ce que perſonne ne ſoûtient aujourdhui. Il faut donc avouër que nos Dogmatiques Modernes auroient bien beſoin de prendre quelques doſes du remede *Ephectique* des anciens Scepticiens, pour apprendre à ſuſpendre leur jugement plus ſouvent

vent qu'ils ne font. Ils auroient encore grand beſoin d'apprendre à dire, en entendant ſoûtenir des dogmes obſcurs, quand on leur demanderoit lequel ils croient, *pas plus l'un, que l'autre*, en attendant qu'ils viſſent plus clair en ces matieres. Cela les accoûtumeroit encore à ſouffrir qu'on ne fût pas de leur ſentiment, & à répondre de même, à ceux qui leur demanderoient s'il y a quelcun, qui ait droit de maltraiter un autre pour de ſimples opinions.

9. Les Sceptiques ne ſe mettoient en peine de la *Phyſiologie*, que pour faire voir qu'en cette Science, comme dans les autres, il y a par tout des raiſons égales, oppoſées les unes aux autres, ou que l'on peut ſoutenir, ſur tout, le pour & le contre. Il faut ſavoir que, par le mot de *Phyſiologie*, ils entendoient non ſeulement ce que nous appellons la Phyſique, mais encore la Théologie. Comme les Sceptiques n'avoient que trop d'occaſions de montrer que les dogmes des differentes Religions Payennes, ne valoient *pas plus les uns, que les autres*; je laiſſe à penſer aux gens ſages, ſi aujourdhui un peu d'*Ephectique* ne ſeroit pas plus à propos que

la

la maniere *dogmatique* de décider, en des choſes obſcures.

10. On accuſoit les Sceptiques de rejetter le témoignage des ſens, mais c'eſt ce que nôtre Auteur nie, en déclarant qu'ils ne rejettoient nullement ce que l'imagination frappée nous perſuade, ſans raiſonnement. Mais quand il s'agit de ſavoir ſi les objets ſont tels, qu'ils paroiſſent; c'eſt en cela que les Sceptiques contrediſoient les autres. Ils reconnoiſſoient, par exemple, qu'on a le ſentiment de douceur, quand on mange du miel; mais ils doutoient s'il y a dans le miel quelque choſe de ſemblable à ce que nous ſentons. On ſait que ceux, qui raiſonnent le mieux aujourdhui, le nient ouvertement, auſſi bien qu'à l'égard de toutes les autres ſenſations que les corps produiſent ſur les Eſprits. Il faut avouër que nous ne voyons rien, dans les Corps, qui reſſemble à ce que nous ſentons; mais voyons-nous tout ce qui eſt dans les Corps? C'eſt ce qu'on ne peut guére aſſurer. Savons-nous qu'il n'y a point de rapport inconnu entre nos Corps & nos Ames, qui les rend capables d'union & d'agir réciproquement l'un ſur l'autre? Leur

ſub-

ſubſtance nous eſt-elle connue? Cela étant, peut-on dire déterminement, que c'eſt Dieu lui-même, qui agit ſur les Eſprits, à l'occaſion du mouvement des Corps; ou ſur les Corps à l'occaſion des penſées des Eſprits? Je ne le crois pas. Peut-on aſſurer que tout l'artifice, que l'on voit dans les organes de nos ſens, eſt tout à fait inutile, par lui-même, pour produire de certaines ſenſations en nos ames, & que nos oreilles, par exemple, ou nos narines ſeroient, abſolument parlant, des organes auſſi propres pour produire en nous la viſion, que nos yeux? Si cela étoit, l'Auteur de la Nature ſembleroit avoir bien prodigué l'art incomparable qu'il y a employé, puis que de ſoi-même il ne ſert à rien. Un Scepticien raiſonnable ordonneroit ici, avec raiſon, une doſe, comme j'ai deja dit, d'*Ephectique* à ceux, qui décident en ces matieres, qui ſont veritablement *aporematiques*, ou douteuſes. J'employe ces mots, pour y accoûtumer un peu les Lecteurs, qui pourroient s'en ſervir dans le beſoin.

11. La Marque de la Verité (en Grec κριτήριον) chez les Sceptiques, ſe prend en deux ſens; dans l'un, c'eſt

c'eſt ce qui perſuade qu'une choſe eſt, ou n'eſt pas : dans l'autre, c'eſt ce qui détermine à agir dans la vie. Ils ſe rendoient à ce qui frappe les ſens, & aux apparences exterieures des choſes. Ce qui frappe les ſens ne laiſſe pas la liberté de douter de ce que l'on ſent ; & comme, dans la vie, on ne peut pas demeurer dans l'inaction, on ſe regle ſur les apparences ; & en cela, on eſt pouſſé par les mouvemens de la nature, par ce que l'on ſent, comme la faim, & la ſoif nous conduiſent à manger & à boire ; ou par les Lois du païs & par la connoiſſance, que l'on a aquiſe de quelque art. En tout cela, les Sceptiques prétendoient n'établir aucun dogme. Mais dans les deux derniers principes, il n'eſt pas poſſible de ne point dogmatizer. Il faut premierement ſuppoſer que ce n'eſt pas un mal, que de ſuivre les Lois de ſon païs, quelles qu'elles ſoient, ce qui eſt approuver les manieres de vivre des Nations les plus barbares, & les égaler, à l'égard de ceux qui ſont nez parmi ces peuples, aux Etats les mieux reglez ; ce qu'on ne ſauroit faire de bonne foi.

12. La fin du Sceptique, c'eſt la tranquillité à l'égard des opinions, &

la patience par rapport à ce qu'il eſt obligé de ſouffrir. En commençant à philoſopher, pour diſtinguer le Vrai du Faux, afin de parvenir au calme, qu'il recherchoit ; il trouva, en méditant, des raiſons également fortes de tous les partis, qui ſe préſentoient à ſon eſprit ; & ne pouvant diſtinguer le Vrai du Faux, il ſuſpendit ſon jugement. Etant en cet état, il vit bien qu'à l'égard des opinions humaines, il falloit ſe mettre l'esprit en repos, & ne s'échauffer point la tête à rechercher la Verité, qu'il ne pouvoit découvrir, & par-là il parvint à la derniere fin, qui eſt la tranquillité, par hazard & ſans croire la trouver. „ Celui qui s'abandonne „ à l'Opinion, *dit Sextus*. & qui croit „ qu'il y a naturellement quelque „ choſe de bon & de mauvais, eſt „ dans un trouble perpetuel, & lors „ qu'il reſſent ce qu'il juge mauvais, „ il croit être affligé d'un véritable „ mal. Il recherche donc ce qu'il ju- „ ge bon, & quand il s'en eſt rendu „ le maître, il tombe dans de plus „ grands troubles, parce qu'il s'en- „ orgueillit trop, ou qu'il craint qu'il „ n'arrive du changement, en ſa jouïſ- „ ſance, & qu'il fait tout ce qu'il

„ peut

„ peut pour l'empêcher. Mais celui,
„ qui ne détermine point ce qui peut
„ être bon ou mauvais, par ſa natu-
„ re, ne recherche rien, ni ne fait
„ rien avec trop de paſſion; parce
„ qu'il a l'eſprit en repos, à l'égard
„ de tout cela, &c. Ce n'eſt pas,
„ *ajoute-t-il*, que nous croiyons que
„ le Sceptique ſoit exempt de toute
„ ſorte de trouble : nous reconnoiſ-
„ ſons au contraire qu'il eſt incom-
„ modé de ce qu'il ſouffre par force.
„ Il a faim, il a ſoif, il a froid, &
„ ſouffre toutes les incommoditez
„ ſemblables. Les hommes du com-
„ mun ſouffrent doublement & par
„ ce qu'ils reſſentent, & parce qu'ils
„ croyent que c'eſt un véritable mal:
„ Mais le Sceptique, qui ne prend
„ pas tout cela, pour de veritables
„ maux, les ſouffre avec plus de pa-
„ tience. C'eſt pourquoi les Scepti-
„ ques diſent que leur Philoſophe
„ eſt tranquille, à l'égard des opi-
„ nions, & moderé en ce qui regar-
„ de les ſouffrances contraintes.

On voit par-là, que la ſuprême fin des Sceptiques étoit très-peu de choſe, & incapable de ſatisfaire le deſir inévitable de l'homme d'être heureux, & de ſavoir le moyen de parvenir à ce

ce bonheur. C'eſt un deſir auſſi néceſſaire à l'Homme, à l'égard de l'Eſprit, que celui de manger & de boire l'eſt, à l'égard du Corps. Si l'on vouloit que, ſous prétexte qu'on ne ſait pas ſi une viande ou ſi un bruvage ne nuiront point, il faut s'abſtenir de manger & de boire ; on ſeroit réfuté par la neceſſité même, comme les Sceptiques en conviennent. Ainſi ne chercher point le bonheur, & aquieſcer dans l'ignorance, où l'on eſt de ce que c'eſt, & du moyen d'y parvenir, c'eſt ſe faire une violence contraire à la nature, & qui ne ſauroit produire en nous une tranquillité raiſonnable. Ce ſeroit s'abrutir, & préferer l'état des plus ſtupides & des plus groſſiers des hommes à celui des plus éclairez; ou, ſi l'on veut un exemple plus particulier, ce ſeroit aimer mieux être ſemblable à un Canibale à demi bête, qui ne penſe pas au ſuprême bonheur, qu'à *Socrate*, qui ſe conſoloit par cette penſée, comme on le voit par les Ecrits de ſes Diſciples.

13. Le moyen général, dont les Sceptiques ſe ſervoient, pour demeurer dans la ſuſpenſion, étoit de comparer les idées ſenſibles entre elles, & de remarquer les oppoſitions, qui ſem-

ſembloient s'y trouver, pour en recueuillir l'incertitude; d'en uſer de même à l'égard des idées intellectuelles, & d'oppoſer encore ces deux ſortes d'idées l'une à l'autre; pour en inferer qu'on ne pouvoit pas s'y fier. Ils comparoient auſſi les differentes opinions des hommes, qui ſont ſouvent très oppoſées, ſur tout ſi l'on étend la comparaiſon à tous les ſiecles, & à tous les peuples, qui nous ſont connus. Quand ils ne pouvoient pas ſoudre une objection, ils répondoient que, comme avant que celui, qui avoit inventé cette objection, fût né, cette objection n'avoit pas paru ſolide, quoi que peut-être elle le fût: ainſi il pouvoit arriver au contraire que les ſentimens oppoſez à cette objection fuſſent ſolides, quoi qu'ils ne le paruſſent pas; à cauſe de quoi, ils diſoient qu'ils ne devoïent pas encore s'y rendre.

C'étoit-là un moyen aſſuré, pour douter toûjours. On ſait qu'il y a des contrarietez, entre les témoignages des ſens, ſelon la diſpoſition de l'objet, ou ſelon la diſpoſition des organes; mais on a des regles, pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, & ſi on les employe, on eſt aſſuré de ne ſe

pas tromper. Outre cela, on eſt convaincu aujourd'hui que le témoignage des ſens ne nous apprend pas toûjours des veritez abſolues, parce que les ſens n'en ſont frappez, qu'autant que cela eſt néceſſaire à la conſervation de la vie. Mais on ne peut pas douter que lors qu'on a pris les précautions néceſſaires & en certaines circonſtances, on ne puiſſe s'aſſurer que les objets, que l'on voit, ou que l'on ſent, n'exiſtent; ſans qu'il ſoit poſſible de demeurer en ſuſpens là-deſſus. Chicaner de ſemblables choſes ne mérite aucune réponſe, parce que ceux qui le font ſont eux-mêmes aſſez convaincus que ce n'eſt qu'une ſuperchetie. Pour ce qui eſt de la réponſe, qu'ils faiſoient à une objection, qu'ils ne pouvoient pas ſoudre; elle n'étoit pas ſupportable, ſi l'objection étoit en effet démonſtrative, parce que la démonſtration ne permet pas à ceux, qui l'entendent, de dire qu'il ſe pourroit faire que ce qui paroît vrai fût faux. Mais on peut recueillir de là une regle très-importante & très-utile à une infinité de gens. C'eſt qu'il ne faut jamais conclurre qu'une choſe eſt vraie ſimplement de ce qu'on en eſt fortement per-

perſuadé, parmi un certain peuple & en certain ſiecle. Le ton affirmatif, que l'on prend ſur une choſe, la coûtume de l'entendre conſtamment aſſurer comme vraie, & même par des gens qui ſont généralement eſtimez, ne doivent pas tenir lieu de démonstration, ou paſſer pour les caracteres de la Verité. Autrement il faudroit croire mille chimeres, & même oppoſées les unes aux autres, qui ont été ſoûtenues de la ſorte.

Pour ne pas avoir recours aux exemples tirez des Payens, on ſait que pendant pluſieurs ſiecles on a été ſi fort entété des ſentimens d'*Ariſtote*, & qu'ils ont été ſi vivement ſoûtenus des habiles gens de ces ſiecles-là; que c'étoit preſque une héreſie, que de s'y oppoſer. Mais le degré de la perſuaſion des Scholaſtiques n'étoit pas une preuve de Verité. On a vu, depuis moins d'un ſiecle, les ſentimens de *Descartes* prendre le deſſus en une infinité de lieux, & la Philoſophie Scholaſtique tournée en ridicule & abandonnée aux Moines. Il eſt certain qu'on avoit aſſez de ſujet de s'en moquer; mais il me ſemble que je vois venir le tems, & que ce tems-là n'eſt pas fort éloigné, auquel une

bonne partie des ſentimens de *Descartes* ſeront ſifflez, comme ceux d'*Ariſtote*. Ses Méditations Métaphyſiques paroîtront de purs ſonges, & ſa Phyſique ſera regardée comme un tiſſu de conjectures, dont quantité ſont contraires à des experiences aſſurées, ou fondées ſur cette ſuppoſition très-incertaine, pour ne pas dire fauſſe, que nous avons toute la connoiſſance néceſſaire du Corps & de l'Esprit, pour rendre raiſon de tous les Phénomenes, que l'on y remarque. Le tems viendra auquel la Phyſique ne ſera qu'un recueuil des Phénomenes aſſurez de la Nature, dont on tombera d'accord que les premieres cauſes nous ſont inconnues. On comprendra mieux que jamais qu'il y a un Dieu, qui a fait toutes choſes, avec une extrême Sageſſe & par une Puiſſance infinie; mais on avouëra que l'interieur de ſes Ouvrages ne nous eſt pas plus connu, qu'il l'étoit il y a deux, ou trois mille ans. A cet égard, on deviendra un peu Sceptique, & l'on ſe trompera beaucoup moins, en reconnoiſſant ſon ignorance lors qu'il la faut reconnoître. Les fondemens de cette nouvelle maniere de philoſopher ont déja été jettez par d'habiles gens, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer. Je

Je donnerai encore un exemple de la néceſſité d'un peu de Scepticisme, en une choſe de grande importance. C'eſt l'explication de l'Ecriture Sainte, qui nous intereſſe beaucoup plus, que la Phyſique. Pendant les premiers ſiecles du Chriſtianisme, que la Langue Hebraïque étoit inconnue aux Chrétiens, on s'étoit entêté de la verſion des LXX. Intt. qui eſt aſſurément l'une des plus mauvaiſes, qui ſe ſoient faites de l'Ancien Testament, jusqu'à la prendre pour inſpirée ; on expliquoit les Livres Sacrez, écrits originairement en Hebreu, ſelon cette Verſion fautive & l'on y trouvoit de plus tout ce que l'on vouloit : on n'avoit aucune idée de la méthode d'expliquer l'Ecriture, d'une maniere Critique, & exacte ; on ne ſe mettoit nullement en peine de raiſonner en ſorte que le raiſonnement fût concluant ſelon les regles de la Logique. Ainſi ſans avoir aucun des ſecours & des talens propres & néceſſaires à expliquer l'Ecriture Sainte, on ne laiſſoit pas de le faire avec beaucoup de confiance & de dire tout ce qui venoit dans l'esprit, ſans ſe mettre en peine de les aquerir. On avoit bien les Verſions d'*Aquila*, de *Sym-*

maque & de *Theodotion*; mais on n'en ſavoit faire presque aucun uſage raiſonnable. S. *Jerôme* ſeul, ayant aquis quelque connoiſſance de la Langue Hebraïque, en fit meilleur uſage, ſur tout dans ſa Verſion; car pour ſes Commentaires, il s'y laiſſe entraîner au torrent des Allegories, qui étoient fort en uſage de ce tems-là. Dans les Siecles ſuivans, jusqu'au XV. les choſes allerent de même, & elles ne changerent, que lors que l'étude des Langues Hebraïque & Greque commença à être en uſage dans l'Occident. Mais depuis l'art d'interpreter à la lettre s'eſt beaucoup perfectionné. Je n'entre en aucun détail de tout cela, parce que ce ſont des choſes connues, & que je n'ai pas beſoin de ce détail, dans cet exemple. Il paroît par-là que pendant un grand nombre de ſiecles on expliqua en Orient & en Occident l'Ecriture Sainte, avec beaucoup de confiance, ſoit de bouche, ſoit par écrit; ſans avoir jamais penſé à ce qu'il falloit faire, pour entendre les Livres Sacrez. Sans la hardieſſe de ceux qui s'attachoient à cela, qui ſervoit de preuve à leurs explications, & qui entrainoit l'imagination des Peuples (car

qui

qui auroit ſoupçonné, que, tant de grands hommes & d'une réputation ſi étendue, euſſent fait, avec tant de confiance, un métier, qu'ils n'entendoient point?) on auroit peut-être douté du ſens qu'ils donnoient à l'Ecriture, & l'on auroit découvert plûtôt le chemin, qu'il falloit tenir pour parvenir à la connoiſſance aſſurée de la Verité. On doit apprendre par-là, que ni la multitude & la réputation de ceux qui ſoûtiennent de certains ſentimens, ni la confiance générale, que l'on a en eux, ne prouvent rien du tout. Il faut appliquer au tems préſent le jugement, que l'on fait du tems paſſé, & ſe dire: avant nôtre tems, on a approuvé, pendant pluſieurs ſiecles, ce que nous deſapprouvons aujourd'hui; il ſe poutroit bien faire que l'on approuvât aujourd'hui ce que nôtre Poſterité n'approuvera point. Nous ne devons donc pas appuyer, ſur le conſentement moderne, nos ſentimens; mais ſur une connoiſſance exacte de la choſe même, & qui exclue toutes ſortes de doutes.

13. *juſqu'au* 17. Les Sceptiques employoient divers moyens particuliers, pour porter les hommes à la ſuſpenſion de leurs jugemens, dont

Sextus traite en ce Chapitre & aux quatre ſuivans. Les plus anciens Sceptiques ne mettoient que dix moyens. Quelques-uns les diviſoient & ſoûdiviſoient autrement; mais je ne m'arrêterai pas à cela.

Le premier eſt tiré de la difference qu'il y a entre les animaux, qui peut faire que leur imagination eſt differemment frappée des mêmes objets. On peut facilement l'accorder, quoi que ce ſoit une choſe, dont nous n'avons pas de ſentiment en nous-mêmes; parce qu'on voit par l'experience que les uns ſont effrayez de ce qui ne fait point de peur aux autres, & que la même choſe ne nuit pas également à tous. *Sextus* employe diverſes opinions populaires, quoi que fauſſes, pour parvenir à ſon but, parce qu'il lui ſuffiſoit d'employer des argumens *ad hominem*, comme l'on parle. Il dit par exemple, qu'entre les animaux, qui naiſſent ſans la conjonction des deux ſexes, i y en a qui naiſſent du feu, d'autres de l'eau pourrie, d'autres du vin pouſſé, d'autres de la terre, d'autres du limon, ou du fumier, d'autre des herbes, d'autres des fruits, d'autres des arbres, d'autres de la chair pourrie; &c. On

ſait

ſait aujourd'hui que tous les animaux naiſſent de germes, ou d'œufs, dans lesquels ils ſont formez en petit, & qu'aucun ne naît de particules agitées par la chaleur, mais que châque eſpece ſe provigne elle-même. Il prétend que nous n'avons pas droit de préferer nôtre imagination à celle des Bêtes, comme ſi elle nous repréſentoit les objets, d'une maniere plus conforme à la verité ; mais ce raiſonnement n'eſt de ſaiſon que contre *Pythagore*, qui ſe reſſouvenoit, à ce qu'il diſoit, (ſi néanmoins cela eſt vrai) d'avoir été Coq, & quelque autre bête ; car comme nous ne ſavons pas l'effet que font les objets ſur leur imagination, nous ne pouvons pas les comparer avec celui, qu'ils font ſur nous.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la queſtion que nôtre Philoſophe propoſe, ſi les Bêtes ont de la Raiſon, & ſur laquelle il prend l'affirmative, ſeulement pour inſulter les *Dogmatiques*, & ſur tout les Stoïciens, qui ſoûtenoient que les Bêtes ne raiſonnent pas. Ce n'eſt proprement qu'une plaiſanterie, dans laquelle il préfere les Chiens aux Hommes, pour mortifier l'orgueuil des Philoſophes.

Le ſecond moyen eſt beaucoup plus ſpécieux, parce qu'il eſt tiré de la diverſité, qu'il y a dans les Hommes mêmes, entre eux, & à l'égard du Corps & à l'égard de l'Eſprit. Pour ne parler que du dernier, il dit que l'imagination de tous les hommes n'eſt pas frappée de même par les mêmes objets, & que nous ne ſavons pas qui ſont ceux, à qui l'imagination repréſente les objets, tels qu'ils ſont en eux-mêmes. „Nous en croirons, „ *dit Sextus*, ou tous les hommes, „ ou quelques-uns ſeulement. Si „ nous ne voulions croire qu'à tous „ les hommes, nous ne pourrions „ jamais rien croire, car il n'eſt pas „ poſſible de les conſulter tous, & „ d'ailleurs il faudroit recevoir des „ choſes contradictoires. S'il n'en „ faut croire que quelques uns, qui „ ſont ces gens-là? Les Platoniciens „ diſent qu'il en faut croire *Platon*, „ les Epicuriens *Epicure*, les autres „ un autre. La difference des ſentimens nous conduira ici à ſuſpendre „ nôtre jugement. Que ſi l'on nous „ dit, qu'il faut s'en fier au plus grand „ nombre, c'eſt une propoſition puerile & impraticable; puis que perſonne ne peut s'adreſſer à tous les

„ hom-

„ hommes, & ſavoir ce en quoi la „ plûpart s'accordent. Il peut encore „ ſe faire que parmi les nations, qui „ nous ſont inconnues, on trouve, „ chez la plûpart, ce qui eſt rare „ parmi nous; ou au contraire que „ l'on y voye rarement ce qui eſt „ commun ici." Mais il n'en faut croire ni le plus grand nombre, ni le moindre, ni un Philoſophe plûtôt qu'un autre; mais les lumieres de la Raiſon, portées à un degré de clarté, auquel nous ne puiſſions pas réſiſter, lors qu'il s'agit de choſes qu'on peut prouver évidemment. Par exemple, qui peut reſiſter aux démonſtrations d'Arithmetique, ou de Géometrie? Qui peut douter même qu'il y ait un ſeul homme au monde, qui, après, les avoir compriſes, puiſſe refuſer de s'y rendre? A l'égard des choſes, qui ne ſont pas ſi claires, il n'y faut donner ſon conſentement qu'à proportion de leur vrai-ſemblance.

Le troiſiéme moyen conſiſte à dire que les ſens ſe contrediſent les uns les autres; comme par exemple, à l'egard de la peinture, qui fait paroître à nos yeux quelques endroits enfoncez & quelques autres élevez; quoi que l'attouchement nous con-

vainque, qu'il n'y a point d'inégalité dans le portrait. Le miel eſt agréable à la langue, qui ne l'eſt pas à l'oeuil. *Sextus* donne encore d'autres exemples, qui ne prouvent autre choſe, ſinon qu'il ne ſe faut pas fier à un ſens ſeul, & c'eſt ce dont tous les hommes conviennent ; à quoi ſi l'on ajoûte ce que j'ai déja dit, que les ſens ne nous ont été donnez, que pour la conſervation de nôtre vie, & non pour connoître le verité abſolue des choſes ; tous les raiſonnemens de *Sextus* s'en iront en fumée. Il a raiſon de dire que les ſens ne nous font pas connoître toutes les qualitez des choſes, & que nous n'en ſaurions former là-deſſus des idées exactes & completes ; d'où il conclut que nous devons ſuſpendre nôtre jugement, touchant la nature des objets exterieurs. C'eſt ce qu'on ne lui peut conteſter, & ſi les anciens *Dogmatiques* prétendoient que nous les connoiſſons à fonds, & qu'il n'y a rien que ce que nous en ſavons ; ils avoient aſſurément tort. Si les Modernes ont cru pouvoir rendre raiſon de tout, en conſéquence de ce qu'ils en ſavoient, ils ne ſe ſont pas moins trompez ; car enfin des conjectures, qui peuvent être très-

fauſſes,

fauſſes, ne ſont pas des raiſons, & conjecturer n'eſt pas ſavoir. Outre cela il y a des choſes, ſur lesquelles on ne peut pas même propoſer des conjectures probables, comme ſont les premiers élemens des Corps, & leur ſolidité. On ne trouve rien que l'on puiſſe nommer les premiers élemens des Corps, & au delà deſquels il n'y en ait point; puis qu'on peut les diviſer à l'infini; & l'on n'a pû encore dire par quel lien des particules diſtinctes les unes des autres & diviſibles à l'infini, demeurent unies les unes aux autres. Dire qu'elles s'attirent les unes les autres, par une eſpece de *Magnetiſme*, ce n'eſt rien dire; parce qu'on demande quelle eſt cette force attirante que l'on attribue aux particules, & qu'on ne la ſauroit définir. Il vaut mieux en ceci ſuſpendre ſon jugement, & avouër qu'on ne ſait pas ce que l'on ne ſait point, que payer de mots obſcurs les curieux qui s'informent de la verité des choſes.

Le quatriéme moyen eſt que l'on eſt frappé diverſement des objets, ſelon la diſpoſition où l'on ſe trouve. Les ſains, & les malades ne trouvent pas le même goût à ce qu'ils mangent. Les jeunes gens ne prennent pas plaiſir aux mêmes divertiſſemens,

que les vieillards. Les perſonnes paſſionnées ou prévenues ne jugent pas des choſes, comme celles qui ſont ſans paſſion & ſans prévention. La même eau paroit chaude, ou froide, ou tiede, ſelon la diſpoſition des membres que l'on en mouille, &c Il faut tomber d'accord qu'en tout cela, il ſe gliſſe beaucoup d'erreurs, dans nos jugemens; mais on ſe trompera beaucoup moins, ſi l'on s'y conduit avec plus de précaution, ou en faiſant réflexion ſur ce qui peut jetter dans l'erreur, comme les Philoſophes l'enſeignent.

Mais *Sextus* fait ici une objection, qui paroît d'abord embarraſſante. C'eſt que ſi l'on juge quelque choſe veritable, ou qu'on préfere une penſée à une autre; il en faut juger, par quelque marque aſſurée (qu'il nomme κριτήριον) du vrai & du faux. Cette marque ſera vraie, ou fauſſe; ſi elle eſt trompeuſe, on ne s'y pourra pas fier: ſi l'on dit qu'elle ne trompe pas, on le prouvera, ou on ne le prouvera point. Si on ne le prouve pas, le moyen de l'admettre pour vraie? Si on le prouve, à quoi connoîtra-t-on que la démonſtration, qu'on prétend en donner, eſt bonne?

Por-

Portera-t elle ſa preuve avec elle, ou la tirera-t-elle d'ailleurs? Si l'on employe, pour cela, la Marque du Vrai; on commettra un cercle vicieux, en prouvant une choſe par la Marque du Vrai, & enſuite la Marque du Vrai, par une choſe, de la verité de laquelle on n'eſt aſſuré que par cette Marque. Si l'on dit qu'elle porte ſa preuve avec elle, il faudra néanmoins examiner cette preuve pour y chercher la Marque du Vrai; & l'on tombera dans le même inconvenient.

C'eſt à quoi revient la difficulté de nôtre Philoſophe, car on ne la ſauroit exprimer, mot pour mot, en François, faute de mots & d'expreſſions commodes. Il en conclut que ſi l'on ne peut pas préferer une penſée à une autre ſans preuve, ni Marque de la Verité, ni avec ces deux choſes, il s'enſuit de là qu'on n'en peut porter aucun jugement aſſuré, & qu'il faut demeurer ſur tout, en ſuſpens. On répond à cela que la Marque de la Verité eſt l'Evidence, & que par tout, où elle ſe trouve, ſoit que ce ſoit une Maxime génerale, ou une Définition claire par elle-même, ou que ce ſoit une Démonſtration, qui en renferme une

Con-

Conſéquence néceſſaire, on eſt aſſuré que l'on ne ſe trompe pas, & ſi aſſuré qu'on ne peut pas en douter. Par exemple, ſi je dis que la ligne droite eſt *la plus courte, qu'on puiſſe tirer entre deux points*, & que je tire une ligne droite ſur du papier, en préſence de celui à qui je le dis, il en conviendra ſur le champ, à cauſe de l'Evidence, qui accompagne cette Propoſition, & à laquelle il n'eſt pas poſſible de refuſer ſon conſentement. On ne peut pas même former le moindre ſoupçon qu'elle ſoit fauſſe. Si l'on demande une démonſtration, qui prouve qu'une propoſition, de cette nature, eſt vraye ; on demande une choſe inutile, parce qu'il n'eſt pas poſſible d'en douter, & qu'aucun Sceptique n'en douta jamais. Une Regle bien-faite n'a pas beſoin d'une autre Regle, pour la verifier ; la ſeule vuë de la ligne, que l'on décrit, par ſon moyen, en eſt une preuve indubitable. Suppoſé que la Définition d'une ligne droite, telle qu'on l'a donnée, eſt vraye ; il s'enſuit néceſſairement de là que les deux côtez d'un Triangle, pris enſemble, ſont plus grands que le troiſiéme ſeul. Ceux qui entendent ce que ces mots veulent

lent dire, ou qui voyent un Triangle tracé sur le papier en conviennent nécessairement, & n'en demandent point de preuve, parce qu'ils n'en ont point besoin. S'il y avoit quelcun, qui prétendît qu'il faut suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on sâche pourquoi ce qui est évident est vrai, passeroit inévitablement pour un homme peu sincere, ou pour un insensé. Il est vrai que toutes les veritez ne peuvent pas être démontrées avec cette évidence, qu'on ne trouve que dans les idées abstraites; mais il y en a, qui en approchent si près, qu'on n'en peut pas non plus douter.

Le cinquiéme moyen est que les choses ne paroissent pas les mêmes, dans toutes les situations, dans toutes les distances & dans tous les lieux. Cela est très-veritable, mais il ne s'ensuit pas de là que l'on ne connoisse assurément la grandeur & la figure, par exemple, des objets, en les considerant & en les mesurant de près, & de tous côtez. Il a été nécessaire que les sens nous fissent paroître diversement les objets, afin que nous pussions nous en approcher, ou nous en éloigner, comme nous en aurions besoin.

Le

Le ſixiéme eſt tiré de ce que l'on ne ſent rien ſeul, mais toûjours avec quelque mêlange, ſoit du dehors, ſoit de nous-mêmes, qui fait que nous ne pouvons pas juger de la nature abſolue des choſes externes. *Sextus* a raiſon, en une infinité d'occaſions, où nous ne pouvons former aucun jugement aſſuré des objets de nos ſens. Il n'y a point de danger de demeurer en ſuſpens là-deſſus, juſqu'à ce qu'on puiſſe s'éclaircir de la Verité.

Le ſeptiéme eſt que les mêmes objets nous paroiſſent divers, ſelon leur quantité & leur diſpoſition; ce que nôtre Auteur prouve par pluſieurs exemples, d'où il conclut qu'il faut ſuſpendre ſon jugement. Cela eſt vrai, juſqu'à ce qu'on ait pu examiner ces objets, avec plus de ſoin. Il eſt encore vrai, comme on l'a dit plus d'une fois, que nous ne connoiſſons les Corps, que par rapport à nous. Mais quand on les a bien examinez, on peut juger aſſurément de ce que ces objets ſont à l'égard de nous.

Le huitiéme eſt que nous ne connoiſſons rien que *rélativement*, & que par conſéquent nous ne pouvons rien

dire de la nature *absolue* des choſes conſiderées en elles-mêmes. Il eſt vrai qu'il y a de grandes rélations entre tout ce qui eſt dans l'Univers, & que nous ne connoiſſons quantité de choſes, que par rapport à d'autres, & ſur tout à nous-mêmes. On en trouvera aſſez d'exemples dans *la Critique* & dans *la Logique*, dans les Chapitres, où l'on a traité de *la Rélation* & des *Idées rélatives*, auſſi bien que des noms, dont on ſe ſert pour les exprimer. On y a fait voir l'obſcurité des mots, qui marquent cette ſorte d'idées, & de quelle importance il eſt d'y faire attention, pour ne pas tromper les autres, & pour ne pas ſe laiſſer tromper, par leurs discours. Mais il n'eſt pas vrai ni que tout ſoit rélatif ni que l'on ne connoiſſe rien que rélativement. L'Arithmetique & la Géometrie, auſſi bien que la Logique & l'Ontologie, ſont pleines d'éternelles veritez, que l'on conſidere en elles-mêmes.

Le neuviéme eſt tiré des choſes, qui arrivent rarement, ou que l'on voit ſouvent. Il eſt certain que l'on n'eſt pas frappé de ce qu'on voit tous les jours, & que l'on admire ce qui eſt rare, uniquement à cauſe de cela.

„ Le

„ Le Soleil, *dit nôtre Philoſophe*, eſt „ infiniment plus admirable qu'une „ Comete ; mais parce que nous „ voyons tous les jours le Soleil, & „ rarement une Comete, cette der- „ niere nous ſurprend ſi fort, que „ nous croyons que les Dieux pré- „ ſagent quelque choſe par-là ; ce „ que nous ne croyons point à l'é- „ gard du Soleil. Que ſi nous nous „ imaginions le Soleil, comme pa- „ roiſſant fort peu, ou ſe couchant „ rarement, & après avoir éclairé „ toutes choſes, les laiſſant tout d'un „ coup ſans lumiere, nous trouve- „ rions que nous aurions grand ſujet „ d'en être ſurpris. " Cependant la rareté, ou la fréquence d'une choſe ne la doit rendre ni plus, ni moins admirable ; & les Sceptiques ont eu raiſon de ſuſpendre leur jugement là-deſſus.

Enfin le dixiéme moyen regarde principalement la Morale, puis qu'il eſt tiré de la diverſité des uſages, des coûtumes, des Lois, des opinions fabuleuſes & des dogmatiques. Il étoit facile d'oppoſer ces choſes, les unes aux autres ; mais il n'étoit pas facile de montrer qu'elles étoient également bonnes, ou mauvaiſes, ou qu'il

qu'il ne pouvoit pas y en avoir de plus conformes à la Raiſon, ou de plus avantageuſes à l'Etat. Ainſi tout ce qu'ils en recueuilloient ne pouvoit établir un entier Scepticiſme à cet égard.

Les Sceptiques poſterieurs ajoûterent encore cinq autres moyens de ſuſpenſion aux précedens. Le 1. étoit tiré de la difference des ſentimens, ſur laquelle il n'y avoit rien de décidé, ni dans la vie commune, ni parmi les Philoſophes; de ſorte qu'on ne pouvoit ni approuver, ni desapprouver aucun de ces ſentimens. Mais il peut bien arriver que quelque choſe demeure indéciſe faute de lumiere & d'attention, pendant pluſieurs ſiecles; que l'experience & les lumieres de la Poſterité decident d'une maniere infaillible. Si *Sextus* avoit lû le Nouveau Teſtament, il auroit vû, dans les Lois de l'Evangile, l'idée d'une Morale, où il n'y avoit rien à redire. Mais les Grecs eſtimoient ſi fort la Grece, qu'ils regardoient les autres Nations avec mépris. Le 2. étoit fondé ſur ce que l'on avoit pouſſé à l'infini une conteſtation, en ſorte qu'une propoſition avoit beſoin de preuve, & cette preuve

ve d'une autre & ainſi à l'infini. S'il y avoit quelque choſe de ce genre, elle étoit entierement *aporematique*, & par conſéquent on devoit là-deſſus ſuſpendre ſon jugement. Le 3. étoit une ſuite des jugemens abſolus, fondez ſur des choſes qui n'étoient vraies que rélativement; mais ces jugemens pouvoient être rectifiez, ſans qu'il fût beſoin de demeurer toûjours en ſuſpens. Le 4. étoit fondé ſur ce que quelques Dogmatiques s'appercevant qu'on pouvoit les pouſſer à l'infini, établiſſoient une hypotheſe, comme un principe, qu'ils prétendoient qu'on leur accordât. Cela ſe peut faire à l'égard des *demandes* des Géometres & des autres propoſitions de cette ſorte; mais c'eſt ce qu'on ne doit jamais accorder, quand il s'agit de choſes obſcures. En cela, les Sceptiques n'étoient pas blâmables. Le 5. étoit tiré de ce qu'il y avoit des Philoſophes, qui ne s'appuyoient que ſur des choſes ſenſibles, comme *Epicure*; d'autres qui ne ſe fondoient que ſur des principes intellectuels, comme *Platon*; d'autres enfin qui admettoient & qui rejettoient en partie, le témoignage des ſens, comme les Stoïciens. Les derniers avoient raiſon,

ſon, mais il falloit qu'ils priſſent garde à ne pas trop accorder au ſeul témoignage des ſens, qui peut ſouvent être redreſſé par la Raiſon ; & à ne pas employer des principes intellectuels, ſujets à conteſtation. On verra que les Sceptiques ne faiſoient que chicaner, ſur cette matiere, au lieu de rechercher la Verité qui ne ſe trouve pas, par ceux qui la fuyent.

Sextus parle encore de deux autres moyens, qui ne different pas de quelques uns de ceux, dont on a parlé, & auxquels nous ne nous arrêterons pas Enfin il ajoûte les moyens dont les Sceptiques ſe ſervoient, pour réduire au ſilence ceux qui faiſoient profeſſion de rendre raiſon des choſes & des opinions. *Eneſideme*, fameux Sceptique, avoit produit huit moyens; par leſquels il croyoit réfuter, comme vitieuſe la maniere dont les Dogmatiques rendoient raiſon de ce qu'on leur demandoit. Il établiſſoit le 1. en ce que la raiſon aſſignée n'étoit ni évidente d'elle même, ni ne ſe pouvoit prouver, par d'autres choſes évidentes. En cela, il avoit raiſon, car dire des choſes, qui peuvent être fauſſes, ce n'eſt rendre raiſon de rien. Le 2. étoit lors qu'entre pluſieurs cau-

cauſes, que l'on pouvoit donner d'un phénomene, auſſi vraiſemblables l'une que l'autre, on n'en rapportoit qu'une. C'eſt une faute où les nouveaux Phyſiciens ſont ſouvent tombez, & qu'ils n'auroient pas commiſe, s'ils avoient plus medité les difficultez des Sceptiques. Le 3. étoit de faire voir qu'il étoit abſurde d'attribuer des effets réglez à des cauſes incapables d'ordre, comme faiſoient les Epicuriens, qui attribuoient les effets reglez de la nature au hazard; ou comme font ceux qui croyent qu'il naît des animaux de la pourriture, par la chaleur du Soleil; quoi qu'on ne puiſſe diſconvenir de l'ordre admirable qui ſe trouve dans la diſpoſition de leurs parties, & dans la propagation, ſans qu'elles s'augmentent, ni qu'elles ſe diminuent. Ajoûtez à cela qu'il y a dans les Animaux, ſans en excepter les moindres inſectes, un principe interieur de vie & de mouvement, quel qu'il puiſſe être, qui leur fait rechercher ce qui eſt néceſſaire à leur conſervation; car le ſentiment des Automates materiels eſt une opinion, qui ne ſeroit nullement à l'épreuve des moyens, que les Sceptiques avoient de confondre les Dogmatiques

matiques trop hardis à débiter leurs conjectures, comme des veritez. Le 4. d'*Eneſideme* étoit de pouſſer ceux qui diſoient que ce que nous ne voyons point eſt ſemblable à ce que nous voyons; au lieu qu'il ſe pourroit faire que ce qui eſt caché à nos yeux eſt très-different de ce qui les frappe. Perſonne n'oſeroit dire que le principe interieur de la végetation, & du ſentiment ſoit le même que les organes, que l'on voit. Cela ſeroit auſſi peu raiſonnable, que de croire que celui qui jouëroit ſur un Claveſſin reſſembleroit à cet inſtrument, parce qu'on n'auroit pas vû cet homme. Le 5. étoit tiré de ce que les Philoſophes feignoient des Elemens, desquels toutes choſes avoient été formées; quoi que l'on ne vît point qu'il ſe formât rien de ces Elemens, comme le diſoient ceux qui les admettoient. Les Atomes d'*Epicure* ne forment plus rien de nouveau, comme ils avoient fait autrefois, ſelon ſon Hypotheſe. On voit les mêmes eſpeces des Corps organizez, qui ne ſe forment nullement, par le concours fortuit des Atomes, & qui ſe provignent tout autrement. Le 6. moyen étoit tiré de ce qu'ordinaire-

ment les Philoſophes ne rendoient des raiſons, que conformes à leurs hypotheſes ; au lieu qu'il ſe pouvoit bien faire que les phénomenes vinſſent d'autres principes. Il y en avoit d'auſſi probables que les leurs ; & ils ne pouvoient pas montrer que tout ſe faiſoit par un ſeul principe. Pourquoi n'y auroit-il pas de la diverſité dans les Cauſes, comme il y en a dans les effets ? Qui ſait ſi, ſous le ſuprême Ouvrier, il n'y a point une infinité d'Agens ſubalternes, qui font cette varieté immenſe de Corps Organizez, dont nôtre Terre eſt toute couverte ? D'habiles gens l'ont cru & je n'ai lû aucune objection ſuffiſante, pour renverſer leur Syſtême. En 7. lieu les Philoſophes rendoient ſouvent des raiſons contraires, non ſeulement aux Phénomenes, mais encore à leurs propres principes : comme quand *Epicure*, ſelon la docte remarque de Mr. *Fabricius*, attribuoit le Libre Arbitre à la *déclinaiſon* des Atomes, qui eſt une chimere oppoſée à ſes propres Hypotheſes, touchant la matiere. Ce *clinamen principiorum*, pour parler avec *Lucrece*, eſt auſſi incompatible avec la nature des Atomes. On voit bien que les Sceptiques

ques pouvoient tirer de là un moyen d'embarraſſer les Epicuriens. Comment ſe pouvoit-il faire encore que des Atomes deſtituez de ſentiment, de vie & d'intelligence, comme les Epicuriens en convenoient, formaſſent des Etres qui ſentent, qui vivent & qui entendent? Le 8. moyen d'*Eneſideme* étoit de pouſſer les Dogmatiques, ſur ce que les phénomenes étant douteux, ils en rendoient des raiſons auſſi douteuſes que ce qu'on leur propoſoit. Telles ſont les questions, pourquoi les Oeufs ſont quelquefois moins pleins que d'autres? Pourquoi l'on trouve plus de mouelle dans les Os, en certains temps, que dans d'autres? Ils répondoient que, ſi l'on y prenoit garde, on trouveroit que c'étoit quand la Lune décroit, & que ces effets dépendoient de la Lune; mais il étoit faux que les Oeufs, ou les Os, ſoient moins pleins en ce tems-là, qu'au croiſſant de la Lune. On voit bien par-là que les Philoſophes d'autres fois, manque de bonne méthode, & de principes, aſſez appuyez & aſſez liez, donnoient lieu aux Sceptiques de ſe confirmer dans leurs doutes, au lieu de les en guérir.

18. *jusqu'au* 28. Dans les Chapitres ſuivans, *Sextus* explique les termes, que les Sceptiques employoient, & que l'on ne fera que rapporter, auſſi brievement qu'il ſera poſſible. Ils diſoient après avoir ouï deux ſentimens, dont on leur demandoit leur penſée: *pas plus l'un que l'autre*, pour marquer qu'ils trouvoient les raiſons, pour & contre, d'un égal poids. En cela, ils prétendoient ne rien aſſurer de la choſe même, mais marquer ſeulement la diſpoſition préſente de leur eſprit, de même que s'ils diſoient: *Je ne ſai lequel de ces deux ſentimens je dois embraſſer, ni lequel je dois rejetter*; ſans aſſurer qu'ils euſſent raiſon, en cela, non plus qu'en toute autre choſe.

Ils ſe ſervoient du mot d'*Aphaſie* (ἀφασία) pour décrire l'état de doute, où ils ſe trouvoient, & dans lequel il étoit plus à propos *qu'ils ne diſſent rien*, ce qui eſt la ſignification du mot; non que les choſes ſoient telles, de leur nature, qu'elles produiſent néceſſairement l'*Aphaſie*, ou le ſilence, mais parce qu'alors ils n'étoient pas en état de prendre aucun parti.

L'état, où ſe trouvoit leur eſprit, faiſoit

faiſoit qu'ils avoient ſouvent dans la bouche les mots de *peut-être qu'oui*, *peut-être que non*; *cela pourroit être*, *ou n'être point*; *il ſe pourroit faire que cela fût*, *& il ſe pourroit faire que cela ne fût point.* Ils ne vouloient pas qu'on prît ces mots, pour des jugemens déterminez, mais pour une peinture de l'aſſiete où étoit leur eſprit, ne pouvant ni admettre ce qu'on leur diſoit, ni le rejetter, ſans decider de ce qui en étoit.

C'eſt auſſi comme il faut entendre les termes de, *je ſuſpens mon jugement*, *je ne décide point*, *tout eſt de ſorte qu'on ne ſauroit en rien décider*; c'eſt à dire, que tout leur paroiſſoit ſi incertain, qu'ils n'en oſoient rien déterminer dogmatiquement. Ils vouloient dire la même choſe, quand ils diſoient que *tout eſt incompréhenſible*; *je ne comprends point cela*; *il n'y a point de raiſon, à laquelle il n'y ait une raiſon oppoſée, qui eſt également forte.* Ils ne prétendoient pas aſſurer, que cette propoſition & autres ſemblables fuſſent veritables, car ils déclaroient qu'ils n'en ſavoient rien & que ces propoſitions mêmes étoient compriſes dans le nombre des propoſitions incertaines, & qu'ils ne les

employoient qu'à l'égard d'eux-mêmes. Ils avoient ſoin de dire que quand ils parloient ainſi, il ne falloit entendre ce qu'ils diſoient, que des choſes qu'on aſſuroit dogmatiquement, & de ce qui leur ſembloit, & non de ce qui eſt réellement.

Mais quoi qu'ils diſſent, il eſt certain que, dans le fonds, ils étoient perſuadez que les Dogmatiques n'en ſavoient pas plus qu'eux, & ne pouvoient en aucune maniere ſatisfaire à leurs objections. On le voit partout, où *Sextus* parle d'eux, comme de gens orgueuilleux & qui ne ſavoient rien. D'ailleurs ils croyoient avoir des raiſons d'être Sceptiques, plûtôt que Dogmatiques, ſans quoi ils n'auroient pas plûtôt embraſſé cette méthode, qu'une autre; & c'eſt ce qui paroît auſſi, par leurs livres, tels que ſont ceux de *Sextus*; où il n'oublie rien, pour rendre tout douteux, & pour gagner les eſprits par des raiſons, qu'il étoit inutile de produire, ſi elles n'étoient pas plus aſſurées, que celles des Dogmatiques. C'eſt un abſurdité, qui n'eſt pas ſupportable, que de vouloir engager des gens à ſuſpendre leur jugement, par des raiſons tout à fait douteuſes & que l'on feroit

mal

mal d'aprouver comme ſolides, ſelon ceux là même, qui les propoſent.

Néanmoins il faut avouër que les autres *Sectes* étoient en effet trop préſomptueuſes & aſſuroient mal à propos mille choſes tout à fait incertaines & même manifeſtement fauſſes: de ſorte qu'elles avoient extrémement beſoin d'être contredites, pour devenir plus modeſtes. On doit même convenir que bien des gens, aujourd'hui, ont plus de penchant à donner dans les défauts des Dogmatiques, qu'à douter de leur propre ſavoir, quoi que ſouvent extrémement borné. Il y a encore une autre ſorte de gens, dont le nombre eſt beaucoup plus grand, qui ſans ſe croire ſavans, ſont perſuadez que la Secte dans laquelle ils ſont nez & ils ont été élevez eſt la meilleure, ſans en avoir d'autre raiſon, ſinon que c'eſt la leur; ſans penſer que ceux des Sectes oppoſées ont le même droit qu'eux. Ces deux ſortes de gens pourroient beaucoup profiter des moyens, que les Sceptiques employoient, pour porter châcun à ſuſpendre ſon jugement, dans les choſes douteuſes. Le Scepticiſme univerſel, qui ne reconnoit

pour vraies pas même les propoſitions évidentes, eſt une extravagance; mais il faut faire uſage du Pyrrhoniſme ſur tout ce qui eſt fondé ſur des principes peu aſſurez.

29. *& ſuivants jusqu'au* 33. *Sextus* montre en ſuite que la Philoſophie Sceptique eſt toute differente de celle d'*Heraclite*, à laquelle *Eneſideme* avoit dit que le Scepticiſme étoit un acheminement; peut-être à cauſe de l'obſcurité de ce Philoſophe, qu'il n'entendoit pas bien; ou de quelques paſſages, où il ſembloit parler comme les Sceptiques. Mais il avoit parlé dogmatiquement de quantité de choſes obſcures, comme on le voit, même par les fragmens, qui nous en reſtent dans les Anciens; ce qui eſt tout à fait contraire au Pyrrhonisme.

Démocrite avoit auſſi employé quelques raiſonnemens, auxquels ceux des Sceptiques reſſembloient, d'où l'on avoit conclu qu'il y avoit de la reſſemblance dans leurs principes; ce qui n'étoit pas vrai, puisque *Democrite* étoit *Dogmatique*.

Il n'eſt pas vrai non plus que la Philoſophie Cyrenaïque fut la même que celle des Sceptiques, puis que la premiere

miere disoit que le souverain bien étoit le plaisir du corps, & que la seconde posoit que c'étoit la tranquillité de l'Ame.

Les sentimens de *Protagore* n'étoient pas les mêmes que ceux des Sceptiques, quoi qu'ils en approchassent, en ce qu'il enseignoit que l'Homme étoit la mesure du Vrai & du Faux; ce qui marque que ce à quoi on donne ces noms dépendoit du caprice de l'Homme, qui varie étrangement. Mais les Sceptiques ne parloient pas ainsi.

Il y a eu plusieurs sortes de Philosophies auxquelles on a donné le nom d'*Academiciennes*, & bien des gens ont crû qu'elles étoient toutes conformes à celle des Sceptiques. La premiere est celle de *Platon*, qui introduit en effet Socrate doutant, lors qu'il le fait disputer contre les Sophistes, ou des personnes qui croyoient savoir ce qu'elles ne savoient point; mais comme il est *Dogmatique* en une infinité de choses, on ne sauroit dire qu'il ait été Sceptique, comme *Sextus* le montre. La seconde, ou la moyenne *Academie* a été celle d'*Arcesilas*, & l'on a voulu faire de *Xenophane* son disciple un Philosophe Sceptique, parce que *Timon* Phlia-

ſien, diſciple de *Pyrrhon*, avoit dit que *Xenophane* n'avoit pas *le faſte* des *Dogmatiques*; mais il ne laiſſoit pas de l'être, à divers égards. *Sextus* ſoûtient encore que la nouvelle Academie, quoi qu'elle enſeignât *qu'on ne peut rien comprendre*, étoit pourtant differente de la Sceptique, & en cela même que l'on vient de dire; car les Academiciens diſoient poſitivement qu'on ne peut parvenir à la connoiſſance aſſurée de la Verité; mais les Scepticiens avoüoient qu'il pourroit peut-être arriver qu'on parvint à la connoiſſance de quelque Verité. Outre cela, les Academiciens prétendoient que leurs ſentimens, touchant les biens & les maux, étoient plus probables que ceux des autres Sectes: au lieu que, ſelon *Sextus*, les Sceptiques ne diſoient de rien, que ce fût un mal, ou un bien, & ne laiſſoient pas de vivre comme les autres, ſans avoir néanmoins aucune opinion déterminée. On voit que *Sextus* outroit le Pyrrhoniſme, autant qu'il pouvoit, en paroles, quoi que dans la pratique il ne le fût point. Pendant qu'il diſoit qu'il ne ſavoit ce qu'on devoit appeller mal, ou bien; il ne laiſſoit pas, dans la vie, de rechercher

cher ce que le Vulgaire nommoit bien & de fuir ce qu'il appéloit mal, mais ἀδοξάστως, comme il dit, *ſans avoir aucune opinion déterminée* ſur cela. Il montre auſſi que la quatriéme & la cinquiéme Academie étoient beaucoup plus *dogmatiques* que les Sceptiques. Il ſoûtient auſſi que la Médecine Méthodique approche plus de la Sceptique, que l'Empirique; d'où d'habiles gens ont conclu que nôtre Philoſophe étoit plûtôt Méthodique, qu'Empirique, quoi qu'on le nomme communément ainſi.

II. Ce que l'on a vu jusqu'à préſent regarde la Philoſophie Sceptique, conſidérée en elle-même; le ſecond Livre eſt une réfutation de la Logique des autres Philoſophes, & comme cette Science ouvre le chemin à la connoiſſance des autres ſelon les Dogmatiques, les Sceptiques n'oublioient rien pour la détruire.

1. *jusqu'au* 4. Les Dogmatiques, pour les arrêter tout court, leur faiſoient ce Dilemme: Ou les Sceptiques comprennent ce que les Dogmatiques diſent, ou non. S'ils le comprennent, comment peuvent-ils douter de ce qu'ils comprennent? (*Comprendre*, καταλαμβάνειν, *ſignifie ici comprendre une*

choſe, comme vraie, car ces Philoſophes nioient que l'on pût comprendre ce qui eſt faux). Mais s'ils ne la comprennent pas, ils ne peuvent parler d'une choſe, qu'ils ne comprennent point. Nôtre Sceptique demande qu'on lui explique ce que veut dire ici le mot de *comprendre*, ſi c'eſt ſimplement *entendre*, ſans convenir que ce dont on parle, ſoit; ou ſi c'eſt entendre en maniere, qu'on accorde que cela eſt. S'ils entendent le mot au premier ſens, ils ne pourront pas nier, qu'on ne puiſſe disconvenir d'une choſe qu'on *entend*, ou que l'on *comprend*, ſans la croire vraie. Si *comprendre* eſt concevoir comme vrai, les Sceptiques ne peuvent pas demeurer Sceptiques, en comprenant la choſe, de la ſorte. Il eſt certain que les Dogmatiques, s'ils parloient ainſi, abuſoient de l'ambiguité du mot *comprendre*, ou *concevoir*; & il n'eſt pas moins vrai que les anciens Philoſophes étoient pleins d'équivoques.

2. *jusqu'au* 7. En commençant à disputer contre la Logique, *Sextus* examine ce que les Logiciens diſoient du *Critérion*, mot aſſez équivoque, dans leur langage, & qu'on ne peut pas expliquer par un ſeul mot François.

çois. Sans vouloir rapporter tout ce que nôtre Philoſophe dit de ce mot, en quoi il ne ſemble pas être aſſez net; il aſſure que le *Critérion*, en matieres de Logique, dont il s'agit ici, ſe dit à trois égards. On peut ainſi nommer 1. l'Homme même, d'où vient le jugement : 2. l'inſtrument, dont il ſe ſert pour cela ; ſavoir les Sens, ou l'Entendement : 3. la lumiere, ſelon laquelle, l'Homme juge, que l'Auteur appelle l'*application de l'imagination*. Il ne faut pas diſputer des mots, ſur tout quand on les a définis ; mais aſſurément les Philoſophes Grecs ne ſont pas pardonnables d'avoir inventé des mots équivoques, eux qui avoient une Langue ſi riche & qui oſoient encore faire de nouveaux mots, quand ils en avoient beſoin. Cela a produit une infinité d'erreurs & de diſputes de mots, qui ne ſeroient peut-être jamais nées, ſans ces ambiguitez.

4. Les Stoïciens & quelques autres Philoſophes, dit *Sextus*, croyoient qu'il y a une marque du Vrai & du Faux ; d'autres le nioient, comme *Xeniade* de Corinthe, & *Xenophane* de Colophon, qui diſoit *qu'en toutes choſes il n'y a qu'opinion*. Mais

les Sceptiques ſuſpendoient leur jugement là-deſſus & ne décidoient rien. Ils diſoient que la controverſe, dont il s'agit, pouvoit être décidée, ou ne le pouvoit pas. Si l'on diſoit qu'elle ne pouvoit être décidée, il s'enſuivoit de-là qu'il falloit ſuſpendre ſon jugement là-deſſus. Si l'on ſoûtenoit au contraire, qu'on la pouvoit décider, ils demandoient par quel moyen, puis qu'on n'étoit pas encore ſûr, qu'il y eût une marque par laquelle on puiſſe diſtinguer le Vrai du Faux. Il n'eſt pas permis de décider une choſe obſcure, par une autre, qui n'eſt pas plus claire. On ne peut pas ſuppoſer, ſans preuve, qu'il y a une marque, qui diſtingue ce qui eſt aſſuré de ce qui ne l'eſt pas ; & s'il faut chercher une marque de verité, qui appuye cette marque ; cela meneroit à l'infini. *Sextus* prétend que cela ſeul ſuffiroit, pour montrer la témerité des Dogmatiques. Mais ſi on lui eût demandé pourquoi il croyoit que deux & deux ſont quatre, ou que deux côtez d'un triangle pris enſemble ſont plus grands que le troiſiéme, qu'auroit-il pu répondre de raiſonnable? S'il avoit dit qu'il ne croyoit pas déterminément ces propoſitions, ni les

les autres ſemblables, comme il l'auroit dû dire, ſelon ſes principes; on auroit eu droit de l'accuſer de menſonge & d'impudence; avec beaucoup plus de droit, qu'il n'accuſoit ſes adverſaires d'orgueuil & de témerité; & s'il avoit avoué, qu'il en étoit convaincu, ſa cauſe étoit perdue. On lui auroit alors demandé, d'où venoit qu'il croyoit ces propoſitions, & il n'auroit pû dire autre choſe, ſinon qu'elles étoient ſi claires, que perſonne n'en pouvoit douter. Dès-lors on auroit dit que le *Critérion* eſt la clarté, qui ne permet pas de ſuſpendre ſon jugement. Mais c'eſt de quoi, il traitera un peu plus bas, en parlant du *Signe*, au Ch. 10. & 11. ce qui eſt *la marque du Vrai*, comme nous l'avons nommée.

5, 6, 7. L'Homme, qui eſt le *Critérion*, d'où vient le jugement, paroît à l'Auteur non ſeulement incomprehenſible, mais même tel qu'on ne s'en peut former aucune idée. Il cite là-deſſus Socrate qui dans *Platon*, avoüe qu'il ne ſait ce que c'eſt qu'un Homme. Il eſt bien facile de donner un bon ſens à cette expreſſion figurée, & ironique; qui marque que châque homme ne ſait pas

pas trop quels ſont les devoirs de l'Homme, ou ce qu'il doit faire pour vivre conformément à ſa nature, à cauſe de l'ignorance, dans laquelle il eſt & des paſſions qui le déchirent, & qui l'empêchent de connoître ſes propres défauts. Il paroît, par mille autres paſſages de Socrate, qu'il ſavoit d'ailleurs ce que c'eſt que l'Homme. *Démocrite* diſoit que l'*Homme eſt ce que nous ſavons tous*, & il avoit raiſon, parce qu'il n'y a point d'homme, qui ne ſâche ce qu'il voit & ce qu'il ſent interieurement en lui-même, qu'il a un Corps organizé d'une certaine maniere, & une choſe, qui penſe en lui. *Sextus* dit ridiculement, que, ſelon *Démocrite*, nous ne connoiſſons pas l'Homme, parce que nous connoiſſons auſſi un Chien, & qu'il s'enſuivroit de là qu'un Chien eſt auſſi un homme. Mais il feignoit de ne pas entendre ce Philoſophe, pour lui oppoſer cette difficulté & quelques autres auſſi abſurdes. On voit bien que *Sextus* étoit un homme d'eſprit, qui ne péchoit pas, par ignorance; mais qui, à force de faire l'homme d'eſprit, dans la défenſe du Pyrrhoniſme, diſoit des ſotiſes; qui ſont inévitables, lors qu'on attaque

des

des veritez, dont perſonne ne peut douter. Il ne s'enſuit pas, au reſte, que nous connoiſſions, par une idée claire & complette, la ſubſtance, qui penſe en nous, & celle qui forme nôtre Corps. Mais nous pouvons certainement aſſurer de nous-mêmes ce que nous y connoiſſons, par les ſens, par l'experience & par le ſentiment interieur. Notre Philoſophe réfute d'ailleurs aſſez bien, en d'autres choſes, *Démocrite*, *Epicure*, *Platon* même, & d'autres. Pour parvenir à la connoiſſance du *Critérion*, d'où vient le jugement, il ne faut que conſulter ſa propre conſcience; il n'eſt pas beſoin de recourir aux Philoſophes. Ce que nous ſentons, en nous, nous étant connu par un peu de réflexion; nous ne pouvons pas ignorer que, quand nous voyons clairement quelque choſe, il ne nous eſt pas poſſible d'en douter, & cette diſpoſition naturelle ne nous permet pas même de nous propoſer cette queſtion, d'où vient que nous ne pouvons pas douter de ce qui eſt évident; ou celle-ci, ſi les propoſitions de cette nature ſont vraies. Nous n'avons que faire de propoſer des problêmes, lors qu'il n'eſt pas en nous de prendre l'alternative.

Tou-

Touchant les Sens & l'Entendement, qui ſont l'inſtrument, dont nous nous ſervons, pour juger; nôtre Auteur dit que nous ne pouvons pas juger par les Sens ſeuls, ni par l'Entendement ſeul, ni par tous les deux à la fois. Il eſt bien certain que nous ne pouvons pas juger exactement des objets des Sens, ou de ce qui frappe nos organes, par les Sens ſeuls, qui ont beſoin d'être redreſſez par l'Entendement, ni par l'Entendement ſeul, parce qu'il ne s'agit pas d'idées abſtraites, mais de Subſtances qui exiſtent, que l'Entendement n'apperçoit pas immédiatement; mais quand on joint ces deux Facultez & qu'on obſerve les regles de la Logique, on peut connoître, dans les objets ſenſibles, ce que l'Experience nous en apprend, quoi que nous ne puiſſions pas pénetrer la nature des Subſtances. Les exemples tirez de la varieté des opinions, entre les Philoſophes, & même de leurs erreurs, ne prouvent rien, parce qu'il eſt aiſé de faire voir qu'ils ont violé les Lois du bon raiſonnement, & tout ce que dit *Sextus* là-deſſus, ne peut pas faire douter de ce qui eſt clair. Il n'y a point de Philoſophe, qui ait douté,

ou

ou pu douter de veritez d'Arithmetique & de Géometrie, dès qu'ils les ont entendues.

La lumiére, ſelon laquelle on juge, vient, comme *Sextus* le dit, de la perception ou de l'impreſſion de l'Imagination ſur l'Entendement. Cela eſt vrai, à l'égard des choſes ſenſibles; mais il eſt faux, à l'égard des idées abſtraites, comme ſont les veritez, dont on vient de parler, & les veritez de la Métaphyſique. L'imagination n'a aucune part à les former, quoi qu'elle donne occaſion à l'Ame de le faire. Ainſi tout ce qu'il dit ici ſur l'Imagination, à cet égard, eſt hors de propos. L'Eſprit ayant examiné ſes connoiſſances, ſe fait lui-même un Art de raiſonner juſte, tout compoſé d'idées évidentes, ou d'idées qui en ſont des ſuites néceſſaires. Par-là il juge de tout, & s'il ne violoit jamais, faute d'attention, ou par précipitation, ou par paſſion, les regles de cet Art, il ne ſe tromperoit jamais. Nôtre Philoſophe finit, en diſant, que ſon deſſein n'a pas été de montrer qu'il n'y a point de *Critérion* de la Verité; mais que puis que les Dogmatiques prétendent prouver, par des raiſons probables, qu'il y en

a; il a crû pouvoir rapporter des raiſons auſſi probables, pour montrer qu'il n'y en a point, afin qu'on en conclue qu'il faut ſuſpendre ſon jugement la-deſſus.

8. & 9. Sextus traite de ce qui eſt *Vrai* & de la *Verité*, comme ſi c'étoient deux choſes diſtinctes; & en effet on pourroit les diſtinguer, mais je ne m'arrêterai pas à ces ſubtilitez obſcures & inutiles. *Sextus* convient qu'on appelle *vraie* une ſeule propoſition, mais que la *Verité* en géneral renferme pluſieurs propoſitions vraies. Nôtre Philoſophe commence à montrer qu'il n'y a rien, que l'on puiſſe dire vrai, en ces termes: " Puisque les Dogmatiques
„ diſputent entre eux du Vrai, & que
„ quelques uns diſent qu'il y a quelque choſe de Vrai, & d'autres
„ qu'il n'y a rien de vrai, il n'y a pas
„ moyen de décider de cette controverſe. Si celui qui dit qu'il y a
„ quelque choſe de vrai, le dit ſans
„ démonſtration, perſonne ne l'en
„ croira, parce que la choſe eſt conteſtée. S'il en apporte une démonſ-
„ tration, & s'il avouë qu'elle eſt
„ fauſſe, on n'ajoûtera non plus point
„ de foi à ce qu'il dira; & s'il dit que
„ la démonſtration eſt vraie, il tom-
„ bera

, bera dans un raiſonnement vicieux,
, qui prouvera une choſe incertaine
, par une autre qui n'eſt pas plus aſ-
, ſurée. On demandera une démon-
, ſtration, qui en prouve la verité,
, & une autre démonſtration, qui
, prouve celle-ci, & ainſi à l'infini.
, Or c'eſt ce qui ne peut être, de
, ſorte qu'on ne peut pas ſavoir, s'il
, y a quelque choſe de vrai.

Mais ſi l'on veut prouver qu'il y a quelque choſe de vrai, il faut avant toutes choſes dire que, par une *propoſition vraie* on entend une propoſition conforme à la nature de la choſe dont il s'agit. Par exemple, quand je dis *que la ligne droite eſt la plus courte qu'on puiſſe tirer entre deux points*, & que j'ajoûte que cette propoſition eſt vraie; lors que je marque deux points ſur un papier, & que je tire entre eux la plus courte ligne qu'il ſoit poſſible; celui qui me voit faire cela, ne me demandera jamais une autre preuve, par laquelle il paroiſſe que cette ligne eſt droite, ni qu'elle eſt la plus courte que l'on puiſſe tirer entre ces deux points. Pourquoi? parce que la choſe eſt évidente, & que l'évidence eſt la preuve immédiate de la Verité & qui gagne ſi bien l'eſprit de l'homme, qu'il

qu'il ne lui eſt pas poſſible d'y réſiſter. Il y a néanmoins des choſes obſcures, qui ſont vraies, mais que l'on ne peut regarder comme telles, juſqu'à ce qu'elles ſoient devenues évidentes. Par exemple, ſuppoſé que quelcun, qui n'a aucune idée de Géometrie, entende dire *que les trois angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits*, il ne pourra pas d'abord ſe rendre à cette propoſition, qui ne lui ſera pas évidente, parce qu'il ne l'entendra pas bien, & qu'il n'aura jamais vu en faire la démonſtration. Mais dès qu'il ſaura ce que c'eſt qu'un angle & qu'un angle droit, & la maniere dont on meſure les angles, qui fait qu'on les nomme égaux ou inégaux, & qu'il aura vu faire la démonſtration de cette propoſition : ſon évidence le gagnera ſur le champ. Ceux qui auront apris non ſeulement les Principes de l'Arithmetique ou de la Géometrie, mais encore de la Logique & de la Métaphyſique, purgée des vaines ſubtilitez de l'Ecole, verront d'abord que diſputer contre la Verité en géneral n'eſt autre choſe que s'expoſer à la moquerie, par une vaine oſtentation d'eſprit. Nôtre Auteur a écrit, comme on le dira dans la ſuite,

te, contre les Géometres, contre les Arithmeticiens, & contre les Logiciens; mais ſes raiſonnemens ne lui ont pas aquis beaucoup d'honneur, puis qu'il a fait voir par-là qu'il n'entendoit point ces Sciences, ou qu'il feignoit de ne les point entendre pour les pouvoir attaquer, ce qui eſt encore plus abſurde.

Voici comme il raiſonne encore contre la Verité: " Il n'y a de vrai, „ que ce qui eſt évident, ou que ce „ qui eſt obſcur; ou ce qui eſt vrai „ eſt en partie évident, & en partie „ obſcur: Or il n'y a rien de tout „ cela de vrai: Donc il n'y a rien de „ vrai. „ Ceux qui ſavent qu'*évident* peut ſe prendre en deux ſens, diſtingueront la majeure. Si l'on entend l'*évidence* par rapport aux hommes, pour ce qui fait qu'ils entendent clairement, on n'acordera pas que toutes les veritez leur ſoient évidentes, parce qu'elles ſont pour la plûpart inconnues. Mais ſi l'on entend la clarté des choſes, conſiderées en elles-mêmes, & qui paroît à ceux, à qui elles ſont connues; on tombera d'accord que d'abord qu'elles ſont bien connues, ce qu'on en ſait eſt évident & par conſéquent veritable.

Ainſi

Ainſi on peut dire que toutes les démonſtrations mathématiques, faites, ſelon les regles de l'Art, ſont évidentes & veritables en elles-mêmes, ou conformes à la nature des choſes ; de ſorte que dès qu'on les entend, on en tombe néceſſairement d'accord. Mais pour ceux, qui ne les entendent pas, elles demeurent obſcures, & par conſéquent ne peuvent être admiſes pour veritables ; ni rejettées, comme fauſſes. Pour ce qui eſt de l'autre partie de l'alternative, que tout ce qui eſt obſcur eſt vrai, c'eſt une abſurdité, que perſonne n'a jamais ſongée. Il eſt donc vrai que les veritez ſont en partie obſcures, & en partie claires, par rapport aux hommes, qui ne les connoiſſent pas, ou qui les connoiſſent.

Nôtre Auteur demande enſuite, contre cette derniere verité, que „ ſi „ quelques propoſitions, qui paroiſ„ ſent évidentes, & quelques-unes „ de celles, qui ſont obſcures, ſont „ vraies ; comment nous diſcernerons „ les propoſitions évidentes, qui ſont „ vraies, des fauſſes. Entre les propoſitions qui *paroiſſent évidentes* & celles qui *le ſont en effet*, il y a cette difference, qu'en conſiderant les premie-

mieres avec ſoin on connoît qu'elles ne le ſont pas, & cela d'une maniere à n'en pouvoir douter, ſi l'on eſt exercé dans l'Art de raiſonner; au lieu que plus on conſidere les autres, plus on en voit la clarté. Mais ſi on juge de l'évidence par ce qui paroît, dit l'Auteur, la choſe va à l'infini & l'on prouvera l'évidence par l'évidence elle-même, ce qu'on appelle *idem per idem*, ce qui eſt vicieux. Il n'eſt pas vrai que cela aille à l'infini, parce que l'évidence porte ſa preuve avec elle-même, puis qu'il ne nous eſt pas poſſible d'en douter. Qui peut douter qu'une ligne droite ne ſoit *la plus courte, qui puiſſe être tirée entre deux points*, dès qu'il l'a un peu conſiderée? Qui peut demander des preuves de ce dont il ne lui eſt pas poſſible de douter? Mais c'eſt là prouver une choſe par elle-même, dit *Sextus*. Cela eſt vrai & c'eſt là le privilege de l'Evidence de porter avec elle ſa preuve, parce que perſonne n'a le pouvoir d'en douter, non plus que de ſes propres ſenſations, dont *Sextus* avouoit qu'il ne pouvoit douter. Si on lui avoit dit qu'il n'étoit pas vrai qu'il ſentît quelque choſe, il auroit renvoyé ceux, qui lui auroient parlé ainſi à eux-mêmes;

mes; ſans daigner leur répondre. Il en eſt de même des Veritez, que l'on connoit avec évidence; ſi quelcun demande d'où vient qu'on les croit, on n'aura qu'à le renvoyer à lui-même. Si quelcun demande, par exemple, comment je ſai que *des nombres égaux, à chacun desquels on ajoûtera des nombres égaux, demeureront égaux*; je lui demanderai d'où il ſait qu'ajoûtant deux à quatre, cela fait toûjours ſix, & ainſi du reſte. La réponſe qu'il me fera ſervira à lui répondre à lui-même.

10 & 11. Nôtre Auteur traite ici du *Signe*, ou de la marque à laquelle on peut diſtinguer le Vrai du Faux. Il recevoit dans la vie commune les *ſignes*, qui nous avertiſſent de quelque choſe; comme la fumée, qui ſort de quelque endroit, nous fait comprendre qu'il y a du feu. Mais il rejettoit le *ſigne*, qui en matieres ſpéculatives nous marque que quelque choſe eſt vrai, ou faux. Il le définit ainſi, après les Stoïciens, à ce qu'il dit: *Le ſigne eſt un axiome définitif, antecedent dans une bonne liaiſon & qui développe le conſéquent.* J'ai de la peine à croire qu'on le définît ainſi; mais ſi cela eſt, la définition ne vaut rien. Il s'agit ici de définir le mot, pour lequel

quel il vaudroit infiniment mieux dire, *la marque de la Verité*, & si l'on demandoit ce que c'est, on répondroit, que c'est *l'Evidence*. Mais l'Ancienne Philosophie brouilloit tout par ses Définitions obscures, quoi que l'essence d'une bonne Définition soit d'être claire. Aussi *Sextus*, pour l'attaquer, l'éclaircit au long dans la suite, comme on le pourra voir dans l'Original, qui revient à ceci, que le *signe* est un axiome clair, duquel, étant posé, on tire une conséquence nécessaire : comme *s'il est jour, il fait clair* ; d'où en posant *qu'il est jour*, on conclut nécessairement qu'*il fait clair*. La marque de la Verité n'est pas la proposition *s'il est jour, il fait clair*, mais l'évidence de la conséquence, qui est l'unique fondement du syllogisme. *Sextus* employe beaucoup de chicanerie, pour montrer qu'il n'y a point de semblable signe, ni d'axiome digne de foi par lui-même. Je n'ai pas assez de place, pour rapporter & développer tout cela comme il faudroit faire, pour le réfuter en détail. Les Curieux feront bien de lire cet endroit en Grec, qui n'est pas facile à traduire. Tout aboutit à dire que l'Evidence n'est pas la marque de la Verité, par la raison, que

j'ai déja refutée ; c'eſt que l'Evidence elle-même a beſoin de preuve, & cette preuve d'une autre preuve, ce qui iroit à l'infini; à moins que de prouver une choſe, par elle-même, ce qui eſt abſurde. Il n'y a qu'à ouvrir un Livre de Mathematique, qu'à lire les Axiomes qui ſont au devant, & qu'à ſe demander à ſoi-même, ſi on peut réfuſer ſon conſentement à un ſeul de ces Axiomes ; après quoi ſi l'on cherche pourquoi on s'y rend néceſſairement, on trouvera que c'eſt à cauſe de leur extrême clarté, à laquelle il n'eſt pas poſſible de réſiſter. *Sextus* ne le reſſentoit pas moins que les autres hommes ; mais il vouloit embarraſſer les Philoſophes par des *Ergoteries*, & aquerir la reputation d'un homme ſubtil, par-là.

12 & 13. Après avoir eſſayé de détruire les Axiomes, ou les Propoſitions claires, par elles-mêmes, & d'une verité indubitable ; nôtre Philoſophe conclut de là que ce qu'on appelle *Démonſtration* eſt une choſe, qu'on ne ſauroit accorder aux Dogmatiques. Car ſi on ne peut pas convenir du *ſigne de la Vérité*, & ſi la Démonſtration eſt un *ſigne*, il s'enſuit que l'on doit ſuſpendre ſon jugement,

ment, touchant la Démonſtration. Auſſi *Sextus* ne jugeoit pas qu'il fût néceſſaire qu'il attaquât la Démonſtration, qui, ſelon les Philoſophes, n'eſt autre choſe qu'un raiſonnement qui, de propoſitions, dont on convient, tire une concluſion, qui étoit auparavant incertaine; où il faut que les deux premieres propoſitions ſoient vraies, & liées enſemble, pour en tirer une conſéquence juſte. *Sextus* attaque les parties de la Démonſtration & prétend montrer qu'on ne peut rien conclurre démonſtrativement. Mais ſi les Stoïciens, à qui il en veut principalement, ne pouvoient rien conclurre par un argument, dont on ne pouvoit nier ni la Majeure, ni la Mineure, en aucun ſens, ni trouver rien à redire dans la conſéquence; par quel argument, *Sextus* pouvoit il prouver, ou au moins rendre probable qu'il n'y a point de Démonſtration? Si ſes argumens ſont ſuffiſans, pour faire douter, c'eſt en vertu des regles de la Démonſtration, qu'il attaque; mais pour ne pas tomber dans les principes des Dogmatiques, il convient qu'il ſe pourroit faire que tout ſon raiſonnement fût faux. Cela étant ainſi, *Sextus* prenoit une

peine fort inutile de faire un livre de cette ſorte. Qui, dans la vie commune, voudroit entendre de longs discours, que l'on avouëroit être tout à fait incertains? Perſonne aſſurément. Il eſt moins pardonable, en des choſes ſpéculatives, de ne rien dire, que de douteux, où rien n'oblige de parler. Mais c'eſt, dira-t-on, pour rabatre l'orgueuil des Dogmatiques, comme nôtre Philoſophe le dit ſouvent. Peut-on eſperer de rabattre l'orgueuil des Dogmatiques, par des diſcours, que l'on avouë pouvoir être entierement faux? N'eſt-ce pas s'accuſer ſoi-même d'une très-grande indiscretion? Tout cela roule, dans le fonds, ſur le principe, que nous n'avons aucune marque, à laquelle nous puiſſions nous aſſurer de la Verité. C'eſt pourquoi nous ne nous arrêterons pas aux vaines ſubtilitez de *Sextus*.

Les Stoïciens avoient raiſon de dire aux Sceptiques : „ Si vous pouvez „ démontrer qu'il n'y a point de „ démonſtration vous prouvez par-là „ qu'il y en a une; & ſi vôtre raiſon- „ nement n'eſt pas démonſtratif, il „ y a une démonſtration, puis que „ vous ne prouvez pas qu'il n'y en a „ point. Ainſi, ſoit que vous le prou-

„ viez

„ viez, ſoit que vous ne le prouviez „ pas, il y a une démonſtration. Ils parloient ainſi, pour ſe moquer des Sceptiques, & il faut avouër que *Sextus* s'embarraſſe lui-même, pour ſe tirer de cette raillerie. „ Il ſe peut „ faire, dit-il entre autres choſes, que „ comme les remedes purgatifs ſortent, avec les matieres, qu'ils pouſſent „ hors du corps: de même les démonſtrations oppoſées aux raiſonnements, qu'on nomme ainſi, ſe „ renferment elles-mêmes, avec ceux „ qu'elles détruiſent, car cela n'eſt „ point abſurde, puisque cette expreſſion: *tout eſt faux*, non ſeulement „ détruit toutes les autres, mais encore elle-même. Mais s'il étoit vrai qu'on pût parler ainſi: *tout eſt faux*, cette propoſition ne pourroit s'entendre d'elle même, car ſi elle étoit fauſſe, il y auroit au moins quelque choſe de vrai; au contraire ſi elle s'entendoit d'elle-même, elle renfermeroit une contradiction, qui reviendroit à celle-ci: *il eſt vrai que tout eſt faux, ſans en excepter la propoſition qui l'affirme*. Elle ſeroit en même tems vraie & fauſſe. Il répond en ſuite à l'argument des Stoïciens, qu'il feint, comme je crois, de ne pas entendre,

& qu'il explique comme ſi les Stoïciens aſſuroient dogmatiquement qu'il y a & qu'il n'y a pas de démonſtration ; au lieu que c'étoit ſeulement un argument *ad hominem*, contre les Sceptiques.

14 *juſqu'au* 19. Je ne m'arrêterai point à ce qu'il dit, dans la ſuite, contre les Syllogismes, contre l'Induction, contre les Définitions, & contre les Diviſions. Ce ne ſont que des puerilitez, indignes de *Sextus*.

20 & 21. Il diſpute, après cela, contre les Genres & les Eſpeces, & prétend que ſi ce ſont ſeulement des idées abſtraites ; on les peut renverſer par ce qu'il oppoſe à l'Imagination & à l'Entendement : & que ſi l'on dit que ce ſont des Etres qui exiſtent, il eſt facile de faire voir que cela eſt inſoûtenable. Il réfute en effet fort bien les *Réaliſtes*, comme on les nomme depuis, mais il n'auroit pû montrer qu'on ne puiſſe ſe former des idées abſtraites des Genres & des Eſpeces, ſur tout en matiéres Mathematiques, où l'on peut etre exact. On peut dire, par exemple, que toute figure eſt bornée, par des lignes droites, ou courbes, ou mêlées de ces deux genres ; ſans que perſonne puiſſe rendre cela douteux.

22. *Il*

22. Il ſe moque, avec raiſon, de certains ſophismes groſſiers, que l'on débitoit, dans les Logiques, où l'on donnoit la maniere de les ſoudre. Perſonne n'y peut être trompé. Mais il y a des ſophismes cachez, qu'il n'eſt pas toûjours aiſé de ſoudre, ſur tout en des matiéres obſcures, & qu'il eſt très-bon d'indiquer à la Jeuneſſe, afin qu'elle ne s'y laiſſe pas tromper.

23. Il faut dire la même choſe de l'Ambiguité des termes, qui lors qu'elle eſt groſſiere ne trompe perſonne; mais qui cauſe de grandes erreurs & de grandes conteſtations, lors qu'il s'agit de choſes ſubtiles, ou obſcures; ou de l'explication des Ecrits des Anciens, lorsque leurs ſentimens ne ſont pas bien connus d'ailleurs.

III. Le troiſiéme livre eſt contre les Phyſiciens & les Philoſophes Moraux; mais par les mots de *Phyſique* & de *Phyſiciens*, outre les idées, que nous y attachons, les Anciens y joignoient ce que nous appellons la Metaphyſique & la Théologie.

1. *jusqu'au* 4. Il commence par l'examen de ce que diſoient les Dogmatiques des *Principes*, ou des *Cauſes*; & la premiere Cauſe, dont il parle,

eſt *Dieu* Mais il prend la précaution de dire d'abord, que ſuivant la maniere ordinaire de vivre, il aſſure qu'il y a des Dieux, qu'il les honore, & qu'ils gouvernent par leur Providence, & tout cela ἀδοξάστως, ou *ſans s'entéter de cette opinion*. Il ſouhaite néanmoins que l'on croye qu'il ne parle, que contre la précipitation des Dogmatiques; ce qui ſignifie que, philoſophiquement parlant, on n'a pas ſujet de ſoûtenir qu'il y ait une Divinité, mais que pour s'accommoder à la populace & aux Loix, il falloit parler comme les autres. C'eſt comme l'on vivoit ſous l'Empire Romain, où l'on ne s'informoit nullement ſi l'on étoit perſuadé de la verité de la Religion publique, pourvu que d'ailleurs on parlât & que l'on agît comme les autres. Ne fait-on point quelquefois, parmi nous, quelque choſe d'approchant, lors que l'on attaque les Attributs les plus eſſentiels de Dieu, comme ſa Bonté, & qu'après avoir dit tout ce qu'on peut dire, pour prouver que Dieu n'eſt point bon, on déclare que néanmoins on ſoumet *ſa Raiſon à la Foi*; c'eſt à dire, que l'on croit que Dieu eſt bon, contre ſes propres lumieres, parce que l'Ecriture le dit?

N'a-

N'a t-on pas même dit, que l'on en uſoit ainſi pour *humilier l'orgueuil* des Théologiens Rationaux, qui ſoutiennent que Dieu eſt bon? Mais écoutons *Sextus*: „ nous devons, *dit il*, „ concevoir l'eſſence des choſes que „ nous entendons; par exemple, ſi el„ les ſont corporelles, ou incorpo„ relles. Il en faut auſſi ſavoir la for„ me; car perſonne ne ſauroit conce„ voir ce que c'eſt qu'un Cheval, ſans „ avoir auparavant été informé de ſa „ forme. Outre cela, il faut conce„ voir comme exiſtant en quelque „ part ce que l'on conçoit. Puis donc „ qu'entre les Dogmatiques les uns „ diſent que Dieu eſt un corps; les „ autres qu'il eſt incorporel; les uns „ qu'il a une forme humaine, les au„ tres que non; que les uns diſent „ qu'il eſt en un lieu & les autres „ que non: les uns dans le monde „ & les autres hors du monde; com„ ment pourrions-nous nous former „ une idée de Dieu, ſans convenir „ de ſon eſſence, ſans ſavoir quelle „ eſt ſa forme, ni le lieu où il pour„ roit être? Qu'ils s'accordent aupa„ ravant entre eux, ſur ce que Dieu „ eſt; qu'ils nous en faſſent une deſ„ cription, & qu'ils exigent alors de

„ nous, que nous nous en formions
„ une idée.

I. S'il s'agiſſoit de ſe former une idée complette & exacte de la Divinité, avant que de croire qu'il y en a une, il faudroit en effet pénetrer l'eſſence divine; mais ce n'eſt pas de quoi il eſt queſtion. Pour croire qu'il y a une Divinité, c'eſt-à-dire, un Etre infiniment plus excellent, que tous les autres, qui eſt éternel, & qui a donné l'exiſtence à toutes choſes, qui peut par conſéquent tout faire, qui eſt ſage, qui conduit toutes choſes, qui eſt bienfaiſant &c. il ne faut que conſiderer les choſes qui ont commencé & qui lui doivent leur exiſtence & toutes leurs proprietez. C'eſt ce qu'on a fait voir, dans la 3. Section de la *Pneumatologie*, par des raiſons démonſtratives & au deſſus des Chicaneries Scepticiennes. II. *Socrate* même, dans le Paganisme, a prouvé, comme *Xenophon* nous l'apprend, pluſieurs des perfections de la Divinité, d'une maniere inconteſtable; par exemple, qu'il eſt incorporel, qu'il voit & conduit tout &c. III. A l'égard du lieu où il eſt, les Payens mêmes ont cru qu'il étoit au Ciel, d'une maniere particuliere, mais que

cela

cela n'empêchoit pas qu'il ne fût présent par tout & qu'il ne vît tout ce qui se passe dans l'Univers. IV. Les Platoniciens, en particulier & d'autres encore ont dit que Dieu n'avoit point une forme humaine, comme l'avoient dit les Poëtes. Si *Sextus* les eût écoutez & eût bien médité cette matiére, il auroit bien compris, qu'on pouvoit facilement se former une idée de la Divinité; laquelle idée, quoi qu'elle ne soit pas exacte & complette, est plus que suffisante, pour se convaincre qu'il y en a une, qui gouverne toutes choses, & qui est digne du culte qu'on lui rend. La seule lecture de *Platon* & de *Xenophon* pouvoit suffire pour cela; en les méditant, avec soin. On auroit pu renvoyer nôtre Philosophe aux Chrétiens, qui étoient assez connus de son tems, mais que les Philosophes, comme lui, mépriſoient, jusqu'à ne daigner pas s'en informer. V. Il n'étoit pas besoin que tous les Philosophes s'accordassent, dans la description de la Divinité; pour croire qu'il y en a une, il suffisoit qu'une Secte seule en donnât une idée raisonnable & bien soûtenue, selon la foiblesse humaine, comme avoient fait les Platoniciens; car

enfin il n'y a qu'une Verité, qui ne dépend pas du nombre de ceux qui la défendent, mais qui appuyée ſur des raiſons démonſtratives demeure ce qu'elle eſt, quand il n'y auroit qu'un ſeul homme, qui la ſoûtînt. *Sextus* n'étoit pas d'ailleurs homme à compter les ſuffrages, puis qu'il heurtoit de front les ſentimens de tout le Genre Humain, qui n'ont jamais été favorables au Scepticisme.

Nôtre Philoſophe ſe fait lui-même cette réponſe : „ Mais, *diſent ils*, „ faites-vous l'idée de quelque choſe „ d'incorruptible & d'heureux, & „ croyez que c'eſt-là la Divinité : *à* „ *quoi il répond :* Mais cela eſt fou, „ car comme celui qui ne connoît pas „ Dion, ne peut pas ſe former une „ idée des accidents, qui lui con- „ viennent, comme à Dion : de mê- „ me ne ſâchant pas quelle eſt l'eſſen- „ ce divine, nous ne pourrons jamais „ nous former une idée de ſes attri- „ buts. " C'eſt-là une très-groſſiere erreur ; nous ne connoiſſons que les proprietez des choſes, pendant que l'eſſence, dans laquelle elles exiſtent, nous demeure tout à fait inconnue. Savons-nous quelle eſt la nature de nôtre Ame & celle de nôtre Corps ?

Nous

Nous ne les connoiſſons qu'*à poſteriori*, ainſi que l'on parle, comme Dieu; c'eſt à dire, par le ſentiment & par l'experience, que nous en avons. Comme tout ce qui a eu un commencement doit être la production d'une cauſe qui n'en ait point, & qui ſoit, par conſéquent, incorruptible, ou immortelle; car ce qui eſt ſans commencement eſt auſſi ſans fin; nous aprenons par-là que Dieu ſera toûjours. Ajoûtez à cela que Dieu étant la premiere cauſe de tout, il eſt l'auteur des proprietez de tous les Etres, & par conſéquent poſſede ces proprietez, & cela dans un degré beaucoup plus éminent, ou ſans imperfection; d'où il s'enſuit qu'il eſt infiniment heureux, puis que nous le ſommes en quelque ſorte. Voila, en peu de mots, comment on peut démontrer que Dieu eſt immortel & heureux, par des raiſons, qui n'étoient pas au deſſus de la portée des Payens, puis qu'elles ſont fondées ſur les ſeules lumieres de la Nature. Pour ce que *Sextus* ajoûte, que les Philoſophes n'étoient pas d'accord, entre eux, ſur le bonheur, je ne m'y arrête pas; parce qu'ils diſputoient ſur la Félicité de l'Homme, plûtôt que ſur celle de Dieu, dont le Bon-

Bonheur consiste dans la possession éternelle & immuable de tous les attributs, qui conviennent à une nature toute parfaite; de sorte qu'il n'a rien ni à souhaiter, ni à craindre. Il soûtient aussi qu'on ne peut prouver ni par des raisons claires, ni même par des obscures, qu'il y a un Dieu; mais on vient de voir le contraire & les Philosophes le montroient même par de bonnes raisons, comme on peut s'en assurer, par ce que *Ciceron* en rapporte, dans ses Livres *de la Nature des Dieux*, & particulierement par la Providence.

C'est aussi ce que *Sextus* attaque en ces termes: „ Celui qui dit qu'il „ y a un Dieu, dit aussi qu'il gouverne, par sa Providence, ce qu'il y „ a au monde, ou non. S'il assure „ le premier, il faut qu'il dise qu'il „ gouverne tout, ou seulement quelque chose Mais s'il gouvernoit „ tout, il n'y auroit, ni aucun mal, „ ni aucun vice. Or tout est plein de „ vices. Donc on ne doit pas dire „ que la Providence de Dieu gouverne tout." Ensuite il montre fort bien que, s'il y a un Dieu, il doit tout gouverner. Je ne m'arrêterai pas à cette seconde partie de l'alternative, qui

est

eſt conforme aux ſentimens des Théologiens Chrétiens. Sur la premiere, que l'on a ſoûtenue, de nos jours, avec tant de véhemence, qu'on a oſé dire que les Théologiens Chrétiens ne pouvoient pas ſatisfaire à cette objection, par la Raiſon; mais je crois y avoir entierement ſatisfait, en divers Volumes de la *Bibliotheque Choiſie*, contre Mr. *Bayle* qui s'étoit mis dans la tête de ſoûtenir cette objection de *Sextus* & de défier tous les Théologiens Chrétiens d'y répondre.

Ce Philoſophe, après avoir ſi mal raiſonné, conclut ainſi: „ Si Dieu ne „ pourvoit à rien, s'il n'y a aucun „ ouvrage de lui, ni aucun effet *de* „ *ſa puiſſance*; perſonne ne peut dire „ d'où vient qu'il conçoit qu'il y a „ un Dieu; puis qu'il ne ſe manifeſte „ point par lui-même, & qu'on ne „ peut s'en former aucune idée, par „ quelque choſe qu'il ait produit, & „ qu'il s'enſuit de là qu'on ne peut „ pas s'aſſûrer qu'il y ait un Dieu. La Concluſion renferme beaucoup plus que les prémiſſes, ce qui eſt un défaut énorme, dans un raiſonnement, ſur tout ſur une matiere ſi grave. *Sextus* n'a pas ſeulement propoſé les argumens des Stoïciens, pour prouver

la

la création du monde, & la Providence. Il eſt vrai qu'il traite plus au long de cette matiere, au commencement de ſon IX. Livre de l'Ouvrage plus étendu, dont nous parlerons; mais il y réfute plûtôt les rêveries des Poëtes, que ce que les Philoſophes les plus ſages, comme les Platoniciens & les Stoïciens, diſoient ſur cette matiere; ou ne dit rien, qui puiſſe faire de la peine à un homme, qui ſait raiſonner.

Mais ce qu'il y a de plus ridicule ici, c'eſt la concluſion de ſes raiſonnemens, en ces termes: „ Nous „ concluons de là que ceux, qui aſſu- „ rent poſitivement qu'il y a un Dieu, „ tombent peut-être dans l'impieté; „ car en diſant qu'il conduit tout, par „ ſa Providence, ils font Dieu auteur „ du mal; & en diſant qu'il ne gou- „ verne, que certaines choſes, ou „ même rien; ils ſont contraints d'a- „ vouer que Dieu eſt envieux, ou „ trop foible pour gouverner tout. Or „ ce ſont là manifeſtement des diſ- „ cours de gens impies. " Les Peripateticiens, qui nioient que la Providence s'étendît à ce qui ſe paſſe ſous la Lune, & les Epicuriens, qui la nioient entierement, commettoient ſans doute par-

par-là une impieté. Mais ceux qui attribuoient à Dieu une Providence ſur toutes choſes, ſans lui attribuer néanmoins le Mal *Moral*, ou le Vice; ni même le *Phyſique*, à deſſein de nuire à ſes propres Créatures; ces gens-là, dis-je, ne font aucun tort à ſa ſuprême Majeſté. Mr. *Bayle* prétendoit que ce n'étoit pas aſſez que de dire que Dieu ne fait pas le Mal, qu'il falloit montrer encore comment il pouvoit le permettre, ſans bleſſer ſa Bonté; au défaut de quoi, il condamnoit tous les Chrétiens *à renoncer à la Raiſon*, en matiére de Théologie, & *à la ſoumettre à la Foi*; ſans néanmoins montrer comment on ſe pouvoit ſoumettre à la Foi, malgré les plus pures lumiéres de la Raiſon; parce qu'apparemment ſon deſſein étoit de tout détruire, ſans établir rien, comme fait *Sextus*.

Après avoir parlé de Dieu, il traite des cauſes, dont il rapporte quelques eſpeces, ſelon le ſentiment vulgaire d'alors, & entreprend de montrer qu'il paroît vrai-ſemblable que châque choſe, qui arrive, a une cauſe, ce qu'il ne lui eſt pas difficile; mais il prétend trouver auſſi qu'il eſt également probable, que tout arrive, ſans aucune cau-

cauſe, qui le produiſe; ſur quoi il n débite que de purs ſophismes, dor on peut bien dire que lui-mêm ne pouvoit pas être ſatisfait. Mai cette eſpece de Philoſophes s'imagino que parler étoit prouver, & que pour vu qu'on ſoutînt hardiment le pou & le contre. on ne laiſſoit pas d'em baraſſer les Dogmatiques. Il ſe moqu lui-même au Liv. II. c. 22. & Liv III. c. 8. du Philoſophe *Diodore*, qu prétendoit prouver qu'il n'y peut avoi aucun mouvement, dans une impert tinente Dialectique, qu'il avoit com poſée; & qui s'étant démis l'épaule s'adreſſa à *Herophile*, célebre Méde cin, pour la lui remettre. L'argu ment, dont ſe ſervoit *Diodore*, étoi celui-ci: *Ce qui ſe meut ſe meut dan le lieu, où il eſt, ou dans le lieu. o. il n'eſt pas. Or ce n'eſt pas dans le lieu où il eſt, car il y demeureroit; ni dan celui, où il n'eſt pas, car là où il n'e pas, il ne peut ni ſouffrir, ni agir. He rophile* lui fit le même raiſonnement pour lui prouver que ſon épaule n'é toit pas démiſe; mais le Sophiſte l pria d'agir ſelon les regles de ſon art & de n'avoir aucun égard à ſon ſophis me. Il falloit de même bâtonner *Sex tus*, & quand il ſe ſeroit plaint du mal qu'o

u'on lui auroit fait, lui dire qu'il a-
oit tort de ſe plaindre du mal qu'on
ui avoit fait ; puisque ni l'homme,
ui l'auroit bâtonné, ni le bâton, dont
l ſe ſeroit ſervi, ne pouvoient pas
tre cauſe de ſa douleur, puis qu'il
n'y avoit point de cauſe : „ Il eſt im-
, poſſible, *dit-il*, de concevoir de cau-
, ſe, avant que d'avoir conçu ſon
, effet, comme étant ſon effet ; car
, on ne connoit quelle eſt la cauſe
, de l'effet, qu'après avoir compris
, cet effet comme tel. Mais nous ne
, pouvons pas non plus concevoir
, l'effet, ſous ce rapport, ſans con-
, cevoir la cauſe comme ſa cauſe. S'il
, faut donc, pour connoître la cauſe,
, connoître auparavant l'effet, & que
, pour connoitre l'effet, il faille, a-
vant cela, connoître la cauſe ; la
difficulté réciproque qu'on y trou-
ve, empêche qu'on ne puiſſe con-
noître ni l'un, ni l'autre. " Nôtre
ceptique auroit été obligé de re-
oncer à tous ſes ſophismes, pour
nvaincre celui qui l'auroit bâtonné;
ue c'étoit lui, qui étoit la cauſe de
n mal.

Ce qu'il dit dans les 3. premiers
hapitres, regarde les *cauſes efficien-*
. Il traite dans le 4. des principes
ma-

materiels, qui ne ſont que paſſifs. Il propoſe les divers ſentimens des Philoſophes, touchant les Elemens de toutes choſes ; & il raiſonne enſuite de la ſorte: „ Si nous préferons l'un „ de ces ſentimens aux autres, nous „ l'adoptons, ſans avoir de démonſtra„ tion, qu'il eſt le meilleur : ou nous „ en avons une démonſtration. Mais „ nous ne pouvons pas nous rendre, „ ſans démonſtration ; & ſi nous en „ avons une, il faut qu'elle ſoit vraie, „ ce que nous ne pouvons pas dire, „ parce que nous n'avons aucune „ marque, à laquelle nous puiſſions „ reconnoître la Verité. " Sur quoi il débite ce qu'il a dit contre le *Criterion* & le *Signe* de la Verité.

5 jusqu'au 18. Dans le Chap. 5. il entreprend de montrer que les corps ſont des choſes inconcevables, puis qu'on ne peut s'aſſurer, ni de l'exiſtence des choſes corporelles, ni de celle des incorporelles ; de ſorte qu'il faut ſuſpendre ſon jugement ſur leur nature. Tout eſt plein dans ce Chapitre, de ſophismes ridicules. S'il ne faiſoit que dire que la nature intime des Corps eſt inconnue, il n'auroit pas tort ; mais c'eſt ſe moquer de ſes Lecteurs, que de vouloir prouver

que

que les corps ne peuvent pas ſe toucher & autres choſes ſemblables. Il s'eſt moqué ci-deſſus de la maniére, dont *Diodore*, duquel nous avons parlé, prouve qu'il n'y a point de mouvement; & il s'en ſert lui-même dans le Ch. 8. & ailleurs, & prétend réfuter les réponſes qu'on lui avoit faites. Les pauvretez, qu'il débite là-deſſus & ſur le mêlange des corps, de leur accroiſſement & leur diminution, de leur transpoſition, du Tout & des Parties, de leur changement naturel, de la géneration & de la corruption, du repos, du lieu, du tems, & du nombre, m'empêche de m'y arrêter. On n'a qu'à lire le Ch. 18. où il traite des Nombres & veut détruire les principes de l'Arithmetique, pour voir qu'il abuſoit tout à fait de ſon eſprit. Si quelcun lui devoit quelque choſe, il ne falloit que le lui retenir & dire qu'on ne le lui pouvoit compter; parce que le nombre n'eſt rien & que l'Arithmetique n'eſt qu'une chimere, où l'on ne comprend quoi que ce ſoit. Il auroit bien été obligé de rejetter les fadaiſes, qu'il débite là-deſſus.

19. *jusqu'au* 32. Le reſte de ce livre regarde la Morale, dont l'Auteur prétend prouver l'incertitude. Comme

il

il attaque principalement les Stoïciens, en cet Ouvrage, il rapporte ce qu'ils disoient du Bien & du Mal, & des choses indifferentes. Ces Philosophes, outre les Paradoxes de leur Morale, n'exprimoient pas fort commodément leurs pensées, & donnoient lieu, par-là, à leurs Adversaires, de les attaquer avec plus d'avantage. Il y a, comme l'on sait, un Bien & un Mal *Physique*, & des choses qui ne sont ni mal, ni bien. *Sextus* attaque ces sentimens communs au Genre Humain, sous prétexte que ce qui est bon pour l'un est mauvais pour l'autre. On peut en géneral appeller *Bien*, en ce sens, le plaisir que l'on ressent de la possession d'une certaine chose, & *Mal* le contraire; comme indifferent ce qui ne produit ni l'un, ni l'autre. On nomme *Bon* ce qui est la cause du Bien, & *Mauvais* ce qui est la cause du Mal C'est le langage de tous les hommes, qui appellent un sentiment agréable un *bien*, & un desagréable un *mal*; excepté les Stoïciens, qui affectoient un langage particulier. *Sextus* entreprend de montrer qu'il n'y a rien, qui soit naturellement bon, ou mauvais, en ce sens; parce que ce qu'on appelle *bon* & *mauvais* n'agit pas également

lement & de la même maniere, ſur tout le monde On ne peut pas disconvenir de cela, mais il faut auſſi convenir que les hommes aiment naturellement le plaiſir & qu'ils fuyent naturellement la douleur. Il n'y a point de peuple qui prenne plaiſir à avoir la fievre, ou la goutte, ou la pierre &c. Nier que l'on reſſente du plaiſir en ſoi-même, parce que quelques Philoſophes l'ont rapporté au corps, & les autres à l'Esprit ; c'eſt contredire ſon propre ſentiment ; comme fait nôtre Philoſophe, qui oſe dire que peut-être nôtre Ame n'exiſte point, ou pour le moins que ce n'eſt pas une choſe qui puiſſe ſe concevoir. On peut accorder le dernier, à l'égard de l'eſſence de l'Ame, qui ne nous eſt pas connue ; mais dire que, parce que nous ne la connoiſſons pas, nous n'en avons peutêtre point ; c'eſt dire, par vanité, le choſes du monde les plus abſurdes, & les plus propres à ſe faire ſiffler.

Les Stoïciens diſoient que la Morale, ou plûtôt l'Habitude Morale de bien vivre, étoit un *Art concernant la vie.* L'Expreſſion n'eſt pas heureuſe, mais on voit bien ce qu'ils veulent dire ; c'eſt que la Morale, conſiderée,

non d'une maniere abſtraite, mais comme une Habitude, qui eſt dans l'Ame, eſt la ſcience que l'on a de vivre conformément à la Vertu. Pour détruire cette idée, *Sextus* apporte pluſieurs exemples de la varieté des ſentimens ſur la Morale, parmi les Philoſophes, & les opinions diverſes des Peuples ſur ce qui eſt honteux & qui ne l'eſt pas, ſur ce qui doit être permis, ou défendu, ſur les Lois & les Coûtumes, ſur la pieté envers la Divinité, &c. On ne peut pas douter qu'il n'y ait eu une grande varieté de ſentimens, ſur tout cela; mais ſi on faiſoit un Abregé de Morale, le plus propre qu'il ſoit poſſible au bien de la Societé Humaine; on pourroit bien défier les Pyrrhoniens d'en faire un autre, qu'on pût lui égaler; & comme les Hommes ſont nez pour vivre en ſocieté, ſans quoi ils ſont très-malheureux, on peut dire, ſans crainte de ſe tromper, qu'un ſemblable Syſteme eſt conforme à la Nature & par conſéquent qu'il renferme ce qui eſt naturellement bon & louable, & qu'il condamne au contraire ce qui eſt naturellement mauvais. On montreroit que l'obſervation de cette Morale rendroit la Societé d'autant plus heureuſe, que

les

les regles de cette même Morale y ſeroient plus conſtamment obſervées. Mais cela demanderoit beaucoup plus d'étendue, que nous n'en avons ici. On ſe contentera de dire que telle eſt la Morale Chrétienne, qui eſt à l'épreuve de toutes les objections Pyrrhoniennes. On pourroit encore donner une idée de Dieu, & de ſes attributs, qui, quoi qu'imparfaite (car il ne peut rien ſortir des mains des hommes, que d'imparfait, à cet égard) ſeroit au deſſus des difficultez des Sceptiques. Il étoit au reſte aſſez ridicule, que ces gens-là objectaſſent aux Dogmatiques, la diverſité des ſentimens ſur la Religion, que l'on voyoit parmi les differents Peuples entre lesquels la Terre étoit diviſée ; pendant qu'un ſeul homme, comme *Sextus*, n'étoit point d'accord avec lui-même, & étoit prêt à ſoûtenir toutes ſortes de ſentimens.

Il prétend enſuite montrer qu'il n'y a point *d'Art concernant la Vie*, ou point de Morale, ce qui ſeroit renverſer entierement la Societé Civile, qui ne ſubſiſte que par-là, & empêcher qu'on ne pût jamais corriger aucun deſordre, parce que toutes les manieres de vivre étant ſuppoſées égales,

Univers

ou auſſi bonnes l'une que l'autre, il ſeroit inutile d'entreprendre d'y changer quoi que ce ſoit. Ces ſeuls inconveniens devoient faire regarder la Sceptique outrée, telle qu'eſt celle de nôtre Auteur, comme une doctrine auſſi mauvaiſe, que ridicule.

Il ſoûtient qu'il n'y a naturellement, dans les hommes, aucune idée de Morale; & cela eſt vrai, ſi l'on entend une idée *innée*; mais il eſt certain que par les ſeules lumieres du Bon-ſens & par l'Experience de la Vie, on peut ſe former une idée très-juſte de Morale, & que les Philoſophes ont aſſez bien expliqué ſes principales parties. *Sextus* prétend le contraire & même qu'on ne peut pas enſeigner la Morale, parce qu'il faudroit pour cela, qu'il y eût une choſe qu'on pût enſeigner, un Maître qui l'enſeignât & un homme qui pût l'apprendre. Aucune de ces trois choſes n'exiſte, ſelon lui, d'où il s'enſuit que perſonne ne peut apprendre la Morale. Le mal eſt qu'il y a encore de belles Morales, comme celle d'*Ariſtote* & les *Offices de Ciceron*, qui valent infiniment mieux, que tous les Ouvrages de *Sextus*; & que ce ſont des Maîtres de cette Science, qui ont eu une infinité de Diſciples.

Auſſi

Auſſi nôtre Auteur ne propoſe t-il autre choſe, contre les ſentimens du reſte du Genre Humain, que des vetilles Pyrrhoniennes, que l'on a déja réfutées au moins en partie. On pouvoit facilement retorquer ſes raiſonnemens contre lui-même en diſant qu'il n'y avoit point de Secte Sceptique, parce qu'il n'y avoit aucun dogme qu'elle pût enſeigner, ni perſonne, qui les pût expliquer, ou les apprendre; puisque les Scepticiens, ou ceux qui ſe nommoient ainſi, faiſoient profeſſion ouverte de ne rien ſavoir, de ne pouvoir trouver aucun principe, ſur lequel il fût ſûr de s'appuyer, & que leurs Diſciples, s'ils en avoient eu, ne pouvoient par conſéquent rien apprendre d'eux. Ils ne pouvoient rien débiter, comme une Verité, parce qu'ils n'avoient aucune marque, à laquelle ils pûſſent diſtinguer le Vrai du Faux, & qu'ils avouoient qu'il ſe pourroit fort bien faire que tout ce qu'ils diſoient ne fût que ſotiſe. Cependant il n'eſt guere poſſible que *Sextus* ait fait les Ouvrages, que nous avons de lui dans la vue de ne faire aucun diſciple. On dira peut-être qu'il avoit deſſein d'apprendre à ſes Lecteurs à douter de tout, & il faut en effet qu'il ſe pro-

posât cela, à moins que d'être fou. Mais c'eſt juſtement ce qu'on appelle ne rien ſavoir, & ne vouloir rien apprendre, ſelon ſes propres principes, qui poſent que *tout eſt incertain*, & que même cette propoſition pourroit bien être fauſſe. D'autres diront que *Sextus* faiſoit encore pis, parce qu'en ſoûtenant qu'il n'y a aucune difference naturelle entre le Bien & le Mal moral, il donnoit permiſſion de faire tout ce qu'on voudroit; pourvû ſeulement qu'on ne ſe fît pas des affaires devant les Juges du Païs, qui n'étoient nullement Sceptiques.

C'eſt là en gros ce qu'il y a dans ces Inſtitutions de la Philoſophie Sceptique. *Henri Etienne* les traduiſit autrefois, en Latin; ce qu'il n'étoit aſſurément pas facile de bien faire, à cauſe des tours particuliers à cette Secte, & des expreſſions peu exactes, qu'elle employe. Ainſi perſonne ne trouvera étrange qu'*Henri Etienne*, qui d'ailleurs n'étoit nullement Philoſophe, n'ait pas également réuſſi par tout. Ses notes qui ſont ici imprimées après cet Ouvrage, montreront aſſez la peine qu'il a euë, & le rendront excuſable. Mr. *Fabricius* a mis ſes propres notes au deſſous du texte;

dans

dans lesquelles il le corrige sur les MSS. qu'il a consultez, l'explique en quantité d'endroits, & le réfute même en quelques uns, en peu de mots. Ses remarques sont judicieuses & ne sont nullement chargées d'un fatras d'érudition, qui ne fait rien au sujet, & qui ne sert qu'à faire comprendre que l'Interprete a voulu mettre ses Recueuils à profit. Il a aussi eu le soin de corriger la version Latine & de suppléer ce qui avoit été omis par *H. Etienne*, soit par mégarde, soit parce qu'il ne l'avoit pas trouvé dans son MS.

Il y a ensuite deux Ouvrages, qui sont écrits dans la même vuë, c'est à dire, pour montrer qu'il n'y a rien de certain dans les Sciences & pour les tourner en ridicule. Le premier, qui contient six livres, est intitulé πρὸς μαθηματικὰς, ce qui signifie ici non ceux-là seuls que l'on appelle communément *les Mathematiciens*, mais tous ceux *qui croyent qu'on peut apprendre quelque chose*, & particulierement les Belles Lettres; car comme *Sextus* nomme δογματικὰς tous ceux qui ont quelque *dogme* arrêté: il appelle μαθηματικὰς ceux, qui sont persuadez qu'on peut *s'instruire* de la Verité, par

l'étude ; car μαθήματα ſignifie proprement tout ce qui s'apprend. C'eſt ce que l'on pourra voir dans le Prologue de cet Ouvrage, & par la remarque de Mr. *Fabricius* ſur le titre. *Sextus* commence par montrer qu'on ne peut rien enſeigner, ou apprendre, par les mêmes raiſons qu'il a employées dans ſes *Inſtitutions Pyrrhonienes*. Il propoſe ſon deſſein, avec une modestie que les Sceptiques affectoient, pour s'oppoſer avec plus de ſuccès aux Dogmatiques, qu'ils accuſoient d'arrogance. Il dit „ que les Pyrrhoniens „ n'attaquoient pas les Belles Lettres „ comme ſi elles ne ſervoient de rien „ à aquerir la Sageſſe ; que c'étoit là „ un raiſonnement dogmatique ; ni „ parce qu'ils étoient eux-mêmes des „ ignorans, en ces ſortes de choſes, „ puis qu'outre qu'ils les avoient ap„ priſes, & qu'ils y étoient plus habi„ les que les autres Philoſophes, ils „ étoient, pour cela, en grande ré„ putation, parmi le peuple ; Qu'ils ne „ le faiſoient pas non plus, parce „ qu'ils étoient ennemis de quelques „ perſonnes (ce qui étoit un vice, „ dont ils étoient très-éloignez, par „ leur douceur) mais qu'ils étoient „ dans la même diſpoſition envers les

„ Bel-

„ Belles Lettres, (ἐπὶ τῶν μαθημάτων)
„ qu'envers toute la Philoſophie; car
„ comme ils s'étoient appliquez à
„ cette derniere, par le deſir qu'ils
„ avoient de ſavoir la Verité, mais
„ qu'à cauſe de la contrarieté des
„ raiſons égales qu'ils y ont trouvées,
„ ils ont ſuſpendu leur jugement: ainſi
„ que s'étant appliquez aux Belles Let-
„ tres, & y ayant auſſi cherché la Ve-
„ rité, ils y avoient trouvé des ſujets
„ égaux de douter, & qu'ils ne l'a-
„ voient point diſſimulé." *Sextus* a-joûte qu'il en uſera de même, mais on voit bien qu'il n'étoit pas, dans la diſpoſition douce & modeſte, qu'il décrit; puis qu'il parle avec beaucoup de vivacité contre les Sciences qu'il attaque, & contre ceux, qui en font profeſſion, & cela ſouvent appuyé ſur les raiſons les plus frivoles. Je ne puis pas entrer en aucun détail de cela, & il raiſonne par tout ſur les principes dont j'ai déja parlé. Je ne ferai donc qu'indiquer les matieres.

Le premier Livre eſt contre *les Grammairiens*, comme l'on appelloit ceux, qui faiſoient profeſſion des Belles Lettres. Si l'on ne peut pas parler, avec eſtime, de tout ce qu'il dit contre eux; on peut dire néanmoins,

qu'il y a beaucoup à profiter en ce qu'il dit, concernant les ſentimens des Anciens, touchant la Grammaire, & l'Hiſtoire de cette Science. On voit qu'il avoit bien lû ceux, qui en avoient écrit, & que nous n'avons plus aujourd'hui. Il y a beaucoup de chicaneries pueriles, contre les Grammairiens, comme s'ils n'avoient point eu de méthode ſure, pour enſeigner la Science, dont ils font profeſſion; ſous prétexte qu'il s'y trouve quelques difficultez, ou pour d'autres raiſons très-futiles, & dont il n'eſt guere poſſible que l'Auteur ne ſentît lui-même la foibleſſe.

Le ſecond Livre eſt contre la Rhétorique, contre laquelle il y a en effet bien des choſes à dire, ſi on la conſidere du côté, où il la regarde; c'eſt à dire, comme un art de défendre & d'attaquer tout ce qu'on peut propoſer; mais en cela la Sceptique ne lui cede en rien. Dire d'ailleurs que l'on ne peut point la réduire en Art, eſt une pure chicanerie. *Sextus* lui-même a bien reduit la Sceptique en Art, dans le premier ouvrage de ce volume, & nous avons aſſez de Rhétoriques des Anciens & des Modernes, pour jetter à la tête de ceux, qui voudroient prendre le parti

parti de nôtre Philoſophe.

Le Livre troiſiéme eſt contre les Géometres, dont la Science n'étoit pas aſſez connue à *Sextus*; ou s'il la connoiſſoit, il faut avouër, qu'il n'en a pas parlé de bonne foi. Il dit d'abord que les Géometres raiſonnent ſur des *Hypotheſes*, qui ſont les principes de leurs démonſtrations & qui ſont des *demandes*, qu'ils font de certaines choſes, pour en prouver quelques autres. Je ne ſai ſi, du tems de *Sextus*, les Géometres confondoient les *Axiomes* avec les *Demandes*, mais il eſt bien certain que ces deux choſes different. Les *Axiomes* ſont des propoſitions claires d'elles-mêmes, & qui n'ont point beſoin de preuve. On n'a que faire de *demander* qu'on les accorde, puis que perſonne n'en peut douter, pas même les plus grands Sceptiques, s'ils les entendent. Par exemple, *ſi à nombres égaux on ajoûte des nombres égaux, ils ſeront égaux, comme devant.* Il n'eſt au pouvoir de perſonne, pourvû qu'il entende ces mots, d'en douter un moment. Les *Demandes* ſont auſſi concernant des choſes, qu'on ne peut refuſer d'accorder, ſans folie; par exemple, qu'on mette deux points ſur du papier, qu'on tire entre eux

la ligne la plus courte qu'il ſera poſſible &c. ou qu'on accorde une verité démontrée du conſentement de tous ceux qui entendent les Mathematiques. On ne doit pas confondre ces ſortes de propoſitions, avec des *ſuppoſitions* douteuſes, ou arbitraires, comme fait *Sextus*. S'il y avoit des Géometres, qui fiſſent autrement, ils n'entendoient pas la Science, dont ils faiſoient profeſſion. Il attaque enſuite ridiculement les définitions du *point*, de *la ligne* & de la *ſuperficie*, qui ſont des idées abſtraites que l'on connoît parfaitement, & dont les définitions ſont indubitables ; par où l'on voit que nôtre Ergoteur ne ſavoit rien, dans la Géometrie. Il n'eſt pas moins ridicule, en eſſayant de montrer qu'on ne pouvoit faire aucune ligne droite, aucun Angle, ni aucun Cercle. Cela ſeul pourroit faire paſſer l'Auteur, pour un fou, ou pour un homme ſans pudeur ; ſi on ne ſavoit que quand on s'eſt entêté de quelque choſe ; il arrive ſouvent que ce qui ſemble favoriſer le ſentiment, qu'on a entrepris de ſoûtenir, paroît bien fondé, quoi qu'il ſoit ſans fondement.

Dans le Livre quatriéme qui eſt contre les Arithmeticiens, il ne fait pres-

presque qu'attaquer certaines manieres de parler des nombres, toutes myſterieuſes, dont les Pythagoriciens & les Platoniciens ſe ſervoient, & qui reſſentoient beaucoup le galimathias. Ce qu'il dit contre l'Addition & la Souſtraction méritoit une réponſe ſemblable à celle que le Médecin *Herophile* fit à *Diodore*, dont on a parlé ci-devant ; c'eſt que ſes debiteurs lui diſſent que n'étant pas poſſible de faire d'Addition, ni de Souſtraction, ils ne pouvoient pas lui payer ce qu'ils lui devoient.

Sextus auroit dû laiſſer en repos les Géometres & les Arithmeticiens, & n'employer ſa Sceptique, que contre des Sciences douteuſes, comme étoit l'Aſtrologie Judiciaire, qu'il attaque & qu'il détruit, par de bonnes raiſons dans le cinquiéme Livre. Cela lui auroit fait beaucoup plus d'honneur. Ce Livre ſert beaucoup à entendre ce que l'on trouve dans les Anciens, touchant cette vaine Science.

Mais il auroit dû ſe taire, touchant la Muſique, qu'il attaque au Livre VI. comme s'il n'y en avoit point, & que l'Harmonie fût une pure chimere. Rien n'eſt plus choquant que le perſonnage d'un homme, qui ne contre-

dit, que pour faire l'agréable. On ne doit jamais disputer contre le témoignage des Sens, lors qu'on a apporté les précautions néceſſaires, pour ne pas s'y tromper.

Le dernier Ouvrage eſt contre les Philoſophes, & quoi qu'on mette le titre de VII. Livre, à la tête, il auroit été mieux de faire recommencer les nombres & de le nommer le I. parce qu'on voit par les dernieres paroles du Livre, contre les Muſiciens, que l'Ouvrage précedent finit par-là. Mais, dans le fonds, cela importe peu à la choſe même. Il attaque dans celui-ci les Logiciens, les Phyſiciens & les Philoſophes Moraux.

Les deux premiers Livres ſont contre les Logiciens, contre lesquels *Sextus* dispute, de la même maniere qu'il fait dans les *Hypotypoſes Pyrrhoniennes*, pour prouver qu'on ne peut rien démontrer; mais il eſt beaucoup plus étendu ici, & dit par conſéquent beaucoup plus de pauvretez, ou débite un plus grand nombre de ſubtilitez ridicules. Les deux Livres ſuivans regardent les Phyſiciens.

Le dernier enfin eſt contre la Morale. Comme on a pu voir quelque échantillon de ſa Méthode, dans ce qu'on

qu'on a dit du premier Ouvrage de *Sextus*, on ne s'y arrêtera pas davantage. On dira seulement, que, dans le I. Livre contre les Physiciens il traite des Elemens, des Dieux, des Causes & des Effets, du Tout & de la Partie & enfin du Corps; & dans le II. du Lieu, du Mouvement, du Tems, du Nombre, de la Génération & de la Corruption. Dans le Traité contre la Morale, il parle de la difference générale, qu'il y a entre les choses, qui regardent la conduite de la Vie; du Bien, du Mal Moral, & de ce qui est indifférent; de la quęstion, s'il y a quelque chose naturellement Bon, ou Mauvais; de cette autre, si posé que cela soit vrai, on peut, en vertu de cette distinction, vivre bien & heureusement; d'une troisiéme, si celui qui suspend son jugement, touchant les questions, précedentes, peut être heureux; d'une quatriéme, s'il y a une Morale assurée; d'une cinquiéme enfin, si on la peut enseigner. On a vû déja, sur le premier Ouvrage, la maniere dont *Sextus* raisonne sur cela.

Ceux qui le liront seront fâchez qu'un homme d'une si grande lecture, que *Sextus* & qui ne manquoit pas d'es-

d'esprit, ait voulu employer ſes talens à tout renverſer. S'il s'étoit ſeulement appliqué, comme faiſoit Socrate, à convaincre les gens, qui ne ſavoient rien, de leur vaine préſomtion, & à les mieux inſtruire ; il auroit pu y réuſſir heureuſement. Mais feindre de douter de ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de revoquer en doute. & travailler à ébranler tous les principes de la Religion & de la Societé Civile, en ſoûtenant qu'on ne peut pas ſavoir s'il y a un Dieu, ou s'il y a quelque choſe, qui ſoit de ſoi-même Bon, ou Mauvais moralement ; c'étoit vouloir anéantir la Raiſon & le Bon-Sens & changer les Hommes en Bêtes, ce qui n'étoit pas le moyen d'aquerir une bonne réputation. Ceux qui l'ont imité, de nos jours, n'ont pas mieux raiſonné que lui & ſont d'autant plus blâmables, que la lumiere du Chriſtianiſme, & en particulier de nôtre Siecle n'eſt pas compatible, avec tant de mauvais raiſonnemens.

On doit dire, au reſte, la même choſe des remarques de Mr. *Fabricius*, ſur ces derniers livres, que l'on a dite des précedentes. Quoi qu'on n'approuve pas, non plus que lui, le Scep-

Scepticisme outré de *Sextus*, on ne laisse pas de pouvoir beaucoup profiter de ses Ouvrages, pour la connoissance de l'Ancienne Philosophie & pour celle de la Langue Greque. Ainsi ce savant homme n'a nullement perdu son tems, à le publier de nouveau, & à lire les autres Philosophes Grecs, pour éclaircir celui-ci. Les gens d'esprit pourront beaucoup plus commodément se divertir à lire ce Philosophe, & même, si l'envie les en prend, à en réfuter quelques endroits, comme ceux qui regardent l'existence d'une Divinité & les principes de la Morale.

ARTICLE II.

Περὶ τῶν καθηκόντων βίβλος συγγραφεῖσα παρὰ τῦ εὐσεβεστάτυ, ὑψηλοτάτυ, καὶ σοφωτάτυ Αὐθέντυ καὶ Ἡγεμόνος πάσης Οὐγγροβλαχίας, Κυρίυ ΙΩΑΝΝΟΥ ΝΙΚΟΛΑΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΜΑΥΡΟΚΟΡΔΑΤΟΥ, Βοεβόδα, νῦν πρῶτον τύποις ἐκδοθεῖσα, ἐπὶ τῆς Ἡγεμονείας τῆς αὐτῦ ὑψηλότητος, ἀρχιερατεύοντος τῦ πανιερωτάτυ, καὶ θεοπροβλήτυ Μητροπολίτυ Κυρίυ Δανιὴλ, ἐπιμελείᾳ καὶ διορθώσει τῦ λογιωτάτυ κυρίυ

ρίᾳ Γεωργίᾳ Τραπεζουντίᾳ, διδασκάλῳ τῆς ἐν Βυκουρεσίῳ αὐθεντικῆς σχολῆς, ἐν τῇ σεβασμίᾳ Μονῇ τῶν ἁγίων πάντων τῇ ἐν Βυκουρεσίῳ. Ἔτει θεογονίας ᾳψιθ', κατὰ μῆνα Δεκέμβριον. C'eſt à dire, *Livre des Offices écrit par le très-pieux, très-haut & très-ſage Seigneur & Gouverneur de toute l'Hongro-Valachie, le Seigneur* JEAN NICOLAS, *fils d'Alexandre*, MAUROCORDAT *Vaivode*, *imprimé pour la premiere fois, ſous le Gouvernement de ſon Alteſſe, & ſous le très-ſaint & très-pieux Metropolitain le Seigneur* DANIEL, *avec les ſoins & la correction du très-ſavant Mr.* GEORGE *de Trebizonde, Regent dans l'Ecole privilegiée de Bukureſt dans la vénerable Demeure de tous les Saints. L'An de la Theogonie* M DCC XIX. *au mois de Decembre.* In 4. pagg. 190.

L'Auteur de ce Livre eſt *Jean Nicolas Maurocordat*, qui, comme on l'apprend de quelques vers à la loüange de ce Livre & de ſon Auteur, qui ſont au devant de l'Ouvrage, avoit été deux fois Vaivode de Moldavie & enſuite de Valachie, où il fut enlevé, par un parti Imperial, pen-

pendant la derniere guerre, & emmené à Vienne, où il a, comme on dit, composé ce Livre. On a publié, dans quelques Nouvelles publiques, que les Turcs l'avoient ensuite fait mourir & lui avoient donné son Frere, pour successeur. Je ne sai lequel de ces *Maurocordats* avoit été, au commencement de ce siecle premier Dragoman, ou Interprete à la Porte, comme le témoigne Mr. de *Tournefort*, dans son Voyage du Levant, où il dit que le *Maurocordat*, dont il parle, avoit étudié la Médecine à Padouë, avant que d'avoir de l'emploi à Constantinople. Quoi qu'il en soit, le *Maurocordat*, qui a fait ce Livre, étoit un homme savant, qui pouvoit écrite fort bien, pour un Moderne, en ancien Grec, & qui avoit lû plusieurs Auteurs & Peres Grecs, qu'il cite dans cet Ouvrage.

Il a été imprimé à Bukuresť, ville de Valachie, où il y a une Ecole privilegiée, dont *George de Trebizonde* étoit maître en M DCC XIX. Il a fait une Elegie à la loüange de l'Auteur & de son Livre, à la tête de laquelle on voit les armes de Moldavie & de Valachie, qui sont une Tête de Bœuf, avec une étoile au dessus

un Corbeau, qui porte une Croix à ſon bec. Il y a enſuite une Lettre très-ſoumiſe adreſſée à *Maurocordat*, par *Hierathée Comnene*, Metropolitain de Valachie & Evêque, comme il ſemble, de Dryſte, qui a ajoûté une Epigramme de ſa façon, à la loüange de l'Auteur & du Livre. Il y en a auſſi une de *Demetrius Georgule*, *Noturas*, qui ſe nomme ἀκέσως, qui peut ſignifier *Médecin*. Enfin le même *George de Trebizonde*, pour remplir la feuille, y a joint des vers Iambiques, & une petite Elegie. Quoi que ces Meſſieurs entendent le Grec *literal*, comme on parle dans le Levant, il s'en faut bien, qu'ils aprochent des Anciens, dans leurs vers. La Proſe du Livre du Vaivode eſt d'un ſtile, beaucoup meilleur, que le leur.

C'eſt un abregé de Morale Chrétienne en XIX. Chapitres, où il ſe propoſe d'inſtruire les peuples des *Devoirs* de la vie, qu'on appelle en Grec τὰ Καθήκοντα, comme en Latin *Officia*. On ne peut pas ne louër point ſon bon deſſein, & les pieuſes leçons, qu'il donne à ſes Compatriotes, qui en ont extrémement beſoin; ſi l'on en croit nos Voyageurs, qui les décrivent pires que les Turcs. Quoi qu'il

qu'il n'y ait pas des choſes fort recherchées, qui ne ſeroient pas à la portée de ces gens-là ; on ne laiſſe pas d'y trouver l'eſſentiel de la Morale Chrétienne ; qui étant bien obſervée feroit un grand changement dans tout le Levant. Je dirai en gros ce qu'il y a, en châque Chapitre, & j'en rapporterai quelques endroits, qui feront connoître ce qu'elle vaut.

1. DIEU avoit mis, dans la nature humaine, des ſemences de Vertu, d'où vient que la Raiſon nous dicte ce que nous devons faire ; mais comme ces lumiéres ſont fort obſcurcies, par le peché ; il faut que nous étudiyons, avec ſoin, l'Ecriture Sainte, pour diſſiper les ténébres, qui y ſont mêlées, ſans négliger néanmoins les Philoſophes Payens, qui peuvent beaucoup embellir ces matiéres. L'Auteur remarque que les Ouvrages, que les Stoïciens, les Académiciens, & les Peripateticiens avoient écrit *des Devoirs*, ont été *emportez par le cours rapide du tems* (ce ſont ſes termes) mais qu'il reſte encore, ſur cette matiere, les Livres de *Ciceron* & de *S. Ambroiſe*. Il témoigne beaucoup d'eſtime pour les livres de *Ciceron* ſur les Offices ; mais il ſe plaint qu'ils ſont venus

venus imparfaits, jusqu'à nous ; ce qui ne paroît pas, dans nos exemplaires. Il trouve néanmoins qu'étant trop attaché aux dogmes des Stoïciens, dans cet Ouvrage, il n'instruit pas assez les Chrétiens ; & il remarque que S. *Ambroise* donne des leçons à ceux, qui vivent dans les Cours & dans le Grand Monde, ce que les Peres Grecs n'ont pas accoûtumé de faire.

2. Les Stoïciens, selon l'Auteur, disoient que *le Devoir* est ce que la Raison choisit, ce qu'il est séant que nous fassions ; comme d'honorer son Pere & sa Mere, d'avoir soin de ses Freres, de s'exposer, pour la conservation de sa Patrie, de secourir ses Amis. Outre cela ils divisoient les Devoirs en généraux, & d'un usage perpétuel, & en particuliers, qui dépendent de certaines circonstances. *Maurocordat* définit ainsi le Devoir : *c'est une action humaine conforme à la Raison, & qui se rapporte à Dieu, à celui qui fait ce Devoir, & aux autres hommes ; une action enfin reglée par la Loi Divine, & par l'état où se trouve celui qui agit.* Il rapporte encore une division du *Devoir*, en trois sortes ; mais qui sont plûtôt distinguées, par differents noms, que par les choses mêmes.

3. Il

3. Il prouve enſuite que la fin derniere de l'Homme eſt Dieu ſeul, dans cette vie mortelle & dans celle qui ne finira point, par divers paſſages de l'Ecriture. Il rejette, en termes fort énergiques, toutes les idées corporelles qu'on peut ſe faire de Dieu, & repréſente l'Amour qu'on lui doit porter, par un discours relevé, qu'il ſeroit difficile de traduire, mot pour mot. En voici le commencement:

„ Vous aimerez donc Dieu *de tout*
„ *vôtre cœur*, ſi vous l'aimez ſeul,
„ & ſi vous n'aimez toute autre cho-
„ ſe & vous-même, qu'à cauſe de
„ lui. Vous l'aimerez *de toute vôtre*
„ *ame*, non ſeulement ſi en morti-
„ fiant vôtre corps vous vous appli-
„ quez à la pratique de la Vertu,
„ mais ſi vous vous attachez aux ſpé-
„ culations les plus relevées, vôtre
„ cœur étant déja en ſureté & enyvré
„ d'une yvreſſe ſobre, par l'amour
„ divin. Non ſeulement la beauté des
„ créatures vous portera à chanter
„ celui, qui les a faites; mais élévé
„ au deſſus de toute créature mate-
„ rielle, par les ailes légeres de la
„ contemplation, vous converſerez
„ avec les Anges, vous ſerez devant
„ le thrône de la Trinité, qui eſt au

„ deſſus

„ deſſus de tous les Etres, vous vous
„ répandrez entierement en Hymnes
„ & en une contemplation inexprima-
„ ble & l'on vous eſtimera heureux
„ d'avoir choiſi la bonne part avec
„ Marie, &c. Il blâme enſuite *les Quietiſtes*, qu'il nomme ἡσυχάσας, qui trompent Dieu, leur prochain & eux-mêmes, par une dévotion feinte, pendant que leurs mœurs ſont mauvaiſes.

4. La Pieté conſiſte à craindre Dieu, en l'adorant avec crainte & tremblement, & en penſant aux bienfaits, que nous avons reçus de lui & que nous en recevons tous les jours. Nous devons le ſervir en esprit, & de bouche, en le loüant & le décrivant, tel qu'il s'eſt révelé dans l'Ecriture, en demeurant attachez aux dogmes orthodoxes de l'Egliſe, en fuyant toute nouveauté, contraire à la Tradition, &c. Il faut ſervir Dieu en particulier & en public dans les Egliſes, & cela avec une dévotion très-vive & très-conſtante, que l'Auteur décrit en bons termes. Il faut encore avoir ſoin d'offrir de quoi entretenir & orner les Egliſes, & fournir aux Prêtres & aux Religieux de quoi vivre &c.

5. Le

5. Le Vaivode employe un Chapitre à montrer, par l'Ecriture & par *Platon*, que Dieu gouverne tout par ſa Providence ; & ce dogme eſt en effet la baſe de la Religion. Si Dieu ne ſe ſoucioit point de ce qui arrive, parmi les hommes, leurs bonnes & leurs mauvaiſes actions lui ſeroient indifferentes : il ne recompenſeroit point la Vertu, ni ne puniroit point le Vice, ni dans cette vie, ni dans l'autre.

6. Le Chapitre ſuivant eſt de la crainte de Dieu. C'eſt une conſéquence néceſſaire du Chapitre précédent, car ſi Dieu conduit tout par ſa Providence, il voit tout ; & par conſéquent, on a ſujet de craindre qu'il ne puniſſe ceux qui s'abandonnent au Vice.

7. Mais comme on peut confondre la crainte de Dieu, avec la ſuperſtition, l'Auteur montre que les ſuperſtitieux péchent contre les Devoirs de la Pieté. „ L'Hypocriſie, „ dit-il, ou l'art de feindre d'avoir de „ la pieté pour des avantages mon„ dains, & les vices qui y ſont atta„ chez, & qui cauſent mille maux, „ dans la vie, l'impieté & la ſuperſti„ tion ſont les peſtes de la Religion.

Ce ſont des choſes claires, mais la Religion des Chrétiens Orientaux, ſur tout du Clergé, conſiſte bien ſouvent en quelques obſervances ſuperſtitieuſes, comme des abſtinences & des jeûnes, qui n'empêchent nullement qu'ils ne ſoient très-avares, & qu'ils n'achetent des Turcs les plus hautes dignitez Eccleſiaſtiques, remplies par d'autres, pour de l'argent, & ne les faſſent dépoſer comme Héretiques pour occuper leurs places.

8. L'AUTEUR traite enſuite de l'eſpérance que l'on doit avoir en Dieu, comme l'Auteur de tous les biens. C'eſt une leçon très-néceſſaire par tout, mais ſur tout dans les lieux, où les Turcs ſont les maîtres; puis que l'on ne peut pas s'attendre à en rien recevoir, dont on puiſſe joüir avec ſureté.

9. LE Chapitre ſuivant parle de l'humilité, & du pardon que l'on doit accorder à ſes ennemis. Cette Vertu & ce Devoir ſont par tout d'un très-grand uſage, mais ſur tout en un païs gouverné par un peuple fier, inſolent & injuſte.

10. POUR convaincre les hommes de la néceſſité & de l'excellence des Devoirs, que Dieu demande d'eux,

il

il leur faut faire connoître l'excellence de leur propre nature, & les rapports, qu'il y a entre elle & la Vertu. Pour cela, nôtre Vaivode traite assez au long de l'excellence de l'Homme, qui, de sa nature, est un animal raisonnable, communicatif, & né pour la Societé ; d'où il passe aux Vertus en général & en particulier à la sincerité, la simplicité de cœur & la bonne conscience. Il se sert en commençant d'un beau passage de *Ciceron*, où, après avoir parlé des autres Animaux, il fait voir l'excellence de l'Homme, par dessus les Bêtes ; mais l'Auteur montre de plus l'excellence de la Vertu Chrétienne, par dessus la Payenne.

11. Il employe ensuite un assez grand Chapitre, sur la Vertu, que les Grecs nomment ἀνδρεία & les Latins *fortitudo*. En François nous n'avons aucun mot qui renferme toutes les idées, qui sont attachées à ces mots, dans les deux plus belles Langues, qui nous soient connues. Voici le commencement de ce Chapitre traduit aussi litteralement qu'il m'a été possible : „ La force de l'ame est une „vertu d'un très-grand prix, & d'u„ne très-grande étendue ; qui ne don-

„ ne pas moins d'éclat aux autres
„ vertus, qu'elle en reçoit d'elles,
„ lors qu'elle paroît dans ſon jour.
„ C'eſt la fille de la Temperance,
„ l'éleve de la Prudence, la ſœur & la
„ gardienne de la Juſtice. Par elle
„ ſeule, les hommes deviennent non
„ ſeulement intrépides à l'égard de ce
„ qui effraye les autres & particulie-
„ rement de la mort; mais ils fou-
„ lent encore aux pieds tout ce qu'il
„ y a ici de rampant & de terreſtre,
„ avec une fermeté d'eſprit haute,
„ généreuſe, mâle, & marchent, ſans
„ en pouvoir être empêchez & d'une
„ maniere invincible, à tout ce qui eſt
„ veritablement honête. Il n'y a rien,
„ qu'ils ne ſupportent pour cela, toû-
„ jours pleins de courage, d'éleva-
„ tion, de magnanimité & de conſtan-
„ ce. Sans jamais ſe rallentir, ils s'a-
„ quitent de leurs Devoirs, entrepren-
„ nent promptement ce qu'ils doivent
„ entreprendre, ſupportent conſtam-
„ ment ce que la Raiſon leur ordon-
„ ne de ſouffrir, & regardent, com-
„ me d'un lieu élevé, tout ce qui ſe
„ traine ſur la terre. Les choſes viles,
„ quoique recherchées par les autres,
„ n'attirent point leur attention, par-
„ ce qu'ils ſont placez au ſommet de
„ la

la montagne, où les Vertus font
leur séjour, & toûjours également
frais & vigoureux, pour les travaux
qu'elles approuvent ; parce que la
fermeté d'ame, qu'ils ont, & le
courage mâle, dont ils sont ani-
mez, leur donnent une force, qui
étant toûjours enflammée par l'a
mour insatiable qu'ils ont pour ce
qui est bon, comme par un feu,
ne s'éteint jamais.

„ La veritable force de l'esprit
est celle, qui s'attache aux choses,
qui plaisent à Dieu, qui tendent à
sa gloire, qui sont utiles au Public.
Mais ceux qui recherchent leurs
avantages particuliers, sont des a-
mes vénales, viles & aveugles, lors
qu'il s'agit de juger de ce qui est
réellement & veritablement bon.
Ce n'est que, dans la veritable for-
ce d'ame, que l'on voit la simpli-
cité du cœur, la sincerité, le con-
tentement d'esprit, le mépris de la
gloire & de l'argent, l'amour de
la justice, la douceur & l'humanité.
e ne sai si ces traits, si vifs & si ani-
nez, ne se trouvent point, au moins
n partie dans quelque ancien Orateur
'ayen, ou Chrétien, & je n'ai pas le
ms de le rechercher ; mais si ce mor-

ceau eſt de la façon du Vaivode, il faut avouër qu'il avoit bien du génie & de la connoiſſance de la Langue Greque. S'il l'a tiré d'ailleurs, on doit, pour le moins, juger par-là de ſon bon goût. Mais c'eſt ce que ſentiront bien davantage ceux qui liront l'Original, que la pauvreté de nôtre Langue ne m'a pas permis d'exprimer tel qu'il eſt en lui-même. Il y a, dans ce même Chapitre, beaucoup d'autres choſes, touchant la force de l'Ame, qui ſont dignes d'être luës & ſur tout l'endroit, où le Vaivode refuſe le nom d'*ἀνδρεία* ou de *force d'ame* à la bravoure militaire, qui n'eſt pas jointe avec la Juſtice. Il eſt bien certain que ſans cela, cette bravoure ne peut pas être miſe dans le nombre des Vertus Morales.

12. Il parle, après cela, de la Temperance, qui eſt une des quatre Vertus principales, dans la Morale Peripateticienne. „C'eſt, *dit-il*, une „ vertu de la partie concupiſcible de „ l'Ame, par laquelle les hommes „ mépriſent la jouïſſance des plaiſirs „ défendus.“ Mais comme il y a beaucoup d'autres choſes, outre le mépris des plaiſirs, où la Temperance paroît, l'Auteur ne manque pas de

de toucher les autres devoirs de cette vertu.

13. LE Chap. ſuivant eſt de la Juſtice, „*qui eſt, comme dit l'Auteur*, „ la principale de toutes les Vertus, „ une Vertu conſommée, la plus éle- „ vée de toutes, comme la mere & „ la nourrice des autres, & beaucoup „ plus prétieuſe que l'or, comme dit „ *Platon*, la ſanté, la beauté, l'har- „ monie, la paix & la bonne diſpo- „ ſition de l'Ame.

14. APRÈS avoir décrit les Devoirs généraux, qui concernent la Juſtice, il fait voir qu'il y a des Devoirs particuliers qui regardent la Divinité, nous-mêmes & le Prochain, & enfin que c'eſt une ſource abondante, qui répand ſes ruiſſeaux, ſur toute la vie humaine.

15. MAIS comme il n'y a perſonne, qui ne peche ſouvent contre la juſtice, qu'il doit à Dieu, aux autres & à ſoi-même; pour remedier à cela, Dieu a établi la Repentance à laquelle il a promis le pardon des pechez paſſez.

16. A la Repentance le Vaivode joint enſuite la Béneficence & la Liberalité. „Il n'y a point d'action, *dit-* „ *il*, plus propre à l'Homme, que cel-

„ le de faire du bien à ſes ſemblables,
„ puisque par-là il devient imitateur
„ de Dieu. Mais comme Dieu eſt
„ juſte & que dans ſes châtimens &
„ dans ſes bienfaits, il fait tout dans
„ une juſte meſure : ainſi, dans nos
„ bienfaits, nous ne devons pas ou-
„ blier la juſtice. Etre peu liberal ren-
„ ferme pluſieurs ſortes de maux;
„ mais une béneficence, ſans discre-
„ tion, cauſe pluſieurs pertes, & eſt
„ une diſſipation manifeſte. *Quand*
„ *vous ferez du bien* (dit l'Eccleſiaſti-
„ que) *ſâchez à qui vous le faites.* Il
„ faut faire du bien comme il faut,
„ à ceux à qui il le faut & quand il
„ le faut. " Il fait voir enſuite que les Rois principalement doivent être bienfaiſans, puis qu'ils le peuvent être plus que perſonne, & leur donne de bonnes leçons là-deſſus. Il fait voir auſſi les malheurs que la fauſſe liberalité traine après elle. Il ſemble que le Vaivode vouloit donner des avis aux Sultans, qui pechent très-fréquemment, faute de Béneficence, ou par une fauſſe Liberalité. Il eſt au moins certain que les Chrétiens, ſujets de la Porte, ſont en un état, où ils n'ont guere beſoin de ſemblables Leçons.

17. Nô-

17. NÔTRE Auteur vient enſuite à la Prudence, „qui eſt, *dit-il avec* „ *raiſon*, la conductrice de la vie, „ la mere de toutes les vertus, „ qui les employe, comme il faut, „ & qui relâche leurs Devoirs, ou „ les execute à la rigueur, comme „ le bonheur de l'Homme le demande. Il débite là-deſſus des paſſages de *Platon*, de *Xenophon* & d'*Ariſtote*, mais ſur tout de l'Ecriture.

18. AU Chapitre ſuivant, il entreprend de faire voir que les Saints Hommes, dont elle parle, ont uſé de prudence dans leurs paroles & dans leurs actions; ſans en exclurre les femmes.

19. Enfin dans le dernier Chapitre il donne le caractere de l'Homme, que les Grecs nomment καλοκἀγαθὸν ἄνδρα, ou *un homme de bien & d'honneur*. Après avoir raporté ce que *Platon*, *Ariſtote* & *Epictete* ont dit ſur ce ſujet, il s'en tient à la description que *Marc-Antonin* en fait, à laquelle il ajoûte quelques traits, & qu'il ne ſeroit guere facile de traduire, ſans la paraphraſer plus qu'il ne faut, pour lui conſerver ſa grace & ſa beauté. Nôtre Vaivode ſe ſert ici beaucoup d'*Iſidore de Peluſe*, qui méritoit aſ-

ſurément ce nom, par ſa pieté, ſa franchiſe & ſon courage ; qui faiſoit qu'il n'épargnoit point les Eccleſiaſtiques Egyptiens de ſon tems, non plus que quelques Laïques, qui ne valoient pas mieux qu'eux. Je finirai par quelques traits de ce portrait: „ L'Homme de bien & d'honneur eſt „ droit, ſans tromperie, fidele, ſincere, d'un naturel ouvert, reconnoiſſant, plein de courage, difficile à tromper, & à prévenir, plein „ d'expediens, habile dans la connoiſſance de ce qui eſt utile & néceſſaire, parlant peu, ne ſe mêlant „ pas de trop de choſes, facile à appaiſer, doux, compoſé, calme, & „ néanmoins plein de feu & de zéle, „ quand il le faut, entierement penetré par la juſtice & par l'équité, ſe „ ſouciant peu des injures, magnanime, courageux, ménager ſans „ ordures, politique ſans malice, „ n'ayant point de chagrin caché dans „ l'ame, point de ſecret mécontentement, retenu, civil, plein de pudeur, dégagé de tout mélange de „ vices, ſplendide, content de ſon „ état, liberal; en un mot homme „ d'un jugement ſain, ferme, & dont „ l'ame porte les traits les plus achevez

„ vez de là Vertu.“ Voilà en effet un beau portrait, mais où en trouvera-t-on l'Original ? J'ai bien de la peine à croire que *Maurocordat* l'eût vû à Conſtantinople, & ceux qui l'ont trouvé dans nôtre Europe l'ont ſans doute cherché long-tems. C'eſt là ce que je pouvois dire ici de cette Morale du Vaivode de Valachie, laquelle n'eſt pas ſi méthodique que celles que l'on pourroit faire dans les lieux, où la maniere d'écrire en ordre eſt plus connue; mais où il y a néanmoins plus à profiter, que dans bien des Morales, qui ont été eſtimées en leur tems.

ARTICLE III.

Celeberrimi Viri JOANNIS CASELII *ad Principes, Nobiles, viros celebres, propinquos, cives ac familiares* EPISTOLÆ *à* C. V. JUSTO DRANSFELD *antehac editæ & in* XVI. *Libros diſtributæ; quibus, præter multa alia, Auctoris in primis vitam illuſtrantia, acceſſit* HERMANNI CONRINGII *de Scriptis* Caſelianis *Epiſtola. Nova de* Caſelii *editis ac ineditis Epiſtolis novæ hujus Editioni præmiſſa eſt Præ-*

fatio. A Hanover chez Forſter MDCCXVIII. in 8. pagg. 940. avec les Préfaces & l'Index.

IL y a trente-trois ans ou environ que *Juſte Dransfeld*, Recteur du Collége de Goettingue, publia ce Volume de Lettres de *Jean Caſelius*, comme on le peut voir dans ſa Préface, qui eſt auſſi dans cette édition. Il ſe répandit en Allemagne, mais il étoit peu connu ailleurs, & il y a encore bien des gens, qui ont à peine ouï le nom de *Caſelius*; parce que ce ſavant homme n'a compoſé aucun livre, que je ſâche, qui ſerve à l'intelligence de l'Antiquité & que l'on liſe communément Il excelloit dans les Harangues & dans les Epîtres, & l'on ſait que les livres de cette ſorte ſont peu lus aujourd'hui. Le Libraire, qui publie de nouveau ces Lettres, avoit été conſeillé de rechercher les autres du même *Caſelius*, & de les joindre à celles ci; mais cela n'étoit pas facile à faire, & il n'étoit pas ſûr, s'il les pourroit vendre. Il eſt vrai auſſi que toutes les Lettres des habiles gens ne méritent pas de voir le jour, & qu'il y en a pluſieurs dans ce Volume, qui ſont de ce genre, &

qui

qui n'avoient pas été écrites, pour les rendre publiques. La Postérité ne s'interesse pas dans tout ce que *Caselius* a pu écrire, à ses Amis, touchant des choses de peu de conséquence Il n'en est pas de lui, comme de *Ciceron*, dont les moindres fragmens nous sont très-agréables, non seulement à cause de son éloquence & de la beauté de son génie; mais à cause du rang qu'il tenoit dans la République Romaine, & de la curiosité, que nous avons de savoir tout ce qui se passoit de son tems.

Cependant il faut rendre cette justice à *Caselius*, que de reconnoître que tout ce qu'il a écrit a assez de l'air de l'Antiquité; mais sur tout les Lettres & les Harangues, qu'il a composées, avec attention. Il n'y a eu depuis, que très-peu de gens en Allemagne, qui l'aient égalé, en ce genre d'écrire, & dont on goute les Ecrits, à cause de leur stile. Il avoit pris, pour modele, les *Bembes*, les *Manuces*, les *Victorius*, sous le dernier desquels il avoit étudié, & il avoit approché de fort près de ces grands hommes, dans la maniere d'écrire. On peut voir l'estime que *Joseph Scaliger*, & *Isaac Casaubon* ont euë

pour lui, par les Lettres qu'ils lui ont écrites. On nous renvoye dans la Préface à une Dissertation de Mr. *Burkhard*, imprimée à Wolfenbuttel en MDCCVII. pour nous instruire du mérite & des Ecrits de *Caselius*; mais je ne l'ai pas vue. Il y a ici une Lettre du fameux *Herman Conringius* à l'Editeur *Dransfeld*, qui est aussi un éloge de *Caselius*, où *Conringius* approuve fort le dessein de *Dransfeld* de publier les Lettres & les autres Ouvrages de ce savant homme. Il y rapporte le jugement avantageux, que *Grotius* en avoit fait, & dit, avec raison, qu'encore que l'on ait vû des Lettres, où il y a plus de matieres historiques, philosophiques, théologiques & philologiques; il n'y en a point, où il y ait tant d'exhortations à la vertu & à l'étude des Belles-Lettres. La maniere même, dont l'Auteur parle, semble devoir persuader, que c'étoit un homme en effet vertueux, & qui n'avoit pas seulement apris à écrire des Anciens, mais qui avoit encore profité de ce qu'il y a de bon & de généreux, dans leur Morale; dont néanmoins peu de ceux, qui les lisent, profitent, comme ils devroient.

Je mettrai ici ce que l'on peut apprendre

prendre de ſa vie, d'un Programme de *Jean Sigfrid*, Profeſſeur en Médecine, & Prorecteur de l'Academie de *Helmſtad*, où il invite, ſelon l'uſage de ce païs là, les Etudians à ſe trouver aux funerailles du *Caſelius*.

JEAN CASELIUS étoit d'une famille noble, dans le païs de la Haute Gueldre, qui portoit le nom de *Chaſſels*, d'un château ſitué ſur la Meuſe que cette famille avoit. Nôtre Auteur l'adoucit, en ſe nommant *Caſelius*, ſelon le ſentiment de quelques Doctes Italiens, qui lui conſeillerent, ſelon l'uſage de ce tems-là, de latiniſer ainſi ſon nom. Le plus ancien de ſes prédeceſſeurs fut nommé *Gothard le Grand* & vêcut ſous l'Empereur Sigismond. Il eut dix-huit fils, de trois femmes, qu'il épouſa; dont pluſieurs eurent des emplois dans les armées, ou dans l'Egliſe. Un d'eux nommé *Volquin de Chaſſel* ſe maria à la fille d'un habitant de la ville de *Bracht*. Il eut pluſieurs enfans & entre autres un nommé *Gothard*, qui fut l'ayeul du ſavant homme dont nous parlons. Son pere ſe nommoit *Matthias*, qui par le malheur des tems fut obligé de quitter ſa patrie, parce qu'il avoit embraſſé la Religion Proteſtante.

Il

Il voyagea en divers païs, & ſe retira enfin à *Gottingue*, dans la Baſſe Saxe, où il mourut fort âgé.

Jean Caſelius fut l'aîné de ſes enfans, & nâquit l'an MDXXXIII. Il fit ſes premieres études, en quelques villes du voiſinage & eut, entre ſes Maîtres, *Michel Neander*, ſavant homme de ce tems-là; dont nous avons encore un recueuil des Poëtes Grecs Gnomologiques, & de quelques autres Ouvrages Moraux, en Grec & en Latin. *Caſelius* alla enſuite à Wittemberg, où il fit connoiſſance & amitié avec le fameux *Philippe Melanchthon*, & les autres Savans, qui étoient alors, en cette Academie; & depuis à Leipſig, avec *Joachim Camerarius*. Il y étudia en Philoſophie, & aux Belles-Lettres, où il réuſſit ſi bien, qu'il fut fait, par l'Empereur Maximilien II. ce qu'on appelloit alors *Poëta Laureatus*, dont on accordoit la patente à ceux qui excelloient dans la Poëſie Latine.

Après avoir étudié long-tems à Leipſig, à Roſtoch & à Francfort ſur l'Oder, il alla voyager en Italie, par l'ordre de *Jean Albert*, Duc de Meckelbourg, qui aimoit les Lettres, & ceux qui s'y diſtinguoient, & qui ap-

pa-

paremment l'entretint en ce voyage; car il paroît assez, par ces Lettres, que *Caselius* avoit éprouvé sa libéralité. Il fit deux voyages en Italie, & commença le premier, au mois de Juillet de l'an MDLX. & alla à Bologne, où il étudia en Droit, sous les Jurisconsultes, qui l'enseignoient alors, dans cette Université. Il fréquenta en même tems les leçons de *Charles Sigonius*, qui étoit, comme l'on sait, non seulement un très-habile homme, dans l'Ancien Droit, mais encore en tout ce qui regarde les Antiquitez Greques & Romaines, & écrivoit parfaitement bien, en Latin. Il alla ensuite à Florence, où il admira *Pierre Victorius*, qui étoit aussi un très-savant homme dans les Belles-Lettres, & qui entendoit parfaitement bien l'ancienne Philosophie, non telle qu'on la puisoit alors, dans les Ecrits barbares des Scholastiques des derniers siecles, mais telle qu'elle est dans les Originaux. C'est ce qu'on peut voir par les deux Volumes *in folio*, dans lesquels il a expliqué la Morale & la Politique d'*Aristote*; comme il l'a fait aussi, à l'égard de la Rhétorique & de la Poëtique du même Philosophe, en deux autres Volumes sem-

ſemblables ; que l'on eſtime fort aujourd'hui, parce qu'ils ſont rares & imprimez chez les *Juntes*, fameux Imprimeurs Italiens de ce tems-là, & non parce qu'on les lit; quoi qu'ils méritent extrémement de l'être. *Caſelius* alloit entendre *Victorius* tous les jours, & forma une amitié particuliere avec lui; comme on le peut voir, par le V. Livre de ſes Lettres, où l'on voit celles qu'il avoit écrites à ce ſavant homme & celles qu'il avoit reçuës de lui. Il voyagea encore dans le reſte de l'Italie & revint à Meckelbourg, en MDLXIII. On lui donna la Profeſſion de la Philoſophie & de l'Eloquence à Roſtoch, où il ſe rendit le 3. de Juillet de la même année & exerça cette Profeſſion, avec beaucoup d'honneur.

Quelque tems après, la Peſte vint en ce païs-là, & le Duc de Meckelbourg lui donna permiſſion de faire un ſecond voyage en Italie, où il alla au commencement de l'an MDLXV. & y demeura trois ans, dont il paſſa la plus grande partie à Florence, avec *Victorius*. Il ſe fit recevoir Docteur en Droit à Piſe, le 28. de Janvier MDLXVI. Mais enſuite il abandonna l'étude du Droit, pour s'appliquer uni-

uniquement aux Belles-Lettres, pour lesquelles il avoit toûjours eu une prédilection particuliere.

Il revint d'Italie en Allemagne, sur la fin de l'an MDLXVII. & le 14. de Decembre l'Empereur Maximilien II. le rehabilita dans sa noblesse. On en voit ici l'Acte, après les Lettres de Docteur, qu'il reçut à Pise. Ensuite il reprit sa Charge à Rostoch. Quelque tems après, le Duc de Meckelbourg l'appella à sa Cour, pour y instruire le Prince Jean son fils; & *Caselius* s'attacha à cet emploi, pendant quatre ans, comme on l'avoit souhaité, après quoi il se retira de nouveau à l'Academie, & y reprit ses anciens exercices, avec l'applaudissement général. Il s'y maria l'an MDLXXI. & eut plusieurs enfans, auxquels je ne m'arrêterai pas, parce qu'ils moururent la plûpart jeunes, & que sa famille est éteinte. Il perdit sa femme en MDLXXXIII. & ne se remaria point.

Jules, Duc de Brunswick & de Lunebourg, fonda cependant l'Academie de Helmstad, que l'on nomme à cause de cela *l'Academie Julienne*. Il y appella de toutes parts d'habiles Professeurs, à qui il assigna des ga-

ges

ges honorables, & entre lesquels fut *Caſelius*. Il n'y alla néanmoins pas, parce que le Duc de Mecklebourg avoit de la conſideration pour lui, & parce que le Duc de Brunswick vint peu de tems après à mourir. Mais le Duc *Henri Jules* ſon ſucceſſeur, qui connoiſſoit *Caſelius*, par ſes Ecrits, & qui l'avoit même quelquefois entretenu, n'eut point de repos qu'il n'eût obtenu qu'il allât à Helmſtad; où il eut le même emploi, qu'il avoit eu à Roſtoch. Il y vêcut vingt-quatre ans, quoi qu'il n'y fût pas fort à ſon aiſe, comme il paroît par pluſieurs de ſes Lettres. Il enſeignoit non ſeulement en public, mais il faiſoit encore des leçons particulieres, à des Penſionnaires, qu'il tenoit, pour l'aider à vivre. Après y avoir perdu tous ſes enfans, excepté une fille, mariée à un des Profeſſeurs de l'Academie, il y mourut le 9. d'Avril en MDCXIII. âgé de quatre vingts ans. Il fit là la plûpart de ſes Ecrits, qui conſiſtent en quelques Harangues, quelques Vers, une traduction du Cyrus de *Xenophon*, des remarques ſur la Table de *Cebès*, & diverſes Lettres, que l'on a ramaſſées dans ce Volume. Il ne vêcut pas là fort agréablement, non

non ſeulement parce qu'il avoit de la peine à ſubſiſter, mais à cauſe de quelques querelles, qu'il y eut entre les Profeſſeurs en Théologie & les autres; où il fut mal-traité & accuſé de libertinage, dont on ne trouve néanmoins aucuns veſtiges dans ſes Ecrits. Mais il n'eſt que trop commun de voir abuſer de la Religion, pour nuire au Prochain.

Comme je n'ai vû que ce Volume, je ne puis rien dire du reſte. Il eſt diviſé en XVI. Livres, dont le premier contient les Lettres adreſſées à des Princes, les trois ſuivans & le VI. celles qu'il écrivit à quelques Gentilshommes. Pour le V. il renferme le commerce, qu'il eut avec *Pierre Victorius*, comme je l'ai dit. Le VII. & les ſuivans ſont compoſez des Lettres, qu'il écrivit à divers de ſes amis; & dont on pourroit avoir omis une bonne partie, ſans faire tort au Public & encore moins à la reputation de l'Auteur. Ceux à qui il écrit pouvoient être conſiderez en ce tems-là & dans les lieux où ils vivoient; aujourd'hui ils ſont inconnus, ſur tout dans les païs éloignez, ou ils ſont entre ceux, *quos fama obſcura recondit.* Les mieux écrites ſont celles qu'il a adreſ-

adreſſées à des Princes, qu'il a plus travaillées que les autres. La Latinité en eſt très-bonne, mais les periodes ſont quelquefois un peu longues, embarraſſées, & languiſſantes: comme le ſont pluſieurs de celles des Auteurs Italiens, qui ont voulu imiter *Ciceron*. Pour la matiere elle eſt ſérieuſe & grave, & l'Auteur n'entretient les Princes, que de maximes vertueuſes, ou du ſoin qu'il faut prendre de s'inſtruire, par la lecture des bons Auteurs, & de l'intérêt qu'ils ont à faire fleurir les Lettres. On n'y peut rien trouver à redire, ſinon que les idées ſont un peu générales, qu'il y a rarement du détail; qui ſeul peut attirer l'attention. On peut lire l'Epître IV. écrite aux trois Princes de Brandebourg, fils de l'Electeur *Jean George*, ſur le ſoin que des Princes de leur rang doivent prendre à moderer leurs paſſions, & la IX. qui eſt à la loüange du fameux Seigneur Polonois *Zamoski*, dont il parle encore ailleurs avec de grands éloges, & qui étoit en effet un homme très-ſavant & très-généreux. La XIII. à *Bogeſlas* XIV. Duc de Pomeranie, où il donne des leçons aux Princes, eſt très-belle. En voici un endroit, qui m'a paru

paru fort beau & qui fait honneur aux Lettres : Je ne le mettrai qu'en Latin, pour être plus court : *Patrum noſtrorum, ſive potiùs avorum ſæculo, Latinæ Græcæque litteræ, curâ & beneficio Principum, in littore Baltico, non minùs quàm in reliqua Germania, aut alibi gentium, florere cœperunt; quæ ſunt principia, ſive primordia ſtudiorum ſapientiæ; è quibus ſolis, vel potiſſimùm emergit humana felicitas, quanta illa eſt; certè barbaries & calamitates hac ratione ſive tolluntur, ſive minuuntur, ut populus respiret & totæ gentes plusculum ſapiant, aut, ut loquar liberiùs, parciùs inſaniant, cujus rei exemplo eſſe poteſt Italia, itémque pro documento ceteris gentibus. Sive enim omnes bellorum occaſiones ſuſtulerunt, ſive averterunt, ſive natas repente præciderunt, dicto audientes præceptis ſapientiæ; velim hæc ipſa ceteris etiam Regibus inculcent. Citra verò Alpes etiam non ineuntur nulla ſalubria conſilia, inteſtinos motus tollentia; quibus ſtudet impietas & interdum ſuperſtitio. Numquam enim vera Religio & ſanctitas ſitit ſanguinem; ſed hoc opus eſt Atæ & Erinnyum.* Il y a encore, dans cette Lettre, quelques périodes, en Grec, à la loüange d'*Homere*, qui ſont

ſont fort bien tournées, & l'on en trouve auſſi, en d'autres Lettres; par où l'on peut voir que *Caſelius* entendoit très-bien cette Langue. On voit, à la fin de ce Livre, trois Lettres de *Pierre Victorius* à un Prince de Brandebourg, qui ſont bien tournées, mais un peu froides, à la maniere de celles des Ciceroniens, qui n'écrivoient pas, ſelon leur propre Génie, mais qui étoient gênez, par une imitation forcée, & qui éteignoit tout le feu de leur imagination.

Dans le Livre III. on voit une belle Lettre, qui eſt la III. dans laquelle *Caſelius* défend *Homere*, contre ceux, qui le mépriſoient & qui traitoient de pédanterie l'étude de la Langue Greque.

On trouvera dans la 17. Lettre du Livre VI. un très-bel Eloge d'*Adrien Turnebus*, & qui n'eſt point outré. Il dit, entre autres choſes de lui: *Cùm autem omnem præterea antiquitatem noſſet, fretus præſtantiâ ingenii, in emendandis ſcriptis Veterum, præ pleriſque, qui Critici audirent, præſtitit plurimum: cùm tamen hoc ille non profiteretur, ut neque* Scaligeri, *neque* P. Victorius, *neque quisquam* φιλοσοφώτων. *Neque hi tamen alterum munus*,

nus, etsi multò humilius, despiciunt; quod neque Aristotelem *ipsum neglexisse accepimus, ut intelligatur nihil in litteris tam esse minutum, cujus investigatio ingenioſissimo & doctissimo quoque indigna sit; nec refert etiamsi nonnulli, non solum minuta, sed etiam prima superbè despiciant, & horum cultores ludibrio habeant, nisi ipsorum commodis & institutis serviant. Eos autem miror & pœnè odi, qui tantos viros, in talibus aberrantes cum contumelia adoriuntur, quos corrigere cum benevolentia liceret; neque hoc ipsi nollent, qui ipsi quoque, ut in maximis, sic in minimis veritati religioſè consulunt.* C'eſt un bon avertiſſement, pour des gens, qui s'imaginent presque égaler en génie *Horace* & les autres beaux Esprits de l'Antiquité, parce qu'ils ont corrigé, comme ils croyent, les fautes que les Copiſtes ont commiſes, en copiant les Ecrits des Anciens. Ce n'eſt pas que je mépriſe les corrections heureuſes des Modernes, dans les Ouvrages de l'Antiquité. Ce que j'ai tâché de faire, ſur ces ſortes de matieres, en peut être, ce me ſemble, une aſſez bonne preuve. Mais il ne faut pas ſe connoître ſi peu, que de confondre le

mérite d'un Auteur, avec celui d'un ſimple Critique, qui redreſſe bien les fautes des Copiſtes, mais qui ne ſauroit faire un Ouvrage ſemblable. C'eſt auſſi une groſſiereté inſupportable, que de s'enorgueuillir, parce que l'on ſe perſuade que l'on a corrigé quelques endroits, mieux qu'un autre, & de le traiter d'une maniere injurieuſe, à cauſe de cela. *Caſelius* avoit raiſon de cenſurer ceux qui en uſent ainſi; & il n'y a point de gens ſages, qui ne ſoient de ſon ſentiment.

Il y a auſſi, dans la Lettre XXVII. un jugement des Poëſies du *Caſa*, qui fait beaucoup d'honneur à cet ingénieux Prélat: CASÆ *ſcripta*, dit-il, *non laudabo impenſius, quæ redolent vetuſtatem ſapientum; nihil in iis uſpiam infantiæ, nihil ſordium, nihil loquacitatis; quæ inſulſa congeries verborum eſt, nulla ſubjectâ nobili ſententiâ. Exempla autem ſunt, in his carminibus, puræ & luculentæ orationis. Ex uno Epigrammate disces, quo ſcribendi ſtudio nihil ſit probius, neque præſtantius; ex Oda quapiam, ut ſint inſectanda vitia & carpendi etiam mali, citra contumeliam & maledicentiam; ex alia, ut virtus in cœlum ſit tollenda, ut neque cuiquam aduleris, neque*

neque nugas agere videaris. Ex re litteraria sit, ab eodem perfecta exstare multò plura publicè. Non legi hæc quin relegerim : non legi, & relegi, quin & admirarer, & discerem & viderem quod me fugisset antea. On a rimprimé ses Oeuvres, depuis peu, à Florence, en quelques volumes in 4. dont on en a rimprimé un, à Hall, en Saxe. Il seroit à souhaiter, qu'il en vînt ici quelques exemplaires d'Italie. On pourroit mieux s'assurer si le jugement de *Caselius* est juste.

Dans la Lettre 6. du Livre VII. il y a un bon mot, contre certains Théologiens de Helmstad, qui vivoient en ce tems-là : „ Ceux qui nous en„ seignent, *dit-il*, à tourner l'autre „ jouë à ceux, qui nous en frappent „ une, nous enseignent fort bien ; „ mais ce sont eux-mêmes, qui nous „ frappent les premiers ; ensorte qu'en„ core qu'il ne soit pas permis de ren„ dre un soufflet à un autre, il n'y „ a rien de plus juste, que d'en user „ ainsi envers eux. *Qui docent, nos alteram malam percutienti obvertere debere, rectè quidem docent ; sed ipsi nos primi colaphis cædunt, ut ἀντιπελαφίζειν, si in ceteris falsum sit, adversùm hos, justius nihil inveniri possit.*

C'eſt en effet ſe rendre coupable d'une très-grande iniquité, envers ceux que l'on exhorte à ſouffrir patiemment les injures; que d'entreprendre de les maltraiter, ſous ce prétexte, impunément; comme ſi l'Evangile n'étoit pas fait, pour ceux qui le prêchent, mais ſeulement pour leurs Auditeurs! Je ne prétends pas, pour cela, qu'il ſoit permis de leur rendre injure, pour injure; mais je dis qu'il ne leur eſt pas permis non plus & même encore moins de ſe plaindre, quand on le fait à leur égard.

A la 9. Lettre du même Livre, il dit fort bien, en parlant des mœurs, par oppoſition à l'esprit & au ſavoir: „ Ce ſont là les choſes principales; „ mais quoi que pluſieurs le ſâchent, „ ou même l'avoüent, il y a peu de „ gens, qui le preſſent, comme il „ faut. Si les mœurs ne ſont pas telles, qu'elles doivent être, ou au „ moins paſſables; je ne ſaurois estimer les autres choſes, auxquelles „ on donne le nom de ſageſſe, pas „ même autant qu'elles valent; parce „ que comme les liqueurs s'aigriſſent, „ quand on les met dans un vaiſſeau, „ où il y a eu quelque ſaleté; les „ connoiſſances ſe corrompent, par

„ les

„ les mauvaises mœurs & deviennent
„ même souvent pernicieuses & cau-
„ sent la ruine de ceux qui les ont :
Hæc nisi sint, cujusmodi esse debent, aut certè mediocria ; cetera, etiamsi sapientiæ nomine venditantur, non habebo, ne tanti quidem, quanti sunt ; quod, quemadmodum in vase sordido, acescunt omnia, sive etiam in venenum, neque rarò in ipsius exitium vertuntur. En lisant ces paroles Latines, on entend bien ce que l'Auteur veut dire, mais on n'auroit pas entendu sa pensée, exprimée en François, en aussi peu de paroles.

Il paroît par les Lettres 5. & 12. du VIII. Livre & par plusieurs autres, qu'il y avoit eu une grande querelle à Helmstad, entre les Professeurs en Théologie & quelques autres, du nombre desquels étoit *Caselius*, que l'on reprenoit de recommander trop l'étude des Belles-Lettres aux Etudians en Théologie. Il dit fort bien là-dessus „ que d'autres jugeoient qu'il falloit
„ traiter ces sortes de choses, avec
„ plus de vehemence, mais que, pour
„ lui, il avoit mieux aimé souffrir
„ bien des choses, que de vivre en
„ inimitié avec qui que ce fût, &
„ qu'il avoit adouci plusieurs perſon-

„ nés par ſa patience. Comme per-
„ ſonne, *ajoûte-t-il*, ne peut con-
„ traindre un autre d'être de ſes amis
„ malgré qu'il en ait: j'eſpere que ſi
„ quelcun veut abſolument être en
„ colere contre moi: il ne m'obligera
„ néanmoins pas d'être ſon enne-
„ mi malgré moi. Je ne crois pas
„ qu'un homme, que nous voyons
„ dans l'erreur, faute de jugement, ſoit
„ à cauſe de cela digne d'être haï:
Aliis ſanè ejusmodi res acriùs tractandæ videntur; ego perpetiendamihi multa perſuaſi potiùs, quàm inimicitias cum quoquam gererem. Ut autem nemo invitum quemquam in leges amicitiæ cogere poteſt: ita neque, ſi quis mihi omnino eſſe volet infenſior, efficiet ut ſe oderim. Ce ſont là des ſentimens dignes d'un bon Chrétien; & même d'un homme qui avoit lû l'Antiquité Payenne non ſeulement pour imiter l'élegance de ſon langage, mais auſſi la généroſité de ſes ſentimens, lors qu'ils ſont conformes à la Raiſon. Auſſi voit-on, par toutes ſes Lettres, que c'étoit-là ſon caractere.

Les exemples, que je viens de rapporter, feront aſſez connoître le génie & le ſtyle de *Caſelius*. Je ne dirai plus qu'un mot d'une Diſſertation tou-

touchant le ſtyle des Lettres, tirée d'un Livre, que l'Auteur avoit intitulé *le Phalerien*, par une alluſion à *Demetrius de Phalere* célébre Rhéteur Athenien. Après avoir donné en dix articles, le caractere des Lettres, *Caſelius* explique ces Articles, dans des Scholies, où il développe ſa matiére plus au long, & l'éclaircit par des exemples. Voici ſes préceptes.

I. *Artemon* qui avoit mis en ordre les Epîtres d'*Ariſtote*, & qui les avoit publiées, en un volume, diſoit que le ſtyle des Lettres devoit être le même, que celui des Converſations; parce qu'une Lettre eſt comme un morceau d'un Dialogue. Nôtre Auteur croit qu'il faut apporter un peu plus d'attention à compoſer une Lettre, parce qu'on l'écrit, & qu'on l'envoye, comme en préſent, à celui à qui elle eſt adreſſée, au lieu que la Converſation ne ſouffre ni délai, ni méditation.

II. Il ne faut pas qu'il y ait trop de ſolutions de difficultez; cela ſentiroit la Diſſertation.

III. Il faut qu'une Lettre repréſente les mœurs & les manieres de celui qui l'écrit. L'Auteur prétend même qu'il eſt bien difficile, qu'on s'y dé-

guiſe tout à fait. Cela peut être vrai, en des Lettres, que l'on écrit, ſur le champ & ſans les méditer, ſur tout ſi elles ſont en grand nombre Autrement, il y a des nations entieres, qui n'écrivent guere leurs veritables ſentimens, ſinon à l'égard des choſes indifferentes.

IV. Comme il n'eſt pas difficile à un homme, qui a de bons ſentimens, d'agir conformément à cela: ainſi il n'eſt pas non plus difficile à un homme, dont les ſentimens & la conduite ſont ſages, d'écrire ſagement, ou au moins d'éviter ce qu'on blâme le plus dans le ſtyle. S'il trouve de la difficulté à le faire, il peut aquerir ce qui lui manque, par un exercice médiocre.

V. Les Epîtres ne doivent pas être longues, comme le ſont pluſieurs de celles de *Platon*, & quelques unes de *Ciceron*. Si *Caſelius* entend les Lettres familieres, il eſt certain qu'elles ne doivent pas être trop longues. Mais des Lettres ſur des choſes graves & difficiles peuvent & doivent même être plus longues.

VI. Pour le tour des expreſſions, elles ne doivent pas être trop liées entre elles, mais plûtôt détachées, com-

comme celles des Epîtres de *Ciceron* à *Atticus*. Il eſt ridicule de ſe ſervir de périodes cadencées dans une Lettre, comme ſi l'on plaidoit une cauſe, & incompatible avec la familiarité, qui doit être entre des Amis. Mais il faut entendre cela d'une Lettre familiere, comme on le verra dans la ſuite.

VII. Les Lettres ont non ſeulement leur ſtyle particulier, mais encore une matiere, qui leur eſt propre. Si quelcun expliquoit la Logique, ou la Phyſique, en forme de Lettre; il feroit bien un Ecrit, mais ce ne ſeroit pas une Lettre. Telles ſont les trois Epîtres d'*Epicure*, qui ſe trouvent dans le Liv. X. de *Diogene Laërce*. Une Lettre ne doit contenir, qu'un compliment court & l'expoſition ſimple de ce dont il s'agit, & cela en termes, qui ne ſoient point recherchez. *Caſelius* entendoit ceci, comme j'ai déja dit, des Lettres familieres & même entre perſonnes égales. Il avouë plus bas & en ſes Scholies, qu'en des Lettres, que l'on écrit à de Grands Seigneurs, on en peut uſer autrement: comme il l'a fait lui-même, dans celles, qui forment le I. Livre de ſes Epîtres, parce qu'elles ſont adreſſées à des Princes.

VIII. Cette ſimplicité de ſtyle ne laiſſe pas d'avoir ſon élegance, qui conſiſte néanmoins particulierement en des manieres obligeantes & en des proverbes appliquez à propos. C'eſt en quoi doit conſiſter l'érudition d'une Lettre, dans laquelle il ne doit y avoir rien de recherché. S'il y a des ſentences morales & des exhortations, ce n'eſt plus une Lettre. Cependant il y en a beaucoup des ſiennes, qui ſont de cette nature; mais il vaut mieux en effet que les ſentences ne ſoient pas directes.

IX. Mais quand nous écrivons, dit-il, à des Républiques, & à des Princes, les Lettres peuvent être plus élevées, & approcher du ſtyle ſublime. Il ne faut pas néanmoins qu'au lieu d'une Epître, on faſſe un Livre, comme *Platon* l'a fait, dans ſa Lettre aux parens de Dion, & *Ariſtote*, dans celle, qu'il a écrite à Alexandre. Mais ſi on le fait, on peut ſe défendre, par l'exemple de ces grands hommes. Il n'y a en effet aucune raiſon de croire, que le nom de *Lettres* n'eſt dû, qu'à celles, qu'on nomme familieres.

X. En général, pour ce qui regarde le ſtyle, il doit être ſimple & élegant.

gant. C'eſt à dire, ſi je prends bien le ſens de *Caſelius*, que le ſtyle des Lettres, qui méritent d'être louées, doit être ſimple & naïf, mais où les termes ne ſoient pas ceux qu'employent les gens ſans lettres, ou ſans éducation, mais ceux qu'employeroient des gens d'eſprit, & d'étude, en cette occaſion. Il ne faut pas croire que le petit peuple de Rome, quoi qu'il fût ſa Langue, pût écrire des Lettres telles que les plus négligées de *Ciceron*. Ainſi pour réuſſir en Lettres, il faut bien comprendre ce que l'on veut dire, & l'exprimer comme le font ceux qui parlent bien; & pour cela, il faut avoir de l'eſprit & de l'uſage du monde. Il faut avoir même étudié ſa propre Langue, ſi on s'en ſert en écrivant, & bien plus encore une Langue morte, comme la Latine, ſi l'on veut l'employer.

Les Scholies de l'Auteur méritent bien d'être lûës, mais je ne puis m'y arrêter. Il y a à la fin un petit Poëme, où *Caſelius* inſtruit ſon fils, de la maniere, dont il devoit paſſer la nuit & le jour, en vers, comme ceux qu'*Horace* appelle *Sermoni propiores*; mais qui n'ont pu être compoſez, que par un homme, qui en

auroit pu faire de plus relevez, & qui poſſedoit bien la Langue Latine.

Ce Volume au reſte n'eſt pas mal-imprimé, pour ce qui regarde les caracteres; mais on y a laiſſé une infinité de fautes, qui choquent ceux qui le liſent, quand même la faute eſt facile à reconnoître. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on imprimât ſes autres Ouvrages, dans un Volume, comme celui-ci; mais il faudroit avoir plus de ſoin de la correction.

ARTICLE IV.

SERMONS *ſur divers Textes de l'Ecriture Sainte, par* ANTOINE LEGER, *Paſteur & Profeſſeur en Théologie.* A Geneve, chez Fabri & Barillot, M DCC XX. en trois Volumes in 8.

CES Sermons de feu Mr. *Leger*, Paſteur & Profeſſeur en Théologie à Geneve, ſont du genre de ceux, qui ne peuvent plaire que par la matiere, qui eſt excellente; par l'ordre, dans lequel on la propoſe, qui eſt très-naturel; & enfin par la ſolidité des raiſonnemens, que perſonne ne leur

leur peut conteſter. Il n'y manque que des ornemens, qu'on peut, avec raiſon, nommer inutiles; ſi l'on ſuppoſe que l'on ait des Auditeurs, capables de ſe laiſſer toucher, par l'importance du ſujet, par l'ordre dans lequel on le préſente à leurs esprits, & par des preuves auxquelles on ne ſauroit réſiſter, ſi on les entendoit bien, ſans ſe ſoucier du ſtyle. Telles étoient les Egliſes des tems Apoſtoliques, au moins en partie, qui, inſtruites par des gens *idiots à l'égard du langage*, étoient frappées non par l'éloquence, mais par la divinité de la doctrine des Apôtres. La Providence Divine avoit alors ſes raiſons de n'envoyer pas des Orateurs, pour prêcher l'Evangile, comme S. Paul nous l'apprend, dans la 1. aux Corinthiens Ch. II. 1, *& ſuiv.* Il ſeroit à ſouhaiter que les Aſſemblées de nôtre tems euſſent auſſi plus de goût, pour les choſes, que pour les paroles; & l'on doit eſtimer celles, qui s'édifient de discours, où l'on a eu plus de ſoin du choix des matieres, que des mots. Je ne prétends néanmoins pas blâmer les discours, où l'un & l'autre ſe trouve. Parler François & même élegamment, employer

encore, ſi l'on veut, les traits d'une éloquence naturelle & grave, ne ſont point des choſes incompatibles avec ſa Doctrine Evangelique. Mais, en cela, chacun peut ſuivre ſon goût, ſelon les tems & les lieux où il ſe trouve. *Luther*, à ce qu'on dit, parloit très-bien en Allemand & *Calvin* écrivoit auſſi bien en François, que qui que ce fût, en ſon tems. Ces Langues ont fort changé, depuis ce tems-là, & ſur tout la Françoiſe. Perſonne ne peut trouver mauvais que l'on imite ces grands hommes, qui ſuivirent le meilleur uſage de leur tems.

Pour donner quelque idée des Sermons de Mr. *Leger*, je donnerai un petit abregé du premier de tous, qui eſt à la tête du I. Volume, & je marquerai en un mot la matiere des autres.

Tome I. *qui a* 408 *pages.*

Le 1. Sermon de ce Tome eſt ſur ces paroles de l'Epître aux Hebreux Ch. XI. 1. *La Foi eſt une vive repréſentation des choſes qu'on eſpére, & une démonſtration de celles qu'on ne voit point.* On ne parle d'autre choſe, parmi les Chrétiens, que de la Foi.

Il

Il n'y a perſonne, qui ne croye l'avoir, & la bien connoître; mais il eſt à craindre que bien des gens ne ſe faſſent, en cela, illuſion à eux-mêmes; comme on pourra le reconnoître par l'explication de ce texte. L'Auteur y montre trois choſes, premierement quelles ſont ces choſes, *que l'on eſpere & que l'on ne voit point*; ſecondement de quelle maniere la Foi en eſt *une vive repréſentation & une démonſtration*; troiſiémement, que la verité & l'efficacité de la Foi dépendent de ce que l'Auteur Sacré en dit ici.

Parmi les choſes, *qu'on ne voit point*, il y en a qui ſont paſſées, comme la création du Ciel & de la Terre; celle de l'Homme; l'entrée du peché dans le monde; la maniere dont Dieu a protegé les gens de bien, & dont il a puni les méchans, aux ſiecles paſſez; les promeſſes de ſa Miſericorde; l'envoi de ſon Fils au monde, les veritez que Jeſus-Chriſt a annoncées; ſa vie, ſa mort, ſa réſurrection, ſon aſcenſion au Ciel; l'envoi du S. Eſprit & la converſion des Gentils. Il y a de ces mêmes choſes, qui ſont toûjours préſentes; comme Dieu & les perfections infinies, qu'il poſſede; la nature

ture de l'Ame, ſon immortalité ; le bonheur & le malheur, dont elle eſt capable; les vues & les voies cachées de la Providence, dans la conduite du Monde en général, & de ſon Egliſe en particulier. Il y en a d'autres, qui ſont encore à venir, comme les châtimens que Dieu fera ſouffrir aux hommes, même en cette vie; les changemens, qui arriveront dans le monde, par la deſtruction, ou la converſion de ceux, qui s'oppoſent à la Verité ; la mort & la réſurrection de tout le Genre Humain; la fin du Monde; le retour de Jeſus-Chriſt, le Jugement dernier, les peines de l'Enfer, & le bonheur du Paradis.

La Foi a vu tous ces grands objets, ſelon que la Révelation les lui a offerts, car elle ne les a pas toûjours tous propoſez aux hommes, ni avec une égale clarté; mais les Fideles ont toûjours également embraſſé tout ce que la Révelation leur a appris.

La maniere, dont la Foi les a vûs, eſt nommée, ſelon la verſion moderne de Geneve, *une vive repréſentation*, ou *une ſubſiſtance*, comme il y avoit dans l'ancienne. On auroit mieux fait de traduire ὑπόστασις, *une attente aſſurée*, ſelon l'uſage de ce mot,

mot, dans le Nouveau Teſtament. Voyez 2. Cor. IX. 4. XI. 17 Heb. III. 14. En traduiſant ainſi, on ne change point le ſens, car on regarde une choſe, qu'on peut attendre avec confiance, & ſur laquelle on peut faire état, comme ſi elle étoit préſente. Ainſi Mr. *Leger* a eu raiſon, dans le fonds de dire, que la Foi *fait comme ſubſiſter*, devant nous, ce qu'elle eſpere.

Elle en eſt nommée *une démonſtration*, pour pluſieurs raiſons, que nous rapporterons, après avoir dit que le mot Grec ἔλεγχος ſignifie proprement *un argument*, ou *une preuve*, qui lors qu'elle eſt bonne, comme ici, peut bien être nommée *une démonſtration*. Mr. *Leger* remarque très-bien qu'on peut traduire le mot de l'Original *une conviction*. 1. La plus forte conviction eſt celle, qui vient de la vuë, & comme la Foi embraſſe ce qu'elle ne voit point, la perſuaſion ſert ici de vuë. Abraham a vêcu pluſieurs ſiecles avant Jeſus Chriſt, & néanmoins Nôtre Seigneur dit *qu'il avoit vu ſon jour & qu'il s'en étoit réjoui*. 2. Nous ne pouvons pas n'être point frappez de ce qui eſt comme devant nos yeux. 3. A cela ſe joint le raiſon-

ſonnement, qui fait que les Fideles diſtinguent la réalité & l'importance des choſes ſpirituelles & céleſtes, du néant & de la vanité de celles, qui ne concernent que cette vie. 4. Cette vuë eſt conſtante & ſans discontinuation; elle dure autant, que la vie des Fideles.

C'eſt de là que naît l'efficacité de la Foi, que l'Auteur Sacré veut nous faire connoître. 1. C'eſt par-là que ceux qui croyent ſurmontent tous les efforts que le Monde fait pour les ſéduire, par l'amour des plaiſirs, par la crainte des maux auxquels la Vertu eſt expoſée, par le mépris dont il les menace, par de mauvais exemples; par les prieres même de leurs proches, qui les conjurent de ne pas ſe perdre, en demeurant trop fortement attachez à l'Evangile; parce que les Fideles ſe repréſentent les ſupplices de l'autre vie, comme s'ils les voyoient; & qui pourroit, à un ſemblable ſpectacle, ſe réſoudre à violer les commandemens de l'Evangile? 2. Suppoſez encore que quelcun fût admis à la contemplation de la gloire & de la félicité céleſte; pourroit-il, pour quelques richeſſes, pour quelques honneurs, pour quelques plaiſirs de très-

petite

petite durée & accompagnez de mille chagrins, vouloir perdre, pour jamais, des biens éternels & sans mélange d'aucune amertume? 3. Si Dieu étoit présent à nos yeux, par les marques éclattantes de sa gloire, qui ne paroissent qu'aux Bien-heureux, oserions-nous l'offenser? 4. Y aura-t-il quelcun, au dernier jour, qui à la vuë du Jugement, retienne quelque penchant pour le péché? 5. A l'heure même de la mort temporelle; quand le feu des passions est éteint: il n'y a personne, qui ne condamne, de tout son cœur, ses déreglemens passez & qui ne voulût bien s'être abstenu des délices du peché. Il est donc clair que la Foi, présentant tout cela à l'esprit de ceux qui croyent à l'Evangile, avec autant de vivacité, que s'ils le voyoient des yeux de la chair, les tient dans le devoir par la vuë perpétuelle de ces objets, par laquelle il n'est pas possible qu'ils ne soient ébranlez, & qui efface même tout ce qui ne nous remue, que par ces sens.

Mais la Foi ne sert pas seulement à nous empêcher de commettre des pechez; elle produit en nous les Vertus, que les hommes du Monde trou-

trouvent ſi difficiles à exercer. En nous faiſant connoître Dieu & ſes perfections infinies, elle nous remplit d'admiration de reconnoiſſance, de confiance & d'amour pour lui. Elle nous inſpire des prieres, qui lui ſont agreables & qui nous conſolent, & allume en nos cœurs l'amour de la ſainteté, qui nous rend ſemblables à lui, & nous éleve au deſſus des mondains. On peut comprendre par-là la grande efficacité & l'excellence de la Foi, qui merite ce nom; c'eſt à dire, de celle qui n'eſt pas pour un peu de tems, mais qui dure toûjours. C'eſt elle ſeule, qui vainc le Monde, qui réſiſte à toutes les tentations, qui hait le vice & qui pratique toutes les vertus, comme l'Auteur Sacré le prouve dans tout le Chapitre XI. de l'Epître aux Hébreux.

Mr. *Leger* étend tout cela davantage & le confirme par des paſſages & par des exemples de l'Ecriture Sainte. Avant que de finir, il réſout une objection des Incredules, qu'il introduit parlant en ces termes: „ Vous louëz „ la Foi, par un endroit qui la rend „ mépriſable. Elle nous perſuade des „ choſes qu'on ne voit point & dont „ on n'a aucune experience; & il eſt

„ con-

„ contre la prudence de s'en laiſſer „ perſuader avec tant de facilité.“ Il répond à cela, que la Foi ſeroit en effet mépriſable, ſi elle embraſſoit légerement & ſans raiſon ce que nous ne voyons point, mais que tous les fondemens de la Foi ſont pris des plus pures lumieres de la Raiſon, & des Lois éternelles de la Juſtice, qui ſont gravées dans nôtre propre Conſcience; qu'ils ſont entierement conformes à l'idée de la Divinité, que la nature nous a donnée, & aux perfections de l'Etre Suprême; qu'ils ont un très-grand rapport avec le ſentiment, que nous avons de l'immortalité de nos Ames, & le deſir qu'elles ont de la félicité; qu'enfin les faits, qu'elle reçoit, ſont appuyez par tous les genres de preuves, par leſquels on puiſſe appuyer aucun autre fait aſſuré.

Dans l'application, il fait voir qu'encore que la Foi, telle qu'il l'a décrite, ſoit néceſſaire au ſalut, tous ceux, qui s'imaginent de l'avoir, ne l'ont point; comme il paroît par la maniere, dont ces prétendus Croyans vivent, par leurs inclinations, par leurs diſcours & par leurs penſées, qui ne ſont nullement conformes aux

mœurs,

mœurs, aux penchants, aux discours, & aux penſées que la Foi produit.

On trouvera encore pluſieurs choſes, qui ont du rapport à cette matiere, dans les deux Sermons ſuivans; dont le ſecond eſt des effets de la Foi, ſur 1. Jean V, 4. & le troiſiéme de l'objet, que ſe propoſent les Fideles ſur 2. Cor. IV. 18.

Le quatriéme eſt ſur les vœux, que S. Paul fait en faveur des Epheſiens au Ch. I. 17, 18. de la Lettre qu'il leur a écrite; le cinquiéme ſur le plaiſir que David dit qu'il prenoit dans les gens de bien; Pſ. XVI. 3.

Dans le ſixiéme il traite de l'uſage, qu'on doit faire des Richeſſes, ſur 1. Tim. VI. 17, 18, 19. & dans le ſeptiéme il fait voir qu'elles ſont le plus ſouvent un obſtacle au ſalut, ſur Matth. XIX. 23. 24. C'eſt une matiere, qu'il a toûjours été à propos de traiter, mais qui eſt encore plus de ſaiſon de bien méditer, en ce tems-ci.

Le huitiéme eſt de l'Aumône, ſur 2. Cor. IX. 9. le neuviéme ſur Prov. XXI. 15. de la joie que les gens de bien reſſentent, en s'aquitant de leur devoir; le dixiéme de la néceſſité de rejetter les œuvres de ténebres, dans

un

un tems, où nous ne pouvons attendre que la lumiere du Dernier Jour, ſur Rom. XIII. 12. le onziéme enfin ſur Eccleſ. V. 1. de la maniere, dont on doit ſe conduire dans les Aſſemblées Religieuſes.

TOME II. *qui a* 428 *pages.*

LES matieres de ce Volume ne ſont pas moins importantes, que celles du précedent ; quoi que l'Auteur y explique ſeulement, en onze Sermons, les 15. premiers verſets du Chap. V. de la 2. Ep. de S. Paul aux Corinthiens. Il s'y agit de la Réſurrection, de la confiance, avec laquelle nous devons l'attendre, du Jugement dernier, de la Crainte que l'on en doit avoir, de l'Amour, que S. Paul avoit pour les Fideles, & de celui qu'ils doivent avoir pour Jeſus-Chriſt.

TOME III. *qui a* 392. *pages.*

Il y a encore, dans ce Volume, deux Sermons ſur le même Chapitre de la 2. Epître aux Corinthiens, dont on explique le 16. & le 17. verſet. On y montre que l'eſtime que l'on a pour

pour quelcun ne doit pas être fondé ſur l'apparence exterieure, ou ſur ce qui frappe les ſens, & que les Chrétiens doivent être de nouvelles Créatures.

Le troiſiéme Sermon eſt ſur Jean I. 4. où il eſt parlé de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt; le quatriéme ſur le même Evangile Ch. XII. 24. où il eſt traité des fruits de ſa mort; le cinquiéme eſt ſur Rom. XIV. 7, 8, 9. où S. Paul nous apprend que nous devons vivre & mourir, pour Jeſus-Chriſt; le ſixiéme ſur les effets de l'Esprit de Dieu, qui habite dans les Croyants, dont il eſt parlé Rom. VIII. 11. le ſeptiéme ſur Pſ. XXV. 10, 11. parle des bienfaits de Dieu, envers ceux, qui gardent ſon Alliance, ou qui obſervent ſes Lois; le huitiéme de la maniere dont Jeſus-Chriſt heurte à la porte des cœurs, & dont il traite ceux qui lui ouvrent les leurs, Apoc. III. 20; le neuviéme du mépris, que l'on fait de la prédication de l'Evangile, ſur les paroles d'Eſaïe LIII. 1; le dernier enfin ſur la préſomption des Pecheurs, qui s'imaginent vainement d'être gens de bien, quoi qu'ils en ſoient fort éloignez. Le Texte, qu'il traite eſt Apoc. III.

17,

17, 18. L'Application de ce Sermon contient de très-importantes leçons, pour ceux qui ne se connoissent point eux-mêmes & qui par un amour propre mal-entendu s'imaginent d'être en état de grace; quoi qu'ils n'y soient point; seulement parce qu'ils vivent dans le monde, sans y commettre du scandale selon la maniere de vivre d'aujourd'hui. Ce que Mr. *Leger* en dit doit être bien médité, d'autant plus qu'il n'est pas possible, pour la sorte des personnes, qu'il décrit, de se corriger, sans avoir compris distinctement ce en quoi ils doivent reformer leurs mœurs. On peut dire en général, sans flatter ces Sermons, qu'ils méritent d'être bien lus & relus; parce que moins on y admirera l'éloquence du Prédicateur; plus on y sera touché des choses qu'il dit. Il s'agit ici d'apprendre non à bien parler, mais à bien vivre.

ARTICLE V.

SERMONS *sur divers Textes de l'Ecriture Sainte, par* JAQUES SAURIN, *Paſteur à la Haie. Tome IV.* A la Haie chez Huſſon MDCCXX. in 8 pagg. 476.

VOICI des Sermons, dont le ſtile eſt tout different de celui des précedens. Il eſt auſſi travaillé & auſſi animé, que celui de Mr. *Leger*, dont Mr. *Saurin* a néanmoins été autrefois le Diſciple, l'eſt peu. Quoi que l'un & l'autre tendent au même but, c'eſt à dire, à l'édification de ceux, qui les liront; le Volume, dont nous venons de rapporter le titre, renferme des matieres plus recherchées, & que l'Auteur approfondit davantage. Comme il y a differentes ſortes de Lecteurs, ils ne laiſſeront pas de contribuer l'un & l'autre à l'inſtruction du Public. Un bâtiment ſolide, & où l'on trouve toutes les commoditez, qu'il doit avoir, ne laiſſe pas de loger commodément ceux, qui y demeurent; quoi que deſtitué d'ornemens d'Architecture, & que même les regles de l'Art n'y

n'y aient pas été exactement obſervées. Mais un bâtiment, où l'on trouve non ſeulement la ſolidité & les commoditez, que l'on y cherche, mais encore tout ce que l'Architecture preſcrit, pour plaire aux yeux de ceux qui le regardent, s'attire encore plus l'approbation des connoiſſeurs.

Je n'entreprendrai pas non plus de donner d'Extrait des dix Sermons, dont ce Volume eſt compoſé. Je me m'arrêterai que ſur les trois derniers, qui contiennent une matiere plus ſinguliere que les ſept premiers. Mais il faut auparavant indiquer en général la matiere de ceux, dont je ne puis pas parler en détail. Le I. eſt de la maniere d'étudier la Religion, le II. ſur l'amour de la Patrie, le III. ſur le goût pour la Dévotion, le IV. ſur la Sainteté, le V. ſur les Converſations, le VI ſur la Viſion béatifique; le VII. ſur l'indispenſable obligation d'obéïr généralement à toutes les Lois divines.

Les trois ſuivans ſont ſur ces paroles de l'Eccleſiaſte Ch. VII; 29. *Voici ce que j'ai trouvé, c'eſt que Dieu a fait les hommes droits; mais ils ont cherché beaucoup de diſcours.* Ces pa-

roles peuvent être entendues du premier homme, ou des hommes en général ; mais comme il ne s'agit pas, en cette occaſion, de montrer que nos premiers parens ſe ſont trompez, par de vains raiſonnemens; on s'attache à développer le ſecond ſens & à montrer *les travers de l'esprit humain*, dans les hommes d'aujourd'hui. Mr. *Saurin* réduit ces travers à trois claſſes. La premiere eſt de ceux qui abuſent de leur Raiſon, par rapport aux Syſtêmes de Religion qu'ils ont embraſſez, & à l'attachement qu'ils ont pour certains dogmes. La ſeconde eſt de ceux, qui font la même choſe, par rapport à la Morale. La troiſieme eſt de ceux, qui prennent de mauvaiſes voies pour ſe rendre heureux. Comme les réflexions de nôtre Auteur forment une espece de ſyſtême enſemble, nous rapporterons ici les principales, ſans marquer dans quel Sermon elles ſe trouvent.

I. 1. La ſeule Raiſon dicte à tous les hommes que l'étude la plus importante eſt celle de la Religion, & que la principale queſtion, que l'on doit ſe faire, eſt de ſe demander ſi l'on eſt bien aſſuré que la Religion, que l'on profeſſe, eſt la veritable.

Cepen-

Cependant très-peu de perſonnes donnent à ces recherches le tems & l'attention qu'elles méritent. Elles ſuivent le chemin, où elles ſe trouvent, ſans vouloir ſeulement examiner ſi c'eſt là le droit chemin & s'il ne les écarte point du chemin du bonheur éternel. Si l'on demande pourquoi ils ſe conduiſent ainſi, pour ſe diſculper d'une conduite ſi déraiſonnable, *ils cherchent beaucoup de discours.* L'un allegue les affaires, dont il eſt chargé, l'autre ſon âge avancé, celui-ci ſon incapacité naturelle. Si ces excuſes pouvoient mettre à couvert, perſonne ne pourroit être condamné, ni pour avoir négligé de s'inſtruire, ni pour être tombé dans les deſordres, qui naiſſent de l'ignorance.

2. L'Homme étant très-borné dans ſes lumieres, plein de préjugez & ordinairement aveuglé par ſes paſſions; rien ne devroit lui être plus ſuſpect que les Syſtêmes de Religion bâtis par des hommes. La Raiſon lui dictoit qu'il n'y avoit que Dieu lui-même, à qui l'on s'en puiſſe fier, qu'il étoit infiniment à ſouhaiter que Dieu ſe fût expliqué lui-même là-deſſus, & que rien ne pourroit être plus précieux, que ſes déciſions là-deſſus.

Dieu a fait cette grace aux hommes, & néanmoins les Deïſtes d'un côté font tout ce qui leur eſt poſſible, pour ſe perſuader qu'il n'y a point de Religion révelée ; & une autre ſorte de gens joignent à la revelation céleſte des traditions & des inſtitutions humaines.

3. La droite Raiſon dictoit à chacun des hommes, qui admettoit la Révelation, dans laquelle Dieu a décidé la maniere, dont il veut être ſervi, que ſon devoir étoit d'examiner la Révelation, pour ſavoir ce que Dieu a décidé ſur cette matiere. Quand l'Ecriture ſeroit un Livre obſcur, & qu'il n'y auroit que certaines gens, qui auroient droit de l'expliquer ; il faudroit au moins être aſſuré par des raiſons évidentes que ce privilege leur appartient, excluſivement à tout autre. Comme il ne s'agit pas là d'une notion commune, il faut que je trouve dans ce Livre-là ces raiſons. Cependant il y a une Societé qui défend de le lire, ſans une permiſſion particuliere, & qui prétend qu'on ſe ſoumette aveuglément à ce qu'elle dit.

4. La droite Raiſon dictoit à ceux, qui font profeſſion de croire que l'Ecriture eſt la ſeule regle de la Foi, qu'au-

qu'aucun particulier ne doit admettre que ce qu'il voit clairement dans l'Ecriture. Comme tout n'eſt pas également clair, & que tous les Lecteurs ne ſont pas également capables de profiter de cette lecture; chacun doit avoir égard à l'un & à l'autre, & ne doit pas ſortir des bornes de ſes lumieres, comme nôtre Auteur le fait voir. Comme il y a encore une infinité de choſes, qui paſſent infiniment la capacité des plus habiles; il y auroit de la folie de ne vouloir rien admettre, que ce qu'on connoit clairement & dont on a une idée ſi complete, qu'on peut ſatisfaire à toutes les queſtions, qu'on peut faire ſur ces ſortes de choſes. Nous ſommes ſi éloignez de pouvoir expliquer tout ce qui concerne la nature divine, que le moindre inſecte eſt encore un énigme, pour l'eſprit humain.

5. Il ne faut néanmoins pas, ſous ce prétexte, chercher des myſtéres, où il n'y en a point, ni pour expliquer l'Ecriture à la lettre établir des dogmes, qui renferment des contradictions, tel qu'eſt la Tranſubſtantiation.

6. La droite Raiſon nous enſeignoit encore qu'il ne faut pas abandonner

un Syſtême, ſous prétexte qu'il y a quelques difficultez, & en embraſſer un autre, où il y en a beaucoup plus & de plus inſurmontables. C'eſt néanmoins la faute que commettent les Athées, qui rejettent la Religion, parce qu'ils y trouvent quelques difficultez; quoi que, dans le Syſtême de l'Athéïsme, il ſoit impoſſible de rendre aucune raiſon d'une infinité de choſes; comme Mr. *Saurin* le montre en peu de mots. Après cela, il a bien raiſon de dire que ces differens travers de l'Esprit Humain ſont des preuves convaincantes, que les hommes ne ſont pas devenus plus ſages depuis le ſiecle de Salomon.

II. Il traite enſuite des travers de l'Esprit Humain, par rapport à la Morale, qu'il reduit à ſix claſſes.

1. Le premier eſt celui du Pyrrhonisme, par lequel on a tâché de rendre tout douteux, par des objections recherchées. On a voulu, par exemple, que le Juſte & l'Injuſte, le Vice & la Vertu n'avoient point d'idées fixes & aſſurées; parce qu'il y a eu des Nations, qui ont eu là-deſſus des idées contraires aux autres. Mais dans le fonds châque Nation n'a établi certaines coûtumes, que parce qu'elle

a

a cru qu'elles étoient meilleures, que celles des autres, & par conſéquent les Nations ſe ſont au moins accordées à vouloir préferer ce qui eſt juſte à ce qui ne l'eſt pas, quoi qu'elles ſe ſoient trompées à l'égard de certaines choſes particulieres. Outre cela il eſt certain que les Nations les plus dépravées, ont préferé à pluſieurs égards la Vertu au Vice, parce que l'experience même de la vie leur apprenoit que la Vertu rendoit la Societé heureuſe, & que le Vice lui étoit nuiſible. Nôtre Auteur montre même que c'eſt une penſée inſoûtenable que de faire dépendre uniquement de l'autorité divine la *moralité* de nos actions; comme s'il lui avoit été libre de commander tout le contraire. Quelques Théologiens, qui ont ſoûtenu un ſemblable paradoxe l'ont fait contre leurs propres principes; puis qu'ils reconnoiſſoient l'immutabilité de Dieu, que ce dogme détruit, en établiſſant que Dieu auroit pu commander tout ce que l'Injuſtice la plus criante peut faire, & défendre tout ce que la Juſtice commande; ce qui eſt dire que les attributs moraux de la Divinité peuvent tous changer.

2. Le ſecond travers eſt celui du

faux merveilleux, dans lequel tombent ceux, qui veulent rendre la Vertu plus excellente; en disant que la Vertu ne doit avoir aucun égard à la recompense, ni aux peines; comme le disoient autrefois les Stoïciens. Nôtre Auteur montre très-bien que la Nature Humaine a besoin d'être retenue en son devoir par l'esperance des recompenses & par la crainte des peines, de la part de Dieu. En effet, si Dieu ne témoignoit, dans toute l'éternité, aucune indignation contre le Vice en le punissant; ni aucune faveur envers la Vertu, en la recompensant; qu'en pourroit-on conclurre, sinon qu'il ne met point de difference, entre l'un & l'autre?

3. S'il y a des gens qui ont un travers d'esprit, qui empêche qu'ils ne croyent la Révelation; il y en a d'autres, qui croyent trop, & qui ont un autre travers, que l'Auteur nomme le travers de l'Orthodoxie. Tels sont ceux, qui, satisfaits d'avoir une spéculation saine, ne se mettent point en peine de la pratique des commandemens de l'Evangile; ce qui est entierement contraire au dessein de la Revelation, comme nôtre Auteur le fait voir, par des raisons sans replique,

que, & par des paſſages ſi énergiques qu'il n'étoit pas poſſible que l'Ecriture s'exprimât plus fortement contre cet étrange travers. Cet endroit mérite d'être bien lû & bien médité, à cauſe de l'importance de la matiere.

4. Pour vouloir atteindre à la perfection, on s'eſt jetté dans le travers d'exaggeration, en exigeant des choſes impraticables, dans l'état où eſt la Nature Humaine; comme l'Auteur le fait voir, par divers exemples, où en prenant des Hyperboles à la la rigueur, on mettroit tous les hommes dans le deſeſpoir de plaire jamais à Dieu. C'eſt ce que faiſoient les anciens Anachoretes, plus propres à diffamer la Religion Chrétienne, qu'à lui faire honneur, par leurs auſteritez outrées, & inutiles; au moins ſi les Hiſtoires, qui en ſont venues à nous, ſont veritables. Sinon, il faudra attribuer ces idées creuſes à ceux, qui les ont inventées, pour donner l'idée d'une parfaite vertu.

5. Le travers ſuivant eſt oppoſé au précedent & conſiſte en un relâchement libertin, qui fait que les hommes très-peu vertueux ſe croyent aſſez gens de bien, & diſent même, avec l'Eccleſiaſte, qu'il ne faut pas

être *trop juſte*; comme s'il étoit dangereux d'être trop gens de bien, ou qu'ils le fuſſent aſſez, pour être hors de toute cenſure. Il n'eſt pas difficile à nôtre Prédicateur de montrer à ces gens-là, qu'ils ſont très-éloignez de tomber dans un excès de dévotion; puis qu'ils ſont autant plongez dans les desordres du Siecle, qu'il eſt poſſible de l'être ſans ſe diffamer tout à fait.

6. Le dernier travers de l'Esprit, par rapport à la Morale, eſt celui que l'Auteur appelle d'accommodement, ou de compoſition, & qui conſiſte à allier la dévotion avec le relâchement, & à concilier les maximes de la Religion à celles du Monde; en ſorte que la premiere n'y gagne guere, & que le dernier n'y perd rien. Il paroit que cet accommodement eſt tout à fait contraire à l'esprit de l'Evangile 1. parce que Dieu demande, non que l'on ſe partage entre lui & le Vice, mais qu'on l'aime de *tout ſon cœur*: 2. parce que les devoirs de la Religion demandent un homme tout entier: 3. parce que ces devoirs ſont incompatibles avec les égards, que l'on veut avoir pour le Monde & pour ſes cupiditez: 4. parce que ce partage

ge d'un cœur, entre des objets incompatibles, ne lui laisse aucun repos: 5. parce que Dieu ayant tout fait pour nous rendre heureux, nous devons tout entreprendre pour lui plaire: 6. parce que, quand on a communion avec Dieu, on n'a que faire de mandier le secours des choses mondaines, pour être heureux. L'Auteur fait voir qu'on pourroit joindre plusieurs autres travers d'esprit, qui concernent les mœurs; mais il finit ici pour ne pas être trop long. On peut néanmoins rapporter à ces six chefs tout ce qui regarde la Morale, parce que tous ces travers ont des liaisons, les uns avec les autres.

III. Mr. *Saurin* passe enfin aux travers d'esprit, qui regardent le Systême de Felicité, que l'on se fait, & qui empêchent que l'on ne prenne le veritable chemin du Bonheur éternel.

1. La premiere maxime, qu'il propose, c'est qu'un Etre malheureux doit s'employer à diminuer ses miseres, au lieu de travailler à les augmenter. Cette maxime est claire & cependant on la viole, dans les choses même temporelles; on voit, tous les jours, les hommes agir contre leur

propre intérêt. Mais ils le font beaucoup plus, à l'égard des choſes ſpirituelles. Ils ſe plaignent que Dieu a donné des bornes trop étroites à leurs connoiſſances, & que, dans la Religion, tout eſt environné de difficultez. Cependant ils ne font rien de ce qu'il faut faire, pour augmenter leurs connoiſſances, & pour trouver la ſolution de ce qui les embarraſſe. Ils ſe plaignent de la difficulté qu'il y a dans l'exercice de la Vertu; & ils ne font aucun effort, pour ſe la rendre plus aiſée. Ils ſe plaignent de l'amertume de la Mort, & ils ne prennent aucune précaution, pour diminuer cette amertume.

2. Ne faire aucune attention à des maux, qu'on ne ſauroit guérir que par-là, c'eſt les vouloir perpetuer & les rendre encore pires. On ne ſauroit ſe guérir de maux qu'on ne connoît pas, ni trouver des remedes qu'on ne cherche point. Ainſi ceux qui ne font aucune attention, ſur l'état où ils ſont, par rapport aux Lois de l'Evangile, ne ſauroient ſe guérir des vices qu'ils ne croyent pas avoir, ni employer des remedes dont ils s'imaginent qu'ils n'ont pas beſoin. C'eſt la conduite de ceux, dont la vie eſt

diffi-

dissipée, ou par les plaisirs, ou par des occupations frivoles, & qui n'ont aucun rapport aux changemens, qui devroient se faire en eux, pour les mettre en état d'esperer le salut.

3. Tout Systême de Félicité, qui n'a aucune rélation, ou une rélation éloignée avec les facultez & la condition de l'Etre, que l'on voudroit rendre heureux, est faux, ou du moins n'est pas aussi complet, qu'il devroit l'être. Les hommes ont un Entendement, une Volonté, une Imagination, une Mémoire, une Faculté de sentir; & ce qu'ils recherchent ne rend pas leur Entendement plus éclairé, ne regle pas mieux leur Volonté, ne purifie point leur Imagination, ni n'enrichit leur Mémoire de connoissances utiles à vivre, selon la droite Raison & l'Evangile, ni ne leur donne aucun moyen de se garantir des impressions des choses sensibles, qui les empêchent de penser aux spirituelles. L'Homme a des rélations avec Dieu, qui l'engagent à quantité de devoirs envers lui. Il en a aussi avec les hommes, qui l'obligent de garder les lois de la Nature & de la Societé Civile, où il vit. Mais il ne fait nullement consister son Bonheur, autant qu'on

qu'on y peut parvenir ici-bas, dans l'obſervation de ces devoirs, quoi qu'il n'y ait point d'autre moyen pour être heureux après la mort.

4. Un bien, dont on a de grandes idées, dans le Monde, mais que nous ſavons, par raiſonnement, par ſentiment, par experience ne pouvoir nous rendre heureux, n'eſt point un bien, par rapport à nous. Tels ſont tous les biens de cette vie, qui ſont imparfaits, parce qu'ils ne rempliſſent point la capacité de nos Ames, quand même on les poſſederoit tous, ce qui n'eſt jamais arrivé; parce qu'ils ne durent qu'autant que la vie, ce qui eſt encore très-rare, & nous ſont enfin enlevez par la Mort. Mr. *Saurin* montre plus en détail le néant de tous ces biens, & d'une maniere très-vive.

5. Flotter entre le doute & la certitude, ſur les queſtions les plus intereſſantes, & ne pas recueillir toute ſon attention. ne pas ſuſpendre toutes ſes occupations, pour travailler à éclaircir ces queſtions, à bannir le doute. à aquerir la certitude, c'eſt agir contre ſes propres intérêts. Un homme, *dit nôtre Auteur*, qui n'a point encore pris de parti, ſur les grands principes de la Religion; par-

ce

ce qu'il n'a pas encore examiné si la Religion est certaine, ou problematique; un homme qui est dans ce doute, ne doit point avoir de soin plus pressant, que celui de travailler à l'éclaircir. Les distractions les plus innocentes, les affaires mêmes, qui paroissent les plus graves & les plus pressantes, deviennent alors imprudentes & criminelles, par rapport à lui. Douter si l'on marche sur un terrain solide, ou sur un terrain miné, prêt à sauter en l'air, par le moyen de la poudre que d'autres ont dessein d'allumer dans la mine, & jouër, danser tranquillement sur ce terrain, c'est une folie, c'est une fureur. C'est là précisement le cas des hommes, qui vivent dans le doute & qui ne pensent point à l'éclaircir, à cause des distractions de la vie.

6. La grandeur d'un objet supplée, en quelque sorte, à son incertitude. Un grand bien, s'il est possible & probable, quoi qu'incertain, mérite le sacrifice d'un petit bien, quoi que présent & certain; & un grand mal, quoi qu'éloigné & incertain, doit être évité, dût-on s'exposer à un petit mal, présent & certain.

Il est en effet visible que l'amour pro-

propre bien entendu demande qu'on ſacrifie ce petit bien à l'esperance de ce grand bien, & aux probabilitez de l'aquerir par ce Sacrifice. Il n'eſt pas moins clair qu'il vaut mieux ſouffrir un peu de peine, lors qu'il eſt probable qu'on évitera par-là une peine affreuſe. Il eſt facile de faire l'application de cette Maxime au Bonheur & au Malheur éternel, que la Religion Chrétienne prédit à ceux qui l'obſerveront, ou qui la violeront. On ne pert rien en s'abſtenant de ce que l'Evangile défend, & en faiſant ce qu'il commande, qui puiſſe être comparable au gain d'une éternelle felicité; & on ne ſouffre rien, s'il faut ſouffrir quelque choſe pour l'Evangile, qui approche, en aucune maniere, des peines éternelles. *Socrate* n'ayant point de preuve démonſtrative de l'immortalité de l'ame, diſoit pourtant, le jour qu'il mourut, *qu'il étoit beau de hazarder cette créance*, comme on le peut voir à la fin du Phedon de *Platon*.

7. La derniere Maxime eſt qu'une conduite, dont on ſait qu'on aura un cuiſant repentir, eſt une conduite deraiſonnable.

Il n'y a guere de gens, ſi l'on excepte

cepte des Athées endurcis, qui puiſſent ſe flatter qu'une mauvaiſe conduite, ſur tout ſi elle dure long-tems, ne leur fera pas une peine infinie lors qu'ils croiront être prêts de mourir. Il n'y a même guere ou peut-être point d'Athées, quoi qu'on raconte de quelques-uns, qui ne ſoient épouvantez à la vuë de la mort.

On voit bien quelle eſt la conſéquence de cette Maxime & de toutes les précedentes, pour peu qu'on les médite, même ſans lire ce qu'en dit Mr. *Saurin*. Ses Maximes ſont ſi claires, qu'il n'eſt pas poſſible de les nier. Sa méthode eſt ſi nette & ſi liée & l'enchainure de ſes raiſonnemens ſi ſuivie, qu'elles doivent perſuader tous ceux qui liront ce qu'il dit, dans ces trois Sermons, avec tant ſoit peu d'attention. Quoi que ce ſoit l'uſage d'expliquer au long les termes des textes de l'Ecriture, ſur lesquels on entretient les Aſſemblées Chrétiennes, & que cela ſoit néceſſaire, lors qu'ils ſont ambigus, ou obſcurs; il n'eſt pas moins utile de propoſer aux Auditeurs des matieres ſuivies, comme ſont celles de ces trois derniers Sermons, & de renfermer la ſubſtance de ce que l'on dit, en certaines Maximes, qu'on puiſſe

puiſſe retenir. L'ordre & la clarté frappent l'esprit, de maniere, qu'il ne peut point ne ſe pas rendre, & les Maximes impriment ſi fort les choſes dans la mémoire, qu'il eſt difficile de les oublier.

ARTICLE VI.

MISCELLANEOUS DISCOURSES *relating to the Traditions and Uſages of the* SCRIBES *and* PHARISEES, *in our bleſſed Saviour* Jeſus-Chriſt's *time. In two Volumes, the firſt containing* 1. *a Diſcourſe of the nature, authority and uſefulneſs of the* Misna: 2. *Table and contents of all the titles of the* Misna: 3. *a Diſcourſe of the recitals of the* Shema, Phylacteries, *and* Schedules of Gates *and* Door-poſts: 4. *Texts relating to the religious obſervation of one day in ſeven. With Annotations. The ſecond containing* 1. Shabbath, *a Title of the* Misna, *concerning the Sabbath:* 2. Eruvin, *a Title of the* Misna, *concerning the mixtures practiſed by the Jews, in* Jeſus Chriſt's *time to ſtrengthen the obſervation of the Sabbath*

bath. In Hebrew and English, With Annotations. By W. WOTTON D.D. A Londres MDCCXVIII. en deux Volumes in 8. dont le premier a 386. pagg. avec les Préfaces.

AVANT que de parler des Discours renfermez dans ce I. Volume, qui regardent les Traditions & les Uſages religieux des Scribes & des Phariſiens au tems de Nôtre Seigneur; il faut entretenir les Lecteurs de ce qu'il y a dans la Préface, qui n'eſt pas du nombre de celles qu'on n'a pas beſoin de lire. M. le Dr. *Wotton* nous apprend d'abord l'occaſion, qui l'a engagé dans ce travail; mais comme cela n'intereſſe pas les Lecteurs, qui ne ſouhaitent que d'être inſtruits de la matiere de ce Volume, je ne m'y arrêterai pas.

1. Il eſt certain, comme il le remarque, qu'il n'eſt pas poſſible d'être bien inſtruit de la maniere, dont les Juifs obſervoient le Sabbat ſans faire attention à deux choſes; dont la premiere eſt d'examiner tous les paſſages concernant le Sabbath qui ſe trouvent dans l'Ancien Teſtament, dans les livres Apocryphes, dans ceux de *Joſeph* &

& dans ceux du Nouveau Teſtament; & la ſeconde de voir ce que les Docteurs du Thalmud en diſent. A la verité bien des gens ſont prévenus contre ce grand recueuil des Lois Judaïques, & bien des gens n'en parlent qu'avec mépris. Mais cela eſt venu de ce qu'ils ne diſtinguent pas la *Miſchna* ou le texte du *Thalmud* de la *Gemare*, qui en eſt comme un Commentaire & un Supplément, compoſé de toutes ſortes de choſes, dont beaucoup ſont très-fabuleuſes : au lieu que la *Miſchna* n'eſt qu'une expoſition des Traditions Judaïques du tems auquel elle a été écrite, ſans mélange des fables de la *Gemare*. C'eſt auſſi à la ſeule *Miſchna*, à laquelle nôtre Auteur s'eſt attaché, après avoir examiné tous les paſſages de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & des autres Auteurs, que l'on a nommez, concernant le Sabbat. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans la *Gemare* bien des choſes remarquables & dignes d'attention, comme on le peut voir par les extraits que *Jean Coccеius* en a fait ſur les Traitez *Sanhedrin* & *Macchoth*.

2. Comme l'autorité de la *Miſchna* dépend en grande partie de ſon antiquité, l'Auteur examine ce que l'on en

en a dit. Ceux qui la font la moindre disent que la *Mischna* a été compilée par R. *Juda le Saint*, comme ils le nomment, l'an CXX. après la destruction du second Temple, c'est-à-dire au tems de Septimius Severus, ou de Caracalla Mais d'autres, dont l'autorité est plus grande, la font plus ancienne d'environ LX. ans, puis qu'ils prétendent qu'*Antonin le Pieux* avoit beaucoup de consideration pour ce Rabbin. C'est le sentiment des Juifs, qui sont à la verité de très-mauvais Chronologistes, mais contre qui on ne peut citer aucun passage de la *Mischna*, qui prouve qu'elle a été écrite plus tard Son antiquité paroît aussi en ce que les *Gemaristes*, aussi bien que les Juifs posterieurs, sont souvent très embarrassez à expliquer ce texte du Thalmud, & s'y trompent souvent, comme feu Mr. *Guise* l'a montré dans ses Notes sur le Traité *des Semences*. Si ç'avoit été un livre moins éloigné de leur tems, ils n'y auroient pas été si empêchez.

3. Si la *Mischna* est de cette antiquité, on ne peut guére douter que l'on n'y trouve les Traditions des Docteurs Juifs, qui ont vêcu, pendant que le second Temple subsistoit encore. On peut bien croire que quelques

ques particuliers avoient des compilations de leurs Lois. encore qu'elles ne fuſſent pas établies, par autorité publique, & il s'eſt pu faire que R. *Juda* ſe ſoit ſervi de ces Recueuils, pour faire le ſien. Aux tems de Trajan & d'Hadrien les Juifs ſouffrirent trop, de la part des Romains, pour que quelcun pût alors entreprendre ce grand Recueuil; mais le repos dont ils jouïrent, ſous Antonin *le Pieux*, leur en donna le moyen, & alors R. *Juda* put executer ce deſſein. Il étoit en effet néceſſaire, ſelon les idées des Juifs, de mettre la main à un ſemblable Ouvrage. Leurs Traditions étoient en ſi grand nombre, qu'elles ſe ſeroient, avec le tems, infailliblement perdues. Les Lois qui concernoient le ſervice du Temple, ne pouvoient plus ſe pratiquer depuis que le Temple avoit été détruit. Les Lois des Dîmes & autres ſemblables, qui concernoient la Judée, ſe ſeroient auſſi entierement oubliées. Ainſi, comme ils croyoient que leur Nation ſeroit, quelque jour, rétablie en ce païs-là, ils crurent devoir auſſi conſerver à leur Poſterité les Lois, qu'elle étoit obligée d'y obſerver.

4. Comme ils faiſoient ce Recueuil, pour

pour leur ſeule Nation, ſans avoir aucun deſſein de plaire, ou d'en impoſer aux autres ; on peut croire que ce Recueuil fut auſſi fidele & auſſi exact, que la matiere le comportoit ; puis que s'il fut fait ſous Antonin, bien des gens pouvoient ſe ſouvenir d'avoir vû le Temple ſur pied ; ou s'il le fut ſous Severe, on pouvoit avoir les Ecrits de ceux qui l'avoient vu. On peut donc dire que *R. Juda* a décrit les ſentimens & la pratique de ſon tems, telle qu'elle étoit parmi les Phariſiens, dont il fut le Chef, tant qu'il vêcut. Si l'on trouve, dans S. *Jerôme*, quelques traditions Judaïques, qui n'y ſont pas conformes, comme de ſavans hommes l'ont remarqué ; on ne peut pas, pour cela, ſoupçonner la bonne foi de l'Auteur de la *Miſchna*, mais plûtôt celle de celui, qui avoit inſtruit S. *Jerôme*, à qui il ne voulut pas découvrir tous les myſteres du Judaïsme.

5. Ainſi lors qu'on trouve, dans la *Miſchna*, quelque choſe qui, ſuppoſé qu'il ſoit vrai, peut ſervir à éclaircir quelque coûtume, quelque expreſſion, ou quelque paſſage du Vieux & du Nouveau Teſtament ; on peut s'appuyer là-deſſus. On doit mê-

me préferer l'autorité de la *Miſchna*, qui eſt un livre autoriſé, par toute la Nation Juïve, à celle de quelque particulier que ce ſoit, comme à celle de *Philon* & de *Joſeph*; & bien plus encore à celle des Auteurs Chrétiens, qui ont vêcu quelques ſiecles après la deſtruction du ſecond Temple. C'eſt pourquoi *Jean Lightfoote* a cru qu'il pouvoit illuſtrer par-là quantité de paſſages du Nouv. Teſtament. En effet on ne peut produire aucun texte des Evangeliſtes, touchant les traditions, ou coûtumes des Juifs, qui ne puiſſe être verifié, par le Thalmud; ce qui prouve qu'on en peut faire uſage, pour cela. Ces raiſons de Mr. le Dr. *Wotton* paroiſſent ſi ſolides, que l'on ne peut guére en douter, ſur tout ſi l'on a lu les Ouvrages de *Lightfoote*; qui en a donné un très-grand nombre d'exemples, principalement dans ſes *Heures Hebraïques*, ſur les Evangiles. Les Thalmudiſtes même peuvent beaucoup plus ſervir à l'éclairciſſement du Nouveau Teſtament, qu'à celui de la Loi & des Prophetes; parce qu'ils ne pouvoient rien ſavoir de ſûr, de ces tems éloignez, que par le moyen des Livres Sacrez, & que la Tradition pouvoit facilement avoir conſervé la mémoire

moire des opinions & des coûtumes des Juifs, du tems de Jesus-Christ. Aussi se trompent-ils souvent dans les raisonnemens, qu'ils font sur le Vieux Testament.

6. Il est vrai que feu Mr. *Isaac Vossius* s'est moqué de tout cela; mais personne, que je sâche, n'a donné dans les Paradoxes de ce savant homme; qui racontoit ses conjectures, comme des Histoires. Mr. *Wotton* les rapporte ici & les réfute au long; mais je ne m'y arrêterai pas. Nôtre Auteur a raison, entre autres choses, de soûtenir que Nôtre Seigneur & ses Apôtres prêchoient dans la Judée, en Syriaque, ou dans un langage Chaldéen corrompu; contre Mr. *Vossius*, qui prétendoit que c'étoit en Grec. Ce dernier n'est pas néanmoins le premier, qui l'ait dit. J'ai remarqué que *Jean Henri Hottinger* a dit la même chose, dans un endroit de son *Thesaurus Philologicus*; mais je croirois que c'est par mégarde, car le contraire est clair, par le Nouveau Testament. Feu Mr. *Perizonius* a aussi commis la même bevue, en quelque part.

7. Comme d'habiles gens ont opposé *Joseph* à la *Mischna*, pour ruiner

l'autorité de ce Recueuil ; Mr. *Wotton* a cru devoir examiner ſi cette préférence eſt juſte. Il croit, avec beaucoup de vrai-ſemblance, que *Joſeph* n'a pas eu deſſein de compoſer une Hiſtoire pour ceux de ſa nation, mais pour les Payens, Grecs ou Romains, & qu'il a ſupprimé dans ſes Antiquitez Judaïques, tout ce qui pouvoit choquer les Payens ; & au contraire exaggeré & embelli tout ce qui pouvoit leur rendre ſa Nation plus recommandable. Pour ce qui eſt de l'Hiſtoire de la guerre Judaïque, lors qu'il vit ſa Nation ruinée, ſans qu'il y eût aucune apparence qu'elle fût jamais rétablie ; il écrivit l'Histoire de ſes derniers malheurs, de la maniere, qu'il crut être la plus glorieuſe aux Romains. C'eſt ce qui a fait qu'il a changé & diſſimulé ce qu'il a voulu dans l'Hiſtoire ancienne.

Par exemple, dans les Ant. Jud. Liv. III. c. 5. en parlant du retour de Moïſe du mont Sinaï, dans le Camp d'Iſraël ; qui pendant ſon abſence avoit obligé Aaron de faire le Veau d'Or & avoit célebré une fête en ſon honneur; ce qui fit que Moïſe rompit les deux Tables des dix Commandemens, comme on le voit au XXXII. & XXXIII.

XXXIII. Chapitres de l'Exode; *Joſeph* a entierement omis ce que l'on vient de lire. Il eſt viſible que le deshonneur, que cette rebellion contre Dieu faiſoit aux Iſraëlites en général & à Aaron en particulier, lui a fait commettre cette groſſiere prévarication.

Joſeph avoit bien promis de traiter plus au long des Lois de Moïſe, & c'eſt pour cela qu'il en a parlé ſi briévement, en ſon Hiſtoire. Mais il y a une de ces Lois, qu'il touche ſi légerement, quoi que très-importante, qu'on ne peut guére douter qu'il ne l'ait fait à deſſein. C'eſt la Loi de l'obſervation du Sabbath, dont, ſelon quelques uns d'entre les Juifs, il eſt parlé treize fois dans le Pentateuque. Néanmoins dans l'Hiſtoire, que *Joſeph* fait de la maniere, dont Dieu donna la Manne, dans le deſert de Sin, lorsque le Sabbath fut inſtitué, pour la premiere fois, depuis leur ſortie d'Egypte, & que ſon obſervation fut ratifiée par un miracle conſtant, tant que la Manne dura, puis qu'elle tomboit tous les jours, excepté le jour du Sabbath; il ne dit pas un ſeul mot de ce miracle, qui étoit très-remarquable, ni du jour du Sabbath, qui

fut alors imposé aux Juifs. C'étoit une chose très-surprenante, que les Israëlites eussent ordre de prendre deux portions de Manne le Vendredi, & seulement une, les autres jours. *Joseph* en parle, mais il ne dit rien du Sabbath. Il employe un Chapitre entier, sur les fêtes solemnelles des Juifs, qui est le 10. du Liv. III. des Antiquitez; & quoi que le Sabbath fût la principale, il n'en dit autre chose, sinon qu'outre les victimes quotidiennes, on en immoloit quelques autres. Nôtre Auteur croit que cet Historien passe si légerement, sur cet Article, parce que les Payens railloient le *Sabbath* des Juifs; comme il paroît par *Perse* & *Juvenal*, Poëtes contemporains de *Joseph*, & par d'autres. Il donne encore quelques autres exemples de la mauvaise foi de *Joseph*, dans sa narration, où il contredit l'Ecriture; & l'on y en pourroit encore ajoûter davantage, & quelques-uns, où il extenue les plus grands miracles, & laisse à ses Lecteurs la liberté d'en croire ce qu'ils voudront. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter, non plus qu'à l'examen des contradictions, où cet Historien se trouve avec les Docteurs de la *Misch-*

na,

na, touchant le nombre des Juges, en châque ville, & touchant la Dîme des Pauvres, comme nôtre Auteur le fait voir.

POUR venir préſentement au Livre même, le I. Discours eſt de la nature, de l'autorité & de l'utilité de la *Miſchna*, & eſt diviſé en 8. Chapitres, dont le 1. contient une liſte des Auteurs Chrétiens, qui ont publié quelque livre de ce Recueuil: le 2. eſt de la nature de ce même Recueuil, ou de quoi & de quelle maniere il eſt compoſé; ce que l'Auteur a expliqué, avec beaucoup de netteté: le 3. des treize manieres de raiſonner, ſelon lesquelles les Rabbins tirent leurs déciſions de la Loi écrite: le 4. de l'autorité de la *Miſchna*, où l'on prouve par des argumens négatifs, qu'il n'y avoit point de Loi Orale, parmi les Juifs, jusqu'au delà du tems de Néhemie: le 5. des argumens tirez de la prétendue Loi Orale, par lesquels, il paroît qu'elle ne peut pas être d'autorité divine: le 6. des argumens des Karaïtes, contre cette même Loi: le 7. de l'uſage que les Chrétiens peuvent tirer de cette étude: le 8. des objections que l'on fait contre cela, avec un examen des argumens de

Mr. *Gale*, dans ſa Réponſe à l'Hiſtoire du Baptême des Enfans, par Mr. *Wall*. Ceux qui ne ſont pas inſtruits de ce que c'eſt que la *Miſchna* & de l'utilité, qu'on en peut tirer, pourront ſe ſatisfaire, par la lecture de cette Diſſertation; qui eſt courte, exacte, nette, autant que le peut être une piece de cette ſorte. Ceux qui veulent ſe ſervir, avec fruit, des Oeuvres de *Lightfoote*, ont beſoin de cette inſtruction préliminaire.

Le II. Diſcours contient une Table de ce qui eſt contenu, dans les Titres de la *Miſchna*, avec un Abregé de châque chapitre. *Joſeph du Voiſin* en avoit déja donné une longue liſte, dans ſes remarques ſur le *Pugio Fidei* de *Raimond Martini*, mais la méthode n'en eſt pas la même.

Le III. Discours eſt de la lecture quotidienne du *Schema*, qui conſiſte en trois paſſages; ſavoir Deut. VI. 4--9. XI. 13--21. Nomb. X. 37-45. On y traite auſſi de l'uſage des Phylacteres & des Billets, que l'on mettoit ſur les potaux des Portes. On entend ordinairement, parmi les Chrétiens, ce que Dieu commande dans ces paſſages, dans un ſens figuré; comme s'il ne vouloit dire autre choſe

ſinon

ſinon qu'il falloit avoir à cœur & préſens à la mémoire les commandemens, qu'il avoit donnez aux Iſraëlites, pour les obſerver; excepté qu'ils prennent à la lettre ce qui eſt dit Nomb. XV. des franges, que les Juifs devoient porter à leurs habits. Les Juifs au contraire ont cru qu'il leur étoit ordonné d'écrire certaines paroles de la Loi, ſur des bandes de parchemin, qu'ils portoient ſur leurs bras & ſur leur tête. On peut voir ce qu'on en a dit, ſur Exod. XIII, 9. Mr. le Docteur *Wotton* croit au contraire qu'il faut prendre ces commandemens à la Lettre, comme les Juifs. Il traite au long du *Schemah*, que les Juifs ſoûtenoient qu'il falloit reciter, ou lire, au moins, deux fois par jour, comme on le peut voir au commencement du Traité du *Sabbath*, qui eſt dans le 2. Volume de nôtre Auteur; qui prend occaſion de là de traiter des Phylacteres & des Billets aux poteaux des Portes. Cette Diſſertation mérite fort d'être lue, par ceux-là même, qui ne ſont pas de ſon ſentiment.

Dans le IV. Discours, on trouvera tous les paſſages de l'Ecriture, qui ont du rapport à l'obſervation d'un jour, dans le nombre de ſept, avant

la Loi, & ſous la Loi; avant & après la Captivité; dans le tems, dont nous n'avons l'hiſtoire que dans les Livres Apocryphes, ou dans ceux de *Joſeph*, & enfin dans ceux du Nouveau Teſtament; avec quelques remarques, ſur châque paſſage. Mais à la fin, ou au Ch. XI. de ce Discours, l'Auteur fait une recapitulation de ſes remarques & y ajoûte même quelque choſe. Comme je n'ai pas pu m'étendre ſur châque partie de ce Volume, je m'étendrai un peu plus ſur cet endroit, par lequel les Lecteurs pourront juger du reſte; outre qu'il y a quelque choſe de particulier, qui mérite d'être bien examiné, & que la plus grande partie de ces deux Volumes roule le Sabbath.

I. Moïſe parle de la ſanctification du ſeptiéme jour, immédiatement après avoir donné l'hiſtoire de la Création. L'occupation d'Adam, jusqu'alors, n'étoit que la culture de la Terre; mais étant un Etre doüé d'intelligence, qui avoit reçu de nouveau l'exiſtence & la vie de ſon Créateur, il étoit juſte qu'il lui payât un tribut de loüanges & d'actions de graces pour cela. Nous pouvons bien nous aſſurer qu'Adam avoit été inſtruit de la maniere dont

dont il avoit été créé, & qu'on lui dit, pendant ſon innocence, à qui il étoit redevable de ſon exiſtence, depuis peu de tems. Ce fut ſon Créateur, qui lui défendit les fruits d'un des arbres du Jardin, où il étoit, & l'on ne peut guére ſuppoſer que Dieu lui fît cette défenſe ; ſans lui avoir fait comprendre qu'il avoit droit de la lui faire. En effet, le tems, pendant lequel il demeura dans le Paradis Terreſtre, fut plus long, qu'on ne le croit communément ; puis qu'il en falloit aſſez, pour donner les noms aux Bêtes terreſtres & aux Oiſeaux, que l'on fit paſſer devant lui. Il fallut que l'Ange, qui conduiſit les Animaux, par l'ordre de Dieu, à Adam, l'informât de la nature de châcun ; autrement comment auroit-il pu donner un nom propre à châque eſpece ? Il ne pouvoit pas être inſtruit, en peu de tems, des ſecrets de la Création ; tout lui étant nouveau, comme à un Enfant nouvellement né. La Raiſon ſemble donc demander, qu'ayant été informé de ce qui s'étoit paſſé les ſix premiers jours du Monde, il obſervât le Sabbath, & que ce jour, auquel Dieu s'étoit repoſé de ſes Ouvrages, fût auſſi un jour de repos pour

lui, qui avoit reçu le commandement de *cultiver la terre.*

Je ne conçois point, continue l'Auteur, comment de ſavans hommes ont cru que Moïſe avoit parlé de *la ſanctification du ſeptiéme jour* proleptiquement (il y a ici en Anglois *prophetically*, prophetiquement; mais l'Auteur avoit écrit *proleptically*, comme il paroît par l'Errata, *par prolepſe*, ou anticipation) en faiſant l'hiſtoire de la Création. Nous pouvons ſuppoſer, ſans peine, qu'il fut laiſſé au choix d'Adam de faire ce qu'il trouveroit à propos, dans le ſervice divin de ce jour là. Il put facilement comprendre qu'il devoit rendre grace à ſon Créateur & implorer ſa protection pour l'avenir; & cela, ſans Liturgie.

Le premier ſacrifice, qui fut offert, ſe fit après ſa chute, & cela par l'ordre de Dieu, ſelon l'ancienne tradition des Hebreux, qui n'eſt nullement abſurde. Les victimes furent les bêtes, dont les peaux ſervirent à faire des habits à Adam & à Eve, & dont il eſt parlé Gen. III. 21: Nous pouvons bien nous aſſurer qu'on ne mangeoit point de chair avant le Déluge, & S. Paul nous apprend Hebr. IX. 22.

qu'il

qu'il n'y a point de remiſſion des pechez, ſans effuſion de ſang. Lors que Dieu déclara qu'il n'executeroit pas ſa menace à la lettre ou qu'il ne feroit pas mourir Adam & Eve; il le confirma, par l'acceptation de ce ſacrifice, en leur faiſant des habits de la peau des victimes. Il paroît à l'Auteur que l'ancienne Tradition, qui dit que nos premiers Parens ſacrifierent, & que le feu du Ciel conſuma leur holocauſte, eſt très-bien fondée. Il n'eſt point du tout du ſentiment de *Spencer*, qui croyoit que les Sacrifices étoient une invention des Payens. Mr. *H'otton* avouë néanmoins que Dieu ordonna certaines ſortes de victimes, par oppoſition aux ſuperſtitions Egyptiennes.

Quoi que nous n'aiyons pas, de paſſage exprès, par où il paroiſſe que les Iſraëlites obſervaſſent le Sabbath, avant que d'être arrivez au Déſert de Sin; nous ne voyons rien, qui ſoit contraire à cela. Le 22. jour du ſecond mois les Iſraëlites l'obſerverent nommément après être ſortis d'Egypte. D'habiles gens croyent qu'il n'avoit point été obſervé auparavant, parce que le peuple étoit parti le 15. du même mois d'Elim. Mais comme les

marches des Iſraëlites ſe faiſoient, par l'ordre de Dieu, qu'il donnoit par le moyen de la nuée; ils devoient ſuivre cet ordre, qui les dispenſoit, comme le croit l'Auteur, de l'obſervation du Sabbath.

III. Lors que le Sabbath fut institué, dans le Deſert, il changea de nature, ſelon nôtre Auteur. Il devint un *ſigne* de l'Alliance de Dieu, avec le peuple d'Iſraël, ou un *Sacrement*, comme il parle, en nous renvoyant à Exod. XXXI. 13. & Ezek. XX. 12, 13. Le *repos*, que les Iſraëlites obſervoient, en étoit le ſigne, & celá même le diſtinguoit du Sabbath Patriarchal. Ce fut pour cela que le 4. commandement fut mis, dans le Decalogue, pour ordonner l'obſervation du ſeptiéme jour; comme le ſigne de l'Alliance contractée, avant la rebellion du Veau d'Or.

IV. Si l'on fait attention à cela, & ſi l'on compare les Lois Sabbathiques données par Moïſe, avec ce qu'en dit Ezekiel, on comprendra aiſément, comme le croit nôtre Auteur, l'abrogation du Sabbath Judaïque. Les perſonnes religieuſes voyant le commandement de l'obſervation du Sabbath, inſeré dans le Décalogue, dont

dont les autres commandemens ſont ſaints & moraux, par eux-mêmes, avoient du penchant à croire que celui du Sabbath étoit auſſi moral. Mais ils n'en pouvoient inferer autre choſe, ſinon que Dieu vouloit qu'on l'obſervât religieuſement, comme la raiſon de l'obſerver, qui y eſt ajoûtée, le fait auſſi comprendre. Si le jour du Sabbath des Juifs étoit en effet un des ſeptiémes jours, à compter par Semaines, depuis le premier auquel Dieu ſe repoſa ; comme on a quelque raiſon de le croire ; cela devoit encore augmenter le reſpect, que l'on avoit pour ce jour-là. La raiſon ajoûtée à ce précepte eſt digne de Dieu ; car comme le Sabbath avoit été d'abord établi, afin qu'Adam pensât, une fois la Semaine, à ſon Créateur : il avoit été de nouveau confirmé, afin que le peuple d'Iſraël fût retenu par ce ſigne, qui revenoit tous les ſept jours, de retomber dans l'Idolatrie Egyptienne & adorât conſtamment celui, qui a fait toutes choſes, en ſix jours, & s'eſt repoſé le ſeptiéme.

V. Cela dura ainſi jusqu'à Jeſus-Chriſt ; mais dès qu'il eut déclaré pleinement, par ſon Sacrifice réel, que tous les Sacrifices typiques, qui avoient

avoient été offerts auparavant, avec foi, étoient actuellement acceptez; la premiere Alliance, faite avec les Juifs, fut anéantie. Le Sabbath Juif ceſſa d'être un *ſigne*, parce que la choſe ſignifiée n'étoit plus. C'eſt pourquoi S. Paul exhorte les Coloſſiens à conſerver leur liberté (Ch. II. 16, & ſuiv.) à l'égard du Sabbath, comme à l'égard des autres choſes céremonielles, *qui n'étoient que des ombres de ce qui devoit venir, & dont le corps eſt* la doctrine *de Jeſus-Chriſt.*

VI. Auſſi nôtre Seigneur traite-t-il le Sabbath, comme une inſtitution, qui devoit être deſormais de peu de conſéquence. Il guérit des maladies chroniques, le jour de Sabbath, qu'il pouvoit guerir un autre jour; il ordonna à des malades de charger leur lit ce jour-là; il permit à ſes Apôtres d'arracher, ce même jour, des épis, & de les froyer, pour les manger, quoi que peu propres à ſatisfaire à la faim. Il obſerva ce qui étoit la partie du Sabbath qui devoit durer, lors qu'il fréquenta le Temple & les Synagogues, ce jour-là; mais il n'eut aucun égard, pour le repos Sabbathique, lors qu'il s'agit de quelque choſe de meilleur.

VII. Il

VII. Il s'accommoda avec l'Economie Judaïque, qui fut depuis aneantie, ſur la croix ; quoi que les Juifs continuaſſent à l'obſerver, juſqu'à la deſtruction du ſecond Temple. Il n'étoit pas ſurprenant que le ſigne ceſſât, lors que la choſe ſignifiée ne fut plus.

VIII. La nouvelle Alliance eut alors lieu, dans toute ſon étendue ; & une nouvelle Egliſe fut établie, dont Jeſus-Chriſt fut le Chef, & à laquelle tous les peuples de la Terre furent invitez. Le jour conſacré au ſervice de Dieu ne fut plus le ſeptiéme, mais le premier de la Semaine. Ce jour-là Nôtre Seigneur reſſuſcita, & le S. Eſprit tomba ſur les Apôtres ; deux évenemens de la derniere importance pour les Chrétiens. On célebroit le ſeptiéme l'ancienne Création, mais on célebra le premier la nouvelle.

IX. On objecte à cela qu'il n'y a aucun commandement, dans le Nouveau Teſtament, par lequel il ſoit ordonné de ſubſtituer le premier jour au ſeptiéme. Mais on y voit des marques de cette pratique. Il paroît que du tems de S. Paul, comme on le voit par Act. XX. 7. 1 Cor. XVI. 1, 2. les Chrêtiens s'aſſembloient ce jour-là,

là, & on l'appelloit déja *le jour du Seigneur*, du tems de S. Jean, qui nous l'apprend Apoc. I. 10.

X. Le même Esprit, qui avoit établi le Sabbath, avoit droit d'établir le Dimanche, & Jesus-Christ accorda à ses Disciples, Matth. XVI. 19. XVIII. 18. le pouvoir de *lier* & de *délier*; c'est à dire, de défendre & de permettre; en vertu duquel, ils purent défendre d'observer le Sabbath, & permettre de lui substituer le premier jour de la semaine; comme l'Auteur le fait voir au long, par l'usage de la *Mischna*, qui employe ces termes, en ce sens.

XI. Il a bien vû qu'on lui demanderoit quel est le devoir des Chrétiens, à l'égard du Dimanche. Il avouë qu'il n'y en a que très-peu de chose, dans le Nouveau Testament; mais il croit qu'on doit suivre, en cela, la pratique des Eglises Apostoliques, qui est assez connue. On doit même, dans l'observation du jour du Dimanche, imiter la dévotion des Juifs dans celle du Sabbath; non pour le *repos Sabbathique*, mais à l'égard du culte divin, auquel on doit vaquer en ce jour-là, dans les Assemblées des Eglises Chrêtiennes. Si les Apôtres avoient

avoient jugé qu'on devoit obſerver le repos Judaïque, à l'égard de toutes les Oeuvres ſerviles ; ils n'auroient pas manqué d'en avertir les Chrêtiens. Mais on ne trouve, dans les Ecrits des Apôtres, à cet égard, autre choſe, ſinon que les Fideles, dans les tems Apoſtoliques, s'aſſembloient le Dimanche, pour prier Dieu, pour le louër, pour s'inſtruire de la Religion, pour participer à l'Euchariſtie, & pour ſubvenir aux beſoins des pauvres. Après que ces exercices de pieté ſont finis, c'eſt à la prudence de châque Egliſe & même à châque particulier d'employer ſon tems d'une maniere pieuſe & édifiante.

VOILA la ſubſtance du Diſcours de Mr. *Wotton* ſur le Sabbath. Peut-être trouvera-t-on quelque reſſemblance, dans la maniere dont il tire de l'Ecriture l'inſtitution du Sabbath, même avant le Peché, & en ce qu'il dit d'Adam, avec la méthode des Rabbins ; qui ſur un mot inventent des Hiſtoires, en ſuppléant, par des conjectures peu ſures, à ce qui manque, comme ils croyent, à la narration de l'Ecriture ; pour rendre raiſon des expreſſions, qui les embarraſſent. Mais il ne dit rien de ſi outré,

tré, & apparemment il ne ſouhaite pas qu'on prenne des conjectures, pour des démonſtrations. La lecture trop aſſidue des Rabbins peut inſenſiblement tourner l'eſprit, au moins à quelque égard, dans l'explication de l'Ecriture, de la même maniere, dont ces Docteurs l'avoient tourné, & à recevoir des traditions peu aſſurées, pour veritables. On doit ſe garder de former aucun Syſtême, où il entre trop de conjectures & d'explications trop ſubtiles. Pourvû qu'on ſoit ſur ſes gardes là-deſſus, on ne ſauroit nier, qu'on ne puiſſe beaucoup profiter dans la lecture de leurs Livres, & que le Public ne ſoit obligé à *Jean Selden*, par exemple, & à *Jean Lightfoote*, des lumieres qu'ils en ont tirées & communiquées à ceux qui étudient l'Ecriture Sainte. Ceux qui ne liſent pas les Ouvrages de ces ſavans hommes, qui ne ſont pas à la portée de tout le monde, ſeront redevables à Mr. le Dr. *Wotton* des ouvertures, qu'il leur a ici données. J'aurois parlé ici, du ſecond Volume de ſon Ouvrage, ſi j'avois eu aſſez de place; mais j'en parlerai, dans la ſuite de ce Tome.

J'ajoûterai ſeulement ici que, ſur la queſtion

queſtion dela ſubſtitution du Dimanche au Sabbath, il ſemble qu'il auroit dû faire quelque mention du ſentiment de ceux, qui ont cru qu'au commencement les Chrétiens obſervoient l'un & l'autre jour, & que cela dura même aſſez long-tems, en certains lieux. On en trouvera des preuves dans le Traité d'*Etienne de Courcelles de eſu ſanguinis*. Suppoſé quelles ſoient bonnes, il ne faudra pas dire que les Apôtres abolirent entierement le Sabbath, mais ſeulement qu'ils lui joignirent le Dimanche; que les Chrétiens, dans la ſuite des tems, obſerverent ſeul, comme nous voyons aujourdhui.

ARTICLE VII.

Remarques de Mr. Hartſoeker, *ſur la Diſſertation, que Mr.* d'Ortous de Meyran *a préſentée à l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, de Bourdeaux, ſur les variations du Barometre & par laquelle il a remporté le prix, que cette Academie avoit promis à celui, qui rendroit la meilleure raiſon de ces variations.*

Il

IL *eſt démontré*, dit Mr. d'Ortous, p. 11. *dans les Traitez de Méchanique, qu'un corps, qui gliſſe, qui roule, ou qui coule, ſur une autre, peſe d'autant moins ſur lui, qu'il s'y meut avec plus de viteſſe.* J'en conviens, mais la conſéquence, qu'il en tire, eſt fauſſe; *ſavoir que les mouvemens de l'Atmoſphere*, c'eſt à dire, les mouvemens horizontaux, dont il entend parler; *devront produire en elle differentes peſanteurs, par rapport à la ſurface, qui la ſoûtient*; puisque l'Atmosphere agit, ou peſe, ſans discontinuation, ſur châque point de cette ſurface, & que ce n'eſt pas, une ſeule colomne, qui y peſe pour un instant, mais une ſuite continuelle de colomnes, qui y peſent.

Imaginez, dit-il p. 12. *une boule de marbre, ſur une table, ou plan horizontal; ſi cette boule y eſt en repos, elle n'agira, ou ne peſera ſur le plan, qui la porte; que par ſa peſanteur propre & abſolue; mais ſi vous la ſuppoſez, en mouvement, & qu'elle roule d'un bout de la table à l'autre, ſa peſanteur deviendra moindre par rapport à la table; & la boule la preſſera, ou y peſera d'autant moins, qu'elle roule-*

ra

ra avec plus de viteſſe. Mais ſi cela étoit vrai, toute la Théorie des Bombes ſeroit fauſſe. Je conviens que chaque point de la table en ſeroit moins preſſé, & que c'eſt ſur une ſemblable idée, pour me ſervir de l'exemple de l'Auteur, qu'*Homere*, pour peindre la repidité du char d'un de ſes Heros, dit que les rouës ne laiſſoient que des marques légeres, ſur la pouſſiere la plus ſubtile; mais je nie que toute la table en fût moins preſſée, & il ſeroit très-facile de s'en convaincre par l'experience. Si l'on prenoit, par exemple, un vaſe rempli d'eau, & qu'on y fît tourner cette eau en rond, elle ne peſeroit pas moins, ſur le fond de ce vaſe, que ſi elle y étoit en repos. Une toupie ne peſeroit pas moins, ſur un des baſſins d'une balance, ſi elle y étoit en mouvement, que ſi elle y étoit en repos.

L'Auteur commet donc ici un Paralogisme, & cependant il s'en ſert uniquement, dans toute ſa Diſſertation, pour rendre raiſon de l'abaiſſement du Mercure, daus le tuyau du Barometre.

Cette image, dit-il p. 13. *ſeroit capable de faire concevoir, aux perſonnes même*

même les moins versées dans les Mathematiques, comment la pesanteur d'un corps en géneral peut être diminuée, par son mouvement, & en particulier, comment les vents, les tempêtes & tous les grands mouvements de l'Atmosphere diminuent l'action de son poids sur le Mercure du Barometre. Mais les vents, les tempêtes & tous les grands mouvements de l'Atmosphere diminuent l'action de son poids sur le Mercure du Barometre, parce qu'ils font tomber à terre quantité de corps étrangers qu'elle soûtenoit, & qui l'appesantissoient. D'ailleurs les grands mouvements de l'air peuvent l'élever, en quelque façon, & diminuer son poids.

Selon Descartes & les plus habiles Philosophes de ce Siecle, dit-il p. 25. *ce sont principalement les vapeurs qui causent les vents.* Mais c'est en cela, que *Descartes* & ces Philosophes se sont trompez. La cause la plus générale du vent est le mouvement diurne de la Terre, sur son axe. Les fermentations, que le mêlange des exhalaisons & des vapeurs excite dans l'air, causent les grands vents & les tempêtes, que les vapeurs seules ne causeroient jamais.

Mais

Mais ce n'eſt pas ſeulement, dit-il p. 27. *lors qu'il doit pleuvoir, que le Mercure deſcend, cela arrive ſouvent pendant la pluye même; du moins voit-on rarement alors, que le Mercure s'éleve.* Mais ce n'eſt pas parce que la pluye eſt preſque toûjours accompagnée de l'agitation horizontale de quelque partie de l'atmosphere, comme le veut l'Auteur; mais parce qu'alors l'air ſe décharge des corps héterogenes qui l'appeſantiſſoient, ou dans le lieu, où le Barometre ſe trouve, ou dans le voiſinage dont ce lieu doit ſe reſſentir; & c'eſt ainſi que le Barometre peut prédire la pluye.

Au reſte, il pourroit pleuvoir, pendant quelque tems de ſuite, & nonobſtant cela le Mercure pourroit demeurer à la même hauteur; ou, ce qui plus eſt, hauſſer dans le tuyau du Barometre; parce que l'air ſuperieur pourroit être fort ſerein, & recevoir du voiſinage, par un vent continuel, contraire à celui, qui regneroit embas, quantité de vapeurs & d'exhalaiſons, capables de l'appeſantir aſſez, pour cela.

Si l'agitation ceſſe, dit-il p. 29. *& qu'il ne ſe forme plus de nouvelle pluye, le Barometre monte & prédit le beau-tems.* Mais le Barometre ne monte

pas, parce que l'agitation horizontale de l'air ceſſe; ce que l'Auteur admet, dans toute ſa Diſſertation, comme la principale cauſe de l'abaiſſement du Mercure, dans le tuyau du Barometre; mais parce que l'Air commence à ſe charger de nouveau de vapeurs & d'exhalaiſons, comme de ſouffre, de ſalpêtre & d'autres corps ſemblables; que l'agitation de l'air & la pluye avoient fait tomber à terre, pour la rendre fertile.

Je dis la même choſe, dit l'Auteur p. 38. *des exhalaiſons, ou petites parties terreſtres, que la chaleur du ſoleil fait élever, pendant le jour, & qui retombent au commencement de la nuit.* Mais elles ne retombent pas ſeulement, au commencement de la nuit, mais pendant toute la nuit, tantôt plus, tantôt moins, & déchargent ainſi l'Air, qu'elles appeſantiſſent pourtant, pendant qu'elles tombent, & qu'elles n'appeſantiſſent, en aucune façon, quand elles s'élevent. Quand les exhalaiſons, auſſi bien que les vapeurs, s'élevent le jour, par la chaleur du ſoleil, ou par quelque autre cauſe, que ce ſoit; l'Air ne les ſoûtient, en aucune façon, & par conſéquent elles ne l'appeſantiſſent pas alors.

alors. Au contraire, elles devroient le rendre, de cette maniere, plus léger, en le soulevant un peu. Il n'est donc pas bien surprenant que l'Air soit d'ordinaire plus léger le jour, que la nuit; l'Eté, que l'Hiver; & entre les Tropiques, que vers les Poles; car pendant qu'elles tombent, l'Air est obligé de les soûtenir, quoi qu'en puisse dire l'Auteur p. 36. & feu Mr. le Baron de *Leibnitz*, au commencement de l'Histoire de l'Academie Royale de l'année MDCCXI. Mr. de *Leibnitz*, pour appuyer son idée, y propose une experience. *C'est qu'il falloit attacher aux deux bouts d'un fil deux corps, l'un plus pesant, l'autre plus léger que l'eau, & tels que, tous deux ensemble, ils flotassent sur l'eau, les mettre dans un tuyau plein d'eau, suspendu en une balance, où il fut exactement en équilibre, avec un poids, & ensuite couper le fil où seroient attachez les deux corps de pesanteur inégale, ce qui obligeroit le plus pesant à tomber.* Il soûtenoit *qu'alors le tuyau ne seroit plus en équilibre, mais que le poids, qui lui étoit égal, l'emporteroit & le feroit monter, parce que le fonds de ce tuyau seroit moins chargé.* Mais je voudrois bien savoir pourquoi Mr.

de *Leibnitz* a propoſé ſon Experience, d'une maniere ſi difficile & ſi embarraſſée, & pourquoi il ne l'a pas propoſée tout ſimplement: Qu'il falloit prendre un tuyau un peu long, rempli d'eau ; tenir ſuſpendu, tant ſoit peu au deſſous de la ſurface de l'eau, un corps peſant, avec un fil aſſez délié ; ſuspendre ce tuyau à une balance où il fut exactement en équilibre, avec un poids ; & laiſſer enſuite choir ce corps peſant, pour voir ſi le tuyau descendroit, comme on pourroit le croire, ou bien s'il monteroit, comme il le prétend Mais ſans m'arrêter à cette expérience, tout le monde doit tomber d'accord, que l'eau arrêteroit quelque peu ce corps & empêcheroit ſa chute ; puis qu'il tomberoit avec autant & même plus de vîteſſe au travers de l'eau, qu'il ne tomberoit au travers de l'air, & même au travers du Vuide pneumatique, ſi elle ne l'arrêtoit point du tout. Mais elle ne peut l'arrêter, ſans le ſoûtenir, & par conſequent ſans en devenir plus peſante.

Je trouve, dit l'Auteur p. 41. *comme on l'avoit déja remarqué avant moi, que les plus grandes hauteurs & les plus grands abaiſſements du Barometre ar-*

arrivent toûjours en Hiver, & qu'en géneral la difference, entre le plus haut & le plus bas degré, eſt plus grande dans les païs froids, que dans les païs chauds Je conviens des obſervations, rapportées par l'Auteur ; mais je ne ſaurois convenir, avec lui, des raiſons, qu'il en donne ; ſavoir, que les plus grandes hauteurs du Mercure, dans le tuyau du Barometre, arrivent en Hiver & dans les païs froids, principalement par la condenſation de l'Air ; & ſes plus grands abaiſſements, par le mouvement horizontal de l'Atmoſphere. Il eſt vrai qu'un air dilaté peſe moins qu'un air condenſé, mais je nie que cela en ſoit la principale cauſe ; puiſque cela doit être ſi peu de choſe, qu'il ne peut entrer en ligne de compte, & qu'on le peut négliger ; d'autant plus que l'air eſt également froid & par conſequent également dilaté à peu de diſtance de la terre & dans la région des nues qui ne ſont d'ordinaire que de la neige, & qui ſans cela n'iroient guére loin ; ce qui eſt pourtant très-néceſſaire, pour arroſer les terres, qui ſont éloignées de la mer, & les rendre, de cette maniere, fertiles.

La raiſon, que l'on peut donner

pourquoi les plus grandes hauteurs du Mercure, dans le tuyau du Barometre, arrivent toûjours en Hiver & dans les Païs froids, eſt que les vapeurs & les exhalaiſons, qui ſortent de la Terre, trouvant un Air aſſez condenſé, pour les ſoûtenir, s'y accumulent peu à peu, & l'appeſantiſſent par conſéquent beaucoup ; juſqu'à ce que de violentes agitations & fermentations, qui arrivent dans l'air, les faſſent tomber à terre, & baiſſer par conſéquent très-conſiderablement le Mercure, dans le tuyau du Barometre. Au contraire, en Eté & dans les païs-chauds, les vapeurs & les exhalaiſons ne font que monter, le jour, par l'ardeur du ſoleil, ſans appeſantir l'air de quoi que ce ſoit, pendant qu'elles montent, & retombent la nuit, ſans l'appeſantir beaucoup pendant leur chûte ; parce qu'elles ne ſont pas en aſſez groſſe quantité, ni accumulées, comme cela arrive en Hiver & dans les païs-froids. C'eſt-là la raiſon pourquoi le Mercure ne s'éleve pas ſi haut, dans le tuyau du Barometre, entre les Tropiques, que vers les Poles.

Entre les Tropiques, dit l'Auteur p. 47. *les variations du Barometre n'ont*

n'ont que 5. ou 6. lignes d'étendue; & il attribue cela à la dilatation de l'air, par l'extrême ardeur du Soleil; mais la raiſon la plus vrai-ſemblable qu'on en puiſſe donner & la principale, ce me ſemble, eſt que les vapeurs & les exhalaiſons ne font que monter, pendant le jour, par l'ardeur du Soleil, & n'appeſantiſſent par conſéquent l'air, en aucune façon : au lieu que la nuit elles retombent toutes & l'appeſantiſſent en tombant, juſqu'à faire hauſſer le Mercure dans le tuyau du Barometre, de 2, 3, ou 4 lignes; comme l'ont obſervé Mrs. *Varin*, des. *Haies*, & de *Clos*. Je ne veux pourtant pas nier, comme j'ai déja dit, que la condenſation & la dilatation alternatives de l'air n'y puiſſent contribuer quelque choſe.

Comme tout ce que dit l'Auteur, depuis la pag. 56. l. 14. juſqu'à la p. 59. l. 12. n'a pas la moindre vrai-ſemblance, & qu'il eſt tiré, comme l'on dit par les cheveux, je ne m'arrêterai pas à le réfuter.

Il y a beaucoup d'apparence, dit-il p. 60. *que ce que je ne fais que ſuppoſer exiſte réellement : ſavoir, que la Terre ſeroit un ſpheroide plat, produit par la révolution d'une Ellipſe, autour*

de ſon petit axe, & que cet axe paſſeroit par les Poles. Mais il y a beaucoup d'apparence que la Terre eſt ronde, comme les autres Planetes, & qu'elle a été créée de cette façon, dès le commencement, par l'Etre ſouverain & tout-puiſſant

Le néceſſité, dit-il encore à la même page, *d'accourcir le pendule, à meſure qu'on approche de l'Equateur, fit d'abord ſoupçonner à de célebres Mathématiciens; ſavoir, à Mrs.* Newton, Huygens & *autres; que la Terre étoit un globe aplati, vers les poles.* Mais cette néceſſité a d'autres cauſes comme je l'ai expliqué, avec plus de vrai-ſemblance, dans mon Eſſai de Dioptrique p. 13. & après moi plus amplement Mr. *de la Hire*, dans les Mémoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année MDCCIII. p. 285. Le Pendule s'allonge, par la chaleur du climat & il faut l'accourcir, pour lui faire battre les ſecondes, comme à Paris.

Mais ce qu'ils n'avoient fait, que conjecturer, continue-t-il p. 61. *ſur l'obſervation du Pendule, ſur l'hypotheſe Carteſienne de la peſanteur, & par l'application des principes des forces centrales au mouvement de la Terre,*

ſe

se trouve à présent justifié, par des observations immédiates de Mr. Cassini, &c. Mais de ces observations immédiates on doit conclurre tout le contraire de ce que Mr. *Cassini* en a conclu ; ce qui est bien éloigné du compte de nôtre Auteur.

La Zone torride, dit-il, p. 68 *n'est pas sujette, ni aux vents, ni aux grandes pluyes ; il n'est fait mention, que des calmes, que les vaisseaux éprouvent sous la ligne.* Mais quand il y fait du vent, il est d'ordinaire plus fort qu'en Europe ; & quand il pleut, les pluyes y sont aussi plus abondantes & plus violentes qu'ici. Là-où l'on rencontre les plus grands calmes, on rencontre aussi les plus furieuses tempêtes.

Tout ce que dit l'Auteur depuis la p. 69. l. 5. jusqu'à la page 73. l. 6. des raisons, pour lesquelles le Barometre baisse ordinairement par les vents de Sud, & se soûtient & s'éleve même quelquefois, par les vents de Nord, est principalement fondé sur ce qui a été réfuté ci-dessus.

Les vents de Sud font d'ordinaire baisser le Mercure, dans le tuyau du Barometre, parce qu'ils ameinent pres-

que toûjours la pluye, ou qu'ils en ſont accompagnez. Les vents de Nord font d'ordinaire un effet tout contraire, parce qu'ils rameinent preſque toûjours le tems ſec. J'ai expliqué pourquoi le tems ſec fait hauſſer le Mercure, dans le tuyau du Barometre, & pourquoi dans le tems ſec & ſerein, l'air eſt ordinairement chargé d'une très-grande quantité de vapeurs & d'exhalaiſons, qui y voltigent inviſiblement, & qui le rendent plus peſant, parce qu'il les ſoûtient. Dans un tems pluvieux, l'air ſe décharge de ces corps, qui ne commencent qu'alors de ſe faire voir : comme on ne voit l'argent, dans l'Eau forte, où il eſt diſſout, que lors qu'il commence à ſe précipiter ; & comme on ne voit, dans l'Urine, les corps étrangers qu'elle contient, que lors qu'ils s'aſſemblent & ſe précipitent ; parce qu'elle commence à perdre ſa chaleur & ſon agitation, qui les y faiſoient voltiger d'une maniere inviſible ; & c'eſt la raiſon pourquoi, après un tems pluvieux, les Lunettes d'áproche font un meilleur effet, & les verres ardents brulent avec plus de force ; car l'air eſt alors comme lavé & rincé,

Si nous pouvions vivre dans l'eau, com-

comme nous vivons dans l'air, nous y trouverions, par l'aide d'une machine pareille au Barometre, que cette eau peseroit tantôt plus & tantôt moins; selon qu'elle seroit plus ou moins chargée de sel, de limon & d'autres corps capables de la rendre pesante. Nous ne balancerions pas, un seul instant, d'attribuer ces changemens de pesanteur presque uniquement à ces corps; parce que nous aurions nos sens, pour guides & pour témoins.

J'admets donc, sans aucune difficulté, que toutes les variations du Mercure, dans le tuyau du Barometre, viennent principalement des vapeurs & des exhalaisons, dont l'air est toûjours plus, ou moins chargé, & qui l'appesantissent, lors qu'il est obligé de les soûtenir. Mais si cela est, il ne se peut que l'air n'en soit d'autant plus chargé, qu'il est proche de la surface de la Terre, & cela se trouve effectivement ainsi par l'Experience; parce qu'on voit que l'étendue des variations du Mercure, dans le tuyau du Barometre, est d'autant plus petite, que le lieu, où l'on fait les observations, est plus élevé; qu'elle est plus petite au sommet d'une haute

montagne, qu'elle ne l'eſt au pied, &c. D'ailleurs Mrs. *Caſſini* & *Maraldi* ont obſervé qu'au niveau de la Mer une ligne de Mercure ſoûtenoit ou contrebalançoit une colomne d'air d'environ 60 pieds & qu'à neuf-cents-cinq toiſes, au deſſus de ce niveau, une colomne de la même hauteur étoit ſoûtenue, ou contrebalancée, par une demi-ligne de Mercure ; comme il eſt rapporté dans les Mémoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année MDCCV. Par conſéquent, ſi l'air avoit été également pur, il auroit été deux fois plus dilaté, dans la derniere, que dans l'autre; ce qui n'étoit pourtant pas; parce que, dans cette derniere, le Mercure n'étoit deſcendu, dans le tuyau de leur Barometre, que juſqu'à 23. pouces. Pour rendre la choſe un peu plus ſenſible, s'il y avoit dans une colomne de 60. pieds, poſée ſur la ſurface de la mer, deux fois plus de corps héterogenes que d'air, & que dans une autre, poſée immédiatement ſur la premiere, il n'y en eût point, mais ſeulement un air tout pur; l'air ne ſeroit preſque pas plus dilaté dans la premiere de ces deux colomnes, que dans l'autre; & pourtant, ſi une ligne de Mercure ſoûtenoit, ou contrebalançoit

lançoit la premiere, le tiers de cela & même un peu moins soûtiendroit l'autre.

J'espere que Mr. d'*Ortous* ne trouvera pas mauvais, que j'aye critiqué sa Dissertation. Il pourra user de represailles & critiquer, à son tour, mes ouvrages de Physique, s'il le trouve à propos. Bien loin de lui en savoir mauvais gré, je l'y invite; je le tiendrai à honneur & il me fera un très-sensible plaisir. Pour ce qui est de *Messieurs de l'Academie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bourdeaux*: j'espere qu'ils me pardonneront la liberté, que j'ai prise de critiquer & même de condamner, presque d'un bout à l'autre, un Ouvrage, qu'ils ont approuvé & jugé digne de remporter le prix.

Il est parlé dans l'Histoire & dans les Mémoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année MDCCXI. des Expériences, sur la dilatation de l'air, que Mr. *Scheuchzer* a faites, à differentes hauteurs, sur les montagnes de la Suisse. Mais il seroit à souhaiter que cet habile homme voulût les réïterer, avec d'autres tuyaux, & avec toute la précaution requise, pour voir s'il trouveroit toûjours la même chose; d'autant plus qu'il y a lieu de croire, que l'Air,

l'Air, entant qu'Air, eſt de la même nature, par toute la Terre, & par toute l'Atmoſphere; comme l'eau, les ſels, les métaux & pluſieurs autres corps ſont de la même nature, par tout.

ARTICLE VIII.

I. HISTOIRE DE FRANGE, *depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules. Par le* P. G. DANIEL *de la Campagnie de Jeſus. Seconde Edition, revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur. & enrichie de pluſieurs Médailles Authentiques.* A Amſterdam aux dépends de la Compagnie en 6 voll. in 4.

QUAND la premiere Edition de cette Hiſtoire parut, j'en parlai, au commencement du XXVII. Tome de la *Bibliotheque Choiſie.* Il n'eſt pas beſoin que j'en diſe de nouveau ce que j'en dis, en ce tems-là. Cette Edition eſt une copie fidele de celle de Paris, en MDCCVII. ſi l'on en excepte les endroits, que l'Auteur lui-même a trouvé à propos de corriger. On avoit même publié que le P. *Daniel* avoit promis d'adoucir quelques expreſſions, qui ne font rien au fonds de l'Hiſtoire; comme les termes odieux d'*Héretiques* & d'*Héreſie*, qu'il employe très-communément, en parlant des *Calviniſtes*,

viniſtes, & du *Calviniſme*. Il ſe pourroit faire qu'il eût ôté quelques-uns de ces termes, mais il en a laiſſé beaucoup plus qu'il ne faut, ſelon les Regles de l'Hiſtoire.

Mais il ne me reſte ici d'eſpace, que pour dire ce qu'il y a de particulier, en cette Edition. La premiere choſe eſt le changement du format de cet Ouvrage, que l'on a mis en ſix volumes in 4. au lieu de trois in folio, qu'on ne pouvoit lire commodément, que dans le Cabinet & devant un Pupitre; où il falloit même changer de poſture, ſelon que l'on étoit au haut, ou au bas de la page; de ſorte qu'on pourroit dire d'un homme, qui auroit lu l'Edition précedente:

- - - - *legit amaras*
Porrecto jugulo hiſtorias.

En ſecond lieu, on y a fait des corrections innombrables de fautes d'impreſſion, qui étoient dans la premiere Edition, & dont il y en avoit, qui faiſoient même des fautes d'Hiſtoire. On en a fait pluſieurs autres, qui regardent le ſtyle & le langage; & ſi l'Edition s'étoit faite, ſous les yeux de l'Auteur, elle auroit été encore plus correcte, ſur tous ces points. De plus, on y a fait divers changemens, en quelques articles, ſur leſquels certaines mépriſes avoient échappé; choſe inévitable, dans le recit d'un million de faits, qui entrent dans un Ouvrage de cette étendue. On y trouvera auſſi diverſes additions, tirées principalement des Mémoires de quel-

quelques familles, qu'on a fournis à l'Auteur, qui leur a rendu juſtice, après s'être aſſuré de la verité des faits.

Troiſiémement, on a mis, au haut des pages, les années, auxquelles ſont arrivées les choſes, dont il y eſt parlé; ce qu'on n'avoit point fait dans la premiere Edition, parce qu'en quelques endroits, pour ne pas interrompre la ſuite des affaires, on a été obligé de traiter tout de ſuite des matiéres, qui occupent quelquefois deux & trois années. On a néanmoins paſſé ſur cette difficulté, en marquant à la marge les dates des faits, qui ne peuvent être rapportées à l'année courante du haut de la page. L'Auteur ne l'a pas pourtant pu faire, dans les deux premiers Tomes, où la Chronologie eſt trop incertaine.

En quatriéme lieu, on a mis des ſommaires de châque regne à la tête des Volumes & à la marge, par tout l'Ouvrage.

Cinquiémement, on a mis au premier Tome une Carte des Gaules, de la maniere dont elles étoient diviſées, quand Clovis y entra, avec les noms de quelques lieux, où de grandes batailles ſe donnerent, & de quelques autres de la France Germanique, au delà du Rhin.

Sixiémement, on y voit la pierre ſépulcrale du tombeau de la Reine *Brunehaut*, le plan de l'armée Romaine & Françoiſe dans la bataille du *Caſilin*, celui de la journée d'Arques où *Henri* IV. batit le Duc de *Mayenne*, & quantité de Médailles

les véritables des Rois de France, tant anciennes que modernes, ſans aucun mêlange de portraits faits à plaiſir, comme ſont ceux que l'on voit dans l'Hiſtoire de *Mézerai.*

Ces embelliſſemens & ces corrections ſont des raiſons aſſez fortes, pour acheter cette Edition, ſur tout pour ceux qui n'ont point la précedente. Il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il s'en faſſe d'autre.

II. *Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France, pour ſervir de ſuite à celui de* FRANÇOIS DE MEZERAY, *Hiſtoriographe de France, contenant le regne de Louïs XIII.* A Amſterdam chez D. Mortier in 12. pagg. 556.

III. *Abregé*, &c. *contenant le regne de Louïs XIV.* in 12. pagg, 604. chez le même.

LE Libraire ayant rimprimé les ſept volumes de *Mezeray*, que l'on ne laiſſe pas de demander, après avoir vû l'Ouvrage du P. *Daniel*, a cru devoir en donner la continuation juſqu'à la mort de Louïs XIV. En effet les regnes de Louïs XIII. & de ſon fils ne ſont pas moins intereſſans, que les regnes précedens, & bien des gens même ſeront plus curieux de les lire; parce que l'on aime mieux s'inſtruire de ce qui eſt arrivé de ſon tems, & un peu auparavant, que des choſes plus anciennes. Le P. *Daniel* n'a conduit ſon Hiſtoire, que juſqu'à la mort de *Henri IV.* en MDCX. c'eſt à dire douze ans, au delà de celle de *Mezeray*, qui a fini la ſienne à la paix de Vervins, en MDXCVIII

MDXCVIII. Une des raiſons, qui l'a empêché, à ce qu'il dit, d'aller plus avant, eſt qu'il ne convient guére de publier l'Hiſtoire de ſon tems, ou du tems trop proche du ſien. „ Il eſt difficile, dit-il, à un Hiſtorien, „ quand il y a encore des perſonnes vivan„ tes, qui peuvent ſe trouver intereſſées à „ ſon Hiſtoire, d'obſerver le beau précepte, „ que *Ciceron* lui preſcrit, & qui conſiſte „ non ſeulement à n'oſer rien dire de faux, „ mais encore à oſer dire tout ce qu'il ſait „ de vrai, quand ces veritez doivent entrer „ dans le ſujet qu'il traite. Il ſemble néanmoins qu'après tant de Mémoires, qui ont paru touchant le regne de Louis XIII. & même aſſez hardis, ſans que le Public en ait été ſcandalizé; on pouvoit bien hazarder l'Hiſtoire de ce Prince, ſans s'expoſer à de grands dangers. Il n'en eſt pas de même de celui de *Louis* XIV. ſur tout depuis ſa Majorité. Mais quoi qu'il en ſoit, la retenue du P. *Daniel* ne nuira pas au débit du ſecond volume de la ſuite de *Mezeray*. S'il y a même des omiſſions, ſur des choſes, ſur leſquelles on n'a pas encore pu être inſtruit; le Public les pardonnera facilement, d'autant plus que l'Auteur n'a rien omis à deſſéin, & n'eſt pas plus coupable de partialité & de flaterie, que d'une diſſimulation affectée, ou du deſſein de tourner les choſes odieuſement. Les deux grandes Hiſtoires de ce regne par Mrs. de *Larrey* & *de Limiers*, ſont d'une ſi vaſte étendue, que peutêtre bien des Lecteurs s'accommoderont mieux d'un ſeul volume. F I N.

CATALOGUE

des

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent dans la Boutique des *Freres Wetsteins*.

NOuveau Recueil des Epigrammatistes François anciens & modernes, contenant ce qui s'est fait de plus excellent dans le genre de l'Epigramme, du Madrigal, du Sonnet, du Rondeau & des petits contes en vers, depuis Marot jusqu'a present, avec la Vie des Auteurs, des notes Historiques & Critiques, &c. 2 Tom.

Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, par le P. G. Daniel, seconde edition, revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Quarto 6 Tom.

Versailles immortalisé par les Merveilles parlantes des bâtimens, Jardins, Bosquets, Pares, Statues, Groupes, Termes & Vases de marbre, &c. Tom. 1. 4.

Les Oeuvres de Mr. le Noble. en XIX. Tom. 12.

Bibliotheque Historique de la France; contenant le Catalogue de tous les ouvrages tant imprimez que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport: avec des Notes critiques & Historiques, par Jacques le Long. fol.

Voyage du Tour du Monde, traduit de l'Italien de Gemelli Careri par L. M. N Enrichi d'un grand nombre de Figures. 6 Tom. 12.

Nouveau Dictionaire Francois contenant généralement tous les mots Anciens & Modernes, & plusieurs remarques sur la Langue Françoise; le tout tiré des meilleurs Auteurs, par Pierre Richelet. Fol.

L'Arioste

L'Arioſte Moderne ou Roland le Furieux, nouvelle edition revuë, corrigée, augmentée & enrichie de figures. 2 Tom.

Le Jardin de Hollande planté & garni de fleurs, de fruits & d'Orangeries, où l'on enſeigne comment on peut élever & cultiver toutes ſortes de fleurs, les plus curieuſes ; & comment on peut les multiplier & en gagner de nouvelles. Pareillement un Traité exact & curieux, où l'on fait voir comment on doit ſemer, planter, rendre fertiles, & multiplier toutes ſortes d'Arbres. A quoi on a encore ajouté le nouveau Jardin des Heſperides, ou la culture & l'utilité des Citronniers & des Orangers, &c. 8.

Leonardi Plukenetii, M. D. Opera omnia Botanica in ſex tomos diviſa; Viz. I. II. III. Phytographia. IV. Almageſtum Botanicum. V. Almageſti Botanici Mantiſſa. VI. Amaltheum Botanicum; in quibus ſtirpes illuſtriores minus cognitæ, Exoticæ, rarioreſque noviſſimæ detectæ ad plures Chiliades deſcribuntur, tum iconibus in tabulis CCCCLIV. depictis figurantur. fol.

Bibliotheca Hiſtorico-Philologico-Theologica Claſſis quartæ Faſciculus primus. 8.

Joh. Friderici Leopold, M. D. Relatio Epiſtolica de Itinere ſuo Succico Anno MDCCVII. facto, ad Excellentiſſimum atque Celeberrimum Virum Dn. Joh. Woodward, M. D. 8.

Geometria Organica: ſive deſcriptio Linearum Curvarum univerſalis, Auctore Colino Mac. Laurin, Matheſ. Profeſſore, &c. 4.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XIV.

POUR L'ANNE'E MDCCXX.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,

Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXX.

CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

Ruyschii, *Theatrum omnium Animalium* CCLX. *Tabulis æneis ornatum; cum enumeratione Morborum, quibus medicamina ex his Animalibus petuntur, ac notitia Animalium, ex quibus remedia præstantissima possunt capi, fol. 2 voll.* NB. on a aussi quelques Exemplaires qui sont très-excell. peints d'après nature.

Cornelii Taciti *Opera quæ exstant, cum Notis Variorum, ex recensione & Notis* Jacobi Gronovii, 4. 2 *voll.*

Dictionnaire Historique & Critique, par Mr. *Bayle*, troisiéme Edition, revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur, fol. 3 voll.

L'Art de bien parler François, qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les façons de parler douteuses, nouvelle Edition, revue sur la Grammaire de Mr. l'Abbe *Regnier Desmarais*, sur le Dictionnaire de l'Academie Françoise, & sur plusieurs Remarques nouvelles, & augmenté de plusieurs Articles importants, qui ne se trouvent point dans les Editions précedentes, 12. 2 voll.

Les plus belles Lettres Françoises sur toute sorte des Sujets, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes par *P. Tichelet*, nouvelle Edition, revûe & augmentée avec des Observations sur l'Art d'écrire les Lettres, par Mr. B. L. M. 12. 2 voll.

TABLE
DES LIVRES

contenus dans la 2. Partie du Tome XIV. de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

I. *Les Oeuvres de* JOSEPH *publiées par Mr.* HUDSON, *avec des remarques.* 237

II. *Livre Italien de* F. PAOLO SARPI, *sur l'Interdit de la République de Venise, par Paul* V. 306

III. *Dictionnaire de Mr.* BAYLE, *troisiéme Edition* 383.

IV. Bibliotheque Historique de France par P. LE LONG. 393

V. *Liturgie de Neufchâtel.* 403

VI. *Argumens & Réflexions sur la Bible, pour la ville de Neufchâtel.* 413

VII. *Vies des Jurisconsultes Anciens & Modernes,* GUI PANCIROLE *& autres.* 419

VIII. *Harangue de Mr.* PFAFF. 427

IX. *Des défauts de ceux qui s'appliquent à l'étude de la Theologie, par le même.* 430

X. *Discours Pacifique aux Protestans divisez, par le même* 439

XI. *Dissertation Pacifique sur la Communication des Idiomes, du même* 43
XII. *Autre sur l'imputation des Conséquences Theologiques, du même* 45
XIII. *Autre sur les sentimens des Reformez sur la S. Cene.* 45
XIV. *Recueuil d'Epigrammes.* 46

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

FLAVII JOSEPHI *Opera, quæ reperiri potuerunt, omnia. Ad Codices ferè omnes, cùm impressos, tum manuscriptos diligenter recensuit, novâ versione donavit & notis illustravit* JOANNES HUDSONUS S. T. P. *Aulæ B. Mariæ Virginis Principalis & Protobibliothecarius Bodleianus. Duobus Voluminibus.* A Oxford au Théatre Sheldonien M DCC XX. en deux Tomes in folio, qui ont 1502. pages ensemble, avec les Préfaces, & les Index.

VOICI enfin la belle Edition des Oeuvres de *Joseph*, promise & commencée depuis long-tems, par feu Mr. *Hudson*, & enfin achevée d'imprimer peu de tems après sa mort. Avant que de parler de ce dernier service, que cet habile homme a rendu à la République des Lettres; nous dirons, en peu de mots, ce que Mr. *Hall*, ami de l'Auteur, & qui a pris soin des dernieres feuilles de ces Volumes, après sa mort, nous en a appris. Il est raisonnable de rendre cette justice à un célébre Editeur, à qui tous ceux, qui lisent les Auteurs Grecs, ont tant d'obligation. J'avois même résolu de parler de quelques uns d'entre eux; & je le ferai, à cette occasion, en peu de mots, qui ne laisseront pas de faire mieux connoître ces nouvelles Editions.

Mr. HUDSON étoit né à *Wedehop*, près de *Cockermouth*, Ville du *Cumberland*, Province, comme l'on sait, septentrionale de l'Angleterre, du côté de l'Ouest. Il vint au monde un peu après le rétablissement de Charle II. sur le thrône de la Grande Bré-

Brétagne en MDCLX. On ne dit ici ni l'année, ni le jour de sa naissance. Il apprit la Grammaire de *Jerôme Hechstetter*, qui avoit été *Socius*, comme l'on parle en Angleterre, dans le College de la Reine à Oxford. On envoya le jeune *Hudson* à Oxford en MDCLXXVI. pour étudier en ce même College, sous l'inspection de *Thomas Crosthwait*, célébre en ce tems-là, par son savoir & par sa civilité, envers les Etrangers. Il enseigna la Philosophie à son Eleve, & ce dernier, en s'appliquant à cette étude, ne discontinua point de s'attacher à l'étude des Belles Lettres. Il les cultiva, pendant toute sa vie, avec beaucoup de soin, & y fit de si grands progrès, que peu de gens l'égalerent, en son Collége; qui étoit néanmoins plein de personnes très-appliquées à l'étude, comme il l'a toûjours été. Il succeda depuis en MDCCI. à *Thomas Hyde*, connu par son grand savoir dans les Langues & sur tout dans les Orientales, qui avoit eu la charge de Bibliothecaire de la fameuse Bibliotheque *Bodleyenne*. Mr. *Hudson* en prit soin jusqu'à sa mort, mais il fut fait de plus, en M DCC XII. Principal du College de la S. Vierge,

par le Chancelier de l'Université, à la priere de *Jean Radclif*, fameux Médecin.

COMME il avoit toûjours été porté à l'étude des Belles Lettres, il s'appliqua, pendant plûsieurs années, à faire imprimer divers Auteurs Anciens, avec les Diverses Leçons des MSS. Il publia, de la sorte, *Velleius Paterculus* à Oxford in 8. en MDCXCII. Il le fit imprimer de nouveau, vingt ans après, avec un abregé Chronologique de la vie de cet Auteur & des évenemens, qui y ont du rapport, composé par le fameux *Henri Dodwel*, & un autre de la façon de *Christofle Cellarius*, tiré des *Annales Velleiennes* du même Auteur. Cela se trouve, à la tête du Volume. Il y a sous les pages les Varietez de Lecture des Editions, & les Conjectures des Savans, & l'on voit à la fin diverses remarques, qui sont augmentées en cette Edition. J'en avois dit un mot à la p. 41. du Tome V. de cette *Bibliotheque A. & M.* & fait deux remarques sur *Velleius*. Il s'est trouvé un homme, qui les a relevées, avec beaucoup de hauteur; mais je n'ai pas changé de sentiment, pour cela, & je suis très-persuadé, que

ceux

ceux qui entendent ces sortes de choses, & qui examineront ces remarques, de sang-froid, jugeront que j'ai eu raison de les faire; & j'en appellerois même à celui, qui les a censurées, si je pouvois me promettre qu'il se calmera, & qu'il deviendra plus équitable. S'il se croit permis d'en user, comme il fait; je me crois encore plus permis de me taire, sur des censures si peu fondées, & je suis persuadé même que je ferois mal, si je ne le faisois. J'ai loué ailleurs la moderation de Mr. *Hudson*, dans un semblable cas, & je me condamnerois moi-même, si je ne pratiquois pas ce que je louë dans les autres.

Il avoit aussi publié en MDCXCVI. *Thucydide in folio*, en Grec & en Latin, avec les anciennes Scholies, les Varietez de Lecture des MSS. & des Editions; outre quelques petites remarques très-courtes, selon sa coûtume. Cette Edition est belle & bien disposée. On y voit le Grec, en longues lignes, & en beaux caracteres, au dessus de la page, & la Version Latine d'*Emilius Portus*, qui est une sorte de paraphrase assez étendue du Texte de *Thucydide*, en deux colomnes au dessous. Cela étoit néces-

re, parce que le ſtyle de cet Auteur étant extrémement court, *Portus* a été obligé d'ajoûter pluſieurs mots, pour l'éclaircir; & que ces mots font que, dans l'Edition de *Wechel*, en MDXCVI. où le Grec eſt à côté du Latin, ce dernier déborde ordinairement ſous le précedent; ce qui n'eſt pas agréable à voir. L'Editeur l'a corrigée, en divers endroits, en la comparant à la Verſion Françoiſe d'*Ablancourt* & à l'Angloiſe de *Hobbes*; dont il a même mis les termes, en quelques endroits obſcurs, après les Varietez de lecture. Les Scholies Greques ſont tirées de l'Edition d'*Etienne*, que l'on avoit promis à l'Auteur de collationner, avec quelques MSS. mais il ne paroît pas qu'il ait jamais reçu cette Collation; qu'il promit de publier, en cas qu'il la reçût dans la ſuite. Une choſe très-utile, que l'on trouve, dans cette Edition, ce ſont les années de la Guerre du Peloponneſe, celles des Olympiades & de la fondation de Rome, que l'on voit au haut de châque page. C'eſt le même *Dodwel*, dont on a parlé, qui en eſt l'Auteur, & qui publia à Oxford en M DCC II. les raiſons de cette Chronologie, dans ſes *Annales*

de

de Thucydide. Il y a, de plus, deux Cartes Géographiques, l'une de la Grece, & l'autre de la Sicile, qui ont été faites principalement à l'uſage de ceux qui liront *Thucydide.* Ainſi l'on trouvera ici, avec plaiſir, les lumieres de la Chronologie & de la Géographie, néceſſaires pour l'intelligence de cette Hiſtoire. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on fît la même choſe, en faveur de tous les Hiſtoriens anciens.

A la fin, il y a 1. les argumens des Livres de *Thucydide* par *George Acace Enenkel*, qui a fait une traduction Latine de cet Hiſtorien, & ceux des harangues, qui y ſont par *Job de Verace* : 2. le jugement d'*Henri Etienne* touchant les Scholies Greques du même Auteur, avec une Introduction à la lecture de ce Scholiaſte ; où il en explique les termes particuliers & la méthode ; d'une maniere, qui ne peut être que très utile, à ceux qui entreprennent de s'en ſervir, en liſant *Thucydide*, & même à ceux, qui veulent étudier les autres Auteurs Grecs, ſur leſquels on a publié des Scholies : 3. Les notes plus étendues du même *Etienne* & de *Paumier de Grentemênil*, qui n'ont pas pu être inſerées, parmi

les diverſes Leçons ; où l'Editeur a mêlé quelques-unes de celles de *François Portus* & d'*Eneukel*, & quelques-unes des ſiennes propres, ſous leſquelles il n'y a point de nom, au lieu que ceux des Auteurs ſont ſous les précedentes ; les varietez de quelques MSS. Grecs de *Thucydide*, & des endroits de cette Hiſtoire, qui ont été citez par les Anciens ; trois nouveaux Index, le premier des matieres, le ſecond des mots & des expreſſions particulieres de l'Hiſtorien, & le troiſiéme des Auteurs citez dans le Scholiaſte. Ces Index ſont, ſans doute, très-utiles, mais le ſecond le ſeroit davantage, ſi Mr. *Hudſon* y avoit mis la Verſion Latine des mots ; parce qu'on ſe ſert de cette ſorte d'Index, non pour y chercher ſeulement un mot, ou une expreſſion, en quelque ſens que ce ſoit ; mais pour avoir des exemples d'une ſignification particuliere. Pour voir ſi elle s'y trouve, en un certain ſens, il faut ſouvent chercher tous les lieux marquez dans l'Index, & quelquefois encore ſans y rencontrer ce que l'on cherche. *Frideric Sylburge*, qui étoit un très habile homme, & très-laborieux, & qui ſavoit bien l'uſage de ces Index, a

fait

fait, à cauſe de cela, les ſiens en Grec & en Latin, comme le ſont celui de *Denys d'Halicarnaſſe*, celui de *Clement Alexandrin*, au moins en partie &c. *Emilius Portus* en a auſſi fait un ſemblable ſur *Xenophon*. Ce qui me ſurprend encore plus en cela, c'eſt que l'Index d'*Emilius Portus* ſur *Thucydide*, explique les mots & les expreſſions, que l'on trouve dans l'Auteur dans un ſens particulier, par des mots Grecs, plus communs, & eſt même plus étendu à divers égards; comme on le reconnoîtra d'abord, en comparant les deux Index. Il ſemble qu'il ne falloit qu'augmenter celui de *Portus*; mais on ne laiſſera pas de tirer de l'uſage de celui de Mr. *Hudſon*, parce que n'ayant pas été fait ſur l'autre, il y a bien des choſes, qu'on n'y trouve pas.

Je ne dis rien de la vie de *Thucydide*, par *Marcellin* & par *Suidas*, ſinon qu'on y verra, outre de nouvelles Notes, la Chronologie de cette vie par Mr. *Dodwel*. Ainſi comme ceux, qui ont l'Edition de *Portus*, ne laiſſeront pas de la garder, ſoit à cauſe de ce que je viens de dire, ſoit pour le Commentaire de *François Portus*, qui étoit un Grec de Candie,

très-habile homme ; les Curieux, & ſur tout ceux qui aiment *Thucydide*, ne ſe trouveront pas mal d'acheter l'Edition de Mr. *Hudſon*.

En MDCCIV. il publia les Oeuvres de *Denys d'Halicarnaſſe*, en deux volumes *in folio*. Le Grec y occupe ſa colomne & le Latin la ſienne; parce que la Verſion Latine, étant moins étendue que celle de *Thucydide*, on l'a pû mettre plus commodément en parallele, avec l'Original. Les Varietez de Lecture & les notes courtes ſont au deſſous des pages.

Mr. *Hudſon* nous fait, dans ſa Préface, l'Hiſtoire des Editions & des Verſions de *Denys*; quoi qu'il n'eût pas fait celle des Editeurs & des Interpretes de *Thucydide*, peut-être faute de loiſir; au moins il ſe plaint, en quelque maniere, de n'avoir pas pu employer ſur cet Auteur tout le tems, qu'il y auroit voulu mettre.

Le premier, qui mit quelque choſe de *Denys* en lumiere, fut un certain *Lapo Birago* Florentin, qui publia les Antiquitez Romaines, qu'il avoit traduites en Latin, à Tarviſe en MCCCCLXXX. *Henri Glareanus* les fit imprimer à Bâle, en MDXXXII. après y avoir corrigé,

à ce qu'il disoit, six mille fautes. Cette Version est, en effet, en mauvais Latin; mais comme elle est à la lettre & mot pour mot, elle ne laisse pas de faire connoître la leçon du MS. de *Birago*. Après cela, on vit paroître la belle Edition de *Robert Etienne* en MDXLVI. du texte Grec, qui rendit mépriſable la Version Latine, qui l'on avoit euë jusqu'alors. *Sigismond Gelenius* en fit une nouvelle, sur cet Original, en MDXLIX. *Sylburge* donna ensuite en MDLXXXVI. une meilleure Edition, où il suppléa plusieurs lacunes de celle d'*Etienne*, & donna une Version plus exacte sur le Grec, en corrigeant celle de *Gelenius*. Il traduisit encore le Livre XI. auquel ce dernier n'avoit pas touché, & corrigea le Grec sur quelques MSS & par le secours de divers savans hommes; comme il le dit lui-même, dans sa Préface. Il ajoûta aussi les fragmens, que *Fulvius Ursinus* avoit publiez en Grec à Anvers, en MDLXXXII. & les corrigea sur un MS. avec une Version Latine, de sa façon. Pendant que *Sylburge* préparoit tout cela, ou le faisoit imprimer, *Emilius Portus* fit une nouvelle Version des Antiquitez Romaines, sur l'Edition de *Robert*

Etienne. Elle parut, avec plusieurs remarques d'*Henri Etienne*, de *Portus* & d'*Isaac Casaubon*. On y joignit encore les Fragmens, dont on vient de parler, avec une triple Version d'*Etienne*, de *Sylburge* & de *Portus*, & des remarques; afin de faire valoir cette Edition, qu'*Etienne* publia. Depuis ce tems-là, personne n'a travaillé à dessein, sur cet Auteur; quoi que d'habiles gens en aient expliqué ou éclairci quelques endroits, par occasion dans leurs Ouvrages.

Mr. *Hudson* s'est proposé ici de suivre le texte de *Denys*, tel qu'il a été publié par *Sylburge*, comme il l'a fait presque par tout. En effet *Sylburge* étoit un très-savant homme, à qui l'on pouvoit bien déferer, à cet égard; & nôtre Editeur faisoit profession, depuis long-tems, du sentiment de ceux qui croyent qu'il ne faut pas mettre facilement des conjectures, dans les textes des Anciens Auteurs, ni même ce que l'on trouve dans les MSS. sans être appuyé de l'autorité de quelque habile homme. Ainsi il s'est contenté de mettre, sous les pages, les Varietez de Lecture du MS. *Vatican*, que l'on assure être de sept cens ans d'antiquité, & qui est écrit assez

assez correctement. La Collation, que Mr. *Hudson* en a euë, va jusqu'au commencement du X. Livre, où, par malheur ce MS. finit. Mais il a aussi eu celle du XI. Livre, faite sur un autre MS. plus moderne de la même Bibliotheque. On sait, par *Photius*, que *Denys d'Halicarnasse* avoit composé vint livres de l'Histoire Romaine & l'avoit conduite jusqu'à la fin de la guerre avec Pyrrhus, Roi d'Epire; auquel tems *Polybe* avoit commencé la sienne. Outre cela, *Denys* avoit fait un Abregé de sa propre Histoire, en cinq livres; qui se sont perdus, depuis le tems de *Photius*, avec les neuf derniers des Antiquitez Romaines. On a bien trouvé depuis divers endroits de cette Histoire, par la découverte de deux parties des Recueuils de *Constantin Porphyrogenete*, publiées par *Fulvius Ursinus* & par *Henri de Valois*; mais il s'en faut bien que ces fragmens nous puissent consoler de la perte, que nous avons faite. On voit dans cette Edition tous ces fragmens, rangez selon l'ordre du tems; au lieu qu'il n'y avoit que ceux de *Fulvius Ursinus*, dans celles d'*Henri Etienne* & de *Sylburge*. Dans tout cet Ouvrage, on voit au dessous du

texte les Varietez de Lecture & les Conjectures de tous ceux, qui ont travaillé ſur *Denys*, & d'autres encore, au deſſous des pages; afin qu'en baiſſant ſeulement les yeux, on pût juger de la meilleure maniere de lire. C'eſt ainſi que Mr. *Hudſon* en a uſé, dans tous les Auteurs, qu'il a publiez. On ne peut pas nier qu'il n'y ait de la commodité en cela, mais comme il l'a fait imprimer, en longues lignes & tout de ſuite, en ſorte que les notes ſont ſeulement diſtinguées par des lettres; on ſe fatigue un peu les yeux, à les chercher. Pour les Notes plus étendues, qu'il renvoye à la fin des volumes, il faut fermer le livre, à l'endroit, où l'on eſt, pour les chercher; & l'on a ſouvent le chagrin de n'y trouver rien, après avoir interrompu ſa lecture. La maniére de Hollande de mettre tout, ſous la page, & par colomnes, en recommençant la ligne à châque note, eſt beaucoup plus commode.

Pour ce qui eſt de la Verſion Latine de *Denys*, il s'eſt ſervi de celle d'*Emilius Portus*, qui eſt beaucoup plus litterale que celle de *Gelenius*, qui ſe donne trop de liberté. Quoique cet homme ne manquât pas d'habileté,

té, & qu'il fût extrémement laborieux; j'ai ſouvent trouvé qu'on pouvoit traduire plus litteralement, & en termes plus Latins qu'il n'a fait, les Auteurs Grecs, qu'il a traduits, comme *Philon* & *Joſeph*. Ainſi Mr. *Hudſon* a très-bien fait de préferer la Verſion de *Portus* à celle de *Gelenius*. Pour les fragmens, il a mis celles d'*Henri Etienne*, & d'*Henri de Valois*; qui, comme l'on ſait, entendoient excellemment bien la Langue Greque, & s'exprimoient heureuſement en Latin.

Il a mis à la fin, auſſi bien que *Sylburge*, un abregé des anciennes Lois des Romains; qui peut ſervir à ſuppléer un endroit mutilé de *Denys*, où il en parloit. Pour le Livre *de origine Gentis Romanæ*, que *Sylburge* avoit auſſi mis à la fin de ſon *Denys*; il n'a pas cru le devoir mettre ici, parce qu'il eſt d'ailleurs aſſez commun.

On voit auſſi, dans ce Volume, au haut des pages, les années marquées, ſelon la Chronologie de Mr. *Dodwel*, depuis le premier Conſulat, car on n'a point de moyen aſſuré pour ranger les actions des Rois de Rome, ſelon les années. J'en parlerai encore, à propos du ſecond Volume. Au reſte

reſte cette Hiſtoire eſt diviſée par Articles ou Chapitres, pour la commodité du Lecteur & des citations.

Comme le premier Volume de *Denys* renferme l'Hiſtoire Romaine ; le ſecond contient tous les Ouvrages du même Auteur, touchant la Rhétorique & la Critique, qui nous reſtent. Il a ſuivi, en ce dernier volume, la même méthode, que dans le précedent. Il a publié le texte ſur l'Edition de *Sylburge*, qui eſt la meilleure, en le corrigeant du mieux qu'il lui a été poſſible ſur les MSS. ; mais pour les Verſions de ces Ouvrages, il a pris plus de liberté à les redreſſer, lors que les fautes incurables de l'Original ne l'en ont pas empêché. Il a auſſi mis les Varietez de Lecture, & les conjectures des Savans, au deſſous de chaque page. Dans l'Edition de *Sylburge*, tous ces Livres ne ſont pas traduits, & les Verſions de ceux qui le ſont, ont été miſes à la fin, & non à côté du Grec. Ici tout eſt traduit & les traductions ſont à côté de l'Original.

Le premier Traité eſt intitulé *περὶ συνθέσεως ὀνομάτων*, c'eſt-à-dire, *du rangement des paroles* dans le Diſcours. Il a eu, par le moyen du *P. Lequien*, célebre par ſon Edition de *Jean de Da-*

Damas, la collation de trois MSS. de la Bibliotheque du Louvre, ſur leſquels il a corrigé divers endroits corrompus, & ſuppléé quelques lacunes, qui y étoient. Il avoit été publié en MDCIV. en Pologne, par un nommé *Bircovius*, en Grec & en Latin, avec des remarques, & en MDCCII. par Mr. *Upton*, à Londres, in 8. La Verſion de *Bircovius*, qui, quoi qu'homme d'eſprit, n'entendoit pas aſſez de Grec pour cela, étoit pleine de fautes; comme je puis le conjecturer, ſans avoir vu ſon Edition; parce qu'il y en a encore aſſez, après les corrections que Mrs. *Upton* & *Judſon* y ont faites. J'en mettrai ici un exemple, que je n'ai pas trop cherché. Il ſe trouve à la p. 2. ligne 11. *Denys* dit „que la connoiſſance des „affaires du monde & de la prudence, qu'il y faut apporter, eſt lente & „difficile pour les jeunes gens, & „encore moins poſſible à atteindre, „pour ceux qui n'ont point encore „de barbe, ou qui ſont dans l'enfance: βραδεῖά ἐϛι καὶ χαλεπὴ νέοις, ἄλλον δὲ ἀδύνατον εἰς ἀτρεμαίων καὶ μετρίων πεϛεῖν ἡλικίαν. Je trouve ces mots latins pour les Grecs, qu'on vient de lire: *gravior eſt & adoleſcentibus diffi-*

difficilior, adeóque fieri non poteſt ut in teneram & juvenilem ætatem cadat. C'eſt très-mal exprimer le Grec, qui doit être traduit ainſi : *tarda eſt & difficilis juvenibus, ac minùs etiam cadere poteſt in ætatem imberbium & puerorum.* 1. L'âge que l'on appelle *adoleſcentia*, en Latin, n'eſt pas plus avancé, que celui qu'on nomme *juventus*; au contraire celle-ci eſt poſterieure à l'autre. Voyez entre autres *Cenſorin* de *Die Natali* Ch. XIV. 2. Pourquoi ne pas traduire ἀγενείων, *imberbium*? 5. Μειράκιον, n'eſt pas *juvenis*, mais *puer*. Ce ſont des fautes indubitables. Je ſai bien que je traduis μᾶλλον, par *minùs*, qui paroit d'abord contraire au mot Grec; mais l'expreſſion Latine le demandoit. Je ne doute pas que ceux, qui ont corrigé cette Verſion, après en avoir ôté beaucoup de fautes, ne ſe ſoient enfin laſſez, & n'aient fait grace à celles qui y ſont demeurées; d'autant plus que ce Livre eſt bien plus difficile à traduire, qu'à entendre, auſſi bien que la plûpart des Ouvrages de l'Antiquité.

Pour la ſeconde piece, qui eſt une eſpece de *Rhétorique*, & que l'Editeur croit avoir été la plus gâtée par le tems, il n'a pû conſulter, que des MSS.

MSS. assez nouveaux ; de sorte qu'il croit que les Lecteurs y trouveront bien des endroits, qui leur feront de la peine ; quoi qu'il en ait revû la Version, qui ne vient pas d'une seule main.

Dans la *Censure des Anciens Auteurs*, & *le Jugement d'Isocrate*, il n'a point eu de MSS. à consulter, mais comme elle se trouve assez correcte, il n'en a pas eu besoin. Il louë ici fort la Version qu'*Ilovius* & *Schottus* en ont faite; mais le P. *André Schottus* n'a pas été si heureux, dans sa Version de la Bibliotheque de *Photius*.

Mr. *Hudson* a eu aussi quelque secours de MSS. sur les jugemens de *Lysias*, d'*Isée*, & de *Dinarque*. Il louë encore ici les traductions du P. *Schot* & du P. *Martinez*, qui a traduit quelques-unes de ces pieces. Je ne m'arrêterai pas au reste, que l'on pourra voir, dans la Préface adressée au P. *Lequien*.

Après les Jugemens de *Denys* sur les anciens Orateurs, on voit des Notes plus étendues sur le I. Tome de cet Auteur ; où est inserée une Dissertation de Mr. *Dodwel*, sur le tems auquel *Denys* a vêcu & sur l'usage qu'il fait du mot γενεὰ *géneration*, dans la Chronologie. Cette Dissertation mérite d'être luë. Ensuite viennent

les

les notes ſur le ſecond Volume, avec les jugemens, que les Auteurs Latins ont portez des Auteurs Grecs, deſquels *Denys* a parlé.

Enfin il y a les Index de *Sylburge*, & particulierement un bel Ouvrage du même *Dodwel*, dont nous avons parlé, & intitulé *Chronologie Greque & Romaine, ſelon les Hypotheſes de Denys d'Halicarnaſſe.* Cette Chronologie commence l'an DCCLXV. avant Jeſus-Chriſt & va juſqu'à ſa naiſſance. Elle eſt précedée d'un Apparat à la *Chronologie de Denys* & de Notes, qui la confirment & qui en font voir l'uſage; que j'ai éprouvé moi-même, en mettant les Conſuls & les années de la fondation de Rome aux marges de Tite-Live, car l'Ere de Rome eſt, dans l'un & dans l'autre de ces Hiſtoriens, la même, & celle que l'on a nommée *Catonienne*, pour la diſtinguer de la Varronienne.

Pour revenir aux travaux de Mr. *Hudſon*, il commença en MDCXCVIII. à publier ſon Recueuil intitulé *Geographiæ Veteris Scriptores Græci Minores*, dont le IV. & dernier Volume parut en MDCCXII. Je rendis à cet Ouvrage la juſtice, qui lui eſt due, en MDCCXIV. au premier Tome

de

de cette *Bibliotheque A. & M.* p. 97. *& suiv.*

Il a fait imprimer deux fois *Longin*, du Sublime, à Oxford en MDCCVIII. & MDCCXVIII. in 8. sans notes, si je ne me trompe ; car je ne l'ai pas, pour voir si nôtre laborieux Editeur y joignit quelque chose de sa façon.

Il fit paroître aussi, l'an MDCCXII. l'Atticiste *Moeris*, duquel on n'a qu'à voir ce que l'on a dit au Tome XIV. de la *Bibliotheque Choisie*.

L'an MDCCXVIII. il fit imprimer, pour l'usage de ceux, qui commencent à apprendre la Langue Grecque, les Fables d'*Esope*, avec une nouvelle Version & plusieurs Fables, que l'on ne voit pas, dans les autres Editions. Cette Edition d'*Esope* n'est pas venue, que je sache, en cette Ville, & je ne l'ai point vue. On dit qu'il avoit aussi revu *Lactance*, & qu'il étoit prêt à le mettre sous la presse, mais on ne sait ce qu'il est devenu.

Dès qu'il eut fait le dessein de publier *Joseph*, il travailla à préparer tout ce qui étoit nécessaire pour cela, & à chercher les secours, qu'il seroit possible de trouver, pour en venir heureusement à bout. On pourra voir immédiatement avant le texte de *Joseph*,

ſeph, & dans la Préface de Mr. *Hall*, les Editions, & les MSS. qu'il a vûs & les collations de quelques autres, deſquelles il s'eſt ſervi. Il ne manqua pas de chercher, en tous les Critiques, s'ils n'avoient point corrigé quelque endroit de ſon Auteur. Comme on n'avoit pas ſujet d'être content de l'ancienne Verſion Latine, qui eſt tout à fait barbare, & peu exacte, ni même de celle de *Sigiſmond Gelenius*, qui prend ordinairement trop de liberté ; il réſolut d'en faire une nouvelle, ce qui étoit un très grand travail, & qu'il a executé très-heureuſement, à parler en général ; car il n'y a point d'Interprete, qui dans un Auteur, de cette étendue, ait réüſſi également par tout. Mais ceux-là même, qui reprennent quelques endroits, dans les bonnes Verſions, ne laiſſent pas de tomber d'accord de l'habileté de ceux qui les ont faites ; & je ſuis perſuadé que la plûpart de ceux, qui ſont capables de relever quelques fautes, avouënt qu'il leur ſeroit bien difficile de faire auſſi bien un ſemblable travail ; à moins que ce ne ſoient quelques Pédants orgueuilleux, qui, ne produiſant rien, en ce genre, cenſurent, avec hauteur, des inadvertences,

ces ; qu'ils n'éviteroient pas eux-mêmes, en de ſemblables Ouvrages.

Mr. *Hudſon* a auſſi diſpoſé, dans cette Edition, ſes Notes, qui ſont très-courtes, en longues lignes ſous le texte. On y voit les varietez des MSS. & des Editions, les conjectures des Savans, & en abregé ce qu'il a crû y pouvoir inſerer des ſentimens, qu'ils ont publiez ſur divers endroits, & en particulier ceux de feu Mr. *Edoüard Bernard*, Théologien d'Oxford. Il avoit commencé d'imprimer *Joſeph*, il y a pluſieurs années, avec de longues remarques, mais l'ouvrage eſt demeuré imparfait ; quoi qu'il y en eût trente huit feuilles d'imprimées, ſoit des *Antiquitez Judaïques*, ſoit *de la Guerre des Juifs*. On accuſe, & quelque fois avec raiſon, bien des gens de faire leurs Notes les plus longues qu'ils peuvent, pour paroître dire quelque choſe, même quand ils ne diſent rien. Nôtre Auteur a plûtôt donné dans l'extremité oppoſée de trop abreger ſes Notes.

Mr. *Hudſon* a mis quatre Index à la fin, dont le premier eſt des mots Grecs, qui n'y ſont que très-rarement traduits, & où il y a fort peu de phraſes, qui ne ſont pas moins néceſſaires que

les

les mots pris à part. Il y a même plusieurs mots, qui ne sont pas communs, dans le sens, où *Joseph* les prend, & qui ne s'y trouvent point; je ne dis pas ceci, pour le lui reprocher; je sai l'ennui qu'il y a à faire des Index, & peut-être que j'en ai plus d'experience que personne. Je sai aussi que lassé d'un travail, comme celui-là, on omet facilement des choses, qu'on ne devroit pas omettre; comme cela m'est souvent arrivé dans les Index, que j'ai faits de mes propres ouvrages. Je le dis seulement, afin que l'on prenne garde à cela, dans la nouvelle Edition, que l'on va faire en Hollande de cet Auteur, sur celle de M. *Hudson*, que l'on trouve trop chere deça la mer. Le second Index est des païs, des villes & des lieux; le troisiéme des choses mémorables & des hommes, & le quatriéme des Auteurs citez par *Joseph*.

On en étoit à cet *Index*, lors que M. *Hudson*, se sentant près de sa fin, pria M. *Hall*, son Ami, d'avoir soin de l'impression du reste; comme il l'a fait fidelement. Nôtre Editeur mourut le 27. de Novembre de l'an MDCCXIX. âgé d'environ LVII. ans. Après avoir langui long-tems, il fut à la fin attaqué d'une Hydropisie, dont il

il eſt mort. Son application à l'étude, ou le ſoin des Editions, qu'il a données au Public, ont apparemment abregé ſes jours.

Mr. *Hall* nous apprend qu'il étoit *d'une ancienne probité*, comme parloient „ les Latins, aſſez beau de viſage, „ d'une taille médiocre, & d'un tem„ perament très-robuſte; mais qu'il „ ruina enfin, par trop d'études & de „ veilles, qu'il ne diſcontinuoit point." Ce petit éloge eſt d'autant plus digne de foi, qu'il n'eſt nullement outré. Sa modeſtie & ſa douceur paroiſſent même, dans ſes Ecrits, où il ne maltraite perſonne, pas même ceux qui l'avoient attaqué; dont il a auſſi parfaitement diſſimulé l'injuſtice, que s'il ne l'avoit jamais reſſentie, comme il paroît même, par un endroit de ſon *Joſeph*, dont je parlerai dans la ſuite.

Les Auteurs, qu'il a publiez, ſont ſi connus, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe s'attendre à en trouver ici des Extraits. Je pourrois faire quelques remarques, ſur les trois fameux Hiſtoriens, qui ont paru en meilleur état qu'auparavant, par ſes ſoins; mais je me contenterai d'en faire ſur *Joſeph*, qui eſt celui, dont l'Hiſtoire nous intereſſe le plus.

1. On verra, dès le commencement, que *Joseph* n'étoit pas trop bon raisonneur, puis qu'il dit dans ses *Antiquitez Judaïques*, en son *Préambule*, (suivant la maniere de distinguer cette Histoire en parties, que Mr. *Hudson* a jugé devoir suivre) qu'il paroît que Moïse n'a point donné dans les Fables: „ quoi qu'à cause de la longueur „ du tems & de l'antiquité il pouvoit, „ sans craindre, débiter bien des fic- „ tions. Car il a été, *ajoûte-t-il*, il „ y a plus de deux mille ans, &c. Il ne falloit pas parler de l'antiquité de Moïse, mais de celle des choses qu'il décrivoit. Personne ne pouvoit dire que Moïse auroit pû teindre impunément, parce qu'il avoit vêcu il y a plus de deux mille ans; car ne pouvoit-on pas le contredire alors, ou peu de tems après, s'il l'eût fait? Moïse n'étoit pas ancien à ceux de son tems, pour qui il écrivoit principalement; mais on pouvoit dire que les choses, dont il parle, étoient si anciennes, & si destituées de témoins contemporains, qu'on ne pouvoit plus, du tems de *Joseph*, s'en assurer. C'étoit-là l'objection à laquelle il falloit répondre. Aussi Mr. d'*Andilly*, qui fait parler *Joseph*, comme il le trouve à pro-

propos, ainſi que *Joſeph* lui-même l'a fait, à l'égard des Auteurs Sacrez, a-t-il tourné tout autrement la penſée de cet Hiſtorien, qu'il exprime ainſi: *La ſeule antiquité de la ſienne le met à couvert du ſoupçon, qu'on pourroit avoir qu'il ait mêlé, dans ſes Ecrits, quelque choſe de fabuleux; car il vivoit il y a plus de deux mille ans, qui ſont des ſiecles, qui ont précedé toutes les fictions des Poëtes*, &c. Mais le raiſonnement n'eſt pas meilleur, il ne s'enſuivroit pas de ce qu'un homme auroit vêcu, avant le tems des plus anciennes Fables des Grecs, il dût dire la verité. C'eſt ce que l'on doit montrer, par les choſes mêmes, ou par une autorité, qui ne puiſſe pas tromper.

2. Un peu plus bas, il dit qu'il rapportera ſeulement ce que dit l'Ecriture, *ſans en rien retrancher & ſans y ajoûter quoi que ce ſoit*; ce qu'il répete plus d'une fois, dans la ſuite. Cependant il eſt ſi éloigné de le faire, qu'il n'y a point d'Hiſtoire, tant ſoit peu longue, à laquelle il ne retranche & n'ajoûte pluſieurs choſes. Il eſt ſurprenant qu'il en ait uſé de la ſorte, puis qu'il pouvoit être convaincu du contraire; non ſeulement

par l'Original Hebreu, mais encore par la Verſion Greque des Septante. Peut-être s'imaginoit-il que les Payens, pour qui il écrivoit, n'y prendroient pas garde, parce qu'ils ne liſoient point l'Ecriture; mais c'étoit agir de mauvaiſe foi, & s'expoſer à une très-juſte cenſure, ſi quelcun venoit à comparer cette Hiſtoire, avec les Livres Sacrez. C'étoit hazarder de perdre entierement la créance des Lecteurs, qu'il mettoit par là en droit de ſoupçonner qu'un homme ſi hardi n'eût embelli ſes Hiſtoires, comme il auroit trouvé à propos, ſans avoir aucun égard à la Verité. On ne peut pas dire qu'il croyoit avoir droit de débiter des traditions Phariſaïques, comme ſi elles étoient d'une égale autorité avec l'Ecriture Sainte. Si cela étoit, il l'auroit fallu dire d'abord. Mais les traditions des Phariſiens regardoient plûtôt la pratique des cérémonies, que l'Hiſtoire.

2. A la fin du Ch. II. il eſt dit, qu'Adam ayant prédit que le Monde périroit une fois par le feu, & une autre par le déluge (choſe dont Moïſe ne dit pas un mot) les hommes qui étoient deſcendus de Seth, & qui avoient découvert bien des choſes con-

concernant l'Aſtronomie, craignant que ces découvertes ne ſe perdiſſent, firent deux colomnes l'une de brique & l'autre de pierres, & qu'ils graverent ce qu'ils avoient trouvé ſur l'une & l'autre : „ afin, dit-il, que s'il ar-„ rivoit que celle de brique vînt à ſe „ perdre, par la pluye, celle de pier-„ re, qui ſeroit demeurée, donnât le „ moyen aux hommes d'apprendre ce „ qu'on y avoit écrit, marquant que „ celle de brique avoit auſſi été dreſ-„ ſée par eux-mêmes.“ On voit par ce qu'on a dit de la double maniere, dont le monde devoit perir, ſelon la prétendue prédiction d'Adam, qu'il faudroit qu'il y eût ici : *& que ſi la colomne de pierre periſſoit par le feu on pût apprendre par celle de brique la même choſe* : εἰ δὲ λιθίνη ἀφανισθείη, τὰ αὐτὰ ἐκ πλινθίνης μαθεῖν ἐξείη. Voici ce qui eſt reſté : ἵνα εἰ καὶ συμβῇ τὴν πλινθίνην ἀφανισθῆναι ὑπὸ τ' ἐπομβρίας, ἡ λιθίνη μείνασα παράσχῃ μαθεῖν τοῖς ἀνθρώποις ἐγγεγραμμένα, δηλοῦσα καὶ πλινθίνην ὑπ' αὐτῶν ἀνατεθῆναι. *Gelenius* a traduit ces mots ainſi : *ut ſi lateritiam diluvio deleri contingeret, lapidea ſuperſtes diſcendi hominibus copiam faceret, & quæ inſcripta continebat ſpectanda exhiberet; aiunt enim lapideam illam ab ipſis de-*

dicatam. C'eſt là une mauvaiſe paraphraſe ; nôtre Auteur a mieux traduit : *ut ſi eveniret lateritiam everſam iri* (il faloit néanmoins mettre *everti*) *per imbrium vim, lapidea ſuperſtes oſtenderet hominibus Aſtronomica inſcripta, ſimúlque indicaret & lateritiam ab illis poſitam fuiſſe*. Il ne ſeroit pas moins bien de traduire mot pour mot, après *ſuperſtes* : *præberet diſcenda hominibus quæ erant inſcripta, ſignificans etiam lateritiam ab iis erectam fuiſſe*. Mais cela n'eſt rien d'important. *Joſeph* ajoûte que cette colomne ſe trouvoit encore de ſon tems *dans la terre Siriade*. Un homme, qui oſoit débiter de ſemblables fictions, quand il les auroit même tirées des Prêtres Egyptiens d'Heliopolis, ce qui n'eſt point apparent, n'étoit guére digne qu'on ſe fiât à ſa parole. Il ne repréſente pas les Patriarches aſſez habiles, puis qu'ils croyoient que de la brique cuite pourroit perir par le Déluge & qu'un embraſement général, qui calcineroit les pierres, ou les fondroit, laiſſeroit de la brique en ſon entier.

4. A l'article 3. du Ch. III. il eſt dit que le Déluge arriva l'an *deux mille ſix-cents cinquante-ſix* depuis Adam.

Le

Le P. *Bonjour* a remarqué que dans un ancien abregé de *Joseph*, qui est dans la Bibliotheque Vaticane, il y a χιλίων *mille* & non διχιλίων *deux mille*. Il fait deux autres remarques semblables, mais il y a apparence que ces nombres ont été réformez, sur le Texte Hebreu, que *Joseph* ne suit pas dans sa Chronologie. Voyez sa Dissert. III. Dial. III. dans ses *Dissertationes Selectæ*. Il est surprenant qu'un Sacrificateur Juif, qui savoit l'Hebreu, ait voulu changer la Chronologie, sur la Version Gréque, qui n'est guére soûtenable ; mais c'est apparemment pour s'accommoder à ceux, qui se servoient de cette Version.

5. Au Chap. VIII. du même Livre, *Joseph* rapporte qu'Abraham, étant en Egypte, apprit aux Egyptiens l'Arithmetique & l'Astronomie, qu'il avoit apportées de Chaldée. C'est une vanité Juive, pour élever sa Nation au dessus de l'Egyptienne, qui, dans ces choses, étoit sans doute, plus savante, que la Juive. C'est de là qu'est encore venue l'Histoire de la guerre, contre les Ethiopiens, où Moïse, comme Général, les battit ; comme s'il avoit été un Général d'armée, aussi bien qu'un Prophete. Voy. Liv. II. c. 10.

6. Au Ch. XII. il dit non ſeulement que la femme de Lot *fut changée en ſtatue de ſel*, mais encore *qu'il l'avoit vuë* ; *car*, dit-il, *elle ſubſiſte juſqu'à preſent.* Il auroit parlé plus correctement, s'il avoit dit, qu'on lui avoit montré quelque pierre, qu'on diſoit être la femme de Lot pétrifiée; ſi tant eſt même qu'on lui eût rien montré de ſemblable! Mr. *Hudſon* cite ici ceux, qui ont ſuivi *Joſeph*. Voyez la Diſſertation contraire à ce ſentiment, que j'ai publiée à la fin de mon Commentaire ſur la Geneſe.

7. En parlant des enfans de Jacob, au Ch. XIX. il nomme dans les MSS. Grecs, qui ſont venus juſqu'à nous, l'aîné *Rubel*, au lieu de *Ruben*, comme il eſt appellé conſtamment dans l'Ecriture Sainte; & dit que ſa Mere l'appella ainſi, *parce qu'il étoit né, par la miſericorde de Dieu* ; *car c'eſt*, ajoûte-t-il, *ce que le nom ſignifie*. J'avouë que je ne ſaurois croire que *Joſeph* ait changé le nom de *Ruben*, ni que perſonne même l'ait jamais nommé *Rubel*; excepté des gens, qui ne ſavoient point du tout d'Hebreu. Il eſt toûjours écrit par un *Nun* à la fin dans l'Original & les LXX. Intt. n'y ont rien changé. Dans le Livre *de*

nomi-

nominibus Hebraicis, ce nom eſt traduit *videns filius*, comme ſi רובן *roxben* étoit par abregé pour רואה בן *roeh ben*, videns filius ; ou *videns in medio*, ou *medium*, comme ſi c'étoit pour רואה בין *roeh ben*. Il eſt auſſi traduit, dans ce même Livre, *videte filium*, comme ſi c'étoit pour ראו בן *reou ben*. Dans les noms recueuillis de *Philon*, ce mot eſt expliqué ὁρῶν υἱός, *videns filius*; dans des fragmens Grecs publiez par le P. Martianai, πνεῦμα θεοῦ *ſpiritus Dei*, comme ſi c'étoit pour רוח אל *rouah el*. Ceux, qui expliquoient ainſi ce nom devoient lire Ῥουβιλ, ou Ῥουβιλ, & ils avoient ſans doute tiré ce nom, ainſi écrit, de *Joſeph* : & en effet ils le liſoient ainſi, comme il paroît par ces fragmens. Je croirois donc que quelque Copiſte Grec, qui ſavoit qu'*El* eſt en Hebreu Dieu, en copiant le paſſage de *Joſeph*, crut que, puis que cet Hiſtorien diſoit que ce nom ſignifioit *né par la miſericorde de Dieu*, il falloit que le mot *El* y entrât, & écrire *Rubel* au lieu de *Ruben*, & que cette erreur s'eſt enſuite provignée dans les copies faites depuis, en des tems d'ignorance. Ce nom, comme on peut le voir par Gen. XXIX. 32. doit mar-

quer que Dieu *avoit vu l'affliction* de Lea, non que le mot de *Dieu* ſoit renfermé dans le nom de Ruben, non plus que celui d'*affliction*; mais parce que רו *rou* eſt pour רואה *roeh* voyant, qui joint avec בן ben *fils* ſignifie *voyant un fils*; ce qui peut être expliqué ainſi: que Dieu *voyant l'affliction de Lea* lui avoit donné *un fils*. *Voir* ſignifie ſouvent *favoriſer*, dans l'Ecriture, & l'on pourroit traduire ce mot, ſans néanmoins avoir égard à l'exacte analogie de la Langue Hebraïque, qui ne s'obſervoit pas trop dans les noms, *fils de la faveur*, ou *de la miſericorde* de Dieu. Perſonne ne dira jamais, après *Iſaac Voſſius*, que les lettres L & N ſe mêlent dans les noms propres, ſi on les prononce bien, & que *Ruben*, & *Rubel* puiſſent être la même choſe, en Hebreu.

8. On trouve auſſi une ſemblable difficulté, ſur l'impoſition du nom de *Benjamin* au Ch. XXI, 2. où il eſt dit que Jacob, après avoir fait, avec beaucoup de douleur, les obſeques de Rachel, *appella Benjamin le fils qui étoit né d'elle, à cauſe de la douleur qu'il avoit cauſé à ſa mere*. On diroit, à lire ces mots, que *Joſeph* ait cru que *Benjamin* ſignifie *un fils de douleur*,

au

au lieu qu'il eſt certain que ſa ſignification eſt *fils de la droite*, ou *fils des jours*; c'eſt à dire, fils de la vieilleſſe. Moïſe dit Gen. XXXV. 28. que ſa mere *mourante l'appella Benoni*; c'eſt à dire, fils de ma douleur; *mais que ſon pere le nomma Benjamin.* On peut croire que c'eſt ce que *Joſeph* a voulu dire, mais qu'il s'eſt mal expliqué, par inadvertence. *Iſaac Voſſius* ſuppléoit ici quelques mots, en cette maniere : *il appella Benjamin l'enfant qui étoit né d'elle*, qui s'appelloit auparavant Benoni, *à cauſe de la douleur*, &c. Mais il faudroit encore plus ſuppléer & dire que Jacob *appella Benjamin*, fils de la droite, ou des jours, *celui qui s'appelloit auparavant Benoni.* Pourquoi auroit-il mis la raiſon du nom de *Benoni*, qu'il ne porta jamais, & omis celle du nom de *Benjamin*, qu'il porta toûjours. Il n'y a point d'apparence néanmoins que tant de mots aient été omis. *Origene* & d'autres ont en effet expliqué, ſur cet endroit de *Joſeph*, Benjamin, *fils de douleur.* Cet Hiſtorien les a trompez, par une expreſſion peu exacte; & je ne doute point qu'on ne ſe trompe très-ſouvent, en ſuppoſant de l'exactitude en des ex-

preſſions, où il n'y en a point.

9. Voici une autre inadvertence de *Joſeph*, qui eſt au Ch. III, 1. du Livre II. où il introduit Ruben déconſeillant à ſes freres de tuer Joſeph, pour pluſieurs raiſons, & entre autres, *pour ne pas jetter ſa mere dans le deuil, en lui cauſant la perte de ſon fils.* Sa mere étoit Rachel, qui étoit déja morte, comme *Joſeph* l'a dit à la fin du I. Livre, & comme l'Hiſtoire Sacrée nous l'apprend. On ne peut pas dire qu'il entend Léa, qui n'étoit pas la mere de Joſeph, & à qui, ſelon l'apparence, la mort de ce jeune homme n'auroit pas cauſé grand chagrin. Si l'Hiſtorien l'entendoit, il devoit la nommer.

10. Voici une autre explication de nom, qui n'eſt pas excuſable. *Joſeph* dit Ch. VI. 1. que le nom d'*Ephraim* ſignifie *celui qui rend* ἀποδιδὸς, & qu'il fut nommé ainſi, parce que ſon Pere *avoit été rendu* par-là *à la liberté de ſes prédeceſſeurs*; c'eſt à dire, remis dans la liberté où avoient été les Patriarches. Premierement, la raiſon n'eſt pas veritable, puis qu'il eſt clair que *Joſeph* recouvra la liberté; en ſortant de priſon & en entrant dans les emplois, que Pharaon lui donna. Secondement,

dement il auroit fallu traduire Ephraïm, par une *double augmentation*, διπλῆ αὔξησις, parce que le mot eſt au Duel, & que le verbe d'où il vient ſignifie *multiplier*. Il y a dans l'Hebreu Gen. XLI, 52. הפרני *hiphrani*, c'eſt à dire, *il m'a multiplié*, en Latin *prole me auxit*, comme je l'ai remarqué ſur cet endroit. Les LXX. ont bien traduit ηὔξησέ με, & *S. Jerôme : creſcere me fecit.* Dans le livre des Noms, il l'explique : *frugifer, ſive creſcens.* Dans les fragmens Grecs, on le traduit mal : πλατυσμὸς, ἢ παράκλησις, ἢ ἀμφικεδασμὸς. *Philon* a mieux rencontré, en traduiſant : καρποφορία *fertilité.* Le Duel, auquel eſt ce nom, marque que c'étoit pour Joſeph une *double augmentation*; parce que c'étoit ſon ſecond fils.

11. Au Ch. XVI. 5. l'Hiſtorien, après avoir raconté le paſſage de la Mer Rouge, dit qu'on ne doit pas trouver incroyable ce qu'il en a rapporté, ſur l'autorité des Livres Sacrez; puis qu'il peut être arrivé que cela ſe ſoit fait, en faveur des Iſraëlites innocens, *ſoit par la volonté de Dieu, ſoit par hazard*, κατ' αὐτόματον. Mais ce que l'on appelle τὸ αὐτόματον, *le Hazard*, ou *la Fortune*, n'eſt pas plus favorable

vorable aux bons, qu'aux méchants. Cette maniere douteuſe de parler de ce miracle étoit apparemment, pour ménager l'incredulité des Payens; à qui il ne falloit pas néanmoins fournir ainſi une objection, contre la Verité. Ce qu'il ajoûte ne vaut pas mieux, „ c'eſt „ que la mer de Pamphylie „ s'ouvrit aux gens d'Alexandre, qui „ n'étoient pas ſi anciens, & qu'elle „ donna un chemin au travers d'elle-„ méme, parce qu'ils n'en avoient „ point d'autre; lors que Dieu eut „ réſolu de ruiner, par ce Prince, „ l'Empire des Perſes; que c'eſt de „ quoi tous ceux, qui ont écrit les „ actions d'Alexandre, tombent d'ac-„ cord. *Mais*, ajoûte-t-il, *que chacun* „ *juge de ceci, comme il le trouvera* „ *à propos*. Mr. *Hudſon* cite, dans une note, ceux qui ont contredit *Joſeph*, & l'on peut voir ce que j'en ai auſſi dit, dans ma Diſſertation du paſſage de la Mer Rouge, qui eſt à la fin de mon Commentaire ſur le Pentateuque.

12. Au Livre III. Ch II, 3. en parlant de la nuit qui préceda le combat, que les Iſraëlites donnerent aux Hamalekites, *Joſeph* dit des premiers: νύκτα μὲν πᾶσαν ἐν παρασκευαῖς ἦσαν, τῶν

τε ὅπλων εἴτι πεπονηκὸς ἦν ἀναλαμβάνοντες, καὶ τοῖς στρατηγοῖς προσέχοντες, ὡς ἐρμήσοντες ἐπὶ τῷ μάχην ὁπότε κελεύσειεν αὐτὸς Μωϋσῆς : *Gelenius* a traduit, avec beaucoup de liberté : *per noctem deinde ad prælium se expediunt, & armis simul ac corporibus curatis, intenti signum classico per Mosem dari exspectant.* Mais il n'a pas entendu ces paroles : τῶν τε ὅπλων εἴ τι πεπονηκὸς ἦν ἀναλαμβάνοντες, qui ne sont pas intelligibles & auxquels il a suppléé, par un sens, qu'il a cru propre à une semblable conjoncture. Outre cela, il n'est pas parlé du signal du combat, mais seulement de l'ordre de Moïse. Mr. d'*Andilly* s'est aussi tiré d'affaire, par une semblable paraphrase : *les Israëlites passerent la nuit sous les armes & n'attendoient que le signal de leur Général, & l'ordre de leur Capitaine, pour attaquer l'ennemi.* Il a omis les mots, que j'ai marquez, & traduit le reste, comme il a voulu. Mr. *Hudson* s'est plus attaché à suivre le Texte, comme il fait par tout, en traduisant : *per totam quidem noctem se se præparabant, vel armorum quidquid erat elaboratum expedientes, vel ad duces suos adtendentes, quasi essent egressuri quàm primùm, signo dato, juberet Moses.*

Mais

Mais πεπονηκὸς qui eſt un participe d'un préterit actif, ne ſignifie pas *elaboratum*, mais *qui laboravit*. Ἀναλαμβάνοντες n'eſt pas non plus, à parler proprement, *expedientes*. Il faut, avant toutes choſes, corriger le mot ὅπλων qui gâte le ſens, & mettre ὁπλιτῶν, après quoi il faut, ce me ſemble, traduire ainſi: *Per totam quidem noctem in adparatibus* (prælii) *occupati erant, & ſi qua militum pars defeſſa eſſet, eam reficientes, & intenti ducum* (imperiis) *quippe ad pugnam egreſſuri, cùm eos juſſiſſet Moſes.* „ Ils furent occupez, „ toute la nuit à ſe préparer au com- „ bat, faiſant repoſer ceux d'entre les „ ſoldats, qui pouvoient s'être laſſez, „ & attentifs aux ordres de tous leurs „ Généraux; comme étant prêts à „ marcher au combat, dès que Moïſe „ l'ordonneroit. La ſignification, que je donne au mot πεπονηκὸς, eſt commune, & ἀναλαμβάνειν pour *reficere*, rétablir, raffraichir, ou en donnant à manger à des gens fatiguez, ou en leur accordant du repos n'eſt nullement rare. On n'a qu'à ouvrir *Etienne* ou *Conſtantin*, pour en trouver des exemples, & l'on y en pourroit ajoûter d'autres, ſi cela étoit néceſſaire. Que ſi l'on vouloit retenir la maniere ordinaire

dinaire de lire, il faudroit expliquer πεπονηκὸς *gâté*, & ἀναλαμβάνειν *réparer*, & traduire *qu'ils raccommoderent ce qui étoit gâté dans les armes*; mais je ne sai s'il y a des exemples, qui soient suffisans, pour nous assurer qu'on peut ainsi traduire; quoi que ces significations de ces deux mots aïent quelque rapport à celles, que je leur ai données. *Gelenius* semble les avoir entendus ainsi.

13. Il y a encore un autre endroit, dans le même Chap. §. 4. où il y a une faute dans le Grec, & quelque obscurité dans l'expression. L'Historien y parle du butin, que les Israëlites avoient trouvé, dans le camp des Hamalekites, après leur défaite; comme s'il avoit eu des mémoires de ce tems-là, outre les Ecrits de Moïse, qui n'en dit rien du tout. Mais c'est là son usage perpetuel, dont il ne s'agit pas presentement. Voici ses termes: πολὺς μὲν γὰρ ἄργυρός τε καὶ χρυσὸς ἐγκατελείφθη ἐν τῷ στρατοπέδῳ, καὶ σκεύη χαλκᾶ οἷς ἐχρῶντο, καὶ τὰ δίαιταν, πολὺ δὲ ἐπίσημον πλῆθος ἑκατέρων, ὅσα τε ὑφαντὰ καὶ κοσμοῖ περὶ τὰς ὁπλίτεις. *Gelenius* a traduit: *multùm enim argenti & auri in castris fuit repertum, multa æramenta, vel escaria, vel coquinaria,*

ria, magnus etiam ſignatæ pecuniæ numerus, ad hæc textilia & armorum ornatus. Si cette Verſion paroît trop libre, celle de Mr. d'*Andilly* l'eſt bien davantage, puis qu'il omet & qu'il ajoûte ce qu'il veut : *Ils gagnerent*, dit-il, *une très-grande quantité d'or & d'argent, des vaiſſeaux d'airain propres à toutes ſortes d'uſages, des armes, avec tout l'équipage, dont on ſe ſert à la guerre, tant pour l'ornement, que pour la commodité.* 1. Δίαιτα ſignifie *les vivres*, & *Gelenius* n'a pas trop mal exprimé ceci par *æramenta eſcaria & coquinaria*; ce qui ſignifie des plats, des écuelles & des pots, tant pour ſervir la viande, que pour la cuire. 2. Ἔπίσημος χρυσὸς καὶ ἄργυρος marque non ſeulement de l'or & de l'argent monoyé, mais auſſi mis en œuvre, en diverſes ſortes de vaſes; & *Joſeph* ſemble vouloir dire qu'il y avoit des vaiſſeaux tant d'or & d'argent, que de cuivre, & diviſer en deux ſortes les metaux, dont il a parlé, les deux précieux, & celui qui étoit de moindre valeur; ce qui lui fait employer le mot d'Ἑκατέρων : 3. Ὁπλίσεις eſt une faute pour ὁπλίσεως, car le *Jod* & l'*Eta* ſe confondent perpetuellement dans les MSS. d'où vient que dans les anciennes

ciennes Editions on trouve, à tous momens, ces lettres l'une pour l'autre ; comme on le peut voir en particulier, par la premiere Edition Greque de *Joseph* faite à Bâle, chez *Froben* en MDXLIV. Du mot ὅπλον on à fait ὁπλίζω & de là ὁπλίτης & ὅπλισις, & non ὅπλησις, qui ne peut venir que d'ὁπλέω ; qui ne se trouve que dans *Homere*, où il n'est qu'une fois, au lieu qu'ὁπλίζω & ὁπλίζομαι y sont souvent. Si *Constantin* a mis ὅπλησις, dans son Dictionnaire, c'est par une pure erreur, car il n'en apporte aucun exemple assuré. Il cite bien εὐσαλὴς τῇ ὁπλίσει, mais sans nom d'Auteur, & j'oserois gager, si cela est tiré d'un Auteur connu & imprimé, avec soin, qu'on y trouveroit ὁπλίσει. Voyez *Suidas*, sur le premier de ces deux mots ; *Thucydide* Liv. III. p. 159. de l'Edition de Mr. *Hudson*, & 185. de celle de *Portus*, où cette expression se trouve ; & *Denys d'Halicarnasse* Ant. Rom. Liv. VIII. p. 464. l. 31. de l'Ed. de *Sylburge*, où il y a ὁπλισμὸς εὐσαλέστερος. Les dérivez d'ὁπλίζω sont communs, mais d'ὁπλέω je n'en trouve point. J'ôterois donc d'ici & de l'Index Grec ὅπλησις, comme un mot fautif. Mr. *Hudson* soupçonne que le mot

mot ἑκατέρων est aussi fautif, & conjecture qu'il pouvoit y avoir eu κρατήρων, *craterum* ; mais comme il ne croyoit pas devoir mettre des conjectures dans le texte, il a traduit seulement : *magnus quoque numerus rerum signatarum. Res signatæ* n'est pas en usage en Latin, on dit seulement *aurum*, *argentum*, ou *æs signatum* & cela marque de la monoie. Il ajoûte, immédiatement après, *tam in textilibus, quàm armorum ornamentis* ; mais le mot ἐπίσημον qu'il traduit *signatus*, ne peut pas se rapporter à ces mots. Il rapporte, dans sa note, le sentiment d'*Othon Sperling*, dans son Livre *de nummis non cusis*, qui prétend que ἔπίσημον se dit aussi bien des vases & de l'argent ouvré, que du monoyé. C'est néanmoins l'usage ordinaire, & quoi qu'il en dise, il n'est nullement assuré que les Orientaux n'avoient point alors de monoie. Quand même cela seroit certain, il se pourroit faire que *Joseph* auroit parlé, selon l'usage de son tems, quoi que mal à propos.

14. Dans le Chapitre V. où l'Historien auroit dû raconter l'histoire du Veau d'Or, il n'en dit rien du tout ; apparemment parce qu'elle étoit honteuse à sa Nation. Peut-être aussi avoit-

avoit-il peur que les Payens ne diſſent qu'il étoit incomprehenſible qu'après tant de miracles, qui avoient été faits en Egypte, au paſſage de la Mer Rouge, & dans le Deſert, les Iſraëlites tombaſſent dans une faute ; qui, ſelon les Juifs, étoit extravagante & horrible ; en adorant Dieu à la mode Egyptienne, & penſant à ſe faire une nouvelle Religion, dans l'abſence de Moïſe. Ce qu'il y eut de plus ſcandaleux, ce fut qu'*Aaron* lui-même, premier Souverain Sacrificateur des Juifs, & frere de Moïſe, eût la complaiſance de faire le Veau d'Or, & de le préſenter au peuple, comme l'image du Créateur de toutes choſes & de vouloir célebrer une fête, en ſon honneur, en ſacrifiant à cette honteuſe image, comme on le voit au Ch. XXXI. de l'Exode. On ne peut ſauver cela, ſans dire d'abord que les Iſraëlites s'étoient infectez de l'idolatrie des Egyptiens, par le long ſéjour, qu'ils avoient fait dans leur païs. Mais comme les miracles de Moïſe les auroient dû guérir de cette mauvaiſe pratique ; il auroit fallu ajoûter que c'étoit une Nation groſſiere & ignorante, & en même tems orgueuilleuſe & inſolente, qui n'obéïſſoit qu'avec peine, & qu'on

ne gagnoit pas, par des raiſons. Sans dire tout cela, & même en termes énergiques; on n'auroit jamais pû faire comprendre aux Grecs & aux Romains, comment ils pouvoient réſiſter aux miracles de Moïſe; & en diſant cela, *Joſeph* leur auroit rendu ſa Nation mépriſable. Il auroit encore fallu convenir, au deshonneur du fondateur de Sacerdoce Judaïque, que c'étoit un homme indigne de l'être; au lieu que, dans la ſuite, il dit qu'Aaron étoit digne du Souverain Sacerdoce, comme il l'aſſure au Ch. 8. du Livre III. *Joſeph* a encore omis que, pour ce peché, Moïſe fit perir, en un jour, par la main des Levites, trois mille hommes d'entre ceux, qui l'avoient commis, & cela ſans aucune forme de juſtice. On ne pouvoit montrer la juſtice de cette extrême ſévérité; à moins qu'on ne repréſentât que, ſans ce remede violent, qui fut employé plus d'une fois, il n'étoit pas poſſible de tenir ce peuple opiniâtre & ſuperſtitieux en ſon devoir. *Joſeph* ne vouloit pas donner une auſſi mauvaiſe idée des anciens Hebreux. Cependant tout cela avoit été rendu public, en publiant le Pentateuque en Grec.

15. *Jo-*

15. *Joseph* dit au Ch. VIII, 3. que le Sardonyx, que le Souverain Sacrificateur avoit sur l'épaule droite, jettoit un éclat extraordinaire, lors que le Sacrifice avoit été agréable à Dieu; mais comme l'Ecriture n'en dit rien du tout, & qu'il y ajoûte & retranche par tout ce qu'il vaut, ce seroit une imprudence que d'y ajoûter foi. Autrement il faudroit aprouver toutes ses additions, qui ne seroient pas directement contraires aux termes de l'Ecriture. Il dit encore que la réponse du Pectoral consistoit aussi dans un éclat extraordinaire des douze pierres, qui y étoient, & que cet éclat marquoit le bon succès du dessein sur lequel on le consultoit. *Spencer* a réfuté cette pensée, dans sa Dissert. *De l'Urim & du Thummim* Ch. III. Sect. II. mais il a beaucoup ménagé l'autorité de *Josephe*. Il dit qu'il ne veut pas l'accuser de fausseté, quoi que, dans les choses anciennes, sa bonne foi soit souvent douteuse; que peut-être Dieu, qui faisoit un miracle constant à Bethesda, pour montrer qu'il n'abandonnoit pas tout-à-fait son peuple, avoit voulu laisser aux Juifs cet éclat des pierres du Pectoral, comme une marque de sa présence. On voit bien que ce

ce ſavant homme parloit ainſi, par complaiſance, pour ceux, qui avoient trop de reſpect, pour l'Hiſtorien Juif. Au reſte, il ne peut croire que toute la réponſe de l'Urim & du Thummin conſiſtât en cet éclat, & remarque que *Joſeph* ne le dit pas; mais il témoigne aſſez, lors qu'il ne parle que de cet éclat, en décrivant le Pectoral Sacré, qu'il ne concevoit pas, qu'il y eût autre choſe. Selon la penſée de *Spencer*, *Joſeph* auroit omis le principal, qui conſiſtoit, ſelon lui, en deux petites Statues inſerées dans le Pectoral. Je ne dirai point que cette penſée eſt chimerique, comme je crois l'avoir montré, en donnant une meilleure explication des termes, ſur Exod. Ch. XXVIII, 30.

Il a raiſon, au reſte, de dire qu'il eſt certain, non ſeulement par le conſentement des Juifs & des Chrétiens, mais même de l'Ecriture, Eſdr. II. 63. que l'Oracle de l'Urim & du Thummin avoit ceſſé, au plus tard, du tems de la Captivité; qui fut ſix-cens ans plus ancienne, que le tems auquel *Joſeph* écrivoit. Il réfute là *Joſeph* ſans le nommer, puis que cet Hiſtorien dit que le Pectoral & le Sardonyx ne ceſſerent de jetter leur éclat, que deux cens

cens ans avant qu'il écrivît ſes Antiquitez Judaïques. C'eſt une pure fiction des Juifs de ce temps-là, comme *Spencer* le montre aſſez. Mr. *Hudſon* ſe ſert des paroles de ce Théologien, pour ce qui regarde le ménagement qu'il a pour *Joſeph*, & ajoûte que *Spencer* a rendu vrai-ſemblable ce que l'Hiſtorien dit de la durée de cet éclat, & cite la Diſſert. *de Urim & Thummim* Ch. 4. §. 8. Il y a faute, dans les chiffres, c'eſt à l'endroit qu'on a marqué; où néanmoins *Spencer* ne rend point la choſe vrai-ſemblable, mais ſeulement poſſible; & cela par une raiſon de convenance, qui ne prouve rien, en matiere de faits. J'avouë que je ſuis ſurpris que d'habiles gens ménagent l'autorité de *Joſeph*, convaincu évidemment d'additions & d'omiſſions ſcandaleuſes, dans l'Ancienne Hiſtoire; comme ſi c'étoit un des plus vénérables Peres de l'Egliſe, & l'Hiſtorien le plus ſincere & le plus exact, qui fût venu juſqu'à nous. Il y a là-dedans une foibleſſe un peu ſuſpecte.

16. On peut voir par là, qu'il ne ſeroit pas mal, que l'on donnât au Public un *Joſeph*, où il y eût des notes un peu plus étenduës ſur les choſes, &

où l'on relevât un peu plus librement les fautes, qu'il peut avoir commiſes, contre la verité; ſoit par des omiſſions affectées, ſoit par des additions ſans fondement. Ce n'eſt nullement un Hiſtorien mépriſable, ſur tout dans l'Hiſtoire des derniers tems de la République des Juifs, des regnes d'Herode & de ſes ſucceſſeurs, & de la guerre par laquelle la Judée fut entierement ruinée, & le Temple de Jeruſalem détruit, pour jamais. On ne peut tirer l'Hiſtoire de ces tems-là, que de lui, & lors qu'il ne dit rien, qui contrediſe des Hiſtoires aſſurées, ou qui le regarde lui-même & les loüanges qu'il ſe donne; il n'y a point de raiſon de le ſoupçonner de mauvaiſe foi. Il avoit la Vie d'Herode, compoſée par *Nicolas de Damas*, qui étoit un ſavant homme de ce tems-là, & qui avoit la confiance de ce Prince, qui l'employoit dans ſes affaires. On ne peut guere douter que *Joſeph* n'ait tiré de grandes lumieres de cet Hiſtorien. Mais on peut auſſi ſoupçonner que les omiſſions de *Nicolas* n'aient été cauſe que *Joſeph* ait omis des faits importans; tel qu'eſt le maſſacre des petits enfans de Bethléhem, duquel il n'a rien dit; quoi que d'ailleurs il

n'ait

n'ait pas épargné Herode. Pour marquer quelques endroits, où il eſt difficile de le juſtifier, je ne ferai que produire quelques-unes des remarques, que de très-ſavans hommes ont faites à ſon deſavantage.

17. *Hugues Grotius* n'étoit point paſſionné, en ceci, & il a dit que *Joſeph* étoit digne de foi, dans l'Hiſtoire des derniers tems; comme on le verra parmi les témoignages, que Mr. *Hudſon* a mis au devant du premier Volume. Cependant il l'accuſe d'avoir voulu flatter les Romains, en diſant que les Lois des Juifs ne leur permettoient pas de piller les Temples des Dieux, ni d'en parler mal. C'eſt ce qu'il dit dans le Liv. III. du Droit de la guerre & de la paix C V. §. II, 4. Il juge qu'il expliquoit quelques Lois de Moïſe, contre leur véritable ſens, pour repréſenter les Juifs tout autres qu'ils n'étoient. *Joſeph* dit Liv. IV, c. 10. que, par les Lois de Moïſe, il étoit défendu de parler mal des Dieux, que les autres Villes reçoivent, ni de prendre rien de ce qui eſt conſacré nommément à quelque Divinité. *Grotius* a cru que cela regardoit la Loi qui eſt Exod. XXIII, 13. où il eſt defendu aux Iſraëlites de prononcer ſeu-

ment les noms des Dieux des Nations; mais Moïſe ne le dit point, pour marquer qu'il faut ménager les oreilles des Idolatres; mais pour apprendre aux Juifs l'horreur, qu'ils devoient avoir pour ces fauſſes Divinitez. J'ai donc cru que l'Hiſtorien faiſoit alluſion à la Loi, qui eſt Exod. XXII, 28. *vous ne maudirez point les Dieux*, quoi que ce dernier mot ne ſignifie que les Magiſtrats; & que *Joſeph* n'a parlé ainſi, que pour avertir ceux de ſa nation, qui vivoient parmi les Idolatres, d'avoir plus de retenue, & pour faire accroire à ces peuples, que les Juifs n'étoient pas ſi inſolens, que l'on diſoit. Mr. *Hudſon* a rapporté, au bas de la page, une partie de ma note, ſans néanmoins citer *Grotius*. Il a très-bien remarqué, au même endroit, que *Joſeph* a dit la même choſe, dans ſon II. Livre contre *Appion*, ce qui eſt au §. 33. de cette Edition, où il aſſure que l'ancienne coûtume des Juifs étoit de garder leurs ſentimens & leurs uſages, ſans cenſurer ceux des autres; & que leur Legiſlateur leur avoit défendu directement de ſe moquer, ni de parler mal de ceux, que les autres croyent être Dieux, quand ce ne ſeroit que pour ce nom-là. Jamais

Moïſe

Moïse ne l'avoit défendu, & tous les Prophetes en ont parlé, après lui, avec le dernier mépris, comme quand ils les nomment des *Dieux de néant*, des *Dieux de fiente*, des *Abominations*, &c. Bien loin de défendre de saccager leurs Temples, Moïse l'a commandé expressément Deut. VII, 5. mais il ne vouloit pas qu'on en prît les richesses pour les garder, parce qu'il les consideroit comme souillées, ainsi que *Grotius* l'a aussi remarqué. Voyez Deut. VII, 25, 26. Il se peut encore qu'il ait voulu prévenir l'Idolatrie, qui pouvoit s'introduire parmi les Hebreux, s'ils gardoient les statues prétieuses des faux Dieux.

18. *Jean Selden* a aussi montré la même chose plus au long, dans son Ouvrage du Droit de la Nature & des Gens, selon les principes des Juifs, Liv. II. c. 13. & a cotté un passage de *Philon* tout semblable, où il dit que Moïse a défendu *de parler mal de ceux que les autres croyent être Dieux, de peur qu'à leur tour étant irritez ils ne dissent ce qui n'est pas permis de celui, qui existe réellement.* Ce passage se trouve dans le I. Livre de la Monarchie p. 818. de l'Edition de Paris. Il y a bien de l'apparence que *Joseph*

l'avoit préſent à la mémoire, quand il écrivoit ce que l'on a rapporté, dans ſes Antiquitez Judaïques. Le même *Philon* a encore dit, dans ſon III. Livre de la Vie de Moïſe p. 684. qu'il faut s'abſtenir de parler mal de ces Dieux, *de peur qu'aucun diſciple de Moïſe ne s'accoutumât à proferer légerement le nom de Dieu, qui eſt un nom digne de ſurpaſſer toûjours tous les autres, & d'être aimé : ἀξιοπιστάτη δὲ ἀεὶ γὰρ ἐπαξιέρας ἡ κλῆσις.* J'ai mis ces mots en Grec, parce qu'ils n'ont pas la même élegance en François. Nous ne ſaurions rendre, avec grace, les compoſez, dont la Langue Greque abonde, & dont *Philon* ſe ſert très-ſouvent. Il ſemble que *Joſeph* ait été dans la même penſée, que *Philon*. *Selden* montre auſſi que le premier a débité, mal à propos, que les Juifs ſe croyoient toutes ſortes d'images défenduës ; au lieu qu'il n'y avoit que celles de Dieu & des Hommes, qui n'étoient pas permiſes, & que rien n'empêchoit qu'ils n'euſſent des peintures d'animaux & de plantes. Voyez le Livre II. du même Ouvrage Ch. 6.

19. Le même *Seldenus*, dans ſon Ouvrage des Sanhedrins des Juifs, Livre II. c. VI. 4. remarque que *Joſeph*

Joseph Ant. Jud. Liv. IV. Chap. VIII, 14. établit *Sept Juges* en châque ville, avec trois Levites, pour leur servir d'Huissiers, ou de Sergens, comme une ordonnance de Moïse; qui n'a néanmoins rien dit de leur nombre Deut. I. où il en parle. Cependant c'est le sentiment de tous les Thalmudistes, qu'il y avoit vint-trois Juges, en châque ville. Il semble d'abord qu'on s'en doit tenir à *Joseph*; qui avoit vû la Judée conservant encore quelque chose de son ancien état, quoi que sous les Romains, qui y firent de grands changemens. Mais d'un autre côté, les Thalmudistes n'ont pu avoir, non plus, aucune raison particuliere de ne pas dire la verité, en cette occasion. *Selden* se déclare pour ces derniers, & ne peut digerer les loüanges, que l'Historien Juif se donna à lui-même à la fin de ses Antiquitez, où l'on trouve ces mots, „ J'o-
„ se dire, avec confiance, après avoir
„ achevé ce que je m'étois proposé,
„ que tout autre, qui auroit voulu le
„ faire, soit Juif, soit étranger, n'au-
„ roit pu produire en Grec cet ouvra-
„ ge, aussi exactement que je l'ai fait;
„ car ceux de ma nation avoüent que
„ je suis beaucoup plus instruit qu'eux,

„ dans la Science de mon païs. Je
„ me ſuis encore étudié à apprendre
„ les Lettres Greques, & j'ai aquis
„ la connoiſſance de la Grammaire,
„ quoi que l'uſage de nôtre Langue
„ m'ait empêché de pouvoir pronon-
„ cer exactement le Grec. Enſuite
il dit que „ beaucoup de gens s'étant
„ appliquez à l'étude de la Loi, à
„ peine y en a-t-il deux, ou trois, qui
„ y ayent réüſſi, & qui ayent d'abord
„ tiré quelque fruit de leur travail.
Ainſi il n'y avoit preſque que lui, parmi les Juifs de ſon tems, qui pût paſſer pour un habile homme, dans la Loi, ſi on l'en croit.

20. Il y a encore un très-habile homme, qui a blâmé, ou défendu *Joſeph*, ſans aucune paſſion, comme il a cru qu'il le méritoit. C'eſt le Cardinal *Norris*, qui dans ſes *Cénotaphes de Piſe* s'eſt déclaré pour, & contre lui; ſelon qu'il a cru que cet Hiſtorien avoit raiſon, ou tort. J'ai remarqué que Mr. *Hudſon* n'a pas manqué de le citer, en divers endroits, qu'il auroit pu un peu plus étendre. Les plus grands cenſeurs, que *Joſeph* ait eus, ſont *Antoine Poſſevin* dans ſon *Apparat Sacré*, & *Jaques Salian* dans ſes *Annales*, tous deux Jeſuites.

Jesuites. On ne peut pas dire qu'ils ayent toûjours raison, plusieurs même & le Cardinal *Norris* en particulier les ont refutez à divers égards; mais on ne peut pas douter qu'ils n'aient eu raison, lors qu'ils l'accusent d'omissions & d'additions à l'Histoire Sacrée, & le Cardinal releve encore diverses fautes, qu'il a commises contre la Chronologie.

21. *Theodore Ryckius* l'a accusé, dans ses Notes sur *Tacite*, d'avoir autrement raconté de certaines choses que ce grand Historien Romain, d'avoir été trop credule, de s'être laissé tromper, d'avoir omis ce qui étoit contraire à Vespasien, d'être un prévaricateur, d'avoir appliqué à Vespasien une Prophetie, qui regardoit le Messie. On ne peut guére douter qu'il n'ait appuyé ses censures, de raisons fort apparentes, & tout cela mériteroit d'être marqué en peu de mots, dans les Notes. La derniere accusation, qu'il fait contre *Joseph*, est fondée sur ce qu'il dit, dans l'Histoire de la guerre Judaïque Liv. VI. C. V, 4. selon les divisions de cette Edition, où il parle ainsi des Juifs soulevez contre les Romains: „ Ce qui „ les excita principalement à la guer-

„ re fut un oracle équivoque trouvé
„ dans les livres Sacrez, qu'en ce
„ tems-là un d'eux, sorti du païs, au-
„ roit l'Empire de toute la terre. Ils
„ entendirent cela, comme les regar-
„ dant en particulier, & plusieurs des
„ Sages se tromperent en cette expli-
„ cation. L'Oracle regardoit l'Em-
„ pire de Vespasien, qui fut déclaré
„ Empereur dans la Judée. S'il avoit marqué l'endroit, où se trouve cet *Oracle ambigu*, on pourroit voir s'il pouvoit convenir à Vespasien; mais il y a grande apparence que cette prédiction, qui quadroit à Vespasien, étoit chimerique. *Suëtone* dit dans dans la Vie de cet Empereur: „ Que c'étoit une opi-
„ nion ancienne & constante, dans tout
„ l'Orient, que la destinée étoit que
„ des gens, sortis alors de la Judée, seroient maitres de tout. *Tacite* assure la même chose dans le Liv. V. de son Histoire Ch. 13. Mais on ne trouve, dans l'Ancien Testament, aucun Oracle, qui dise cela en termes exprès & tel qu'on les puisse appliquer, en quelque maniere, à un Empereur Romain. *Casaubon* a cru que cela regardoit la prédiction de Michée Ch. V. 2. qui est raportée Matth. II, 6. Mais il y est dit seulement que *le Chef*,

Chef, qui sortiroit de Bethlehem, paîtroit le peuple d'Israel. Il n'y a rien là, qui désigne un Empereur, tel que Vespasien; qui extermina, autant qu'il fût en lui, la Nation Juive, & qui ne sortit pas plus de Bethlehem, que d'une autre Ville de la Judée. Je croirois plûtôt que cette opinion ancienne, & répanduë dans l'Orient, étoit fondée sur la Prophetie de Daniel, VII. 14. où il est dit qu'un *fils d'homme*, qui vint avec les nuées près d'un *Vieillard*, que Daniel voyoit assis sur un thrône, en reçut *l'empire, la gloire & un regne auquel tous les Peuples, les Nations & les Langues devoient obéir*, &c. Quoi que le tems de l'accompliſſement de cette Prophetie n'y soit pas marqué préciſément aux Juifs; ils pouvoient avoir recueuilli, de la suite des Prophecies, que l'établiſſement de ce regne devoit suivre dans peu l'extinction des Monarchies des Seleucides & des Lagides. D'ailleurs les LXX. Semaines de Daniel pouvoient avoir fait soupçonner aux Juifs, quoi qu'ils ne compriſſent pas parfaitement cette Prophetie, que le tems aprochoit, auquel le Meſſie devoit venir. De plus la venuë des Mages d'Orient, dont il est parlé Matth. II. les discours qu'ils

tinrent à Jerusalem, & la prédication de Jean le Baptizeur purent beaucoup entretenir cette opinion, que le tems de ce Roi, que l'on attendoit, étoit enfin venu. Je ne dis rien de la doctrine des Chrétiens, qui étoit alors répanduë par la Judée; parce que ce qu'elle enseignoit du Messie, & de son regne, étoit incompatible avec les sentimens de ceux, qui croyoient que ce devoit être un Roi terrestre, & qu'il n'étoit pas encore venu.

22. Pour *Joseph*, je doute fort qu'il crût qu'il fallût attendre un Messie, puis qu'il appliqua à Vespasien cette Prophetie *ambigue*, comme il dit, que l'on entendoit du Messie. Cependant quoi qu'il prétende, comme on l'a vu, qu'elle regardoit Vespasien, il témoigne assez au Ch. VII. 3. du Livre III. de la G. J. qu'il ne s'appuyoit pas là-dessus, mais sur ce qui lui avoit été révelé en songe, à ce qu'il dit, touchant les malheurs des Juifs & *ce qui devoit arriver aux Rois des Romains*, ou aux Empereurs. S'étant rendu aux Romains & ayant été mené à Vespasien, il lui dit hardiment, comme il le rapporte au §. 9. du même Chapitre; „Vous croyez, Vespa-„sien, que vous n'avez fait autre cho-

„se,

„ ſe, que prendre Joſeph priſonnier.
„ Mais je viens vous annoncer de plus
„ grandes choſes. Car ſi Dieu ne m'eût
„ pas envoyé, je ſavois aſſez quel eſt
„ l'uſage des Juifs & comment un Gé-
„ néral doit mourir. M'envoyez-vous
„ à Neron? Eh quoi? Ceux qui ſuc-
„ cederont à Neron juſqu'à vous,
„ demeureront-ils ſi long-tems?

„ Vous ſerez, Ceſar, Veſpaſien, &
„ Empereur & vôtre fils, qui eſt ici,
„ de même. Tenez-moi reſſerré plus
„ étroitement & gardez-moi, pour
„ vous-mêmes; car vous ſerez maî-
„ tre non ſeulement de moi, mais
„ encore de la terre & de la mer &
„ de tout le Genre Humain. Si je
„ me moque ainſi de Dieu même,
„ je mérite d'être gardé plus étroite-
„ ment, afin d'être puni. Ici *Joſeph* fait le Prophete, dans le ſtyle, auſſi bien que dans la choſe.

S'il étoit inſtruit de la haine générale que l'on avoit à Rome pour Neron & des troubles, qui avoient commencé dans les Gaules; il pouvoit bien conjecturer qu'il ne regneroit pas long-tems, & peut-être encore ſavoir qu'il n'y avoit perſonne en Occident, qui pût ſoûtenir le poids des affaires. Quelque Officier Romain pouvoit l'a-

voir inſtruit là-deſſus. En tout cas, il croyoit que cette prédiction ne déplairoit pas à Veſpaſien, & que c'étoit un moyen de ſauver ſa vie. Si elle ne réuſſiſſoit pas, Veſpaſien ne pouvoit guére le punir. D'ailleurs comme elle n'a été publiée, qu'après que Veſpaſien fut devenu Empereur, rien n'empêche que l'Auteur n'ait changé quelque choſe dans les termes. Ce n'étoit pas une faute, que cet Empereur voulût punir. Il étoit au contraire bien-aiſe que l'on crût, que la Divinité l'avoit appellé à l'Empire.

Les paroles ſuivantes de *Joſeph* méritent d'être peſées. „ D'abord, dit-„ il, il ſembloit que Veſpaſien n'en „ croyoit rien, & il ſoupçonnoit que „ ce ne fût un artifice de Joſeph, pour „ ſauver ſa vie. Néanmoins il vint „ peu à peu à le croire, lors que Dieu „ l'excita à penſer à l'Empire, & lui „ préſagea la ſuprême autorité, par „ d'autres ſignes. Il s'apperçût auſſi „ que Joſeph avoit dit la verité, en „ d'autres choſes. L'un des amis de „ Veſpaſien, qui avoit part à ſes ſe-„ crets, ayant dit qu'il étoit ſurpris „ que *Joſeph* n'eût rien prédit à ceux „ de Jotapata, de la priſe de leur Ville, „ ni à lui-même touchant ſa priſon;

„ ſi

„ ſi ce qu'il diſoit n'étoit pas une rêve-
„ rie, inventée pour appaiſer la cole-
„ re que Veſpaſien avoit conçue con-
„ tre lui; *Joſeph* dit qu'il avoit prédit
„ à ceux de Jotapata, que cette Ville
„ ſeroit priſe dans quarante ſept jours,
„ & que les Romains le prendroient
„ lui-même vif. Veſpaſien s'en étant
„ informé, en ſecret, des priſonniers,
„ & ayant trouvé que cela étoit ve-
„ ritable, il commença à ajoûter foi
„ à ce que *Joſeph* avoit dit de lui. Il
„ ne laiſſa pas néanmoins de le laiſ-
„ ſer arrêté, mais il lui fit donner
„ des habits, & lui fit d'autres pré-
„ ſens.

Il dit auparavant, de lui-même,
„ qu'à l'égard de l'explication des ſon-
„ ges, il avoit le talent de conjec-
„ turer le ſens de ce que la Divinité
„ avoit dit, d'une maniere ambigue,
„ & qu'il n'ignoroit pas les Prophe-
„ ties des Livres Sacrez; étant lui-
„ même Sacrificateur & ſorti de Sa-
„ crificateurs. S'il avoit été Prophete,
il auroit profité de la prédication de
l'Evangile, dont il eſt difficile qu'il
n'eût entendu parler, & dont il n'a
néanmoins rien dit, qu'en des paſſages,
qui ont tous les caracteres poſſibles
de ſuppoſition, & qui ne ſont nulle-

ment

ment ſortis de ſa plume. Je ſai qu'il y a des gens, qui ſe font une eſpece de ſcrupule de ne pas ſoûtenir ces ſuppoſitions, par des raiſons de convenance; comme ſi ces paſſages devoient être de *Joſeph*, parce que, s'ils l'étoient, cela ſeroit avantageux, pour la Religion Chrétienne. Je ne le crois nullement, mais on ne doit jamais chercher ce qui ſeroit avantageux, s'il étoit vrai; mais être perſuadé qu'il n'y a que la Verité, qui ſoit propre à ſoûtenir la Vérité.

23. Feu Mr. *Hudſon*, à ce que nous dit ſon Ami Auteur de la Préface, qui eſt au devant de ces deux Volumes, croyoit que *Joſeph* avoit été de ceux qui avoient embraſſé la doctrine de S. Jean le Baptizeur, au moins en quelque choſe. En effet il le loüe beaucoup, dans les Ant. Jud. Liv. XVIII. c. VI. 2. Nôtre Auteur croyoit auſſi, à cauſe de cela, que les endroits, où il eſt parlé de Jeſus-Chriſt & de S. Jaques, ſont bien de lui; mais aſſurément, ce prétendu *Joſeph* en dit trop pour un Juif, & beaucoup trop peu pour un Chrétien. S'il avoit goûté la doctrine des Chrétiens, & qu'il ſe fût un peu informé des diſcours de Jeſus-Chriſt; il n'auroit

roit jamais pris les armes contre les Romains, ni douté de la destruction de Jerusalem & du Temple. Je suis néanmoins du sentiment de Mr. *Hudson*, concernant le passage qui regarde Jean le Baptizeur, que je crois être veritablement de *Joseph*. Au moins le caractere d'un Juif y est aussi bien gardé, qu'il l'est mal dans les autres passages, dont il s'agit. On peut voir, sur le passage, concernant Jesus-Christ, la Dissertation d'un habile homme inserée dans le Tome VII. p. 237. de cette *Bibliotheque A. & M.*

24. Il ne faut pas oublier de dire, en faveur de cette Edition, que l'on y trouve ce qui n'étoit dans aucune des précedentes. Ce sont diverses Ordonnances des Romains, en faveur des Juifs, qui y manquoient. On les peut voir au Liv. XIV. Ch. X. 10. & suiv. de cette Edition. C'est au Ch. XVII. de celle de Geneve, où il n'y en avoit qu'une partie. Mr. *Hudson* a suivi, dans le texte, l'Edition de feu Mr *Gronovius*, qui publia ces Ordonnances à part, in 8. il y a quelques années. Nôtre Editeur mérite beaucoup de loüange d'avoir avoué d'où il avoit pris ce Supplément, & d'avoir même suivi son sentiment en bien des choses,

choſes, ſans ſe plaindre en aucune maniere de lui, quoi qu'il en eût ſujet. On doit finir, au plûtôt, les querelles litteraires, auſſi bien que les autres; & l'on eſt encore plus obligé de n'en parler plus, après la mort des gens; à moins qu'on n'ait des raiſons bien particulieres de ſe défendre contre eux.

25. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on pût trouver, de même, en quelques MSS. la grande lacune du II. Livre contre *Apion*, dont il n'y a dans nos Editions, que la Verſion Latine attribuée à *Rufin*; dont l'Original manque juſqu'à préſent, dans tous les MSS. connus. Les Oeuvres de *Joſeph* finiſſent par là. La piece ſuivante intitulée : *Diſcours ſur les Maccabées, ou de l'Empire de la Raiſon*, n'eſt pas de lui. On l'a donnée ici, ſur le fameux MS. d'Alexandrie, dans lequel elle eſt intitulée : *le Quatriéme* (Livre) *des Maccabées*; avec les Varietez des Editions & des MSS. par leſquelles on en a corrigé divers endroits fautifs. Quoi que ce Livre ne ſoit pas de *Joſeph*, il eſt néanmoins ancien & digne d'être lû.

26. En voilà aſſez, pour faire connoître & eſtimer l'Edition d'Oxford. Com-

Comme une grande partie a été distribuée parmi ceux, qui avoient souscrit pour un, ou plusieurs Exemplaires, & que les autres sont fort chers, Mrs. *Wetstein* freres ont résolu d'en donner une Edition nouvelle, en cette Ville; où l'on mettra diverses choses, qui ne sont pas dans celle de Mr. *Hudson*. Mr. *Havercamp*, Lecteur en Langue Greque, dans l'Academie de Leide, & qui s'est déja fait connoître au Public, par son Edition de *l'Apologetique de Tertullien*, en prendra le soin. Voici les secours, qu'il a pour cela, & qui se trouvent dans la Bibliotheque de cette même Academie.

I. Une Collation des Antiquitez Judaïques, de la main d'Isaac Vossius, *sur l'Edition de Bâle.*

II. Une Collation du même des Livres de la Guerre Judaïque & des Livres contre Apion, sur l'Edition de Geneve.

III. Un MS. des X. derniers Livres de Joseph, des Antiquitez Judaïques, sur du papier, qui a appartenu au même.

IV. Un très-beau MS. sur du papier de soie, intitulé de Bello Judaïco & expugnatione urbis Hierosolymarum; *où il ne manque que fort peu de chose au commen-*

mencement & à la fin. Mr. Hudſon auroit extrémement ſouhaité de pouvoir s'en ſervir, mais il ne l'a pas eu. Il n'a méme eu, que quelques endroits des Collations des MSS. de Voſſius, quoi qu'il les range entre ceux, dont il s'eſt ſervi. Ce MS. eſt auſſi venu de la Bibliotheque d'Iſaac Voſſius. Il faudroit pourtant prendre garde, ce me ſemble, de n'accumuler pas trop les Diverſitez de Lecture, qui ne ſont que des fautes de Copiſte, & qui ne ſervent de rien, pour la correction du Texte. Il n'y en a déja que trop, au bas des pages de cette Edition.

V. Mr. Hudſon a bien mis, dans le Livre XIV. des Antiquitez Judaiques le ſupplément publié par feu Mr. Gronovius, mais il n'y a pas mis ſes notes, que l'on inſerera toutes entieres, dans l'Edition que l'on prépare.

VI. La Harangue d'Agrippa & de Berenice aux Juifs, pour les empêcher de ſe rebeller contre les Romains, dans un MS. de papier.

VII. L'Edition de Geneve corrigée & revuë, dans une infinité d'endroits, par Jean Cocceius; où la Vie de Joſeph paroît avoir été collationnée avec le MS. Vatican. Il y a encore, dans le même exemplaire, les collations de

de deux MSS. de Florence & d'un de Paris, desquelles Mr. Hudson a eu une copie; mais il n'a rien eu de ce qui précede.

VIII. On se propose encore d'inserer, parmi les remarques, celles de Mr. Bernard, & toutes celles que Mr. Hudson a mises à la fin. Il me semble néanmoins qu'il y en a beaucoup, dans celles de Mr. *Bernard*, qui ne valent pas la peine d'être lûës; & le tout est exprimé, d'une maniere si étrange & si pédantesque; que guére de gens n'ont regreté la perte, que l'on a faite du reste. Il y a une difference infinie entre tout cela & les notes courtes, judicieuses & bien tournées des bons Critiques, qui doivent être en cela le modele de ceux, qui écrivent.

IX. On examinera de nouveau le Texte sur les MSS. & sur les corrections de Cocceius, & on l'illustrera en des notes, qu'on distinguera de celles de Mr. Hudson par des Asterisques. Il est bon en effet qu'il y ait des notes sur les choses, aussi bien, que sur les mots; mais pour plaire aux connoisseurs, il faudroit qu'elles fussent courtes, & sans l'ostentation, qui a si fort déplu dans celles de Mr. *Bernard*, qui fait l'éloquent par tout, mais de fort mauvaise grace.

X. On

X. On augmentera les Index de ce qui y a été omis. L'Index Grec ſur tout peut être aſſez augmenté, mais il devroit auſſi être traduit en Latin; comme le ſont ceux de *Sylburge*, ainſi que je l'ai déja dit. J'avois eu autrefois deſſein d'en faire un, pour mon propre uſage, que j'avois commencé par le XIV. Livre & continué ſur quelques-uns des ſuivans, que j'ai encore tel qu'il eſt, en des boites. Il auroit été, comme je vois, plus étendu que celui de Mr. *Hudſon*. Je voulois auſſi en faire un de *Philon*, mais d'autres occupations m'en ont détourné.

Si quelcun d'ailleurs avoit quelque bon avis, ou quelque ſecours à donner ſur cette Edition, il n'a qu'à l'adreſſer aux Freres *Wetſtein* à Amſterdam.

ARTICLE. II.

Conſolatione della mente, nella tranquillità di Conſcienza cauſata dal buon modo di vivere nella Città de VENETIA, *nel preteſo Interdetto di* PAOLO V. *Svegliata da Frà* PAOLO *Servita, Conſultor di Stato. Agli Illuſtriſſimi e Eccellentiſſimi Signori*

gnori Inquiſitori di Stato; que l'on a traduit ainſi: LES DROITS DES SOUVERAINS *défendus contre les Excommunications & les Interdits des* PAPES, *ou Examen & Réfutation des Droits d'excommunier les Souverains, que les Papes ſe ſont injuſtement attribuez; compoſé par le Frere* PAUL, *Religieux Servite, & Conſulteur d'Etat. Aux très-illuſtres & très-excellens Seigneurs les Inquiſiteurs d'Etat* en MDVI. A la Haie chez H. Scheurleer. MDCCXX. En Italien & en François, en deux Voll. in 12. dont le premier a 554. pages & le ſecond 414.

CET Ouvrage, après avoir été caché plus de cent ans, paroît fort à propos dans un tems, où l'on voit un nombre très-conſiderable d'Eccleſiaſtiques, dans un Royaume Voiſin, déja excommuniez, *ipſo facto*, par la Bulle *Unigenitus*, à moins que d'y ſouſcrire, & qui en ont appellé au Concile Ecumenique, comme d'abus. Si cette grande affaire devoit être de nouveau examinée, ce Livre pourroit être de grand uſage, pourvû qu'on voulût le lire de ſang froid, & ſans ſe laiſſer prévenir par les intrigues & les inte-

terêts; qui peuvent étouffer la Verité, quand on n'eſt pas en garde contre cette ſorte de choſes. Quoi qu'il en puiſſe être, il eſt bon que de ſemblables pieces paroiſſent, & que l'on entretienne le Public des véritez, qu'un parti formidable tâche de ſupprimer, & que ceux, qui ont interêt à les défendre, ne ſoûtiennent qu'aſſez mollement, ou même trahiſſent d'une maniere honteuſe. On ne nous apprend point, dans la Préface, de qui l'on a eu ce MS. qui avoit été caché depuis ſi long-tems. On nous dit ſeulement qu'il a été apporté en Hollande, & que l'Original eſt à Veniſe; auquel on renvoye les Curieux, qui pourront le conſulter. Mais ceux, qui ne ſont point en état de le faire, n'ont qu'à lire l'Hiſtoire du Concile de Trente en Italien, & qu'à comparer le ſtile & la méthode de ces deux Ouvrages, & ils connoîtront facilement qu'ils viennent, de la même plume. L'Italien du *P. Paul* n'eſt nullement élegant, ſur tout à la maniére moderne; les mots n'en ſont pas choiſis & les periodes en ſont un peu embarraſſées, mais pour la force du raiſonnement; il y a fort peu de gens en Italie (autant qu'elle nous eſt connuë) qui en aprochent.

Le

Le Cardinal *Palavicini*, ſon Antagoniſte, eſt élegant pour le ſtile, mais il s'en faut infiniment qu'il approche du *P. Paul*, pour la connoiſſance des matieres & pour la bonne maniere de les ranger; laiſſant à part ce qui concerne la Verité des faits & la Solidité des penſées; choſes qui ne ſont pas recherchées par ceux, qui tâchent de faire leur fortune à Rome.

Il y a apparence, comme le croit le Traducteur, que ce fut un des premiers Ouvrages, que le *P. Paul* écrivit, du tems de l'Interdit; auquel Paul V. avoit mis la Seigneurie de Veniſe, pour calmer la conſcience de quelques Nobles Venitiens, qui avoient pris peur des foudres du Vatican, & qui ſoupçonnoient que l'on n'offenſât Dieu, en quelque maniere, en réſiſtant au Pape. Auſſi remit-il cette piece Manuſcrite aux Inquiſiteurs d'Etat à Veniſe; pour les calmer eux-mêmes & leur fournir des raiſons, propres à lever les ſcrupules, dans l'occaſion, à ceux dont ils verroient la conſcience troublée. C'eſt ce qu'il dit lui même, dans ſon Préambule, où il remarque que le Souverain doit avoir ſes idées là-deſſus, & qu'il n'eſt pas toûjours néceſſaire que le peuple les ſâche. Il ſe fit

remment quelques copies de cet Ouvrage, pour les principaux Venitiens, & celle qui a été apportée d'Italie ici en eſt vraiſemblablement une. Elle eſt aſſez fautive, pour l'ortografe & pour d'autres choſes, comme ceux, qui entendent l'Italien & la matiere, le verront d'abord ; mais cela n'empêche pas qu'on n'entende fort bien ce que l'Auteur veut dire, & qu'on ne puiſſe rétablir les paſſages corrompus par le Copiſte, pour peu qu'on y apporte d'attention ; comme je l'ai éprouvé moi-même, en liſant ce Livre. L'Ouvrage n'eſt pas long & mérite d'être lû, avec ſoin, par tous ceux, qui ont quelque curioſité de s'inſtruire des matieres, qui concernent l'Excommunication ; puis qu'ils ne les trouveront expliquées nulle part, avec plus de netteté & de force. Je ſai que, depuis bien des années, un grand parti s'efforce de diffamer les Ouvrages de ce fameux Servite & n'en parle qu'avec mépris ; mais je ſuis perſuadé qu'on n'en parle ainſi, que pour empêcher qu'on ne les liſe, & dans l'impoſſibilité où l'on eſt de les réfuter ſolidement. D'autres ſe taiſent par timidité, & d'autres par une prudence, aſſez commune parmi les Eccleſiaſtiques,

de

de ne rien dire, que ce qu'il eſt de leur interêt de faire valoir.

Pour revenir au ſujet du Livre, dont nous avons mis le titre, il faut ſavoir que le Pape Paul V. ſouhaitant de donner des marques de ſon zele & de ſon autorité, dès l'entrée de ſon Pontificat, entreprit de pouſſer les Venitiens; qui n'ont jamais été ſi ſoumis aux Papes, que les autres Princes d'Italie. Par ſa Bulle datée du 17. d'Avril de l'an MDCVI. il l'accuſa d'avoir fait des Lois contraires au Siege Apoſtolique, à la liberté & à l'immunité Eccleſiaſtique; & 1. d'avoir ôté toute action aux Moines ſur les biens Eccleſiaſtiques poſſedez en Empytheoſe, par les Laïques; par droit de préference, ou de réunion du Domaine direct avec l'utile, ou d'extinction de la lignée compriſe dans la premiere inveſtiture; & le pouvoir de s'attribuer la proprieté de ces biens emphytheotiques, pour aucun autre ſujet que ce fût; leur en réſervant ſeulement le domaine direct; & étendant ce Statut à tous les autres Eccleſiaſtiques, tant Séculiers, que Réguliers, aux Monaſteres des Réligieuſes, aux Hôpitaux & aux autres Lieux de pieté, qui ſont ſous la domination de la République. 2. D'avoir

défendu, ſous de certaines peines, d'aliener aucuns biens immeubles, en faveur des Eccleſiaſtiques, ſans la permiſſion du Senat, dans la ville de Veniſe & dans toute l'étenduë de ſa domination; & ordonné que les biens immeubles, qui auroient été vendus, ou alienez, de quelque maniere que ce fût, contre ce Decret, ſeroient confiſquez: 3. d'avoir fait arrêter un Chanoine & un Abbé, pour crimes. Le Pape les avertit de révoquer inceſſamment ces Lois, & de relâcher ces priſonniers; & comme la République ne le fit point, pendant pluſieurs mois, il déclara nul ce qu'elle avoit fait, & lui ordonna de revoquer & de biffer ces Décrets, & cela dans vint-quatre jours, à compter depuis la publication de la Bulle. A faute de quoi, il les déclara excommuniez, en ſorte qu'ils ne pourroient être abſous, que par lui-même, ou par les Papes ſes ſucceſſeurs; ſinon à l'article de la mort, à l'égard de châque particulier; ſans qu'on pût le faire, ſous quelque prétexte que ce fût. Que s'il arrivoit que quelcun d'entre eux fût abſous, comme agonizant; il vouloit qu'il encourût de nouveau cette excommunication, étant guéri; à moins qu'il n'obéît à la Bulle, entant que cela

cela dépendroit de lui & que s'il mouroit, après avoir obtenu cette absolution, il fût néanmoins privé de la sépulture Ecclesiastique, jusqu'à ce qu'on eût executé l'Ordonnance. Mais si le Doge & le Sénat de Venise mépriſoient cette ſentence, au delà de trois jours, après le terme des vint-quatre, qui leur étoient accordez; il aggravoit cette ſentence, en déclarant dès-lors, comme pour l'avenir, un interdit Ecclesiastique, contre la ville de Veniſe, & tout ſon Domaine; par lequel Interdit, il étoit défendu, auſſi longtems qu'il dureroit, de célebrer aucunes Meſſes ſolemnelles, ou ſans ſolemnité, dans Veniſe & dans ſes dépendances, & de faire les autres fonctions du ſervice divin, en public, ou en particulier; ſi ce n'étoit dans les cas, auxquels le Droit Canonique le permet; à condition, que cela ne ſe fît que dans les Egliſes, les portes fermées, ſans ſonner les Cloches, & ſans y admettre les Excommuniez & les Interdits; nonobſtant les Indults & les privileges Eccleſiaſtiques accordez à qui que ce fût, & quelque étendus qu'ils puſſent être. Que ſi le Doge & le Senat perſiſtoient encore plus longtems, dans leur contumace; il ſe ré-

ſervoit à lui & à ſes ſucceſſeurs, d'agraver pluſieurs fois ces cenſures, tant contre eux & leurs adherans, que contre tous ceux qui les favoriſeroient, en quelque maniere que ce fût; & qu'il dérogeoit à toutes ſortes d'Indults & de Privileges, qu'ils pouvoient avoir reçûs des Papes. Il ordonnoit enfin la publicatiou & l'execution de cette Bulle, aux Eccleſiaſtiques, ſeus de très-griéves peines. On la trouvera toute entiere, à la fin du Second Tome. Ce que nous venons d'en dire ſuffira, pour l'intelligence des réflexions, que le *P. Paul* fait ſur cette Excommunication, & ſur cet Interdit.

I. DANS le premier Volume, le P. Paul commence par un Préambule Théologique & Politique, plein d'un grand ſens, ſur l'état des affaires de ce tems-là. Il y propoſe douze articles à examiner dans le premier Tome, de l'éclairciſſement desquels dépend la ſolution de toutes les difficultez, que la Cour de Rome faiſoit; pour épouvanter les perſonnes timides & peu éclairées, non ſeulement parmi le peuple, mais auſſi parmi les perſonnes du premier ordre. Voici ces articles, ou ces queſtions,

tions, comme il les nomme ; 1. ſi dans le Pape & dans l'Egliſe réſide le pouvoir d'excommunier ; 2. qui ſont les perſonnes ſujettes à l'Excommunication & pour quelles cauſes on doit s'en ſervir ; 3. ſi l'on en peut appeller ; 4 lequel eſt ſuperieur, du Concile, ou du Pape ; 5. ſi un Prince légitime peut être dépouillé de ſes Etats, pour cauſe d'excommunication ; 6. Si l'on encourt juſtement l'excommunication, en empêchant ce qu'on appelle la Liberté Eccleſiaſtique ; 7. ce que c'eſt que cette Liberté & ſi elle eſt ſeulement dans l'Egliſe en général, ou auſſi dans les Particuliers, qui la compoſent : 8. ſi l'Egliſe poſſede, de Droit Divin, des biens temporels ; 9. ſi une République, comme un Prince indépendant, peut être privée de ſes Etats, pour cauſe d'excommunication ; 10. ſi un Prince Séculier a droit de lever des Décimes, ſur le Clergé, & le pouvoir d'ordonner ce qui eſt pour le bien de l'Etat, à l'égard des Biens & des perſonnes Eccleſiaſtiques ; 11. Si un Prince Séculier a, de lui-même, le pouvoir de juger des crimes des Eccleſiaſtiques ; 12. Si le Pape eſt infaillible. Il promet de paſſer à ſa Partie, avec toute la complaiſance & la conſcien-

ce poſſible, tout ce qu'on lui peut paſſer, & même plus qu'on ne peut, à la rigueur. Il le fait, comme il le dit, & il ne paroît nullement paſſionné; ſans trahir néanmoins, par molleſſe, les interêts de la République, pour laquelle il avoit un ſi grand zele. Je ne puis pas entreprendre de donner ici un Extrait de tout cela. Je me contenterai de rapporter en abregé ce qu'il dit, ſur les quatre premiers Articles & ſur le dernier, qui ſont les plus intereſſants. J'en uſerai de même ſur le ſecond Volume. On verra par là ſi ce livre eſt mépriſable, comme le diſent ceux qui cherchent leur repos, ou leur fortune, à ſoûtenir les prétenſions outrées de la Cour de Rome.

1. Le *P. Paul* accorde d'abord que l'Excommunication eſt d'autorité divine, & appuyée ſur ces paroles: *tout ce que vous lierez, ſur la terre, ſera auſſi lié au Ciel*; parce que ç'a été l'opinion des premiers tems, quoi qu'il n'ignorât pas qu'il y avoit des gens, qui entendoient autrement ces paroles. Voyons donc, ajoûte-t-il, ce que c'eſt que l'excommunication. Avant toutes choſes, on doit ſavoir qu'être excommunié n'eſt pas un peché, mais que l'excommunication eſt la peine d'un

d'un peché ; de ſorte qu'elle ne peut ſubſiſter, qu'en ſuppoſant un peché ; & un peché, qui ait été auparavant menacé de l'excommunication. Quelcun pourroit peut-être croire que cette menace eſt appuyée ſur l'énormité du peché ; mais cela n'eſt pas vrai en géneral, puis qu'il y a de très-grands pechez, qui ne ſont point punis de l'excommunication. On peut donc dire qu'elle dépend du Juge Eccleſiaſtique, qui la décerne quand il veut & comme il lui plait.

L'excommunication eſt une peine Eccleſiaſtique, par laquelle un Prélat ſépare quelcun du corps de l'Egliſe, en le privant de tous les biens ſpirituels, qui ſont diſpenſez, par la même Egliſe, aux Fideles ; & cela parce qu'étant un membre pourri & infecté, il pourroit autrement infecter les membres ſains de ce Corps myſtique. L'excommunication déroge donc au droit, qu'un Chrétien avoit aquis, par ſon Baptême, de participer à tous ces biens : comme un fils deshérité, pour avoir offenſé ſon Pere, eſt exclus du nombre de ſes enfans.

Il y a deux ſortes d'excommunication, la *majeure* & la *mineure*. La premiere eſt celle, qui eſt fulminée

directement contre le Délinquant, & la ſeconde eſt celle que s'attire celui, qui a eu commerce avec l'Excommunié. Il ſemble néanmoins qu'on parleroit mieux, ſi l'on appelloit la premiere *la principale* & la ſeconde *l'acceſſoire*; parce que dans ce que perdent les Excommuniez, il n'y a pas du *plus* & du *moins*; puis que les deux Excommuniez ſont également privez de la Communion de l'Egliſe, & des biens qu'elle communique à ſes membres. Il y a pourtant cette difference, que le premier, lors que la choſe eſt notoire, non ſeulement reſſent la perte, qu'il a faite, en lui-même; mais encore empêche les fonctions de pieté des autres Fideles, puis qu'un Excommunié connu entrant dans l'Egliſe, le Service Divin doit être ſuſpendu; ce qui ne ſe fait pas, pour la préſence d'un Démoniaque. Une autre difference encore, c'eſt qu'on n'abſout point le premier, ſi auparavant il n'a purgé ſa contumace; ce qui n'a pas lieu, à l'égard du ſecond. L'excommunication donc rend l'Excommunié incapable des Sacremens; & s'il ſe confeſſoit & que le Prêtre lui donnât l'abſolution, avant que l'excommunication eût été levée, l'abſolution ſeroit nulle. L'Egliſe

gliſe en uſe de ſi grande rigueur, à cet égard, qu'elle ſemble oublier la pitié Chrétienne ; puis qu'elle prie pour tous les pécheurs, & pour ceux-là même, qui ſont hors de ſon ſein, comme pour les Juifs & les Payens, & non pour les Excommuniez, comme ſi elle ne ſouhaitoit point leur ſalut, entant qu'ils ſont tels. Elle prie bien pour les Héretiques & les Schiſmatiques, qui ont encouru l'excommunication ; mais non pas pour ceux, qu'elle a nommément excommuniez.

2. On voit par-là, quelle eſt la nature de l'excommunication, qui eſt ſi rigoureuſe, que, ſi le Baptême n'imprimoit pas un caractere ineffaçable dans l'Ame d'un Chrétien, elle en feroit un Infidele. Si ce châtiment eſt donc ſi grand, le moindre eſprit, quoi qu'ignorant les raiſons Théologiques & Canoniqnes, comprend bien de lui-même, qu'il n'y a qu'un grand péché, qui puiſſe attirer de ſi griéves peines ; & un mal qui ne peut être guéri autrement, puis qu'on en vient à une ſi grande extremité. Ce n'eſt pas panſer un membre, que de le couper, puis qu'alors il eſt incapable de guériſon ; mais c'eſt une précaution pour les autres membres, dont on

prévient l'infection. Il en eſt de même de l'excommunication.

Il faut donc que le péché, qui l'attire, ſoit des plus atroces. Le *P. Paul* croyoit qu'à peine auroit-on pû trouver un tel peché, dans l'ame de Judas, & que ſi on l'avoit excommunié, ce n'auroit pas été parce qu'il avoit trahi ſon Maître; mais parce qu'il avoit cette opinion héretique, que ſon peché étoit plus grand, que la miſericorde de Jeſus-Chriſt. Autrement l'abnegation de S. Pierre, l'incredulité de S. Thomas & la fuite de tous les autres Apôtres, ne furent pas irrémediables. Ils ſe corrigerent, ils furent pardonnez, & reçurent une grande abondance de grace. Un homme coupable de fornication, d'adultere, d'homicide, ou de brigandage, quelque grands que ſoient ces crimes, peut ſe corriger & en recevoir le pardon. Mais il s'agit d'un homme, qui a de mauvais ſentimens des myſteres divins, qui veut avoir une créance à ſa mode; ſans vouloir s'en remettre à l'Evangile, à l'Egliſe, & aux inſtructions communes. Mais je dirai de plus, ſi cet homme étoit tel, que l'on vient de le décrire; c'eſt à dire, un des plus fins Héretiques, il

ne ſeroit point excommunié, s'il ne découvroit ſes ſentimens; comme en conviennent les partiſans même du Pape.

Cependant on entend dire, tous les jours, qu'un Prélat a lancé l'excommunication contre un homme, qui aura trouvé une choſe perdue, dans un chemin, & qui ne l'aura pas rendue à celui à qui elle appartient; ou un homme, qui cité à payer une dette, à la Cour Eccleſiaſtique, ne la paye pas & peutêtre par impuiſſance.

Le Concile de Trente, qui eſt ſi vanté, qui a été comme un feu S. Elme, pour l'autorité Papale, au milieu de la plus grande tempête, & qui lui a aſſuré, par forme de Loi, pluſieurs prérogatives, qui n'étoient fondées, que ſur l'uſage; ce Concile, dis-je, reconnoît, dans un Canon, l'extrême circonſpection; qu'on doit apporter dans l'excommunication, & deſapprouve celle qui eſt inconſidérément fulminée, pour de légeres raiſons; néanmoins il ne la défend pas, mais ſeulement donne le droit de la fulminer aux Evêques, au lieu que tous les Prélats l'avoient auparavant. Ce Canon ajoûte une choſe, digne de remarque; c'eſt qu'il cenſure tout

Magiſtrat Séculier, qui empêchera qu'un Evêque ne publie une Excommunication, ou qui l'obligera de la retracter, quand même il ſeroit clair qu'elle ſeroit injuſte; ſoit par la cauſe même, ſoit parce que les conditions, que le Canon établit, n'auroient pas été obſervées. Ainſi il ordonne que, plûtôt que de troubler la prétendue Juriſdiction Eccleſiaſtique, on laiſſe continuer le deſordre; & ſuppoſe que c'eſt un moindre mal de punir un innocent, & le priver, ſans raiſon, des Sacremens, que de troubler le Prélat. Il y a de plus une autre clauſe, dans ce Canon; c'eſt que ſi l'Excommunié le demeure, pendant un an entier, on le doit regarder comme ſuſpect d'Héreſie.

Il eſt clair que l'excommunication pouvant être injuſte, il n'eſt pas raiſonnable de faire un article de Foi, qu'un homme excommunié ſoit exclus de tous les biens, que Jeſus-Chriſt fait à ſon Egliſe; mais il faut ſuppoſer que l'excommunication ſoit juſte, parce que Jeſus-Chriſt ne fomente pas les injuſtices. Pour être injuſte, outre d'autres défauts, il ſuffit qu'elle excede la gravité du délit; parce que n'étant qu'une opinion humaine,

maine, elle eſt auſſi ſujette à l'erreur, que la ſentence de quelque autre Juge, que ce ſoit.

Les Partiſans de la Cour de Rome diſtinguent deux ſortes d'excommunication, dont ils appellent l'une *à Jure* & l'autre *ab Homine*. La premiere eſt celle qui eſt établie, par un Canon, contre tous ceux, qui commettront un certain délit, avant qu'il ſoit commis; la ſeconde eſt celle, qui eſt décernée par un Juge particulier, contre un délit commis, ou à commettre. Il ſemble que l'excommunication *à Jure* eſt la plus grave, parce qu'on apporte plus d'attention à une Loi, qui doit régler un peuple & peut-être un monde entier; que celle qu'un Juge, peut-être peu éclairé, fait pour une ſeule Juriſdiction. Néanmoins le Canon porte que l'excommunication *à Jure* peut être levée par tout Confeſſeur ordinaire; au lieu que celle, qui eſt *ab Homine*, ne peut l'être, que par celui, qui l'a prononcée, ou par un Juge, qui eſt ſon Superieur. Il paroît que cette derniere a plûtôt été établie, pour faire reſpecter le Prélat; que pour corriger le coupable & pour le ſalut du pécheur. On a déja dit que l'excommunication doit avoir pour fon-

fondement un peché mortel, & néanmoins ſi un homme ne paye pas une dette, par impuiſſance, en quoi il n'y a point de peché ; on ne laiſſe pas de l'excommunier. Alors l'excommunication n'eſt pas valide, & il peut y avoir de l'erreur en cela ; & ſi un homme peut ſe tromper, cela peut arriver de même au ſecond, au troiſiéme & au quatriéme ; ce qui eſt conforme à ce que dit S. Paul, *que tout Pontife eſt environné de foibleſſe.*

Dans la liſte des Excommunications, dont parlent les Docteurs Romains, il y en a une contre ceux, qui ayant découvert par la converſation, ou autrement, que quelcun eſt hérétique, ne le dénoncent pas à l'Inquiſition. Si donc un homme du peuple en ce païs, entendoit un Sénateur (ce qui eſt comme impoſſible) répandre une doctrine héretique ; ou ſi, hors d'ici, un Courtiſan entendoit de ſemblables diſcours d'un Frere de ſon Roi, ou qui ſortiſſent de la bouche d'un autre Prince du ſang ; & que, par crainte ou par connivence, il ne voulût pas être délateur ; ce ſilence ſeroit-il un peché, qui mériteroit qu'on le retranchât du nombre des Fideles? C'eſt de quoi je me rapporte aux perſonnes

ſonnes intelligentes. De plus le Canon, qui impoſe la néceſſité de déferer ces diſcours, eſt ſans exception. Si celui, qui les a ouïs, pour obéïr au Canon, les déferoit, & qu'il ne pût pas prouver le fait, faute de témoins, ou ſi ceux, qui étoient préſens, refuſoient de témoigner; le Délateur ſeroit cenſuré par la Juſtice, comme un calomniateur; & ſi la peine du Talion étoit en uſage, il ſouffriroit la peine qui étoit due à l'Héretique; ſans parler de l'inimitié & de la vengeance de celui, qui auroit été accuſé.

Si, pour éviter l'excommunication, on doit tant faire de choſes & s'il faut réduire ſi à l'étroit la conſcience des Chrétiens; que l'on accorde cela avec les paroles de Jeſus-Chriſt : *mon joug eſt doux & mon fardeau léger.* Quand il recommanda la correction fraternelle, il en preſcrivit la maniere, en ordonnant qu'elle ſe fît entre deux perſonnes & avec charité. Il falloit commencer, par demander pardon à celui, qui étoit cenſuré, pour éviter les reproches d'un Hypocrite bilieux.

La Cour de Rome diſtingue encore l'excommunication en celle, qu'elle nomme *latæ ſententiæ*, & celle *quæ ad-*

adtendit declarationem ; en quelques cas plus importans, comme ſont ceux de *latæ ſententiæ*, où, immédiatement après le délit, la deſobeïſſance eſt encourue, & l'excommunication a lieu. Conſiderons d'abord, combien d'exceptions peut apporter le prétendu coupable, ou dans le délit commis, ou dans la coutumace encourue; telles que ſont l'ignorance, la violence, l'impuiſſance, la crainte à laquelle un homme, d'ailleurs conſtant, peut être ſujet, & ſemblables. Néanmoins l'homme, ſans plus de déliberation, eſt excommunié. De cette maniere, on exclut la défenſe néceſſaire, qui eſt néanmoins de Droit Divin. On met entre les cas de conſcience, celui d'un homme, qui ſe confeſſe d'un peché de ſenſualité, ou de quelque autre; & l'on dit que s'il peut ſoupçonner que ſon Confeſſeur viendra à connoître de lui-même la perſonne, avec laquelle le péché aura été commis; celui qui ſe confeſſe doit taire les circonſtances, qui la feroient connoître, ou en mêler quelque autre, qui l'empêche de reconnoître la perſonne, avec qui le peché aura été commis. C'eſt une réticence de charité, dont le but eſt d'éviter le ſcandale.

dale. Comment peut-on donc obéir au Canon, qui excommunie ceux qui ne révelent pas un héretique ; ce qui cauſe bien plus de ſcandale, que de faire connoître une perſonne coupable d'un peché de fragilité.

Je conclus que l'Egliſe a bien le pouvoir d'excommunier, & que l'excommunication prive, par elle-même, du bénefice des Sacremens ; mais qu'afin qu'elle produiſe quelque effet, elle ne doit pas exceder la grandeur du délit, & que le délit doit être ſans excuſe. Outre cela, on doit penſer que le Juge, qui la fulmine, peut ſe tromper dans le fait & que là où il y a une ſemblable erreur, l'Excommunié n'eſt point privé des bénefices, qui ſe trouvent être dans le corps de l'Egliſe. Si l'on convient de cela, quand il s'agit d'un particulier ; on en conviendra encore plus, lors qu'il s'agira d'un Souverain ; parce qu'il y a pluſieurs choſes, qui lui ſont permiſes & qui ne le ſont pas à un Particulier, & que le ſcandale d'un Prince excommunié eſt beaucoup plus grand, que celui d'un Particulier.

Qu'on s'imagine quels inconveniens il y a, à faire voir à un peuple ſon Souverain excommunié, & abominé-

de

de l'Egliſe, comme une peſte. Comment lui peut-il obéïr, lors qu'il voit que lui-même n'obeït pas au Vicaire de Jeſus-Chriſt? Le *P. Paul* montre ici au long que la Loi Divine oblige les Sujets d'obéïr à leurs Souverains, mais on ne s'y arrêtera pas; parce que s'il étoit néceſſaire de preſſer alors cette verité à Veniſe, il n'eſt pas beſoin d'en faire reſſouvenir les peuples de deçà les Monts, où perſonne n'en doute.

L'excommunication étant la ſentence d'un Juge, elle ne peut être employée que par une Puiſſance, qui ait droit de juger de la perſonne condamnée; & il faut de plus que le cas, dont il s'agit, appartienne à la juriſdiction du Prélat, qui excommunie. Pour ce qui regarde les Prélats ordinaires, s'ils s'en tiennent aux maximes de la Cour de Rome, qui prétend que tous les Evêques dépendent non ſeulement du Pape, mais encore qu'ils en ſont ſujets; une autorité ſubalterne, telle que ſera la Cour Eccleſiaſtique, ne pourra pas toucher à une Puiſſance ſéculiere, qui a ſon Domaine comme ſon héritage & ſon patrimoin particulier & indépendant.

Le Concile de Trente aſſure qu

le

les Evêques revêtus non seulement de leur autorité ordinaire, mais encore comme délēguez du Siege Apostolique, ont droit de visiter & de gouverner les Hôpitaux, les Monts de pieté, & les autres Lieux pieux, les Confrairies & même les Ecoles des Laïques, & d'obliger ceux, qui les gouvernent, de leur rendre compte de leur conduite, & d'exercer en cela sur eux une jurisdiction absolue; excepté néanmoins sur les Lieux pieux & sur les Ecoles, de la fondation des Empereurs & des Rois, à qui les Evêques en doivent demander la permission. Si cela est, il est visible que les Evêques doivent avoir encore plus de respect, pour la personne même des Souverains.

Si l'on veut qu'il ne soit pas permis aux Evêques d'excommunier les Souverains, mais qu'ils le peuvent à l'égard des Magistrats subalternes; on le niera encore, non seulement par la raison de l'ordre, dont nous avons déja parlé, mais encore parce qu'ils ne le méritent pas. Tout Magistrat est subordonné à son Prince, de qui il reçoit l'autorité qu'il a, selon certaines bornes qu'il lui marque. Il s'ensuit de là que si le Magistrat faisoit quelque

quelque choſe, qui méritât l'excommunication; il faudroit d'abord avoir recours au Prince, qui l'auroit établi, afin que le mal, que ce Magiſtrat auroit fait, fût réparé; puis qu'on ne doit recourir à l'excommunication, que quand il n'y a point d'autre remede. Ce ſeroit d'ailleurs une injuſtice, que d'excommunier, du premier coup, un Magiſtrat ſubalterne; parce que ſouvent ce ſeroit châtier celui, qui n'auroit pas commis le délit, n'agiſſant que par l'ordre d'une autorité ſuperieure.

Il s'enſuit de là que, ſi un Prélat ordinaire excommunioit un Prince Souverain, ou un Magiſtrat, ſans s'être adreſſé premierement au Prince, pour ſe plaindre; le Prince auroit droit de mépriſer cette excommunication, comme illégitime, & peut-être plus irréguliere que la conduite du Juge, ſelon cette maxime; *ſæpe majus eſt peccatum judicii, quàm illius peccati, de quo fuerit indicatum.* Un Prince a droit de remedier à ce deſordre, par la raiſon naturelle, qui enſeigne d'éteindre le feu allumé dans ſa propre maiſon, & non d'attendre que le voiſin le faſſe; de peur que, pendant qu'il délibere, la maiſon ne ſoit entierement brulée.

A

A l'égard d'une excommunication, fulminée par le Pape lui même, contre un Prince, ou une République indépendante; quoi que le *P. Paul* accorde que le Pape a ce pouvoir, il dit qu'il faut voir, avant toutes choſes, en quoi un Prince Séculier eſt ſujet au Pape. Je crois, *dit-il*, que je ne me tromperai pas, ſi je dis que le Pape d'aujourd'hui n'a pas plus d'autorité, que n'en ont eu les anciens Pontifes, ni S. Pierre lui-même. Si le Pape Paul V. a le Siege de S. Pierre, je ne crois néanmoins pas qu'il ait reçu du Ciel les graces & la ſainteté de cet Apôtre, dont l'ombre même produiſoit des effets miraculeux L'obéïſſance aveugle des fideles fait voir qu'ils reconnoiſſent l'autorité du S. Siege, & l'on eſt perſuadé que tout Prince Chrétien eſt obligé d'obeir au Pape; mais avec cette diſtinction, que ce n'eſt qu'autant qu'il eſt Pontife; c'eſt-à-dire, dans la Doctrine, dans l'adminiſtration des Sacremens, & en tout ce qu'il montre avoir été commandé par S. Pierre, par les autres Apôtres, & par tous les autres Papes, qui ont eu le même Siege, ſans domination temporelle; parce que leurs commandemens étoient purement Eccléſiaſtiques, &

& ſans mélange d'interêt mondain. Si le Pape explique quelque ſens douteux de la Doctrine Chrétienne; tout Prince eſt obligé de tenir ſon explication pour bonne. S'il tarde de regler là-deſſus ſes ſentimens & ceux de ſes Sujets, & qu'étant averti il n'en revienne point; il mérite d'être excommunié, comme deſobéïſſant aux Decrets du Pere commun, dans la fonction, qui lui eſt propre.

Le *P. Paul* parle du même ton plus au long, pour tenir à la Cour de Rome la promeſſe, qu'il lui a faite dès le commencement, de lui accorder plus qu'on ne lui doit, à la rigueur; car tout ce qu'il dit n'appartient, ſelon le ſentiment des Théologiens de deçà les Monts, qu'au Concile Ecumenique. Mais il ſemble qu'il n'en uſe ainſi, que pour ôter le ſoupçon, qu'on auroit pû avoir qu'il avoit deſſein de porter la République de Veniſe à ſecouër le joug du Pape, comme on l'en a en effet accuſé; & parce qu'en accordant même trop à la Cour de Rome, il croyoit gagner ſon procès, contre cette Cour, & lui donner moins de priſe, dans l'affaire dont il s'agiſſoit.

Vouloir paſſer, *dit-il dans la ſuite*, de cette prérogative toute ſinguliere, à

a la hardieſſe de commander à tous les Princes, ſous prétexte qu'il faut paître le peuple Chrétien, & prétendre que les Princes doivent rendre compte de leurs actions au Pape; &, s'ils ne le font, les traiter avec la derniere rigueur, comme s'ils avoient apoſtaſié de la Foi Chrétienne; c'eſt ſe donner une autorité, dont il n'eſt point parlé dans l'Evangile, & que Jeſus-Chriſt n'a point établie. C'eſt la raiſon d'Etat, qui enſeigne à commander à tout le monde, & *la Quinte-eſſence de* l'interêt mondain.

Le *P. Paul* continue à montrer que le Pape n'a point de puiſſance ſur le temporel des Princes; mais pour ne pas être trop long, je paſſerai au Chapitre ſuivant.

3. Il s'agit, dans ce Chapitre, de ſavoir, ſi l'on peut appeller d'une excommunication. Il eſt clair, comme il l'a fait voir, qu'elle ſuppoſe un délit, & l'uſage & la Raiſon nous perſuadent qu'on peut appeller de la ſentence d'un Juge. L'eſprit humain peut ſe tromper, par de mauvais raiſonnemens; & ce ſeroit, non une ſoumiſſion, mais un pur eſclavage, ſi l'on ne pouvoit pas appeller d'un tort, que l'on auroit ſouffert. Il y a donc

appel à un Juge ſuperieur, & ſi l'on eſt condamné injuſtement, par un Evêque, on en peut appeller, par degrez, à l'Archevêque, au Primat, au Patriarche, au Légat Apoſtolique, au Synode Provincial, conformément à l'uſage de la Province, & puis au Pape; pour en juger définitivement.

Il faut obſerver que c'eſt un uſage moderne, que de recourir au Pape, après le jugement du Patriarche. Il n'en étoit pas de même autrefois, que l'Empire Romain fut diviſé en quatre Patriarchats; dont le premier en dignité fut le Romain, le ſecond celui d'Antioche, le troiſiéme celui d'Alexandrie, le quatriéme celui de Conſtantinople; auxquels on joignit enſuite celui de Jeruſalem. On leur marqua à chacun l'étenduë de leur jurisdiction, qui renfermoit diverſes Provinces; & châque Patriarche eut ſous lui des Evêques, des Archevêques & des Primats. Dès que l'appel étoit venu au Patriarche, l'affaire étoit décidée par ſa ſentence; on n'alloit pas plus loin. Le Patriarchat de Rome étoit le premier en dignité, mais il n'avoit aucune ſuperiorité judiciaire ſur les autres. Il étoit comme le Préſident dans un Conſeil, & avoit le premier rang,

rang, parmi ſes Collegues, ſans aucune ſuperiorité de Jurisdiction. Quand on avoit beſoin d'un Evêque, ou d'un Archevêque, dans quelque ville du Patriarchat; on avoit recours au Patriarche. Après que l'Evêque avoit été élu, par le Peuple & par le Clergé, ou par ce dernier ſeul, ſelon la varieté de l'uſage; on le préſentoit au Patriarche, qui le conſacroit & lui donnoit le *Pallium*.

La ſentence de l'Excommunication eſt ſujette à l'appel de ſa nature, & pour la conſolation de celui, qui eſt accuſé injuſtement, & parce qu'il ſeroit trop dur d'être ſoumis à la ſentence d'un ſeul Juge. C'eſt pour cela, que les Princes Souverains ne prononcent eux-mêmes ni jugement civil, ni criminel. Tout jugement étant de ſa nature ſujet à une plus grande diſcuſſion, ils s'abſtiennent d'en prononcer aucun, afin que le condamné puiſſe avoir ſon recours à un autre Juge. Si un Souverain jugeoit & qu'il ne permît point qu'on appellât de ſa ſentence, il pourroit leur faire tort; & s'il le permettoit, il ſembleroit ſe faire tort à lui-même, en ſouffrant qu'un autre Juge revît ſa ſentence. Un homme, jugé & condamné, par un Empereur en appella à ce même Empe-

reur ; mais quand il ne ſeroit plus en colere. De nos jours, quand on ſe remet au jugement du Pape, ſur une choſe d'importance, & qu'informé à fonds de l'affaire, il eſt convaincu qu'une cauſe eſt juſte ; il ne prononce néanmoins aucune ſentence, mais il donne des Juges déleguez, afin de n'être pas ſoumis à la maniere ordinaire, ſelon laquelle on pourroit appeller de ſon jugement.

Pour ce qui eſt des Prélats ordinaires, il eſt hors de doute qu'ils reconnoiſſent un Superieur, & qu'ils avouent qu'on peut appeller de leur ſentence. Ce n'eſt qu'à l'égard du jugement du Pape, que l'on en doute. Si l'on reconnoît la ſuperiorité du Concile, il eſt viſible qu'on en peut appeller à ce dernier ; mais la Cour de Rome prétend que le Concile eſt ſoumis au Pape. Il pourroit néanmoins arriver qu'en ſoûtenant le contraire, on n'admît pas l'appel ; parce que le Concile ne ſubſiſte pas, & qu'on ne peut pas le convoquer, pour une affaire particuliere. Mais quand ce Tribunal ſeroit ſur pied, on ne pourroit pas renfermer ſes fonctions, dans le jugement d'une ſeule affaire ; car il prétendroit auſſi juger des autres plaintes, qu'on pourroit.

roit faire contre l'autorité du Pape; & l'on tomberoit de fievre en chaud mal. C'eſt une choſe trop ombrageuſe, pour l'autorité de la Cour de Rome, & l'on verra paſſer bien des Siecles, avant que le Pape convoque un Concile; après avoir éprouvé la peine, que celui de Trente donna autrefois. Je ne m'arrêterai pas aux difficultez que le *P. Paul* propoſe, de la part de la Cour de Rome, contre la convocation d'un Concile, ce qui rendroit les appels inutiles.

Voici comment il prouve qu'ils ſont légitimes. Le refus d'admettre l'appel d'une ſentence doit être fondé, ou ſur l'infaillibilité du Juge, qui l'a prononcée, ou ſur ſa ſuperiorité. Pour ce qui regarde la premiére, ſi la Loi l'avoit ſuppoſée, elle n'auroit jamais admis d'appel. Il n'eſt bon, que pour remedier au mal, qui peut être l'effet d'un faux jugement. Autrement il ne ſerviroit, qu'à allonger inutilement un procès. Mais le Légiſlateur ſe trouvant dans l'embarras de permettre un jugement inique, en refuſant l'appel; ou de permettre la longueur des procès, en l'accordant, a mieux aimé s'expoſer au ſecond inconvenient, qu'au premier. Encore après ce-

là, ne peut-on pas entierement éviter les jugemens iniques, parce qu'il ſe peut faire qu'un Juge ſuperieur confirme une ſentence, qui n'eſt pas juſte. Néanmoins la Prudence Humaine ne peut pas aller plus loin ; parce qu'il n'y a que Dieu, qui puiſſe éclairer l'eſprit.

Si le Pape étoit infaillible, dans ſes jugemens, il auroit raiſon de rejetter les appels ; & même ils devroient être nuls, ſi le Juge, en premiere inſtance, avoit une ſemblable prérogative. Mais, on a montré, dans la déciſion de la ſeconde Queſtion, que l'excommunication, pour être valable *in foro Conſcientiæ*, doit avoir pour fondement un peché mortel ; & ce peché ne peut être averé, que par la confeſſion ; parce que toute action mauvaiſe, s'il ſe trouve qu'elle ait été forcée, n'eſt pas un peché. Si donc le Pape avoit excommunié un homme, pour une action de cette ſorte, ce ne ſeroit pas aſſez qu'il conſtât de l'action, pour prouver que cet homme dût être excommunié. On peut produire pluſieurs exceptions, à l'égard d'un fait, qui l'excuſent, au moins *in foro Conſcientiæ*. La Cour de Rome admet cela, dans les excommunications, qui ne ſont que menacées, avant qu'un peché ait été commis ;

mis ; parce que le Pape ne peut pas prévoir les exceptions, que peut apporter le coupable ; mais elle ne l'admet point, à l'égard de l'excommunication fulminée après l'avertiſſement ; parce qu'il a été au pouvoir du coupable de produire ſes exceptions, au Juge qui l'a lancée ; ce qui n'aiant point été fait, il eſt clairement contumace ; & c'eſt-là le peché, diſent les Théologiens Romains, ſur lequel l'excommunication eſt appuyée. Mais on replique à cela, que le coupable, quoi qu'averti, peut n'avoir pas rapporté ſes exceptions ; parce que, voyant ſa condamnation inévitable, il a mieux aimé être condamné abſent que préſent, & ouï avec prévention ; ſe réſervant à plaider ſa cauſe, *ex integro*, devant le Juge de l'Appel, qui n'a point eu de part à la premiere ſentence, & qui eſt le vrai Juge ; comme n'ayant aucun interêt dans le jugement précedent ; d'autant plus que le Pape fait publier des Monitoires & des excommunications, le plus ſouvent, en ſa propre cauſe ; comme s'il s'agit d'une prétenduë Jurisdiction violée, ou pour des préjudices cauſez à des biens de l'Egliſe, ou pour des Fiefs & des Domaines, qui lui ſont dévolus, ou au-

tres ſemblables prétentions de la Cour. Si celui qui eſt menacé, ou averti, comparoit, il préjudicie aux raiſons, qu'il a d'avoir fait le contraire ; car s'il les produit, il reconnoit le Tribunal, & il eſt facilement condamné préſent. C'eſt ce qui fait qu'il ſe laiſſe condamner par contumace, pour réſerver ſa cauſe entiere au Juge de l'appel. Cela étant ainſi, la répugnance de comparoître, devant le prémier tribunal, n'eſt pas une opiniâtreté, mais une néceſſité inévitable ; & par conſequent n'eſt pas un peché, ni ne peut ſervir de fondement à une excommunication. Si l'on employe donc cette peine, de cette maniere, elle eſt injuſte, & montre l'iniquité du Juge, qui peut ſe laiſſer tromper par ſon propre interêt. C'eſt donc ſur un mauvais fondement, que la Cour refuſe l'appel, à cauſe de l'Infaillibilité du Juge.

Le *P. Paul* ajoûte ici quelque choſe, contre l'infaillibilité du Pape, mais on ne s'y arrêtera pas ; parce qu'il traite exprès de cette matiere, au Ch. XII. Quoi qu'il y ait ici diverſes raiſons très-ſolides, ce Chapitre paroît un peu plus négligé, que d'autres endroits, pour le ſtile & pour la choſe ; à moins qu'il n'y ait de grandes fautes,

tes, dans la Copie que l'on a euë.

Il conclut que toute ſentence de Juge eſt ſujette à l'appel, & que ſi les ſentences ſont nulles, faute des ſolemnitez, qui y doivent être; il n'y en a point, qui ſoit plus ſujette à cela, que l'excommunication. L'apparence exterieure des choſes ſuffit, pour juſtifier les autres; mais l'excommunication a pour fondement la mauvaiſe intention de l'Excommunié, qui eſt une choſe très-cachée & qui n'eſt connuë, que de Dieu ſeul. L'appel ſuſpend les effets du jugement, juſqu'à ce que la cauſe ſoit vuidée; &, dans cet intervalle de tems, l'Appellant ne reſſent point les mauvais effets de l'excommunication.

A l'autre point, que la Cour de Rome refuſe d'admettre l'appel de ſes ſentences, ſous prétexte que le Pape, qui y eſt le premier Juge, n'a point de Superieur, qui puiſſe changer ſes jugemens; on répond que c'eſt la raiſon d'Etat, c'eſt à dire, l'interêt propre, qui pour ne pas accorder à d'autres la ſuperiorité, veut obliger le prétendu coupable à s'en tenir au premier jugement, encore qu'il ait prononcé en ſa propre cauſe. Mais encore à cet égard, ſi l'on peut refuſer cette liber-

té, que l'on me diſe ſi tout Prince libre, & nullement Feudataire, reconnoît aucun Superieur, dans les choſes temporelles. Si l'on dit qu'ouï, c'eſt contre la ſuppoſition, qu'il eſt libre & non Feudataire. Mais ſi l'on dit que non, ce Prince ne devroit point permettre d'appel, lors qu'un de ſes Sujets plaidera contre lui ſur une dette, dont on le charge, ſur un dommage prétendu, ou ſur un fief, que l'on dit être dévolu au Prince. Cependant on voit tous les jours qu'un Prince libre, quand même il eſt Empereur, ou Roi, permet à ſon Sujet d'employer ſa propre Raiſon, contre l'interêt du Fiſc. Cette permiſſion n'ôte au Prince aucune Prérogative, ni ſa ſuperiorité; elle montre même ſa juſtice, pour s'être égalé à ſon Sujet, par la liberté qu'il lui a donnée de conteſter contre lui. Que les Partiſans du Pape ſâchent donc que, s'il admettoit l'appel, & qu'il délegât un nombre de Juges, pour l'examiner; ſa ſuperiorité n'y perdroit rien, & qu'il feroit éclatter ſa probité. Le refuſer, c'eſt faire paroître de la crainte, que la ſentence ne ſoit caſſée parce qu'elle étoit injuſte.

4. Pour réſoudre la queſtion, lequel eſt ſuperieur, ou le Concile, ou

le

le Pape, il faut ſavoir ce que c'eſt que le Concile, dont il s'agit. Le Concile eſt de trois ſortes ; le Dioceſain, compoſé d'un Evêque & du Clergé du Dioceſe : le Provincial, compoſé d'un Métropolitain, d'un Archevêque, d'un Primat, ou d'un Patriarche, avec les Evêques ſuffragans de cette Province ; le Général, compoſé du Pape, ou de ſes Légats en ſon abſence, de tous les Evêques, Archevêques, Primats & Patriarches de la Chrétienté, & outre cela de tous les Prélats, qui ont droit de ſuffrage dans le Concile, par coûtume, ou par privilege ; car les Evêques l'ont par le Droit, les Abbez réguliers par coûtume, les Généraux des Ordres Réligieux par privilege. Quelques-uns y joignent le Concile National ; mais ce Concile ne paſſe pas pour légitime en Italie, parce qu'il pourroit être convoqué par un Roi, ou un Prince Séculier, ce qui le feroit regarder, en Italie, comme un Synode Schiſmatique. Si néanmoins le Pape permettoit à une Nation d'appeller ſon Synode particulier, il ſeroit legitime à l'égard de cette Nation, & non pour le reſte de la Chrétienté. Le Dioceſain peut être convoqué par l'Evêque &

doit être en effet convoqué, tous les deux ans, pour remédier à de légers abus; car s'il y avoit des choſes d'importance, l'Evêque ſeroit obligé de recourir au Métropolitain, afin que le Concile Provincial en prît connoiſſance; ou même au Pape, ſi la choſe le demandoit. Le Concile Provincial peut être convoqué par un Métropolitain, par un Archevêque, par un Primat, ou, par un Patriarche, s'il y en a un, & ce qu'il ordonne ne regarde que la Province. Autrefois pluſieurs Métropolitains s'aſſembloient, lors que le cas regardoit pluſieurs Provinces; mais cela eſt preſque hors d'uſage & l'on a recours directement à l'Oracle du Pape. Néanmoins ſi pluſieurs Métropolitains vouloient le faire aſſembler, ils le pourroient faire de droit. Si tous les Métropolitains d'une Nation s'aſſembloient, il pourroit devenir national; mais il faudroit que la choſe fût extrémement importante, & alors elle mériteroit d'être décidée par le Pape. Tout cela eſt accommodé aux idées de la Cour de Rome; car il n'y a aucun Canon ancien, qui défende un Synode National, ni qui ordonne de demander permiſſion au Pape, quand on

on voudra en tenir un. Il eſt bien certain qu'un Synode de cette nature ne pourroit obliger que la Nation, qui l'aſſembleroit ; à moins que chacune des autres Nations n'approuvât ſes déciſions. Il ſe tint quantité de Synodes en Afrique, qui ne demanderent jamais permiſſion aux Papes, pour cela. C'eſt une choſe connue.

On doit remarquer que ces Synodes particuliers, ſelon les ſentimens de la Cour de Rome, ne peuvent décider que des deſordres, commis contre le Droit Poſitif, & que s'il s'agiſſoit de la Foi & du Droit Divin, il faudroit convoquer un Concile Général & recourir au Décret du Pape. Mais cela eſt entierement oppoſé à la pratique des Egliſes d'Afrique, qui jugerent de divers dogmes, ſans en demander permiſſion à perſonne ; tels que furent ceux, qui ſe tinrent du tems de S. *Cyprien*, ſur la validité du baptême des Héretiques, qui y fut rejettée ; & ceux qui condamnerent le Pélagianiſme, du tems de *S. Auguſtin.*

Le Concile Général donc eſt celui, qui eſt convoqué par l'autorité du Pontife, & auquel concourt toute la Chrétienté. Il eſt appellé, ſelon les

Italiens dont le *P. Paul* ſuit les ſentimens, pour s'accommoder aux opinions de ſon païs, plûtôt que parce qu'il crût que cela fût néceſſaire; il eſt convoqué, dit-il, par le Pape, non ſeulement parce qu'il eſt le premier en dignité & en autorité, dans le corps Eccleſiaſtique; mais afin que l'on peſe bien la raiſon, que l'on peut avoir de le convoquer. Ce ne doit pas être pour de légeres raiſons, qu'on ôte les Paſteurs à tous les Chrétiens. Il eſt, outre cela, néceſſaire de prendre garde qu'il ne s'aſſemble pas, par des interêts humains, que l'on couvre ſouvent du prétexte du bien public; comme cela arriveroit, ſi châcun en pouvoit aſſembler, comme il le trouveroit à propos. Cela eſt vrai, dit le *P. Paul*, mais il eſt vrai auſſi, que lors qu'il conſte du beſoin, que l'Egliſe a de la convocation d'un Synode, & que le Pape la néglige, ou la refuſe, quoi qu'on la lui demande; le ſoin de convoquer cette aſſemblée appartiendroit aux Cardinaux, comme on l'a prétendu en d'autres tems; & à leur defaut, aux principaux Evêques, comme étant aſſociez aux ſoins de gouverner la Chrétienté; ou enfin aux Princes Séculiers, à l'Empereur, comme

me Avocat de l'Eglise, & aux Rois & aux Princes Souverains, comme membres de ce Corps, établis de Dieu pour avoir soin, aussi bien que les Papes & les Prélats, des Troupeaux de Jesus-Christ. Le *P. Paul* cite là-dessus un Catalogue *des Conciles Orthodoxes*, par où il paroît, qu'en CCCLII. il y eut un Concile tenu en Sardaigne, par ordre de Constantin, fils de Constantin *le Grand*, & en CCCLIII. un autre à Sirmium, sous l'autorité du même, & un à Tolede en DCL. par ordre de l'Empereur & du Pape. *Edmond Richer* étoit plus instruit, sur cette matiere, que le *P. Paul* & en a traité au long, dans son Histoire des Conciles; dont nous parlerons, en quelque autre Volume. *Jean de Launoi* en a aussi traité au long, dans ses Lettres, & montré que les Empereurs les convoquoient.

J'ait dit, *continue nôtre Auteur*, qu'un Concile National, convoqué par un Prince Séculier, pourroit passer pour schismatique; mais en reprenant cette matiere, je soûtiens que les Princes en peuvent appeller légitimement, en certains Cas. Il n'y a point de contradiction, en cela; puis que j'ai dit seulement que le Concile Général,

néral, aſſemblé du conſentement de tous les Princes Chrétiens, ne pourroit pas être ſuſpect de Schiſme; ce qui n'ôte pas le droit d'en aſſembler de Nationaux, quoi qu'il ſoit vrai, qu'on peut accuſer de Schiſme ces derniers, avec plus d'apparence, que les Ecumeniques.

Les Courtiſans du Pape n'ont pas donc droit de tirer une preuve, pour la Superiorité du Pape, par deſſus le Concile, de ce que le Pape a le pouvoir de le convoquer; parce que de ce que d'autres l'auroient appellé, ſans que le Pape s'en fût mélé, il ne s'enſuivroit pas néanmoins qu'ils fuſſent ſuperieurs au Concile. Si le Concile de Calcedoine a déclaré cette Aſſemblée nulle, à moins que les Légats du Pape n'y aſſiſtent; parce qu'on n'en doit point aſſembler, ſans la participation du Pape; il ne s'enſuit pas de là que le Pape ſoit ſuperieur au Concile. Il eſt bien eſſentiel que certaines perſonnes ſe trouvent dans un Sénat, mais il ne s'enſuit pas qu'elles lui ſoient Superieures. Mais il faut conſulter, ſur ce Concile, le Ch. 8 du I. Livre de l'Hiſtoire des Conciles de *Richer*, qui avoit plus étudié cette matiere, que le *P. Paul*,

&

& qui n'avoit aucun égard à la Politique des Théologiens Italiens, que le *P. Paul* étoit obligé de ménager.

Il eſt vrai, dit nôtre Auteur, que le Concile de Trente a été confirmé, par le Pape; mais avant que d'en rien conclurre, il faut ſavoir que la *confirmation* ſe prend en deux ſens. Ou ce mot marque que les choſes décidées ne ſont d'aucune autorité, ſans elle, ce qui eſt la propre ſignification du mot; mais on montrera plus bas que le Concile ne fut point confirmé, & ne pût l'être, en ce ſens-là. Ou la confirmation ſignifie que l'Acte, que l'on confirme, eſt légitime; c'eſt à dire, en cette occaſion, que ce qui étoit dans les Canons & les Décrets du Concile, publiez à Trente, étoit en effet tel qu'on le publioit, ce qui ne renferme aucune Superiorité. Les Partiſans de la Cour de Rome produiſent, au contraire, ce qui ſe paſſa dans la XXV. Seſſion du Concile de Trente, où il fut réſolu, ſur la propoſition des Légats, qu'ils demanderoient au Pape, au nom du Concile, *la confirmation* de tout ce qui y avoit été réſolu. L'Auteur découvre ici l'artifice, dont les Légats ſe ſervirent, pour engager les Peres du Concile à faire

faire cette démarche; mais comme il a développé toute cette matiére, à la fin de ſon Hiſtoire de cette Aſſemblée, je ne m'y arrêterai pas; d'autant plus que cela me meneroit trop loin.

5. Pour venir au douziéme & dernier Chapitre du I. Tome, qui traite de l'Infaillibilité du Pape, le *Pere Paul*, commence par montrer que, du premier abord on ne connoît rien à la matiere de l'infaillibilité du Pape; qu'enſuite on eſt ſurpris comment on peut la lui attribuer; & qu'enfin en ſe ſervant de quelques diſtinctions, on comprend la choſe (*car le P. Paul la reconnoiſſoit, en un certain ſens, mais qui néanmoins n'eſt pas vrai*) & l'on réſout les difficultez. Les Partiſans de la Cour de Rome diſent que Jeſus-Chriſt l'a établie, ce qui ſuffiroit, ſi cela étoit vrai.

Un certain Roi du Japon, *continuet-il*, ayant entendu dire, que les Chrétiens enſeignoient que, ſi l'on avoit la Foi, on pouvoit tranſporter les montagnes, fit ſavoir au Superieur des Miſſionnaires, qui étoient en ſon Royaume, qu'en peu de jours il ſe diſpoſât, à prouver la verité de cette Propoſition, par l'execution de la choſe;

choſe ; ou qu'il feroit perir tous les Chrétiens, comme des gens, qui ſemoient des menſonges. Le Prélat s'affligea extrémement d'être obligé d'en venir à une ſemblable épreuve, parce qu'en tous les tems, on a ſoûtenu des articles, en diſputant, qui ne réüſſiſſent pas dans l'experience même. Mais il ſe trouva un bon Savetier, qui, s'étant préſenté au Clergé, le pria de lui dire ſincerement s'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt eût fait une ſemblable promeſſe, & qui ayant apris que cela étoit très-veritable, s'offrit de faire le miracle; parce qu'il ne doutoit point qu'il ne réüſſit, ſi Jeſus-Chriſt l'avoit promis. Le *P. Paul* dit que ſa foi ne ſera pas moindre, que celle de ce bon homme; ſi on lui fait voir que cette infaillibilité a été promiſe au Pape, par Jeſus-Chriſt. On cite ces mots: *Pierre, j'ai prié pour toi, que ta foi ne défaillît point.* On réfute facilement ce paſſage, où il ne s'agit que de S. Pierre, & nullement du Pape & où il n'eſt pas même parlé d'aucune infaillibilité. *Richer* l'a ſouvent expliqué, dans ſes Ecrits, pour la Défenſe de la Chrétienté, contre les prétenſions des Papes. Je ne crois pas même qu'il y ait perſonne, qui

ait

ait quelque étude de l'Ecriture Sainte, qui puiſſe ſoupçonner que ce paſſage regarde, en aucune maniere, le Pape. C'eſt pourquoi je paſſerai les remarques que nôtre Auteur fait là-deſſus, quoi qu'elles ne ſoient pas indignes d'être lues.

Il montre enſuite que le Pape n'eſt pas infaillible, par une connoiſſance aſſurée qu'il ait de ce dont il parle, ſur quelque matiere que ce ſoit, après quoi il conclut ainſi: „Diſons donc „ que le Pape a l'infaillibilité d'un ju- „ gement ſingulier, dans les dogmes „ de la Foi. Cela eſt néceſſaire à la „ dignité, qui lui a été deſtinée, par „ Jeſus-Chriſt; car je ne crois pas „ qu'il prétende être un docte Méde- „ cin, ou Mathematicien; des con- „ noiſſances deſquels il n'a nullement „ beſoin, pour ſon emploi, & encore „ moins de celle de toutes les Lan- „ gues, que les Apôtres ont euë; „ ou de toutes les Sciences, qu'*Ariſ-* „ *tote* a enſeignées. Je crois que les „ Partiſans de la Cour de Rome „ ont aſſez d'ingénuité, pour avouër „ que, comme le Pape (par un „ Privilege reçu, dans la perſonne de „ S. Pierre) ne peut pas, par igno- „ rance perdre le Troupeau des Chré-

„ tiens,

„ tiens ; il peut auſſi ſe perdre lui-
„ même, & errer en ſon entende-
„ ment, & dans les autres choſes,
„ qui ne ſont pas néceſſaires à la foi
„ Chrétienne, d'une néceſſité indiſ-
„ penſable.

Mais ni le *P. Paul*, ni qui que ce ſoit d'autre, n'a jamais prouvé par l'Ecriture Sainte, que Dieu ait voulu que le Pape fût héritier de ce que Jeſus-Chriſt a accordé à S. Pierre, ſans faire aucune mention de ſes ſucceſſeurs. Il ne ſe fonde ici, que ſur une raiſon de convenance, qui eſt trompeuſe; c'eſt qu'étant employé au gouvernement de toute l'Egliſe, la Providence doit le pourvoir des talents néceſſaires pour cela, entre leſquels le principal eſt l'Infaillibilité dans les Dogmes. Je ne doute pas que le *P. Paul* ne ſentît bien la foibleſſe de ce raiſonnement, & que l'on pouvoit lui repliquer, que puis qu'il n'y avoit point de Papes infaillibles, il n'y avoit point d'apparence que Dieu les eût deſtinez à conduire tout le corps de l'Egliſe; comme en effet ils ne le faiſoient nullement, dans les premiers Siecles. Mais cet habile homme craignoit les Italiens & peut-être encore bien des Nobles Venitiens, qui ne vouloient point qu'on

qu'on allât plus loin, qu'il n'eſt allé. Voici comme il continue.

Dans tous les Conciles, & particulierement en celui de Trente, je trouve la diſtinction de *Loi Divine* & de *Loi poſitive*. La violation de la Loi Divine eſt ſans doute un plus grand peché, que celle des Lois humaines ; & quoi que quelques unes de ces dernieres, comme l'abſtinence de la chair, en certains jours, & celle des fêtes, ſoient mieux obſervées, que les premieres ; cela ne vient que de la foibleſſe & de l'ignorance du Vulgaire, & non de ce que les commandemens de Dieu nous obligent moins que ceux des hommes. Il ſuffit que l'on accorde au Pape le privilege de l'Infaillibilité, par rapport aux Articles de Foi, qui ſont tout à fait néceſſaires ; & non à l'égard des Lois poſitives, qui ſont utiles ; mais qui ne ſont pas néceſſaires, pour la conſervation de l'Egliſe Chrétienne. C'eſt ainſi qu'il ſeroit avantageux à cette même Egliſe, que le Pape fût Saint ; mais quoi qu'il ne le ſoit pas, cela n'empêche point qu'il ne ſoit Souverain Pontife, & Chef de la Chrétienté. Outre cela, on conſidere que la Loi Divine eſt immuable, parce qu'il n'y a point de changement

gement en Dieu ; & qu'au contraire a Loi Canonique ſe change, ſe caſſe & ſe réforme, ſelon les tems, & les perſonnes ; par où l'on voit que l'Infaillibilité n'eſt point entrée en ſon établiſſement ; puis que ſi cela étoit, l'obſervation des Canons ne ſeroit pas ſujette à des inconvenients, qui obligent de les changer. On ne diſpenſe pas des articles de Foi, mais on change bien quelque choſe dans l'établiſſement des Sacremens ; parce que le Pape ne peut relâcher ce que Dieu a commandé en termes exprès comme eſt ce qui regarde la matiere & la forme des Sacremens ; quoi que dans les circonſtances, il uſe de quelque liberté. Il ne peut pas non plus diminuer, ni augmenter leur nombre. Quand le Pape parle, dans une déciſion touchant la Foi ; il ne la fait pas d'une maniere arbitraire, mais il explique la révelation divine, d'une maniere, qui lui paroît conforme à la Foi. On n'employe pas en ceci l'axiôme du Droit Civil : *illius eſt interpretari, cujus eſt jura dare.* Le Pape peut bien expliquer un Article de Foi, mais il n'en peut pas faire un.

Il ſemble qu'il y a un peu d'Ironie, en tout ceci ; car enfin *ſi c'eſt à celui qui*

qui a fait la Loi, que l'interpretation en appartient, dans le Droit Civil; cela doit être encore plus en uſage, quand il s'agit du Droit Divin; puis que cette maxime n'eſt fondée que ſur ce qu'il ſeroit nuiſible à l'Etat qu'un autre, que le Souverain, fît de nouvelles Lois, ſous prétexte d'expliquer les anciennes; & que cela eſt bien plus dangereux, à l'égard des Lois Divines.

Donc, *continue-t-il*, le Pape a un ſavoir ſuffiſant, pour une ſemblable interpretation. Jeſus-Chriſt, qui a promis une aſſiſtance perpetuelle aux Apôtres, en leur diſant: *ego vobiſcum ſum, uſque ad conſummationem ſæculi*, l'illumine, afin qu'il choiſiſſe la meilleure opinion. C'eſt ce que tout Chrétien, ſoit Sujet, ſoit Prince, eſt obligé de croire. C'eſt là l'Infaillibilité héréditaire à la Dignité Papale.

Si Jeſus-Chriſt avoit dit: *je ſerai avec les Evêques de Rome, qui ſont les ſucceſſeurs de Pierre, préferablement à tous autres*; il faudroit ſans doute s'y ſoumettre. Mais les paroles citées s'adreſſent à tous les Apôtres & à tous leurs Diſciples, & ſuppoſent une condition tacite, dont le ſens eſt: *ſi vous demeurez attachez à ma doctrine & à mes commandemens.* Jeſus-Chriſt ne promet

promet à perſonne de le proteger, que ſous cette condition, comme il paroît par toute la doctrine Evangelique.

Le *P. Paul* ajoûte que par là (c'eſt à dire, par ce qu'il a dit) on ne dit pas que le Pape ait la même Infaillibilité dans les Canons, & dans les Conſtitutions, qui regardent le Droit poſitif. En ceci, dit-il, le Pape peut errer, & il ſe fait des alterations & des caſſations. Un Pape peut défaire ce que ſon Prédeceſſeur a fait, & cela eſt arrivé ſouvent. Le Concile en fait mention, quoi que les Courtiſans du Pape ne le conſeillent que rarement; parce qu'ils ſouhaiteroient de faire accroire au Peuple, ſans le dire, que le Pape eſt au deſſus de la cenſure, en toutes ſes actions, comme infaillible; mais c'eſt ce qu'ils ne perſuadent à perſonne, qu'à des gens deſtituez de toutes lumieres.

Il finit en diſant qu'il n'eſt pas aſſez hardi, pour éplucher la ſcience du Pape, qu'il ſeroit un témeraire de révoquer en doute une ſeule de ſes déciſions concernant la Foi; mais qu'auſſi il ſeroit un ſot ſi, ſous ce prétexte, il en vouloit faire une Divinité, & un impie, s'il regardoit, comme un article

de Foi, ce qui ne l'eſt point. Il avouë encore qu'il ſeroit témeraire, s'il avoit choiſi d'examiner un Article obſcur; mais il aſſure, qu'il ne lui arrivera jamais de prendre pour un Article de Foi une choſe, qui ne regarde que la Politique du Gouvernement.

J'ai lû, *dit-il-encore*, qu'on excommunie un homme, qui prêche de faux miracles; c'en ſeroit un grand, qu'un homme infaillible en tout ſe fût trompé tant de fois. Salomon, qui devint docte, en ouvrant les yeux de ſon eſprit à la Divinité, qui ſe révela à lui en ſonge, a écrit des choſes très-ſaintes & dignes de demeurer, comme elles le ſont, enregîtrées dans l'Ecriture Sainte; pour l'inſtruction des deux peuples élûs, l'un ſous la Loi & l'autre ſous la Grace; mais quelle faute ne fit-il point, lors qu'il en vint juſqu'à ſe faire idolatre? Il ne s'enſuit donc pas de ce qu'on eſt en doute, en certaines Sciences, on le ſoit en toutes les autres, & beaucoup moins qu'on ſoit infaillible dans ſes actions. La raiſon de cela eſt, que d'une verité particuliere, on n'en peut pas faire une générale. Le Concile de Trente a décidé que le Sacrifice de la Meſſe eſt toûjours pur, quoi que celui, qui l'offre,

fre, ſoit ſouillé; parce que Dieu le purifie, dans ce Miniſtere public, quoi qu'il reſte dans ſes premieres fautes, & qu'il en faſſe encore une plus grande, en s'approchant indignement de l'Autel. Je crois auſſi, que, dans les doutes, qui concernent la Foi, le Pape a une connoiſſance ſolide & aſſurée; quoi que, dans les autres Sciences, il ſoit ſujet à ſe tromper, en ſes opinions. On auroit pû demander au *P. Paul*, où il avoit pris cette diſtinction & comment il eſt poſſible qu'un Pape ſâche les dogmes viritables de la Religion Chrétienne, qu'il n'a jamais étudiez. Il n'auroit eu garde de dire que c'eſt par une *Science infuſe*, ni même par inſpiration; ce ſont des choſes, qu'on ne croit pas même dans Rome, où l'on voit de près, comment tout ſe gouverne. Cette infaillibilité y paſſe *per una verità politica, che biſogna ſoſtenere, per il bene della Sedia Apoſtolica, e di tutta la Chriſtianità, & che non ſarebbe prudente d'eſſaminar la con troppo rigore.*

Le mal eſt que l'on ſoûtient que les Papes ſe ſont trompez, en des matieres de Foi dès les premiers tems, & encore plus dans les derniers Ceux qui ſoûtiennent la même choſe des Con-

ciles, comme de celui de Trente, croyent encore être mieux fondez, à l'assurer des Papes. Si le *P. Paul* avoit écrit ailleurs, il y a bien de l'apparence qu'il auroit été de ce sentiment. Mais il craignoit non seulement les Théologiens, mais encore les Politiques Venitiens, qui en effet ne le soûtinrent pas, comme ils devoient.

II. DANS le Préambule de la seconde partie, l'Auteur recapitule, en peu de mots, ce qu'il a dit dans la premiere. J'en rapporterai ce qui regarde les matieres, dont je n'ai pas donné d'Extrait. Il a donc montré que quelques Griefs, que la Cour de Rome puisse avoir contre un Prince Souverain, & quoi que punissables, par eux-mêmes, de l'Excommunication; comme seroient des empêchemens apportez aux progrès de la Foi, ou la corruption de la Doctrine; le Pape ne peut pas, comme par forme de corollaire, *per Corollario*, ainsi qu'il parle, le priver de son Temporel; s'il le possede de son Chef, & non comme Feudataire: Que si cela ne se peut pas pratiquer contre un Prince, dont la Souveraineté est renfermée en sa personne; il se peut encore moins faire contre une République Souveraine,

ne, telle qu'eſt celle de Veniſe : Que le Domaine Temporel de l'Egliſe ne lui appartient pas de Droit Divin, & qu'à cet égard le Pape n'a aucun Privilege, que n'aient les autres Souverains : Qu'un Prince de ce rang a, par lui-même, un Droit légitime de lever les Décimes ordinaires des Biens Eccléſiaſtiques & d'impoſer ce qui eſt, pour le Bien Public, aux Perſonnes & aux Biens de l'Egliſe ; & que ſi, parmi les Gens d'Egliſe, il s'en trouve de coupables de crimes Civils, & qui ne regardent ni l'adminiſtration des Sacremens, ni la Foi, ils ſont ſujets aux Tribunaux Laïques, établis dans l'Etat, où ils vivent.

Voilà en ſubſtance ce qu'il prouve, dans les Chapitres, dont on n'a point donné ici d'abregé. Il n'y fait aucune mention de la République de Veniſe ; ce ſont des principes établis, pour faire mieux concevoir la ſolidité des réponſes, qu'il fait aux griefs de Paul V. & ſur quoi roule tout cet Ouvrage. Le 1. des Griefs contre la République, étoit qu'on empêchoit les Réligieux & les Lieux Pieux d'aquerir des fonds : le 2. qu'on autoriſoit la preſcription des Biens Eccleſiaſtiques, en faveur de ceux qui n'en

jouiſſoient, qu'à titre de loüage, de ſorte que le loüage paſſoit en titre de proprieté: le 3. que la Juſtice Séculiere jugeoit de tous les crimes & des interêts civils des Eccleſiaſtiques: le 4. qu'on empêchoit les Evêques de proceder ctiminellement, non ſeulement contre les Séculiers, pour des crimes dépendans du *Foro miſto*, comme diſent les Italiens, c'eſt-à dire, des Tribunaux, compoſez de Juges Eccleſiaſtiques & de Laïques; mais même inflictivement contre les Eccleſiaſtiques mêmes, quoi que ſcandaleux: le 5. qu'on empêchoit les Evêques de faire la viſite des Hôpitaux, Lieux Pieux, Confrairies, Monts de Pieté &c: le 6. que le College s'arrogeoit le jugement des cauſes, concernant les Bénefices, & que ſi quelcun ſe pourvoyoit en Cour de Rome, on l'obligeoit à renoncer à ce qu'il y avoit obtenu: le 7. que l'on prétendoit que tous les Eccleſiaſtiques fuſſent ſujets aux taxes ordinaires, & aux autres impôts, que l'on met ſur les Laïques: le 8. qu'on empêchoit les Réligieux, dans l'obſervation de leurs Regles & qu'on les gênoit, dans leurs Chapitres, en les obligeant à conferer les Dignitez de leurs Ordres à des Sujets de la République:

publique : le 9. que lors que les Réligieux étoient partagez entre eux, au lieu de leur permettre de s'adreſſer au Nonce du Pape, on les forçoit d'avoir recours au Tribunal Laïque : le 10. qu'on vouloit que ceux qui ſeroient pourvus, en Cour de Rome, ſoit d'un Evêché, ſoit d'une autre Prélature, en obtinſſent le temporel, de la République ; & que tout Evêque préconiſé, par un autre, que par le Cardinal Venitien, ne pût obtenir cette poſſeſſion & que le Siege demeurât vacant : le 11. que l'on vouloit s'ingerer de juger des penſions établies, ſur les Bénefices, & aprouvées, & que les Tribunaux Civils ſoûtenoient ceux, qui les devoient, & qui refuſoient de les payer : le 12. qu'on empêchoit les Ordinaires des lieux de fulminer l'excommunication, dans les cas ordonnez par les Canons : le 13. que ſi quelcun ſe ſentoit appellé à la Religion, & qu'il en prît l'habit, ſur la moindre plainte de ſes parens, on l'en faiſoit ſortir, ſous prétexte de ſéduction ; ou que, ſi on laiſſoit la perſonne dans le Monaſtere, les parens étoient autoriſez à lui retenir ſon bien : le 14. que dans la ville de Veniſe, on laiſſoit vivre en paix les Schiſ-

matiques, les Héretiques, les Concubinaires publics & les Uſuriers; ſans que le Prélat procedât à l'excommunication, ou à aucune peine inflictive. Enfin on ſe plaignoit à Rome, que la République tenoit aſſujettie l'autorité Eccleſiaſtique, dans tous les Chefs de Jurisdiction, qui lui appartenoient légitimement. On joignoit encore à cela la violence, que la République exerçoit, à ce qu'on diſoit, ſur la navigation du Golfe; en faiſant payer des impôts, à ceux qui naviguoient ſur les côtes de la Romagne, & y portoient des vivres, des inſtrumens de fer, du bêtail, du ſel, & à toute autre choſe qui paſſoit par le Golfe.

Ce ſont là, à peu près, les doléances de Rome, où il y avoit, dit le *P. Paul*, beaucoup de paille & peu de grain, & même plus d'ivraie que de bled, & qu'il falloit vanner & cribler, pour les ſéparer; afin que ce qu'il y a de mauvais ne fût pris par inadvertence par quelcun, pour de la bonne nourriture, & n'envoyât des vapeurs au cerveau, ce qui eſt une mauvaiſe qualité propre à l'ivraie. Je ne puis pas entreprendre de dire en détail ce que l'Auteur remarque, ſur châque grief. Il faudroit avoir plus de pla-

ce

ce pour le rapporter, même en abregé, que je n'en ai ici; & ce que dit le *P. Paul* mérite d'être lû, en toute ſon étenduë. Je ne ferai donc que rapporter les remarques générales, qu'il fait ſur ces matiéres.

Toutes ces diſputes, *dit-il*, ſont des productions des derniers Siécles, on n'a pas entendu parler, du tems des Apôtres, de ſemblables conteſtations. Il nâquit auſſi alors des Héreſies, on en vint à des diſcuſſions & à des déciſions, prononcées par quelques-uns des Apôtres, comme par S. Pierre & S. Paul, ou communes à tout le College Apoſtolique, avec l'aſſiſtance des autres Fideles. Alors les controverſes conſiſtoient en des choſes eſſentielles. Comme *il y a néceſſairement des Héretiques*, qui ſont des ombres, qui font plus éclatter la lumiere, & qui l'accompagnent: il faut auſſi que la veritable créance ſe faſſe connoître. Mais on ne lit nulle part dans l'Ecriture, qu'il y ait eu des diſputes, pour des Lois poſitives; & ſi on en trouve quelque choſe dans des tems plus récens, elles ne firent pas grand bruit. S. *Epiphane*, Evêque de *Salamine* en Cypre, ordonna quelques Prêtres, dans le Dioceſe de S.

Chryſoſtome. Archevêque de Conſtantinople, ce qui cauſa quelques diſſention, entre eux. Mais tout ſe réduiſit à ceci, que l'Archevêque dit à l'Evêque: *à cauſe de ce que vous avez fait, Saint homme, je ne crois pas que que vous arriviez en vie, en vôtre Evêché*; à quoi l'Evêque répondit: *je crois, Homme juſte, que vous ne mourrez pas dans le vôtre.* L'un & l'autre fut vrai. Aujourd'hui la choſe ne ſe paſſeroit pas ainſi. Le Prélat, offenſé dans ſa juriſdiction, fulmineroit une excommunication, avec grand fracas, & il faudroit bien des ſatisfactions, pour appaiſer ce different. Il pourroit ſembler, qu'il n'y a que des Eccleſiaſtiques, qui puiſſent s'intereſſer en de ſemblables deſordres. Mais ſi l'on penſe à tous les cas, qui peuvent arriver, on trouvera que les Princes même y peuvent être intereſſez; lors qu'il arrive que l'Excommunié eſt ſujet d'une autre Puiſſance, & que pour obéïr à l'excommunication, il ceſſe de faire ſes fonctions; de ſorte que les Dioceſains demeurent, ſans Paſteur.

On ne peut pas dire que, déja dans les vieux tems, les Papes euſſent peu de zéle pour l'honneur de Dieu; puis qu'ils

qu'ils étoient tous de ſaints hommes & que la plûpart ont ſouffert le Martyre. Aujourd'hui on fait ſeulement paroître du zéle, à l'égard de l'obſervance du Droit Poſitif. Ceux, qui liſent S. Paul, y peuvent voir qu'il décidoit, avec beaucoup d'autorité, des points, qui regardoient la Foi; comme l'obſervation de la Circonciſion, qu'il condamnoit, dans les Galates, & qu'il preſcrivoit quantité de choſes aux Egliſes de la Grece & de l'Aſie; quoi qu'il n'eût pas la Primauté, qu'avoit S. Pierre, & qu'il n'eût pas été fait Apôtre, par Jeſus-Chriſt, pendant qu'il étoit ſur la terre. Cependant toutes ſes déciſions furent approuvées par S. Pierre, & par les autres Apôtres; parce qu'il n'y avoit, entre eux, aucune jalouſie, pour la Juriſdiction. En ce tems-là, on ne s'attachoit qu'à la pureté de la doctrine & aux cérémonies néceſſaires. On ne ſavoit ce que c'étoient que ces Lois poſitives, qui regardent plûtôt le reſpect, que l'on veut que l'on ait, pour les perſonnes & les Dignitez Eccleſiaſtiques, que le ſalut des Chrétiens. Je n'ai pas deſſein de conclurre de là, qu'il ne faut point de Lois Poſitives; il eſt convenable qu'il y en ait, mais moins il y

en aura, plus elles ſeront reſpectées.

Les Apôtres n'ont pas preſcrit grand' choſe, au delà des préceptes qui regardent la Foi; & néanmoins il ſemble qu'il auroit été néceſſaire d'établir, par des Décrets, l'autorité des Evêques, l'étendue de l'obéïſſance, qui leur étoit duë, la diſtinction des Juriſdictions & autres choſes ſemblables, d'autant plus que cet établiſſement étoit nouveau. Cependant ils ne le firent point, & ſuppoſerent que le bon exemple des Evêques ſuffiroit, pour leur attirer l'obéïſſance volontaire des peuples. La multitude des Lois Civiles a été cauſe, qu'on les a nommées *les filets du Fiſc*, parce que plus il y a de Lois, plus il y a d'infractions, & par conſéquent plus de peines pécuniaires. Ainſi multiplier les Lois, c'eſt augmenter le nombre des fautes. Les Payens même ont connu cette verité. Les Locriens ne permettoient à perſonne de propoſer une nouvelle Loi, ſinon la corde au cou; afin que ſi on ne ſuivoit pas ſon avis, il fût étranglé, pour avoir voulu établir une mauvaiſe Loi; car ſi ſa propoſition étoit approuvée, on lui ôtoit la corde. Il n'y avoit que ſept Lois, dans les Iles Baleaires, dont l'une même

même étoit qu'on n'introduiroit point de nouvelle Loi ; & les habitans de ces Iles ſe contenterent de ce nombre de Lois, pendant cinq cens ans. Combien d'exceptions le Concile de Trente n'a-t-il pas miſes aux anciennes Lois ? N'a-t-il pas ôté la défenſe de ſe marier, en certains degrez éloignez de parentage ? Sur quoi je dis que cette défenſe plus étroite d'autrefois étoit bonne, pour le ſalut des Ames, ou non. Si elle étoit bonne, pourquoi la caſſer ? & ſi elle n'étoit pas bonne, pourquoi l'avoit-on introduite auparavant ? On me répondra qu'on l'a caſſée, pour s'accommoder à la foibleſſe humaine. A quoi je replique qu'on reconnoit donc par-là, que la défenſe plus étroite faiſoit plus de mal, que de bien ; &, ſi l'on y prend garde, on trouvera auſſi qu'en toute autre choſe, donner beaucoup de préceptes, c'eſt donner occaſion à beaucoup de pechez. C'eſt là contrevenir à la charité Chrétienne, que les Eccleſiaſtiques doivent, par leur exemple, provigner parmi les Laïques. Ceux qui ſeront moins jaloux de leur Juriſdiction, & du reſpect qui leur eſt dû, paſſeront pour les meilleurs Eccleſiaſtiques, devant Dieu, pour-

vû qu'ils lui gagnent un bon nombre d'ames.

S. Gregoire *le Grand* a débité là-deſſus une verité auſſi ſolide, qu'elle eſt terrible, en ces paroles : „ Celui „ là eſt un mercenaire, qui tient la „ place de Paſteur, mais qui ne cher- „ che point à gagner des Ames *à Dieu.* „ Il ne ſouhaite, que les commodi- „ tez terriennes, il jouït avec plaiſir „ de l'honneur de la Prélature, il ſe „ repaît de profits temporels, il ſe „ réjouït du reſpect, que les hom- „ mes ont pour lui : *Mercenarius eſt, qui locum quidem Paſtoris tenet, ſed lucra animarum non quærit, honore Prælationis gaudet, temporalibus lucris paſcitur, impensâ ſibi ab hominibus reverentiá lætatur.*

Tous les Réligieux tâchent de gagner le Paradis, par la vie que l'on meine dans les Cloîtres ; & en effet on eſt plus aſſuré d'être ſauvé, ſi l'on obſerve exactement ſa Regle. Mais combien de gens ne perit-il pas, dans les Couvens, qui ſe ſeroient ſauvez dans le monde ? Je parle, *dit ici le P. Paul*, à moi-même. Les Réligieux ſe ſont fait beaucoup de devoirs volontairement ; s'ils les accompliſſent, ils méritent & ſe ſauvent ; s'ils les négligent,

gligent, ils pechent & se damnent. Ils se damnent, dis-je, par la multitude des observances, qu'ils se sont imposées volontairement. On peut bien encore dire que quantité de Laïques meurent coupables, en violant des Lois positives; lesquelles pouvoient, si l'on eût voulu, demeurer dans la pure *puissance*, pour parler avec les Scholastiques, sans jamais être réduites en *acte*? S. Paul pouvoit bien dire, à cet égard: *sans la Loi, le péché étoit mort*; car si la Loi n'avoit pas été donnée, tant de gens ne seroient pas peris, dans la desobéïssance. *S. Ambroise* parle encore plus clairement. „ Il y a des gens, *dit-il*, „ parmi nous, qui ont la crainte de „ Dieu, mais elle n'est pas jointe à „ la science. Il s'imposent des Lois „ trop dures, & que la nature humaine ne sauroit supporter. Ils ont de „ la crainte du Seigneur, parce qu'il „ leur semble qu'ils ont soin que la „ bonne maniere de vivre prévaille „ & que l'on pratique la Vertu; mais „ ils sont mal-habiles, en ce qu'ils „ n'ont point d'égard pour la foiblesse „ de la Nature, & qu'ils ne pesent „ point la possibilité de certains de- „ voirs. *Sunt in nobis, qui habent ti-*

timorem Dei, ſed non ſecundùm ſcientiam, ſtatuentes duriora præcepta, quæ non poſſit humana conditio ſuſtinere. Timor Domini in eis eſt, quia videntur ſibi conſulere diſciplinæ, opus virtutis exigere; ſed inſcitia in eis eſt, quia non compatiuntur naturæ, nec exiſtimant poſſibilitatem. Je ſuis obligé de dire avec David: „ Mettez, Seigneur, une „ garde à ma bouche & une porte, „ qui environne mes levres : *pone, Domine, cuſtodiam ori meo & oſtium. circumſtantiæ labiis meis.* Je crains d'en dire trop, & mon génie me porteroit à ne dire, que peu de choſe, pour n'offenſer perſonne; mais pour rendre à la Verité ce qui lui eſt dû, on ne peut pas entiérement ſe taire. Quiconque lit les Canons anciens & modernes, n'y trouve rien de plus généralement déteſté, après l'Héréſie, que la peſte de la Simonie, & cela avec beaucoup de raiſon. Comme dans l'Ancienne Loi, la premiere choſe, dont il eſt parlé, eſt le péché d'Adam: de même dans la Nouvelle, on trouve, au commencement de la prédication de l'Evangile, par la Judée, l'hiſtoire de la méchanceté de Simon le Magicien, qui demanda d'être fait participant du S. Eſprit,

pour

pour de l'argent, & de qui ce peché prit ſon nom de *Simonie.*

Cette Simonie donc, ſi fort déteſtée & ſi fort défendue, dans les anciens Canons, & dans les Conciles, & particulierement en celui de Trente, comment, je vous prie, la peut-on cacher? Elle paroît aux yeux de tout le monde, & l'on ſait, par le rapport de toute la Chrétienté, combien coûtent les Bénefices, les Prélatures & les Evêchez? Ces bons Peres, qui ont fait les ſtatuts, prévirent bien que la ſubtilité humaine pouvoit donner le nom de juſte récompenſe à la peine de faire les Bulles & les Signatures; & pour éviter la fraude, ils ordonnerent que pour les Bulles, ni pour le Seau, ni pour la procuration & l'expedition des Brefs, on ne pourroit pas plus exiger, ni payer plus de la huitiéme d'un Denier d'or. Comment, après cela, concilier la Loi avec la pratique, le commandement avec l'obéïſſance? Je ne voudrois pas donner, pour réponſe, la Maxime vulgaire, *qu'il n'y a point de plus grand mal, que le mal même*; c'eſt à dire, qu'en Cour de Rome la Simonie n'eſt pas un peché. Celui qui ſeroit aſſez imprudent, que de l'aſſurer, n'auroit guére de con-

connoiſſance des Jugemens Divins, dans leſquels il n'y a point de diſtinction de perſonnes, & où le Noble, & le Roturier; le Prince, comme le Sujet; le Pape, comme tout autre Prélat, paſſe également par le crible. S'il y avoit quelque difference, entre eux, elle ſeroit deſavantageuſe, pour celui qui ſeroit d'autant plus obligé à l'obſervation des Canons, que ſa Dignité eſt plus relevée, que les autres.

Quelcun me dira peut-être, que ces conſiderations n'appartiennent pas au ſujet, dont il s'agit, & que je fais paroître un eſprit mal diſpoſé, pour la Cour de Rome; quand je trouve occaſion de la tourner en ridicule, en racontant des choſes, qui lui ſont préjudiciables. Mais on ſe tromperoit, dans cette penſée, & l'on verra, dans un moment, que ce diſcours n'eſt pas malin, mais néceſſaire. Les Courtiſans du Pape cenſurent, de tems en tems, les Princes, & particulierement la Séréniſſime République de Veniſe, parce qu'ils obſervent peu les Canons; & prétendent que cette inobſervance eſt non ſeulement un peché, mais une opiniâtreté très-odieuſe & digne de Cenſure & d'Excommunication. Comment peuvent-ils ſe perſuader qu'ils obli-

obligeront d'obſerver exactement des Canons, qu'ils négligent eux-mêmes, ou qu'ils éludent par des raiſons très-peu apparentes ? Le mal eſt toûjours mal & le Pape n'a pas une voie plus large, pour ſe ſauver, à l'égard de ſes actions perſonnelles, qu'un autre Chrétien. Si cette Simonie, ou cette apparence de Simonie, ou ſi même le ſeul effet de la Simonie eſt un peché, dans un pauvre Prélat; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même, dans le premier des Prélats? C'eſt là imiter les Médecins, qui donnent des remedes & des bruvages, dans les moindres incommoditez, & qui n'en prenent point eux-mêmes.

Ces réflexions ne ſont nullement pour noircir la Cour de Rome, mais pour diminuer la force des Canons, en des matieres poſitives ; en vertu de laquelle elle prétend obliger ceux, qui ne les ont point faits ; pendant que ceux, qui en ſont les Auteurs, ne les obſervent point. Il eſt viſible que ſi ces Canons admettent des explications, qui diſpenſent de les obſerver, ou qui exemptent quelcun de le faire; on ne doit pas excommunier les Princes, ſi quelques-uns n'obéïſſent pas à cet égard, parce qu'ils y ont

trouvé

trouvé quelque choſe de préjudiciable à leurs Etats. Les Canons ſont des réglemens d'Eccleſiaſtiques, qui les ont faits en leur faveur; & vouloir que quelcun faſſe des Lois, à ſon avantage, & oblige de les obſerver, non ſes Sujets, mais des Princes indépendans, eſt une prétenſion exceſſive; & l'execution ne peut venir, que d'une obéïſſance aveugle, ou même d'un entier aveuglement, en ceux qui s'y ſoumettent. On me dira que dès qu'un Concile a décidé, châque Prince, qui l'accepte, ſe ſoumet à ſes conſtitutions. Je réponds à cela, qu'il faut l'entendre, ſi l'obſervation n'en eſt pas préjudiciable à leurs Etats. On ne doit pas ſuppoſer que perſonne veuille ſouffrir du dommage, pour accommoder un autre. Cependant ſi un Prince refuſe de recevoir les Canons d'un Concile, on dit que c'eſt un opiniâtre, & un infracteur des Lois Canoniques.

Je voudrois bien ſavoir pourquoi l'on accorde des Indults & des Privileges, plûtôt à un Prince, qu'à un autre, moyennant quoi les uns évitent ſans peché l'obſervation des Canons, pendant que les autres pechent de ne les pas obſerver. Le peché donc, ou

eu la condamnation ſpirituelle, doit dépendre de la diſgrace de la Cour de Rome: & nous pourrions croire que Dieu autoriſe les paſſions de cette Cour, pour ſauver les uns, ou damner les autres; quoi que tous aient été rachetez, par le même prix infini du ſang de ſon Fils!

L'Egliſe Greque ne donne jamais aucune diſpenſe. Si quelcun prie un Prélat de le décharger d'un fardeau, ſous prétexte de ne le pouvoir porter, à cauſe de ſa foibleſſe; le Prélat lui répond, que ſi cette foibleſſe eſt réelle & s'il parle ſincerement, Dieu l'excuſera de ce qu'il ne ſe charge pas de ce fardeau; mais qu'il n'eſt pas bien de relâcher la Diſcipline, comme ſi la même Loi délioit l'un, & lioit l'autre; Que s'il eſt dans un cas, où le Légiſlateur l'eût exempté, ſuppoſé qu'il l'eût prévu, il peut en bonne conſcience ſe diſpenſer de faire ce dont il s'agit, parce que Dieu ne demande pas de nous l'impoſſible; mais que s'il étoit dans un cas, où il ne ſeroit pas diſpenſé d'obéïr, ſi l'on eût prévu ce cas, s'il demandoit cette diſpenſe par grace particuliere & par privilége; il ne doit pas prétendre que Dieu ſera partial en ſa faveur, lui qui

eſt

eſt le même, à l'égard de tous. C'eſt ainſi qu'ils parlent, & ſoit à cauſe de cela, ſoit à cauſe de la pauvreté de leur Egliſe, ou parce qu'ils ne s'attribuent aucun domaine ſéculier, on ne voit point de nouveautez parmi eux, & ils demeurent conſtamment dans le même ſentiment.

Avant que le Pape eût un Domaine ſéculier, il étoit ſatisfait de la ſimplicité de la Foi, & de l'uſage reſpectueux des Sacremens; mais devenu Seigneur Séculier, par la généroſité des Princes; au lieu de moderer en lui même l'envie de commander, il l'a plus augmentée; en ſorte que non content de ſon empire despotique, dans ſon Etat Temporel, & de l'empire ſpirituel, par rapport aux Oracles de la Foi, il voudroit encore commander dans les Etats d'autrui, par des Maximes ſéculieres.

Lors qu'un Prince Séculier déclare, pour raiſon d'Etat, la guerre à un Prince, qui eſt ſon pareil; il n'eſt reſponſable de ſa conduite, qu'à ſa propre conſcience & qu'au jugement de Dieu. Il n'eſt pas pour cela ſujet aux cenſures du Pape, qui ne peut, comme pere commun, faire autre choſe, que défendre le plus foible, proteger celui

celui qui a raiſon, & s'oppoſer à celui qui a tort. D'ailleurs le Pape n'a jamais excommunié perſonne, pour une guerre injuſte. Au contraire, ſi un Prince prétend avoir droit, ſur quelque partie de l'Etat Eccleſiaſtique, qui eſt tombée entre les mains de l'Egliſe, ou par dévolution, qui n'eſt pas encore complette, ou par quelque ancienne uſurpation, & qu'il employe la force, le Pape procede d'abord à l'Excommunication. Quand ce Prince, ne pouvant rien obtenir, par voie de négociation, tâche de ſe faire juſtice par les armes ; ou entreprend de faire la même choſe, contre un Prince, qui eſt en tout, ou en partie, feudataire de l'Egliſe; le Pape ſe met d'abord en campagne, en employant les Monitoires, & en ſuite une Excommunication formelle ; ſi l'aggreſſeur eſt foible, ou embarraſſé avec d'autres, en ſorte qu'il ne puiſſe pas oppoſer la force à cette injure, ni en appeller à la déciſion de l'épée, ce qui lui donneroit lieu de faire une plus grande figure ; Que veut dire cette diverſité de procedure, & ce mélange d'armes ſpirituelles & temporelles ? Si l'Excommunication eſt miſe en œuvre, pour empêcher l'Injuſtice, pourquoi envahit-

hit-on des Etats, qui, pour le temporel, ne reconnoiſſent point le Pape? Quand une médecine eſt bonne & ſalutaire, la vraie charité oblige de l'employer pour guérir tous les malades. La donner à l'un & la réfuſer à l'autre fait voir qu'on veut conſerver la vie à l'un, & qu'on ne ſe met guére en peine de la mort de l'autre. Il faut avouër que cette diverſité vient du Domaine temporel, que le Pape occupe, & que s'il ſe trouvoit encore dans l'état, où il a été au commencement, il n'employeroit que les armes ſpirituelles.

On tient pour une Maxime aſſurée, parmi les Politiques, que quand un Prince en attaque un autre, cet autre a droit non ſeulement de repouſſer l'aggreſſeur, mais encore de le dépouiller de ſes Etats, & de les retenir, au moins en partie; comme aquis, par le droit de la guerre. Le *P. Paul* demande là deſſus, ce qui arriveroit, ſi quelque Duc Feudataire du S. Siege, en attaquoit un autre, qui ne le ſeroit pas, & qu'il fût vaincu, & dépouillé de quelque partie de ſes Etats, qu'il tiendroit de l'Egliſe? s'il faudroit qu'il la rendît, ou s'il la garderoit? Il eſt perſuadé que s'il ne la rendoit, il

ſeroit bien-tôt excommunié, contre l'uſage du reſte de la Chretienté; comme il arriva à la République de Veniſe, en MCCCCXC. du tems de Sixte IV. Ayant défait le Duc de Ferrare & pris cette ville, dans la penſée de la garder, le Pape frappa la République d'un Interdit, qui l'obligea de la rendre.

Les Lois poſitives & les Canons ſont, ſelon le *P. Paul*, comme une armée, qui ne coûte rien au Pape & qu'il entretient, pour ſon avantage; dont il ſe ſert, quand elle favoriſe ſes interêts, & qu'il congedie, quand elle lui eſt contraire. *S. Antonin*, Archevêque de Florence, en rapportant les préjudices, que cauſe l'Excommunication Majeure, dit qu'un Excommunié ne peut être élevé à aucune Dignité, ou Charge Eccleſiaſtique, à peine de nullité; & qu'il peut encore moins prendre femme, ſans peché. Dans la Bulle *in Cœna Domini* le Pape excommunie toutes les Héreſies & leurs fauteurs. Dans une Extravagante, rapportée par le même *S. Antonin*, il y a une excommunication contre ceux, qui prétendroient être élus Papes, quoi qu'ils euſſent eu moins des deux tiers des voix des Cardinaux

préſens; & c'eſt, ſelon lui, le ſeul défaut qu'on puiſſe reprocher à un Pape élû. Du reſte, s'il étoit Héretique, l'Election demeureroit valide, pourvu qu'il fût prêt à s'en corriger; & en vertu de cela, *Eneas Silvius* fut élû Pape, ſous le nom de Pie II. quoi qu'enſuite il condamnât quelques uns de ſes Ecrits, comme infectez d'Héreſie & ils ſont en effet dans l'Index des Livres défendus. Sur quoi le *P. Paul* dit que, ſi tout Héretique eſt excommunié, dans la Bulle *in Cœna Domini* & s'il devient par-là inhabile aux Dignitez Eccleſiaſtiques; un Pape élu Hérétique ne peut pas paſſer pour légitimement élu, puis qu'il eſt par-là inhabile à toute Prélature, même à une Cure de Village. Qu'on réponde à cela tout ce que l'on voudra; je dirai toûjours, *ajoûte-t-il*, que ces Excommunications, fulminées, en vertu de Lois Politiques, ſont comme les Canons; qui font beaucoup de bruit, mais qui bleſſent peu de gens.

Voilà les raiſons générales du *P. Paul* contre l'Interdit, auquel la République de Veniſe, fut ſoumiſe par Paul V. Il répond enſuite, avec beaucoup de ſolidité, à toutes les objections; que les Partiſans du Pape pouvoient faire

faire à cette République; mais je ne puis pas m'y arrêter, & il vaut mieux qu'on les lise dans l'Original, en toute leur étendue.

ARTICLE. III.

Dictionnaire Historique & Critique, par Mr. PIERRE BAYLE. *Troisiéme Edition revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* A Rotterdam chez Bohm MDCCXX. en 4. Volumes in folio, qui ont 4242. pages en tout, en comptant les Titres, les Préfaces, les Additions & les Index. Se trouve à Amsterdam chez *les Freres Wetstein.*

ON peut bien croire qu'on ne met pas le titre de ce Grand Ouvrage, pour en parler au long. Il est trop connu pour cela, puis qu'il y en a eu deux Editions, avant celle-ci; dont la premiere parut à la fin de l'année MDCXCVI, & la seconde au commencement de l'année MDCCII. la premiere en 2. Volumes & la seconde en 3. Celle-ci en a 4. mais qui ne sont pas si épais que ceux de la seconde & qui par conséquent peuvent être

maniez plus facilement. Les pages de la troiſiéme ſont plus larges & plus longues, que celles des prémieres, ce qui a fait, qu'encore qu'il y ait de grandes additions, le nombre des pages n'eſt pas fort augmenté.

L'Auteur après avoir donné la ſeconde Edition au Public, ne laiſſa pas de travailler à ramaſſer des matieres, pour en faire un Supplément; & il avoit déja fait un nombre conſiderable d'articles, que l'on voit ici, en leurs places, ou à la fin du IV. Tome. Il y a apparence, qu'il auroit fait, avec le tems, de plus longues remarques ſur ces Articles, ſelon ſa méthode; ſoit pour verifier ce qu'il dit, ou remarquer les fautes, que d'autres avoient commiſes dans les faits, qui s'y rapportent; ſoit par forme de digreſſion, qu'il appelle, en quelque part, ſa *figure favorite*. Il avoit l'art d'y rappeller ce qu'il vouloit & qui valloit ſouvent mieux, ou qui étoit plus curieux, ou plus ſingulier, que la matiere principale. Il avoit corrigé, ſur la II. Edition, quantité de fautes; qui y étoient demeurées, par la négligence des Correcteurs, ou des Imprimeurs; ou par quelque inadvertence, qu'il n'avoit pu lui-même éviter, dans un auſſi grand

Ouvra-

Ouvrage, & qui ne lui doit pas être reprochée. Il avoit ordonné, par son Testament, qu'on remît entre les mains de feu M. *Léers*, son Imprimeur, l'exemplaire corrigé de sa main; avec une cassete, où il conservoit ses Additions, afin qu'on les publiât, quand on le trouveroit à propos.

Mr. *Léers* ayant vendu son fonds à Mr. *Bohm* & Compagnie, lui remit cet Exemplaire corrigé & ce qu'il vouloit, qu'on y ajoûtât; qui a été mis fidelement, en cette Edition, & qui la rend plus recommandable, que les précedentes. Si l'Auteur avoit plus vêcu, il y auroit, sans doute, beaucoup plus ajoûté, & il avoit même déja mis des renvois à des Articles, qu'il avoit résolu d'y faire, mais qui ne se sont pas trouvez dans ses papiers. C'est ce qu'on peut voir, par un exemple, que j'ai rencontré, par hazard, en cherchant s'il ne disoit rien du *P. Paolo Sarpi*, dont je viens de parler, dans l'Article précedent. A la Lettre P. il met *P. Paul*, & renvoye son Lecteur à *Sarpi*, mais ce dernier nom ne se trouve point, dans ce Dictionnaire. Si l'on se donnoit la peine de chercher tous les renvois, on en trouveroit peut-être d'autres exemples.

Pendant qu'on travailloit à cette Edition à Rotterdam, on en a fait une à Geneve, ſur l'exemplaire de la ſeconde, non corrigé ; & pour lui donner plus de cours, on a débité que les additions & les corrections, dont on parloit en Hollande, étoient d'un homme tout different de Mr. *Bayle*, qui n'avoit rien laiſſé de tout ce qu'on y promettoit. On remarque là-deſſus, dans la préface de cette Edition, que l'Auteur avoit bien des idées toutes particulieres & un ſtile, qu'il ſeroit fort difficile d'imiter, ſur tout dans un diſcours un peu long ; ſi bien qu'il n'y avoit qu'à produire cet Ouvrage, pour faire voir que ces bruits étoient mal fondez. D'ailleurs M. *Baſnage*, que Mr. *Bayle* avoit fait ſon Exécuteur teſtamentaire, & qui connoît ſa main, eſt encore vivant, & on ne peut lui conteſter ce qu'il a vu & tenu entre ſes mains & remis en celles de Mr. *Léers*, qui lui en donna ſa décharge. Outre cela, il y a pluſieurs des Amis de l'Auteur, qui étoient accoûtumez à lire ſes Lettres, qui ont donné au Libraire une atteſtation, par laquelle ils atteſtent que ces corrections & additions ſont veritablement de la main de l'Auteur, qui étoit facile

cile à reconnoître, & très-difficile à imiter.

Il avoit promis, comme je l'ai dit, de donner ſon Supplément à part, afin de n'obliger perſonne à acheter deux fois le même Ouvrage ; mais comme on l'a contrefait à Geneve, & qu'on auroit pû profiter des corrections & des additions, en imprimant promtement ce ſeul Volume à part ; l'interêt du Libraire l'a obligé à n'avoir plus d'égard à la parole que Mr. *Bayle* avoit donnée au Public. Il les a inſerées dans les endroits, où elles devoient être, ſelon les Articles, où elles ſe rapportoient, ou ſelon les Lettres de l'Alphabeth. Il a même fait marquer les Additions, qui avoient été faites dans la 2. Edition, par une marque particuliere, & celles de la troiſiéme, par une autre. Ceux qui voudront ſavoir les Articles ajoûtez n'ont qu'à recourir à la liſte, qu'on en a miſe immédiatement avant l'Index Général tout l'Ouvrage. On a auſſi rangé les Notes, de maniere qu'elles finiſſent avec châque Article, au lieu qu'auparavant une partie s'étendoit ſouvent bien loin, ſous un autre.

Comme on avoit communiqué à Mr. *Bayle* quelque peu d'Articles, pen-

dant ſa vie, & qu'on les a trouvez, parmi ſes papiers; on a cru les devoir ajoûter à la fin, tels qu'ils étoient. Ils ne ſont pas en grand nombre, ni de conſéquence. Enfin il y a diverſes Remarques Critiques, ſur quelques endroits, qui ont été communiquées, comme on dit, par diverſes perſonnes. Ces Remarques contiennent des fautes commiſes par Mr. *Bayle* ſur quelques faits, & des additions pour quelques autres. Si on vouloit examiner avec exactitude ces Volumes, on trouveroit un bien plus grand nombre de fautes, comme on le peut voir par la Vie de *M. Antonio Campano*, que nous avons donnée, dans le Tome XIV. de la *Bibliotheque Choiſie*. Mais c'eſt ce qu'il faut laiſſer faire à des gens de loiſir, & fournis des Livres néceſſaires pour cela.

Mais quoi qu'il en ſoit de ces fautes, on ne peut pas n'eſtimer point la diligence & le travail de Mr. *Bayle*, par rapport à cela. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût autant à louër du côté du Scepticiſme, & des difficultez qu'il prenoit plaiſir à faire ſur la Religion; c'eſt-à-dire, qu'après s'être trompé à divers égards en cela, il en fût revenu, au lieu de s'emporter contre ceux qui

qui le lui ont montré. Mais quoique les Sceptiques disent des Dogmatiques, il est certain que les derniers, quelque entêtez qu'ils paroissent de leurs sentimens, sont encore plus faciles à gagner par des raisons; que les premiers qui se font honneur de douter, lors qu'il n'y en a pas le moindre sujet. Les Sceptiques, quoi qu'ils en disent, ne recherchent point la Verité, parce qu'ils se sont entêtez de soûtenir qu'on ne la trouvera jamais; comme on l'a assez fait voir, dans ce Tome XIV. de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, en donnant l'extrait des Ouvrages de *Sextus l'Empirique*. Pour revenir à l'Auteur du Dictionnaire, je suis surpris qu'il n'ait jamais fait l'analyse de cet Auteur, qu'il cite quelquefois. Il auroit parlé, à cette occasion, plus à propos & plus commodément du Scepticisme; que sur l'article de *Pyrrhon*, dont il ne nous reste aucun Ecrit.

Il ne faut pas oublier d'avertir les Lecteurs que s'il ne voit pas, à la fin du IV. Tome, l'Article de *David*, qui étoit à la fin du III. de la 2. Edition, il le trouvera, dans le corps même de l'Ouvrage, à la lettre D. où il y a deux articles de *David*, l'un tel qu'il étoit à la fin du III. Tome, &

l'autre corrigé, comme l'Auteur l'avoit publié, conformément à la promesse, qu'il avoit faite au Consistoire de l'Eglise Françoise de Roterdam. Le Libraire ayant craint que, si l'on croyoit que ce Dictionaire eût été mutilé, dans la seconde Edition, comme on s'en pourroit assurer, en lisant le nouvel article de David & en le comparant avec le précedent, le débit en fût moindre, permit bien à Mr. *Bayle* d'y faire les changemens, qu'il trouveroit à propos, pour tenir sa parole au Consistoire; mais il crut avoir droit de le mettre aussi, comme il avoit été, parce qu'il ne s'étoit point engagé à y faire aucun changement. Si Mr. *Bayle* n'y consentit point, on ne peut pas le blâmer de ce qui se fit, contre son consentement; autrement on auroit sujet de dire, qu'il auroit donné le change au Consistoire. Si le Libraire le fit de sa tête, c'est à sa mémoire qu'il faut s'en prendre & non à celle de l'Auteur. Il nous dit, dans la Préface de la seconde Edition, „ qu'il y avoit une sorte de correc- „ tions, qu'il avoit faites, comme „ d'office & en conséquence d'un „ engagement dont le Public fut in- „ formé (*Dans une Lettre touchant ce qui*

qui s'étoit passé dans le Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, au sujet du Dictionaire Critique. On trouve cette Lettre aux pages 3035. & 3036. *de cette troisiéme Edition.*)
„ Je m'y suis conduit, avec tout le
„ soin possible & avec une très-forte
„ intention de satisfaire les mécon-
„ tens. J'ai retranché, pour cet effet,
„ tout ce que l'article de *David* pou-
„ voit contenir de *desagréable*. C'est ainsi qu'il qualifie lui-même des Propositions, que les *qualificateurs* du Consistoire appelloient, pour le moins, *scandaleuses*. Si Mr. *Bayle* avoit eu plus de connoissance de la Religion Judaïque & de la Chrétienne, il se seroit, sans doute, exprimé tout autrement. Mais ce n'est pas à moi à le redresser ici, ni à l'accuser. Il en est allé rendre compte à Dieu, depuis plusieurs années; & il ne nous reste à souhaiter, sinon qu'il ait obtenu pardon de tout ce qu'il a dit, dans cet Ouvrage & en quelques autres, au préjudice de la Religion. Les démêlez que j'ai eus, en particulier, avec lui, sont imprimez en plusieurs Tomes de la *Bibliotheque Choisie*; & comme ils ne me permettent pas de louër ce que je crois blâmable, ils ne m'o-

bligent pas non plus de censurer ce qu'il peut y avoir de bon. J'avois eu quelque dessein, pendant sa vie, de faire un *Anti-Dictionaire* pour ainsi dire; où j'aurois refuté ce qui me paroissoit devoir l'être, & suppléé une infinité de choses, qui y manquent; ce que j'aurois pu faire, en assez peu de tems; mais après sa mort, j'ai crû devoir m'occuper à quelque chose de meilleur.

ARTICLE IV.

BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE *de la* FRANCE, *contenant le Catalogue de tous les Ouvrages, tant imprimez, que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport, avec des notes Critiques & Historiques, par* JAQUES LE LONG, *Prêtre de l'Oratoire, Bibliothecaire de la Maison de Paris.* A Paris MDCCXIX. in folio, qui a 1124. pagg. avec la Préface & les Index. *Se trouve chez les Freres Wetstein.*

ON voit assez, par ce seul titre, quel est le but & l'utilité de ce grand

grand Recueuil, qui a été fait pour l'uſage de ceux qui veulent s'inſtruire de l'Hiſtoire de France en général, ou de quelque partie de cette même Hiſtoire, & ſur tout pour ceux qui la voudroient écrire.

Cette Bibliotheque eſt diviſée en quatre Livres, dont le I. contient les préliminaires de l'Hiſtoire de France; c'eſt à dire, tous ceux qui ont écrit de la Géographie de France, ſoit en général, ſoit en particulier, ou qui en ont fait des Cartes, ou qui ont décrit quelques choſes, qui concernent la France en général; le II. l'Hiſtoire Eccleſiaſtique: le III. l'Hiſtoire Politique; le IV. la Civile. On voit le plan de châque Livre, dans la Préface, qui le précede & celui de tout l'Ouvrage, dans la Table des Chapitres, qui eſt après cette Préface.

Il a ſuivi tantôt l'ordre des tems, tantôt l'ordre alphabethique, ſelon que l'un de ces deux ordres convenoit mieux à ſon ſujet; par exemple, l'ordre Chronologique, pour les Hiſtoires des Evêques d'un même Siege, & pour celles des Rois & des Chanceliers de France, qui font toutes enſemble un corps d'Hiſtoire. Mais il a préferé l'ordre Alphabethique dans

la liſte des Vies des Saints, celles des perſonnes du ſecond ordre du Clergé, celles des Marêchaux de France, des Savans, des Dames célébres; parce que ces ſortes de Vies n'ont pas entre elles un ordre néceſſaire.

Les titres des Livres ſont précedez d'un numero, dont il n'y a qu'une ſeule ſuite, dans tout l'Ouvrage; pour faciliter les citations & les renvois, dans le corps du Livre, & dans les Tables. Il y a à la fin ſept Tables, la 1. eſt des noms des Auteurs, en ordre Alphabethique: la 2. des lieux, dont on rapporte les Hiſtoires; la 3. des Manuſcrits, qui y ſont rangez ſelon l'ordre des matieres; la 4. des Hiſtoires générales, ou qui contiennent au moins l'Hiſtoire des deux Regnes; la 5. des noms de ceux, dont on a compoſé la vie, l'éloge, ou l'oraiſon funebre; la 6. des livres intitulez *Mémoires*; la 7. des Hiſtoires Romaneſques, ou ſuſpectes de déguiſemens & de fauſſetez, avec quelques Poëmes Hiſtoriques. Il y a des avis, au devant de pluſieurs de ces Tables, qui en expliquent l'uſage; de ſorte qu'il ne manque rien, pour rendre facile l'uſage de ce grand Recueuil.

Le P. *le Long* marque enſuite, dans ſa Préface, les ſavans hommes dont les

les lumieres lui ont ſervi, pour fixer les années des regnes des Rois de la premiere & de la ſeconde race; ce qui eſt un point de Chronologie, qui n'a pas fait peu de peine à ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire de France. Il met auſſi, dans la ſuite de ſa Préface, de quelles Bibliotheques & de quels Cabinets, il a tiré la connoiſſance des pieces Manuſcrites & Imprimées, qui regardent la même Hiſtoire, lors que la rareté de ces Livres l'a demandé.

Pour les jugemens & les notes Critiques, qu'il a miſes après les noms des Hiſtoriens, dont il parle; elles ne contiennent quelquefois que les années où commencent, & celles où finiſſent leurs Hiſtoires, quand il n'en eſt pas fait mention dans leurs titres; mais quelquefois il s'étend un peu plus. Il remarque ordinairement, ſur tout lors qu'il parle la premiere fois des Ouvrages d'un Auteur, l'année de ſa mort, ou du moins le tems auquel il a fleuri. S'il eſt anonyme, il en met ſouvent le nom, & s'il eſt pſeudonyme, il le démaſque. Il indique auſſi toûjours les Bibliotheques, où ſe conſervent les Manuſcrits, dont les tîtres ſont citez, & il marque avec ſoin les recueuils, où ſe trouvent les pic-

pieces, qu'il en a tirées. On verra, dans ſa Préface, qui ſont ceux, dont il y a tiré le plus de ſecours, & les lieux où les Livres imprimez & les Manuſcrits, dont il parle, ſe trouvent.

Le P. *le Long* me fait l'honneur de me mettre parmi ceux, qui ont fait quelque choſe, qui regarde l'Hiſtoire de France; mais je vois que je ne lui ſuis pas aſſez connu, non plus que ce que j'ai fait.

Au nombre 4736. il met des Remarques que j'ai faites dans le XX. Volume de la *Bibliotheque Choiſie*, ſur la vie & ſur les Ouvrages de *Sulpice Severe*; à l'occaſion de l'Edition de cet Auteur, qui ſe fit à Leipſig en MDCCIX. Ce n'eſt pas un Ouvrage, qui ait été imprimé à part, où il y ait dans le titre : *Remarques ſur la Vie & les Ouvrages de Sulpice Severe, par Jean le Clerc de Geneve*; comme on le pourroit croire, ſur cet endroit du P. *le Long*. Quoi que je n'aye point honte de ma patrie, je ne la mets pas ainſi après mon nom, ſur tout en un Ouvrage François. On jugeroit preſque par là que je ſuis mort, il y a long-tems, & que ma patrie n'étoit pas bien connue.

De même ſur le nombre 5334. il met

met entre mes Ouvrages : *Abregé de la Vie du P. Thierry Ruinart, par Jean Le Clerc de Geneve*; parce que, dans le Tome XXVI. de la même *Bibl. Choisie*, en parlant des *Acta Martyrum* publiez par le P. *Ruinart* & imprimez de nouveau ici, j'employai trois pages & demie à parler de lui & de ses Ouvrages, & cela tiré de la Préface de ce Livre.

Sur le nombre 13962. il fait cette remarque Critique sur la Vie du *Cardinal de Richelieu*, que j'ai publiée : *Cette Histoire, qui ressemble bien une Satyre, est de Jean Le Clerc de Geneve, Ministre Arminien, à Roterdam.* Je n'ai jamais été Ministre à Roterdam, & tous ceux, à qui j'ai l'honneur d'être un peu connu, savent qu'il y a plus de trente ans, que je suis établi à Amsterdam, & que je n'en ai bougé, depuis que je suis arrivé en Hollande. Il y a bien des gens à Paris, qui le savent aussi bien qu'ici. Je n'ai jamais pris de titre, dans mes Ouvrages, non plus qu'une infinité d'autres gens de Lettres, ni n'en prendrai. Je laisse à d'autres cette sorte d'ambition. Pour ce qui regarde la *Satire*, il faut que le P. *le Long* donne ce nom à toutes les Histoires, qui racon-

tent

tent le mal, comme le bien, quand elles parlent de gens, en qui le bien & le mal ſont mêlez; ſans diſſimuler, ni excuſer ce qui eſt blâmable, & ſans oublier de louër ce qui eſt bon. Je m'en rapporte, à cet égard, aux perſonnes intelligentes.

Il y a à la fin de ce Volume des *Mémoires Hiſtoriques ſur quelques Hiſtoriens Modernes de France*, qui ſont *Du Haillan*, *Belleforêt*, *De Serres*, *Du Chêne*, les Freres *de Ste. Marthe*, *Du Pleix*, *Labbe*, *le Laboureur*, les Freres *Godefroi*, *Mezeray*, *Varillas* & *de Courtilz*. Sur l'article de *Du Chêne*, il y a deux Mémoires, l'un ſur le Projet de faire un nouveau recueuil des Hiſtoires de France, & l'autre ſur le Projet de publier les Actes Publics, qui concernent la même Hiſtoire. Le premier de ces Mémoires eſt de *Charles du Freſne du Cange*, & le ſecond de Mr. l'*Abbé des Thuilleries*, touchant le recueuil des Actes, auquel Mr. le Chancellier d'*Agueſſeau* avoit deſſein de faire travailler, en MDCCXVII. Ce ſont de vaſtes entrepriſes, & qui ne ſont pas faciles à executer. Dans l'article de *Mezeray*, on ne lui reproche pas ſeulement ſon mauvais ſtile, mais encore la liberté qu'il prend de cen-

cenſurer ce qui lui paroiſſoit cenſurable, quoi qu'aprouvée par d'autres. Mr. *Amelot de la Houſſaie* avoit dit, en une de ſes Notes ſur *Tacite*, que *Mezeray* a donné une Hiſtoire ſincere à la France & a laiſſé dans ſes Ecrits une aſſez vive image de l'ancienne liberté. *Chapelain*, dit nôtre Auteur, *apprehende qu'il ne l'ait pouſſée trop loin; ce qui lui a fait dire, dans un Mémoire MS.* „ qu'il eſt à craindre „ que cet Hiſtorien, à force de vou- „ loir ſe montrer libre, dans ſes ju- „ gemens & dans les partis qu'il épou- „ ſe trop facilement, ne penche vers „ le Satirique, & ne faſſe tort aux „ Particuliers, en voulant inſtruire le „ Public." Ce ſont de bonnes leçons, pour changer les Hiſtoires en pures flateries, en diſſimulant le mal, ou en l'extenuant, pour maltraiter le bien, ou le ſupprimer; de peur d'offenſer quelcun. Ce ne ſont pas là les idées, que les Payens mêmes nous ont données de l'Hiſtoire. Ce ſont des ſentimens dignes de l'Auteur de *la Pucelle*. *Chapelain* ſe plaint encore de lui, dans le même Mémoire, „ qu'il „ ne paroît pas toûjours équitable en- „ vers les Puiſſances, & qu'il s'érige „ lui-même, en Juge ſévere des deſ-

„ ſeins

„ ſeins & des actions des Grands, „ ſans ſonger s'il a aſſez de lumieres, „ pour cela.“ Si *Chapelain* parloit des Puiſſances & des Grands, qui ſubſiſtoient & qui vivoient encore; il avoit raiſon. Le repos de la Societé Civile demande qu'on ſe taiſe & que l'on obéïſſe. Mais dès que ceux, qui ont joüé les plus grands rolles, ne paroiſſent plus ſur la Scene; il eſt permis de juger de leur conduite certaine & conſtante, par les monumens, qui nous en reſtent; conformément aux lumieres invariables de la vraie Politique & de la bonne Morale: comme l'ont fait les Anciens, en qui il y a eu ſouvent plus d'amour de la Verité & plus de généroſité, qu'en bien des Chrétiens, de ces derniers tems; qui ne ſont que des flatteurs & qui trahiſſent la Verité, qu'ils ſavent, ſous de mauvais prétextes.

Le P. *le Long* cite auſſi Mr. *Bayle*, à qui il fait dire que *Mezeray* eſt de tous les Hiſtoriens celui, *qui favoriſe le plus les peuples contre la Cour.* Il marque la Note C. ſous le nom de Henri III. où je n'en trouve rien; mais s'il n'étoit pas permis, du tems de *Mezeray*, de dire la verité de Henri III. & de ſes Prédeceſſeurs, il ne faut

plus

plus parler d'écrire l'Hiſtoire, & le bon P. *le Long* a bien pris de la peine inutilement de faire un Catalogue immenſe de ce qui peut ſervir à faire une Hiſtoire de France; où il ne ſera pas permis de parler des oppreſſions du Peuple, de peur de paſſer pour Républicain. Il eſt vrai que *Mezeray* a ſouvent parlé des impôts mis ſur les peuples, pour des diſſipations, & non pour des dépenſes utiles & néceſſaires pour le bien de l'Etat; & qu'il a blâmé quelquefois l'abus, que quelques Princes, ou leurs Miniſtres ont fait de l'Autorité Souveraine, pour détruire des Priviléges bien établis. Mais eſt-ce là *favoriſer les Peuples contre la Cour*? Il me ſemble que c'eſt plûtôt prendre le parti des Rois, contre leurs mauvais Conſeillers, & les porter à la juſtice & à la moderation; qui ne ſont pas utiles aux ſeuls peuples, mais encore plus aux Souverains, qui apprennent par-là leurs veritables devoirs, & qui rendent leur gouvernement chéri aux peuples, & heureux pour eux-mêmes, en toutes manieres. On écrit l'Hiſtoire autant, ou plus pour les Princes, que pour les Particuliers, & il eſt bon qu'il voyent ce que la Poſterité dit de ceux qui ont

ont foulé les Peuples, afin qu'ils ne les imitent pas.

On cite encore ici le même Mr. *Bayle*, qui dit, que *Mezeray, se faisoit un plaisir de remarquer tout ce qu'il trouvoit d'injuste & même d'ignominieux, dans la conduite de la France.* Il n'oublie pas aussi ce qui lui est avantageux, & c'est là l'un des devoirs les plus essentiels d'un bon Historien, que de dire le mal, comme le bien, de sa patrie même; & c'est ce qu'on a tant loüé dans les Historiens Payens. J'avouë que je suis choqué de voir qu'il y ait beaucoup moins de candeur & de grandeur d'ame, en bien des Historiens Chrétiens, qu'il n'y en avoit dans les Grecs & dans les Romains. Je soupçonne qu'on ne soit redevable de cela aux Cloîtres, qui inspirent communément des vices contraires aux grandes qualitez, que je viens de nommer. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, où il n'est pas question d'écrire l'Histoire, mais d'en trouver les materiaux; en quoi le P. *le Long* a rendu un bon service au Public.

ARTICLE V.

I. LA LITURGIE, *ou la maniere de célébrer le Culte Divin, qui eſt établie dans les Egliſes de* NEUFCHATEL & VALLENGIN. A Bâle MDCCXIII. in 4. pagg. 152. avec les Préfaces & les Index.

ON montre, dans un Diſcours Préliminaire, qui eſt à la tête de cet Ouvrage, l'antiquité & l'utilité d'une Liturgie plus étendue, que ne le ſont celles de la plûpart des Egliſes Proteſtantes. Il eſt certain que le Culte public ſe doit faire d'une maniere grave & décente, & que ce qui s'y lit doit être ſage, & clair, pour être entendu de tout le monde; & bien rangé, pour ne point cauſer de confuſion, dans l'eſprit de ceux, qui l'écoutent. Il doit encore être d'une juſte longueur, pour ne pas épuiſer l'attention des Auditeurs, & ne les pas ennuyer par d'inutiles redites. Pour cela, il ne faut pas s'en fier à la diſcretion de châque Miniſtre. Les uns ne ſavent pas aſſez bien parler, & employeroient des expreſſions, qui ne ſont pas décentes en cette

cette occaſion. D'autres parlent obſcurément,& ne rangent pas bien leurs penſées. D'autres s'étendent trop & font oſtentation de leur prétendue éloquence; qui fatigue leurs Auditeurs, par des répetitions,ſans l'édifier. C'eſt à cauſe de cela, que l'on a établi des Liturgies de tems immémorial parmi les Chrétiens; où l'on a tâché de remédier à ces inconveniens, & cela a réuſſi, plus ou moins, ſelon l'habileté de ceux qui les ont faites.

Les Paſteurs des Egliſes de Neufchâtel & Vallengin,lieux entre la Suiſſe & la Franche Comté, dont *Farel* fut autrefois le principal Réformateur, ont cru qu'ils édifieroient leurs Troupeaux, s'ils y introduiſoient une Liturgie fixe & reglée, où l'on évitât les défauts, où tombent ordinairement ceux qu'on appelle *Fanatiques*;qui prétendent vainement avoir eu du Ciel le talent de prier Dieu, ſous prétexte qu'il font de longues prieres, quelque mal tournées qu'elles ſoient. C'étoit une maladie, qui regnoit fort en Angleterre, du tems de *Cromwel*.

Elle contient la forme du Service Divin,pour toute l'année,& l'on y voit en effet tout ce qui peut faire eſtimer une Liturgie. Pour la bien former, on

on a consulté, avant toutes choses, l'Ecriture Sainte, qui est non seulement l'unique regle de nôtre Foi, mais encore le plus parfait modele de la maniere de servir Dieu. C'est ce qu'on a principalement observé, dans les Cantiques en prose, qui se lisent dans le service ordinaire du Matin & du Soir, & dans les Fêtes solemnelles. Ceux, qui sont accoûtumez au stile de l'Ecriture, ne peuvent qu'en être très-édifiez; mais il y a quelque fois, comme il semble, bien des expressions synonymes, & en quelques endroits des manieres de parler, qui sont du génie de la Langue Hebraïque, & qui quadrent mieux aux Juifs, qu'aux Chrétiens, qui ne parlent guére ainsi; comme quand on dit: *Le Seigneur est un Dieu fort & grand, il est grand Roi au dessus de tous les Dieux.* Cela se disoit, par opposition aux Dieux des Payens, auxquels nous ne pensons plus aujourd'hui; que le Paganisme est entierement éteint en Europe & dans une grande partie du reste de la Terre. Nous dirions plûtôt: *Le Seigneur est grand & puissant, il n'y a point d'Etre dans la Nature, qui approche de sa grandeur & de sa puissance. Il les a tous tirez du néant* &c. Cela fait le

même ſens, & l'exprime d'une maniere plus conforme aux idées, que nous avons à préſent de la Divinité. Ce qu'on ne pouvoit pas mieux exprimer, au tems de David, qu'il l'a fait dans ſes Pſeaumes, ſe doit rédire encore aujourd'hui; mais plûtôt dans le ſens, que dans les termes, qui ne ſont plus en uſage. C'eſt une remarque, qui regarde bien des prieres publiques, dont le ſens eſt très-bon; mais dont les mots ne ſonnent pas ſi bien à nos oreilles, comme quand on dit: *remplis nôtre cœur de viande & de bruvage*; au lieu de dire; *accorde nous la nourriture, qui nous eſt néceſſaire*. D'ailleurs on a fait bien fait de faire entrer le Chriſtianiſme, autant qu'il a été poſſible, dans ces Cantiques; parce que parmi les Réformez, on ne connoît preſque point de Cantiques, que les Pſeaumes de David.

On auſſi conſulté les Liturgies, tant anciennes que modernes, dont on a pris, & particulierement des anciennes ce qu'il y avoit de plus édifiant. On trouve, dans les prieres des Anciens, une ſimplicité & en Onction toute particuliere; qui marquent que, ſi elles ne venoient par des Apôtres, elles ſont néanmoins venues de bonne main.

main. Auſſi s'en eſt-il beaucoup conſervé, dans les Liturgies Modernes.

Le ſtyle de ces ſortes de Formulaires ne doit pas être recherché, mais ſimple & néanmoins grave & ſans baſſeſſe; comme on peut ſe repréſenter le langage d'un homme touché de ce qu'il dit, mais qui pourtant ſait parler, dans une matiere ſi ſerieuſe. Rien ne paroît moins dévot, que les prieres enflées. La priere Dominicale, qui eſt le modele de toutes les bonnes prieres, eſt dans un ſtyle ſimple, qui eſt en effet le langage du cœur.

Mais comme la foibleſſe de la plûpart des hommes ne leur permet pas d'être long-tems attentifs à des penſées abſtraites, & que la répetition des mêmes prieres fait qu'on s'accoûtume à les dire ſans attention; on a eu ſoin, dans cette Liturgie, d'être court, & de varier, autant qu'il a été poſſible, comme on le verra en la feuilletant. On fait auſſi de fort bonnes remarques, dans la Préface, ſur le Service ordinaire du Matin & du Soir. Comme le Service Divin conſiſte à confeſſer devant lui ſes pechez, à le louër, à lui rendre grace, à ſe conſacrer à lui, à l'invoquer pour lui demander ſon ſecours, & à lire ſa Parole; on a

eu ſoin de faire entrer tous ces actes de Dévotion, dans cette Liturgie. Mais on les a diſtinguez, pour les faire paroître en diverſes prieres courtes, que l'on ſépare les unes les autres, par le mot *Amen*; que le Peuple doit prononcer, à la fin de châque priere; ſelon l'uſage certain des anciens Juifs & des anciens Chrétiens, comme on le montre en peu de mots.

Il me ſemble qu'on pourroit encore plus varier & tenir par-là le Peuple plus attentif; ſi à cela on mêloit quelques ſortes de Méditations pieuſes ſur Dieu, & ſes Bienfaits, ſur l'Etat de l'Homme & ſes Devoirs, &c. où l'on s'adreſſeroit tantôt à Dieu, tantôt à ſoi-même, tantôt à l'Aſſemblée, en peu de mots, mais énergiques; & où l'on pourroit faire paſſer devant les yeux du peuple ce qu'il y a de plus ſaint, de plus grand & de plus touchant dans la Religion, & l'inſtruire inſenſiblement de ſes devoirs. Les Liturgies regardent bien directement la Divinité, mais elles regardent obliquement les hommes, que l'on inſtruit, ſans qu'ils s'en apperçoivent.

On a au reſte très-grande raiſon de faire entrer, dans celle-ci, la lecture reglée de l'Ecriture Sainte, qui eſt une

ne partie eſſentielle du culte Divin à laquelle on ne s'attache pas aſſez; puis qu'on ne la pratique, que dans le tems qu'on s'aſſemble, en attendant le Sermon; comme ſi c'étoit dans le Sermon, que conſiſtoit proprement le Service, ce qui n'eſt pas vrai. Le Sermon n'eſt proprement qu'une inſtruction, touchant les dogmes, ou la pratique de la Religion, & à laquelle les Auditeurs ne prêtent leur attention, que pour s'inſtruire, dans les exercices de la Pieté. Celle-ci conſiſte uniquement à rendre à Dieu le culte direct, qui lui eſt dû, & qui eſt ici exprimé en de courtes prieres, comme je l'ai déja dit; & à obéir à ſes commandemens qui concernent ou les devoirs qui nous regardent nous-mêmes, ou ceux qui ſe rapportent au Prochain. Il faut inſtruire les peuples de cela avec ſoin, & leur faire bien comprendre que ces parties du Culte Divin ſont inſéparables les unes des autres; de ſorte que ſi on les ſépare, on leur fait perdre toute leur force. Il faut rendre à Dieu le culte direct, qui lui eſt dû, il faut le lui rendre en public; mais il ne faut pas que le peuple s'imagine que ſon aſſiduité à ce culte-là l'exempte des devoirs, qu'il ſe doit

à lui même, & qu'il faut rendre à ſon prochain ; comme on voit qu'une infinité de gens ſe l'imaginent, dans toutes les Sectes Chrétiennes. Dans l'Egliſe Romaine, aller à la Meſſe & aux autres parties du Culte Public eſt pour bien des gens toute la Religion, qu'ils connoiſſent : & parmi les Proteſtans, aller au Prêche, & aux autres exercices publics de la Devotion, établis dans les lieux où ils vivent. Où voit-on que moderer ſes paſſions, & en uſer bien envers le Prochain paſſent, dans l'eſprit du peuple, pour des Actes de Dévotion ? On a, par exemple, toûjours aimé l'argent avec excès, parmi les hommes, & parmi ceux qui font profeſſion du Chriſtianiſme, comme parmi les autres ; & ceux, qui étoient les plus poſſedez de cet Amour, n'ont pas été ordinairement les moins aſſidus au Culte Public ; ſans diminuer pourtant cette paſſion, ſi condamnée dans l'Ecriture. Mais on a vu depuis peu, parmi des nations, qui ſe perſuadent qu'elles ſont les nations les plus éclairées de l'Europe, la cupidité des richeſſes jetter par tout de ſi grandes flammes, que tout en a été embraſé. Des gens qui auparavant, auroient cru n'avoir rien à deſirer, s'ils

avoient

avoient eu la vintiéme partie du bien qu'ils ont aquis, par une eſpece de jeu, qui aſſurément ne leur auroit jamais dû être ouvert; des gens dis-je de cette ſorte n'ont pas été ſatisfaits de richeſſes, qui auroient ſuffi à vint familles, comme la leur. On les a vu courir à de plus grands profits, avec une avidité de gens, qui auroient manqué du néceſſaire; & par cette aveugle cupidité perdre preſque tout ce qu'ils avoient gagné, & faire encore perdre à ceux, qui s'étoient fiez en eux, une bonne partie de leur bien. Ces gens-là ont, pendant ce tems-là, rempli les Egliſes, la tête pleine de leurs profits paſſez & à venir, ſans écouter ce qu'on y diſoit. Ils n'ont pas diſcontinué, après leurs pertes, & on les a vus les larmes aux yeux, dans les Egliſes. De bonnes gens ont cru que c'étoient leurs pechez, qui faiſoient couler ces larmes; mais les malheureux ne pleuroient, que leur argent. Ils n'avoient jamais eu de vertu, qu'ils puſſent avoir perdue, & dont la perte les touchât. Ces gens-là s'imaginent encore que Dieu leur en doit de reſte, à cauſe de leur préſence au Culte Public. J'ai fait ici cette petite digreſſion, qui mériteroit d'être traitée dans

un Ouvrage exprès; pour faire comprendre avec quel ſoin on doit inſtruire les peuples là-deſſus; qui prennent la profeſſion de la Religion, pour la Religion même. Je ne ſai encore s'il ne ſeroit pas bien, qu'il y eût dans une Liturgie des prieres, ou des méditations, où celui qui officieroit ſe plaindroit à Dieu & aux Hommes de cet étrange deſordre; par lequel on s'imagine ſatisfaire à ſon devoir, en faiſant profeſſion d'être Chrétien, ſans l'être.

Au reſte ceux qui liront cette Liturgie verront qu'elle eſt bien rangée, & que l'on y a fait un choix judicieux de ce qu'il y a de meilleur dans les autres Liturgies. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de ſemblables ailleurs & que le nombre des Sermons y fût un peu moindre. J'ai ouï dire un bon mot d'un *Evêque de Bellei*, fameux en France pour ſes bonnes rencontres, & qui ne laiſſoit pas d'être un bon Prélat. Il diſoit qu'il étoit ſurpris de deux choſes, dont l'une étoit que les Catholiques Romains, qui diſent que l'Ecriture eſt un Livre fort obſcur, l'expliquent ſi rarement, dans leurs Sermons; & l'autre que les Proteſtans, qui diſent qu'elle eſt claire, comme

comme le jour, ſe tuent de l'expliquer dans leurs Egliſes. Cela n'étoit pas tout à fait mal fondé; les uns ont trop de Liturgies & les autres trop peu; comme les uns ont trop peu de Sermons & les autres trop.

II. ARGUMENS & REFLEXIONS, *ſur les Livres & ſur les Chapitres de la Ste.* BIBLE, *en 2. Parties, dont la premiere comprend le Vieux Teſtament & la ſeconde le Nouveau* A Neufchâtel, MDCCXX. en deux Volumes in 4. qui contiennent enſemble 1000. pages.

QUAND on publia la Liturgie, dont on vient de parler, on fit connoître, dans la Préface, que la lecture de l'Ecriture Sainte avoit été établie dans le Service Public des Egliſes de Neufchâtel & de Vallengin; & que pour rendre cette lecture plus utile au peuple, on avoit jugé néceſſaire de joindre à châque Chapitre du Vieux & du Nouveau Teſtament des argumens, qui en indicaſſent le contenu & des réflexions, qui en montraſſent l'uſage. Ce fut là ce qui donna occaſion de travailler à ce livre, comme on nous l'apprend dans la Préface. On

s'eſt propoſé d'y marquer, de la maniere la plus claire & la plus ſimple, ce qu'il eſt plus utile de conſiderer dans l'Ecriture Sainte, pour en profiter.

On a abregé les Réflexions, autant qu'il a été poſſible, ſans rien omettre d'eſſentiel & ſans tomber dans l'obſcurité; pour ne pas trop allonger le Service, & afin que le peuple les pût mieux retenir. Cela a fait auſſi que, lors que les Chapitres étoient trop longs, on les a partagez.

Comme l'Hiſtoire des Rois de Juda eſt dans les Livres des Rois & dans ceux des Chroniques, on ne les lit pas tous deux de ſuite, mais tantôt dans les Rois & tantôt dans les Chroniques; ſelon que l'ordre de l'Hiſtoire le demande, & que les évenemens ſont rapportez plus au long, dans l'un, ou dans l'autre.

Il y a quelques Chapitres, ſur leſquels on ne trouvera ni argumens, ni réflexions particulieres; mais ceux, qui les liront, comprendront facilement pourquoi on les omet; comme ont déja fait d'autres Liturgies.

On ne peut pas diſconvenir, comme le remarque l'Auteur, avec beaucoup de raiſon, qu'un deſſein comme

me celui-ci, étant bien executé, ne fût d'une grande utilité, pour faciliter au Peuple l'intelligence de l'Ecriture, & pour lui apprendre à la rapporter au but, pour lequel Dieu l'a donnée aux Hommes. Il eſt même ſurprenant, ſelon l'Auteur, que juſqu'ici on n'ait pas procuré au commun des Chrétiens tous les ſecours dont ils ont beſoin à cet égard; & que ceux qui ont fait des livres, pour expliquer l'Ecriture, n'aient écrit que pour les Théologiens de profeſſion & pour les Savans. Il a ſans doute raiſon, puis que l'Ecriture n'eſt pas moins pour les gens, ſans Lettres, que pour ceux qui ont étudié. Mais il eſt plus facile d'écrire pour ceux, en qui on ſuppoſe de la connoiſſance, que de le faire pour des gens, qui ne ſavent rien. Pour inſtruire ces derniers, qui ne ſont pas capables d'une longue diſcuſſion; en maniere qu'on les éclaire & qu'on les perſuade par raiſon, ſans s'abaiſſer à mille petites choſes, qui cauſent du dégoût à ceux, qui ont plus de lumieres; il faut avoir non ſeulement bien de l'eſprit, mais avoir de plus l'art de le cacher, en *ſimplifiant*, pour me ſervir de ce mot d'un habile homme, les choſes & l'expreſſion, en ſor-

te que la force de la démonſtration s'y trouve, ſans qu'on s'apperçoive de l'art qu'on a employé à cela; & que les plus ſimples, qui les liſent, en ſoient convaincus, non par credulité, mais par lumiere.

L'Auteur, qui eſt modeſte, ne paroît pas croire avoir ſatisfait dans cet Ouvrage à ce qui ſeroit néceſſaire pour l'édification publique. Mais on peut dire, ſans le flatter, qu'il en a approché de ſi près, qu'il ſeroit bien difficile de mieux faire, pour le but qu'il s'eſt propoſé. Il eſt certain que ſi tous ceux, qui ſavent lire, ne ſont pas en état de ſe former une idée complete & exacte de tout ce que l'Ecriture nous apprend; ils peuvent néanmoins en entendre aſſez, pour ſe ſauver par cette lecture; en croyant ce qu'ils entendent & en pratiquant de bonne foi ce qui y eſt commandé. Pour le reſte, il le doivent laiſſer pour ceux, qui ſont plus habiles qu'eux. Mais ils trouveront ici aſſez d'ouvertures, pour entendre ſalutairement les Livres Sacrez; qui nous ont été donnez, non pour ſatisfaire la curioſité des Savans, mais pour nous rendre gens de bien.

L'Auteur ſe plaint, avec raiſon, que, même parmi les Proteſtans, cette

te étude eſt trop négligée, & fait voir que cette négligence eſt très-condamnable, & qu'elle cauſe de grands maux. Il donne en ſuite une idée générale des Livrez Sacrez, & de leur principal but ; en parcourant tant l'Ancien, que le Nouveau Teſtament, après quoi il fait voir avec quelle diſpoſition on doit le lire, l'attention, l'aſſiduité, le diſcernement & la ſoumiſſion qu'on y doit apporter.

Il remarque fort bien qu'on ne doit pas ignorer qu'il ne faut pas détacher un endroit de ce qui précede & de ce qui ſuit, mais conſiderer la liaiſon du diſcours. Si l'on prenoit à part certains endroits, on y trouveroit des ſentimens tout-contraires à ceux des Auteurs Sacrez. Si l'on citoit ces mots de Malachie : *c'eſt en vain qu'on ſert Dieu & que gagne-t-on à obſerver ce qu'il a commandé* ? Ch. III. 14. ſans prendre garde que le Prophete introduit des gens ſans Religion parlans de la ſorte ; on croiroit, mal à propos, que le Prophete enſeignoit qu'il n'y avoit aucun avantage à ſervir le vrai Dieu. Il ne faut pas non plus croire que les diſcours des Amis de Job ſont bons, en tout ; puiſque Dieu les deſaprouve dans la ſuite, au moins à quelque égard.

On doit auſſi prendre garde à ne pas trop preſſer certaines expreſſions, ſans quoi on trouveroit des contradictions, dans la doctrine des Auteurs Sacrez. Il nous repréſentent par tout Dieu comme juſte & ſaint; ce n'eſt pas là une doctrine, qui ſoit obſcure dans l'Ecriture. Quand donc il eſt dit dans Moïſe que *Dieu endurcit le cœur de Pharahon* Exod. VII, 13. il ne faut pas entendre cela, comme ſi l'Ecriture vouloit dire, que Dieu, qui étoit l'auteur de l'opiniâtreté du Roi d'Egypte, ne laiſſa néanmoins pas de la lui reprocher par Moïſe, & de l'en punir, par de terribles plaies. On doit conſulter là-deſſus le bon ſens & la doctrine conſtante de l'Ecriture, que les meilleurs Interpretes ont expliquée, ſur cet endroit; en faiſant voir que Moïſe ne parle ainſi, que pour dire que ce qui devoit flêchir l'eſprit de Pharahon l'avoit rendu plus opiniâtre; non que Dieu lui inſpirât cette opiniâtreté, mais parce que c'étoit un orgueuilleux, qui s'endurciſſoit contre les miracles qui l'auroient dû toucher.

Il eſt vrai qu'on ne peut pas facilement débiter des raiſons grammaticales, au menu peuple, qui n'eſt pas capable

capable d'en juger ; mais on doit l'inſtruire, comme l'on fait en tout cet Ouvrage, par des raiſonnemens appuyez ſur des dogmes indubitables de l'Ecriture Sainte. On ne manque pas de le faire ſur le Ch. VII. de l'Exode & par tout, où il en eſt beſoin ; & ce qu'il y a encore de loüable, dans la maniere de l'Auteur, c'eſt qu'il ne diſpute point ; mais ſe contente de bâtir ſur les principes communs des Chrétiens, qui ſont en effet la baſe de la Religion Chrétienne.

Ceux qui ſe ſerviront de cet Ouvrage, en liſant l'Ecriture Sainte, en famille, s'en trouveront fort bien. La Préface leur apprendra dans quel ordre il faut le faire.

ARTICLE VI.

GUIDI PANCIROLI *de Claris Legum Interpretibus Libri* IV. *Acceſſere* Joannis Fichardi *Francofurtenſis vitæ recentiorum Jurisconſultorum*, Marci Mantuæ *Patavini Epitome Virorum Illuſtrium*, Joannis Baptiſtæ de Gazalupis *Hiſtoria Interpretum & Gloſſatorum Juris*, Caſtellani Cottæ *recenſio brevis inſignium*

ſignium Juris Interpretum & Doctorum, Matthæi Gribaldi Mophæ *Catalogus Interpretum Juris Civilis*, Alberici Gentilis *de Juris Interpretibus Dialogi ſex* ; quibus tum Vitæ Juriſconſultorum Clariſſimorum exponuntur, tum & fata reſtituti Juris Romani, ac Juriſprudentiæ noviſſimæ origo, varia item Academiarum Hiſtoriam illuſtrantia recenſentur. Curâ D. CHRISTIANI GODOFR. HOFMANNI. *A Leipſig* MDCCXX. *chez Gleditſch* in 4. pagg 710. *avec les Préfaces & l'Index.*

NOus parlames en MDCCXVIII. au IX. Tome de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* p. 217. *& ſuiv.* de ceux, qui ont écrit les Vies des anciens Juriſconſultes ; voici à preſent un Recueuil, qui regarde principalement les Juriſconſultes Modernes ; c'eſt à dire, ceux qui ont vêcu depuis le rétabliſſement du Droit Romain en Italie, après que l'on eut découvert les Pandectes de Juſtinien.

Panzirole, qui eſt le premier, qui paroiſſe dans ce Volume, étoit un célebre Juriſconſulte, qui enſeigna dans l'Univerſité de Padoue, juſqu'à l'âge de

de LXXV. ans, qu'il y mourut en MDXCI. Il enſeigna auſſi en MDLXXI. à Turin, mais l'année ſuivante il retourna à Padouë, d'où il avoit été appellé à Turin. On verra, à la fin de la Préface de Mr. *Hofman*, ſa Vie compoſée par *Jaques Philippe Thomaſini*.

Son Ouvrage des célebres Interpretes des Loix, fait plus de la moitié de ce Volume. Il fut imprimé pour la premiere fois à Veniſe en MDCXXXVII. où il fut encore imprimé dix-huit ans après. Il ne laiſſoit pas d'être devenu rare, au moins au deçà des Monts. On voit, par-là, que ce fut un Ouvrage poſtume; & quand on le lit, on reconnoit facilement que l'Auteur n'y avoit pas mis la derniere main. Le I. Livre remonte juſqu'aux anciens Juriſconſultes Romains, & deſcend juſqu'aux Juriſconſultes qui ont vêcu ſous les Empereurs Grecs. Il y décrit auſſi l'état de la Juriſprudence, ſous ces mêmes Princes. Comme ſon principal deſſein n'étoit pas d'écrire les Vies des Juriſconſultes; on pourra mieux s'en inſtruire dans les Recueuils de *Rutilius*, de *Bertrand* & de *Grotius*, dont on a parlé d'abord. Dans le II. Livre, où il s'approche plus de nôtre tems, il traite

traite de l'établiſſement des Ecoles de Droit, de l'origine de la coûtume de recevoir des Docteurs en cette Science, & de la maniere d'expliquer les Lois en ce tems-là. Il dit pluſieurs choſes ſur ces matieres, que l'on ne trouve pas ailleurs. Il y parle enſuite des Juriſconſultes, depuis *Irnerius*, juſqu'à *Domenico Pinelli* qui fut fait Cardinal & mourut en MDC. Il avoit tiré de leurs Ecrits, avec beaucoup de peine, ce qu'il en écrit, & il avoit auſſi eu le Secours des Archives de quelques villes d'Italie, & ſur tout de celles de *Reggio*, ſa patrie. Il parle aſſez mal de la jalouſie, qui étoit alors entre les Profeſſeurs en Droit & des artifices, qu'ils employoient, pour s'attirer les Diſciples des autres. Le III. Livre traite du Droit Canonique, où l'on peut s'inſtruire, mieux qu'ailleurs, de ſes Compilateurs. Le dernier parle des Academies de l'Europe, par rapport au Droit, & à ceux, qui l'ont enſeigné, dans ces lieux là.

Le Second Auteur, qui paroit ici eſt *Jean Fiſchard* de Francfort, dont le Livre des vies des Juriſconſultes Modernes fut imprimé à Padouë, en MDLXV. *Panzirole* n'en parle pas fort

fort avantageuſement, mais Mr. *Hofman* croit qu'il lui fait tort.

La troiſiéme eſt *Marc Mantouë Benavidi*, Juriſconſulte de Padouë, qui a traité des Juriſconſultes de cette ville là, & de toute l'Italie, en ordre Alphabethique. Il avoit lu les anciens Gloſſateurs du Droit, & tiré de leurs gros volumes ce que l'on voit en ce petit livre.

Jean Baptiſte de'Gazalupi, ou *Caccialupi*, comme d'autres écrivent ſon nom, qui eſt le quatriéme, a plûtôt traité des manieres differentes d'étudier le Droit, que des perſonnes des Juriſconſultes. Ce traité & le précedent ne ſont pas bien écrits, & le ſtyle en eſt plûtôt *brocardique*, que Latin. Il avoit été imprimé à Lion en MDXLIII.

Le cinquiéme qui ſe nommoit *Caſtelliano Cotta*, étoit de Milan & Diſciple d'*Alciat* & par conſequent plus ſavant que les Précedens Son traité des Juriſconſultes anciens & modernes avoit été imprimé à Lion avec d'autres Ouvrages, en MDLXXIII.

Matthieu Gribaldi Mopha de Quiers en Piémont, & profeſſeur à Pavie, eſt le ſixiéme Auteur de ce Recueuil, où l'on voit le Catalogue de quelques Juriſconſultes, qui ont expliqué le Droit Civil

Civil. Il donne à châcun un Diſtique; car ce petit Ouvrage eſt en vers. Je ne ſai ſi c'eſt le même *Matthieu Gribaldi*, qui ſe retira d'Italie en Suiſſe pour la Religion; & que l'on accuſa depuis de favoriſer les Antitrinitaires, ſur quoi l'on peut conſulter ce qu'en dit Mr. *Bayle*, à l'Article de *Gribaud. Sleidan* le nommé *Matthæus Gribaldus Juriſconſultus Patavinus*, peut-être au lieu de *Papienſis*. Ce qui me fait croire que c'eſt le même, c'eſt qu'il porte le même nom, qu'il eſt de la même profeſſion & qu'on lui attribue les mêmes Livres de Droit. Il ſe nomme, au titre des Eloges des Juriſconſultes, *JCtus Cherianus*, qui marque qu'il étoit né à *Quiers*. & le titre qu'on lui donne de *Profeſſor Ticinenſis*, ſignifie qu'il avoit enſeigné à Pavie. Je n'ai pas ſes Oeuvres, pour examiner plus exactement cette queſtion.

Enfin on voit ici les Dialogues d'*Alberico Gentile*, ſur les Interpretes du Droit, qui avoient été imprimez à Londres en MDLXXXII. Il étoit d'Ancone, & étudia en Droit, dans l'Academie de Perouſe, dont il a celebré les loüanges, dans une Harangue qui s'eſt conſervée. Il fut enſuite

te Juge à *Aſcoli*, mais il ſe retira de là avec ſon Pere, en Allemagne, pour cauſe de Religion; d'où Alberic alla en Angleterre, où il enſeigna le Droit Romain à Oxford, pendant vint-ſix ans. C'étoit un ſavant homme, comme le remarque Mr. *Hofman*, mais c'étoit un eſprit envieux & médiſant. Ce caractere paroît, dans ces Dialogues, où il fait une perpetuelle comparaiſon, entre les Juriſconſultes des Siecles barbares, qu'on nomme communément *Gloſſateurs*, & les Juriſconſultes, ſortis des Ecoles d'*Alciat*, de *Cujas* & d'autres Docteurs de la même ſorte; & leur préfere de beaucoup les *Gloſſateurs*. Dans le I. Dialogue, il ſe propoſe de prouver que ceux, qui étudient en Droit, peuvent plus profiter, par la lecture des *Gloſſes*, que des Modernes, qui ſuivent les Principes d'*Alciat*; dans le II. qu'on peut être bon Juriſconſulte, ſans ſavoir exactement l'ancienne Latinité; dans le III. qu'il n'eſt pas beſoin de ſavoir le Grec, pour être un Avocat conſultant; dans le IV. que la Dialectique n'eſt pas de grand uſage dans la Juriſprudence; dans le V. que la connoiſſance de l'Hiſtoire n'eſt ni utile, ni néceſſaire à un Avocat; dans le VI.

en

en comparant ces deux ſortes de Juriſconſultes, que la Critique ne doit point être employée dans l'explication des Lois. Enfin il ſe déclare par tout, contre le goût des Juriſconſultes Italiens & François, qui avoient dégagé, avec l'applaudiſſement de tout le Monde, la Juriſprudence de ſon ancienne barbarie. On voit bien qu'il y avoit de l'affectation, en tout cela; puiſque lui même ſe ſert de l'Hiſtoire & de la Critique, pour l'explication des Lois. Au reſte, il faut convenir, avec lui, qu'un Avocat plaidant, ou conſultant, qui poſſede bien les Principes du Droit, & qui ſait les Uſages du Païs, où il eſt, gagnera aſſurément plus de procès, & donnera de meilleurs Avis, que ceux qui n'ont étudié que la Théorie du Droit Romain. Mais il eſt auſſi vrai qu'il ne faut pas ſe mêler de citer les Lois Romaines, ſans les entendre, & qu'on ne ſauroit les entendre, que par le moyen des Belles Lettres; comme *Alciat*, *Cujas* & les autres Juriſconſultes de la même ſorte l'ont fait voir.

Mr. *Hofman* nomme dans ſa Préface pluſieurs autres Modernes, qui ont fait des liſtes des Juriſconſultes des derniers tems; mais nous ne nous y arrêterons

arreterons pas. On peut assez voir, par ce qu'on a dit, que ceux, qui veulent s'instruire à fonds de l'histoire des Jurisconsultes Anciens & Modernes, ne sauroient mieux faire que de joindre les deux Ouvrages, dont nous avons parlé & de les lire avec soin. Si feu Mr. *Bayle* avoit eu ces deux livres, il en auroit pu fort enrichir son Dictionnaire, & trouver de belles occasions de débiter, dans ses Notes, des Lieux Communs, qui ne déplairoient pas, s'ils étoient tournez comme il faut. Tel est le sujet, que *Gentil* a traité contre les nouveaux Jurisconsultes.

ARTICLE. VII.

I. CHRISTOPH. MATTHÆI PFAFFII *Theologiæ Doct. & Professoris Ordinarii, Ill. Stip. Theol. Superadtendentis & Ecclesiæ Tubingensis Decani, nunc Præpositi, Academiæ Tubingensis, hoc ipso tempore, Rectoris, Oratio inauguralis*, de Universitatibus Scholasticis emendandis & Pædantismo Litterario ex iis eliminando. *Tubingæ in Aula Nova die* XII. *Augusti, hoc ipso Æræ Christianæ anno* MDCCXX. *coram Senatu*

natu & tota Gente Academica publicè recitata; cùm Professionem Theologiæ primariam, officiúmque Cancellarii ſolenniter felicitérque is auſpicaretur. A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 112.

LA Harangue de Mr. *Pfaff*, Profeſſeur en Théologie, Recteur & Chancellier de l'Univerſité de Tubingue, mériteroit fort d'être connue par tout; pour les bons avis, qu'il y donne à la Jeuneſſe, qui vit à peu près, avec autant de licence, dans toutes les Academies, où elle ſe trouve en un nombre un peu conſiderable. On y voit une troupe de jeunes gens envoyez là, par leurs parens, pour apprendre au plûtôt ce qu'il faut ſavoir pour être Miniſtre, ou Profeſſeur, ſi l'occaſion s'en préſente, en Théologie, ou Docteur en Droit, ou en Médecine; afin d'être, le plus promtement qu'il ſera poſſible, en état de gagner leur vie, & de s'avancer en ſuite dans le monde, de leur mieux. La plûpart de cette Jeuneſſe n'a eu que peu, ou point d'éducation, & ne ſait ce que c'eſt que bonnes mœurs, ni bonnes manieres; & lors qu'elle ſe trouve enſemble, en grand nombre, elle

elle devient encore pire, & vit enſuite, comme au hazard, ſans conduite, comme ſans vertu. C'eſt une grande entrepriſe, & bien digne des Profeſſeurs, qui ont du courage & de la probité, de les ramener de leurs deſordres, & les porter à la Vertu & à l'Etude, par des motifs raiſonnables & efficaces. Mr. *Pfaff* attaque ici l'ignorance & les vices des Etudians, de toutes ſortes d'eſpeces, ſans leur faire de quartier, & n'oublie rien, pour les porter à la Vertu & à l'Etude; en montrant les fautes, que ceux de châque Faculté commettent dans leurs études & dans leur conduite. Il a bien raiſon d'appeller leurs manieres groſſieres un *Pédantiſme Litteraire*; vice, qui en renferme pluſieurs & qui les réunit en ſorte, qu'il eſt bien difficile de les ſéparer enſuite. Il y entre beaucoup d'ignorance des devoirs de la Vie Civile, qui met cette eſpece de gens hors d'état de vivre, avec des perſonnes polies & raiſonnables; beaucoup d'orgueuil & de mépris, pour ce qu'ils ne ſavent pas, comme s'il n'y avoit rien d'eſtimable, que ce dont ils font profeſſion; beaucoup d'injuſtice envers tous les autres, qui éclatte à tous momens, dans leurs diſcours & dans leurs

actions. Et ce qu'il y a encore de plus ridicule, c'eſt que cette ſorte d'animaux ne ſavent pas même ce qu'ils font profeſſion de ſavoir, & ſont néanmoins extrémement entêtez de leur prétenduë Science; & ne reviennent, qu'avec toutes les peines du monde, de leurs préventions.

La Harangue eſt ſuivie d'un diſcours de Mr. le Chancellier de Tubingue, où il donne le pouvoir à Mr. *Hofman*, Profeſſeur en Théologie, de recevoir Docteur en cette Faculté Mr. *Oſiander*, où l'Auteur fait l'éloge de pluſieurs habiles gens qui ont fleuri dans cette Univerſité.

II. *De vitis eorum qui ſacris operantur, & medela rebus hîc adhibenda.* CHR. MATTH. PFAFFIUS. *S. Theol. D. & P. P. ordinarius argumentum hoc &c. ventilandum dabit.* A Tubingue MDCCXIX. in 4. pp. 50.

J'ABREGE le titre de cette Diſſertation, & des ſuivantes, pour ne pas remplir de titres ce qui me reſte d'eſpace. Il ſuffit que l'on en ſâche l'Auteur & la matiere en général, car elles méritent d'être luës. Il s'agit, dans celle-ci, de la conduite de ceux d'entre les

les Théologiens, qui font du tort à la Religion, pendant qu'ils tâchent de l'établir.

L'Auteur diviſe ſa Diſſertation, en deux Sections, dont l'une regarde ce qu'il y a à reprendre en ceux, qui étudient en Théologie; & l'autre les remedes, qu'il y faut apporter. On touchera ſeulement les principaux chefs, car le détail ſeroit trop long. Cet Ouvrage eſt ſi plein de matieres, & elles ſont ſi néceſſaires, qu'il vaut mieux renvoyer les Lecteurs à l'Original.

I. On s'imagine que l'on remplit aſſez bien ſa vocation, ſi l'on a la mémoire chargée des dogmes de la Théologie; qu'on appelle orthodoxe, dans les lieux, où l'on a deſſein de vivre; ſans qu'il ſoit beſoin de changer de vie; comme ſi l'on apprenoit un métier, qui n'eût point de rapport aux mœurs; au lieu qu'il faut joindre néceſſairement la bonne pratique à la théorie véritable, pour ſe ſauver ſoi-même & pour ſauver les autres. Sans cela, on ne fait que jouër une fort odieuſe Comedie, où l'on repréſente un perſonnage, qui ne quadre point à l'Acteur, qui jouë ce rolle, & qui ſéduit par-là ſes Auditeurs, qui s'imaginent d'en pouvoir faire autant impu-

nément, dans la profeſſion qu'ils exercent. Je me ſouviens, à ce propos, d'une bonne femme, qui touchée d'un Sermon, qu'elle venoit d'entendre, crut devoir remercier le Prédicateur au ſortir de la Chaire, & le fit, en ces termes: *Je vous remercie, Monſieur, de vôtre beau Sermon; je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il vous faſſe la grace de vivre, comme vous prêchez!* C'étoit en effet le ſouhait le plus avantageux, dont elle pût le recompenſer.

Dans la Méthode d'étudier, il y a auſſi de très-grands defauts 1. on veut tout ſavoir à la fois, & l'on ſaute d'un ſujet à l'autre, ſans rien pénetrer, comme il faut: 2. on néglige l'étude de la Morale, pour s'appliquer à la ſpéculation; ce qui produit des prédications froides & ſans onction, quoiqu'on y crie beaucoup: 3. on ſe remplit par-là d'orgueuil & de préſomtion, parce qu'on s'imagine d'en ſavoir plus que les autres, ou de parler mieux qu'eux; à cauſe qu'on eſt plus hardi, pendant qu'on ne ſe connoît pas ſoi-même. L'Auteur cite ici un mot très-vrai de Mr. *Huët*, ancien Evêque d'Avranche, connu par ſa grande érudition. S. Paul dit 1. Cor. VIII, 1. *que la Science enfle*, mais comme ce n'eſt qu'une

ne fauſſe Science, qui produit cet effet, Mr. *Huët* dit, *que l'Ignorance enfle*; & il eſt en effet certain que le peu de connoiſſance, qu'on a de la petiteſſe de ſes lumieres, donne aux Hommes de la préſomption : 4. la paſſion de diſputer &, comme dit l'Auteur, *d'hérétifier* tout, avec beaucoup d'opiniâtreté, rend les gens incurables : 5. la haine & l'envie que l'on a pour ceux, qui réuſſiſſent mieux que l'on ne fait, aveuglent : 6. la maniere de vivre pédanteſque, qui regne dans les Academies, fait que l'on s'enorgueuillit pour des bagatelles & que l'on mépriſe les meilleures choſes ; ce qui choque infiniment les gens, qui ſavent vivre : 7. les défauts que l'on remarque ſouvent, dans les Prédicateurs, comme un eſprit rebouché, & incapable d'entendre raiſon ; viennent d'une éducation baſſe & négligée ; & les rendent plus propres à être maîtres d'Ecole, qu'à prêcher.

L'Auteur cenſure enſuite ceux qui ſe laiſſent emporter aux préjugez vulgaires, & qui pour la moindre difference, qu'ils trouvent dans la méthode, croyent que tout eſt perdu & que l'Egliſe eſt en danger. Ce n'eſt pas qu'il ne faille éviter, avec ſoin, l'erreur ; mais il ne faut pas prendre, pour

des veritez céleſtes les opinions particulieres de quelques Docteurs, qui ſe ſont inſenſiblement introduites dans les Ecoles, & qui conſiſtent en certaines ſubtilitez peu ſolides; & encore moins négliger les veritez de pratique, pour de ſemblables ſpéculations.

Il y a des gens, au contraire, qui s'appercevant de cela, qui eſt aſſurément blâmable, ſe jettent dans le Scepticiſme & viennent à douter de tout, entre leſquels il met *la Mothe le Vayer* & Mr. *Bayle*. Mais il faut diſtinguer, avec ſoin, cette Philoſophie, qui doute pour douter, & regarde tous les ſentimens, comme également incertains; de la ſuſpenſion du Jugement, qu'il faut employer même dans la Théologie, dans les choſes, qui ne ſont pas claires. Il eſt auſſi ſûr qu'il n'y a point de veritable pieté, qui ne ſoit fondée ſur une théorie aſſurée.

1. On ne fait que s'inſtruire légerement de la Théologie, qui conſiſte dans l'explication de l'Ecriture. On n'y cherche que des nouveautez, ou des explications typiques & forcées. On tâche de faire oſtentation de ſon Savoir, en citant les Rabbins, ſans néceſſité. On ne s'attache qu'à en faire des applications, propres à frap-

per

per le peuple, ou à en tirer des conſéquences pour la Controverſe. Vous voyez des gens, qui ne s'occupent qu'à faire des diviſions, ou ſubdiviſions de Chapitres & de Verſets, pour réduire tout à certaines Analyſes Logiques; d'autres qui tordent violemment les mots & les expreſſions, pour les accommoder à l'analogie de la foi, reçue dans les lieux où ils ſont; avec une infinité de conſéquences éloignées, qu'ils en tirent. Il y en a, qui négligent entierement les Langues Originales, les anciennes Verſions, les Rabbins, les Peres, les meilleurs Interpretes Modernes, l'Hiſtoire de l'Antiquité, l'étude de la Chronologie, & de la Géographie; & ce qui eſt encore pire, qui ne rapportent point l'Ecriture à la fin principale, pour laquelle elle a été donnée, c'eſt à dire, à une bonne pratique.

2. On ne s'attache qu'à la ſpéculation, & l'on abandonne entierement la Théologie Morale.

3. Dans la Théologie Eriſtique, on n'étudie point l'Hiſtoire des Dogmes, qui ont été parmi les Chrétiens, depuis le commencement; on attribue à ſes adverſaires ce qu'ils ne croyent point, & l'on en tire des conſéquen-

ces qu'ils desavouënt; on se jette dans des disputes de mots, & dans de vaines subtilitez, qui ne font qu'embarrasser l'esprit; on confond les moindres erreurs, avec les plus capitales Héresies; & l'on anathematize indifferemment ceux, qui ne sont pas du même sentiment en tout; dans les choses obscures & douteuses, on ne suspend point son jugement.

4. On n'étudie point l'Histoire Ecclesiastique, soit ancienne, soit moderne, & sur tout celle de la Réformation.

5. On néglige entierement la Jurisprudence Ecclesiastique, quoi que ce soit une connoissance, tout à fait nécessaire, pour se bien aquiter du Ministere Ecclesiastique

6. On ne sait ce que c'est, que l'Histoire Litteraire de la Théologie, pour se pourvoir des meilleurs livres & faire un choix des Auteurs; à la lecture desquels on se doit appliquer principalement.

7. Pour prêcher, on suit seulement une certaine méthode, que l'on voit être en usage, & l'on tâche de remplir le tems destiné à cela, en employant des expressions qui plaisent à la multitude; mais on ne s'applique point

à

à convaincre l'esprit, ni à gagner le cœur, en sorte que les Auditeurs deviennent meilleurs ; & l'on croit que c'est assez que l'on s'aquite regulierement de ce qu'il y a de céremoniel, dans la Religion. Nôtre Auteur exprime sa pensée, en diverses manieres, pour la faire mieux comprendre à des gens, qui ne sont pas accoûtumez à entendre de semblables choses ; comme on le verra, en recourant à l'Original.

II. La seconde Section contient les remedes à ces desordres. Le 1. est que ceux, qui se destinent au S. Ministere pensent eux-mêmes sérieusement à être plus gens de bien, que les autres ; sans quoi on ne peut ni leur servir d'exemple, ni se sauver soi-même. Le 2. c'est que dans l'étude de la Théologie, on prenne un chemin tout contraire, à celui que l'on suit communément, & qu'il n'est pas difficile de recueuillir de ce qu'on a déja dit. Le 3. que les Théologiens s'attachent à acquerir une Sagesse, tirée de la Revelation Divine, & qui soit pure, pacifique, équitable, modeste, pleine de docilité, pour aller de bien en mieux, misericordieuse, pleine de bonnes Oeuvres, éloignée de tout

eſprit de parti ; enfin ſincere & ſans affectation, ni hypocriſie. Le 4. que l'on employe la Diſcipline Eccleſiaſtique, la ſuſpenſion, & même l'excommunication contre ceux, qui en ſont dignes, après avoir pris toutes les meſures de la charité & de la prudence poſſibles. Mr. *Pfaff* appuye ce qu'il dit, non ſeulement de l'autorité des Docteurs de la Confeſſion d'Augsbourg, mais encore de celle des Théologiens Réformez ; dont il rapporte les propres termes, quand il le juge à propos. Il y a des gens au contraire, qui ont l'eſprit ſi étroit, ſi factieux, ou ſi timide, qu'ils n'oſent preſque pas nommer un Théologien d'un autre parti, ſans en dire quelque mal; ou ſans lâcher quelque trait, qui marque leur mauvaiſe diſpoſition, ou leur timidité. Comme il eſt permis de réfuter tout ce qu'on ne croit pas veritable, pourvû qu'on garde les manieres, que l'équité & la douceur Evangelique preſcrivent : il doit auſſi l'être d'approuver ce qu'on trouve bon, dans les Théologiens d'un autre parti, & de leur donner même les loüanges qu'ils méritent, par rapport à ce dont il s'agit. Quand on cite quelcun, avec éloge, il ne s'enſuit pas qu'on

ſuive

ſuive ſes ſentimens en tout ; de même que, quand on le réfute, en quelque choſe, on ne deſapprouve pas néanmoins tout ce qu'il dit. Il n'y a que l'eſprit de faction, qui ſoit contraire à l'équité.

III. *Ejuſdem* ALLOQUIUM IRENICUM *ad* PROTESTANTES, *ubi qui in diverſa hactenus ſacra abiere, ut Veritate & Amore ducibus, Deóque & Evangelio & communi Chriſtianiſmi lege, & ſummâ præſentium rerum neceſſitate ita poſtulantibus, dextras, fidémque vel tandem jungant, pacemque Eccleſiaſticam pangant, monentur.* A Ratisbone MDCCXX. in 4 pagg. 16.

L'AUTEUR, dont le nom n'eſt pas dans l'Imprimé, dit avec raiſon, dans la Préface, qu'il eſt bien tems que les Proteſtans ſe réuniſſent; s'ils veulent ſe ſoûtenir, contre leur ennemi commun. Pour ſe ſoûtenir, malgré les efforts continuels, qu'il fait pour les détruire ; il faut premierement implorer le ſecours du Ciel, ſans lequel tout ce que peuvent les hommes ne ſert de rien. Mais il ne s'en faut pas tenir là, il faut devenir gens

de bien & aimer la Verité & la Paix, ſans quoi Dieu ne nous aidera pas. Pendant qu'on demeurera fier & intraitable, ſur des choſes de peu de conſéquence, on ne s'attirera jamais la faveur céleſte. Il faut de plus faire une Paix entre les Proteſtans, qui ne ſoit pas ſeulement une Paix Politique, pour s'entre-ſecourir ſur quelques interêts temporels; mais une Union Eccleſiaſtique, où l'on ſe regarde réciproquement comme freres & comme des gens, qui ont les mêmes articles fondamentaux que nous. Enſuite l'Auteur donne en VI. Articles une Réunion; dont nous ne pouvons mettre ici qu'un petit Abregé.

I. L'Union Eccleſiaſtique eſt entre ceux, entre qui eſt une amitié ſpirituelle; par laquelle ils ſe regardent mutuellement, comme membres de Jeſus-Chriſt, ou de la vraye Egliſe, comme en état de parvenir au même ſalut & avec qui il eſt de leur devoir de communier.

II. Cette Union, pour être Chrétienne, doit être fondée ſur la Verité; c'eſt à dire, que quoi qu'on ne ſoit pas du même ſentiment, ſur divers Articles, il faut néceſſairement être aſſuré que les membres de cette Union con-

conviennent des Articles fondamentaux; ſans leſquels on ne peut être uni à perſonne, dans une Societé Chrétienne.

III. Il s'agit donc de ſavoir ſi les Théologiens, qui ſuivent la Confeſſion d'Augsbourg & les Réformez different en des articles fondamentaux. La plûpart des Lutheriens le ſoutiennent, & les Réformez le nient. Pour décider cette queſtion, il faut ſavoir ce que c'eſt qu'un Article fondamental.

IV. C'eſt un article, ſans la créance duquel, on ne peut être ſauvé, & pour s'aſſurer qu'un Article eſt de cette nature, il faut 1. que l'Ecriture aſſure clairement qu'il eſt néceſſaire au ſalut: 2. qu'il y ſoit auſſi exprimé ſi clairement, qu'un homme ſans étude l'y puiſſe appercevoir: 3. que la foi en Jeſus-Chriſt & l'obéïſſance à ſes commandemens ne puiſſent pas ſubſiſter, ſans cet article: 4. qu'il ait toûjours été cru, au moins par la plus ſaine partie de l'Egliſe Chrétienne, & qu'il n'ait jamais été ignoré, ou nié, par tous les Chrétiens. Il faut encore ajoûter à cela ces Maximes: Qu'il n'y a que Dieu, qui puiſſe décider qu'un Article eſt néceſſaire

au ſalut : Que toutes les veritez, qui ſont dans l'Ecriture, ne ſont pas fondamentales, ni unies avec celles, qui le ſont, d'un lien indiſſoluble : Que néanmoins, dès qu'on eſt convaincu qu'une choſe eſt dans l'Ecriture, il faut la croire : Qu'il faut diſtinguer ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir. Les articles fondamentaux ſont en partie de ſpéculation, & en partie concernent la pratique ; car une bonne pratique ne peut pas être fondée, ſur une fauſſe théorie : Que Dieu peut demander une connoiſſance plus ou moins étendue des hommes, ſelon qu'il s'eſt plus, ou moins révelé à eux : Que ce n'eſt pas ſeulement ce qui eſt expreſſément dans l'Ecriture, qui eſt fondamental, mais auſſi tout ce qu'on peut tirer, par une conſéquence néceſſaire, des articles fondamentaux : Qu'il ne faut pas négliger des veritez, quoi qu'elles ne ſoient pas fondamentales ; mais tâcher d'en convaincre tout le monde, ſans néanmoins en impoſer néceſſairement la créance à perſonne : Que châcun, pour ſoi-même doit éviter, s'il eſt poſſible, les moindres erreurs, comme ſi elles étoient fondamentales ; mais quand il s'agit des autres, il les faut tolerer, quand on

ne

ne les peut pas guérir de leurs opinions mal fondées, pendant qu'ils retiennent l'eſſentiel : Que comme la Religion n'eſt pas ſeulement pour les Doctes, mais auſſi pour le peuple, & plûtôt même pour le peuple, que pour les Doctes ; ce qui ſurpaſſe ſa portée, & qu'on ne peut pas exprimer, ſans des termes & des ſubtilitez Scholaſtiques, n'eſt pas eſſentiel : Que les Articles fondamentaux ſont en petit nombre : Qu'une choſe eſt ſouvent fondamentale, quoi que la maniere de l'expliquer ne le ſoit pas : Qu'on peut tomber dans une erreur fondamentale, non ſeulement en niant quelque choſe de fondamental ; mais auſſi en ajoûtant à une verité fondamentale une erreur, qui la renverſe, comme fait l'Egliſe Romaine : Qu'il n'eſt pas néceſſaire de déterminer le nombre des Articles fondamentaux ; parce que l'on en peut plus ou moins établir, ſelon que les diviſions, que l'on en fera, ſeront plus, ou moins exactes ; outre que Dieu peut plus demander de ceux, à qui il a donné une théorie plus étendue : Qu'on ne peut pas recevoir à la communion ceux, qui errent dans le fondement : Que ceux qui conviennent dans les Articles fondamentaux, & qui

qui ne different que par rapport aux cérémonies, doivent ſe ſupporter mutuellement & vivre dans la même Communion Eccleſiaſtique: Que, par la Tolerance, la Verité s'inſinue peu à peu à peu dans les eſprits, que la rigueur & les anathêmes offenſent: Qu'on ne peut pas condamner, ni éloigner de ſa Communion ceux, que Dieu n'a point condamnez & qui vivent chrétiennement: Qu'il n'eſt pas poſſible que tous les Chrétiens conviennent en tout ce qui n'eſt pas fondamental; ſi Dieu, par un miracle inouï, ne changeoit tous les eſprits; & qu'on ne peut pas même dire qu'il y ait un ſeul homme, dans l'état où ſont les choſes humaines, qui n'erre en quelque choſe non fondamentale, comme il n'y a perſonne, qui ne peche; de ſorte qu'il faut ſe ſouffrir réciproquement, ſans vouloir tout troubler: *hæc eſt patientia ſanctorum*: Qu'on ne peut accuſer perſonne de recevoir des conſéquences odieuſes, qu'il nie, quoi qu'elles ſoient néceſſaires: Que perſonne n'erre plus fondamentalement, que ceux, qui errent en des choſes de pratique; & que néanmoins les Egliſes Chrétiennes, ſi l'on veut avouër la verité, ſont pleines

nes de gens, qui croyent qu'il ſuffit d'aſſiſter au Service Public, & de s'abſtenir des pechez, qui ſont trop choquants, pour paſſer pour Chrétien, & que perſonne néanmoins ne parle de ſe ſéparer de ces gens-là; d'où l'on peut recueuillir que la Tolerance eſt par tout établie, & même dans une grande étendue, ſans que perſonne la blâme. Voyez là-deſſus Matth. XXIII, 24.

V. Cela étant ainſi, il faut voir quelles ſont les principales Controverſes, qui ſont entre les Proteſtans. On n'en trouve que trois, dont l'une concerne ce que l'on appelle *la communication des Idiomes*, entre les deux Natures de Jeſus-Chriſt, l'autre la Prédeſtination & la troiſiéme la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie. Sur quoi l'Auteur fait voir que les Proteſtans ne different entre eux en rien d'eſſentiel, & qu'il y a bien des diſputes de mots en tout cela. Cet endroit mériteroit fort d'être inſeré, tout au long; mais l'eſpace, qui nous reſte ici, ne le permet pas. Ainſi nous renvoyerons le Lecteur à l'Original, que perſonne ne ſe repentira d'avoir lu, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Théologiens méditaſſent avec ſoin. VI. La réunion des Proteſtans

teſtans étant juſte & néceſſaire, pour le bien de tous ceux, qui ſe ſont ſéparez de l'Egliſe Romaine, pourvû qu'on l'établiſſe ſur des fondemens ſolides; il ne reſte qu'à montrer comment elle ſe pourroit faire. Premierement, il ne faut pas s'imaginer qu'elle ſe puiſſe faire tout d'un coup, & comme par force. Il faut proceder tout doucement & avec patience. On pourra en venir à bout, ſi l'on fait connoître le veritable eſprit du Chriſtianiſme; ſi l'on inſpire aux Chrétiens l'amour de la Verité & ſi on les inſtruit de la maniere de parvenir à ſa connoiſſance, ſans avoir aucun égard à l'autorité humaine, ni à l'interêt des partis; ſi on leur met devant les yeux le mal, que font les préjugez & les querelles Théologiques des Academies; la néceſſité que le Chriſtianiſme nous impoſe de vivre en paix, avec nos Freres; les tems où nous vivons, qui nous doivent faire craindre la ruine entiere du parti Proteſtant, s'il demeure diviſé; l'attachement qu'on doit avoir, pour la ſeule Ecriture, dont les dogmes ſeuls doivent prévaloir, ſoit qu'ils nous paroiſſent nouveaux, ou anciens; ſelon qu'ils ont été obſcurcis, ou connus des ſiecles paſſez; le

ſoin

ſoin qu'on eſt obligé de prendre à peſer l'importance des Controverſes & à éviter les diſputes de mots ; la retenuë, que l'on doit avoir à ne pas décider des choſes obſcurés, ſur tout ſi l'on penſe combien nos connoiſſances ſont bornées.

Pour venir à bout d'un ſi bon deſſein, l'Auteur conſeille, avec raiſon, aux Puiſſances de délivrer inſenſiblement leurs Academies de Profeſſeurs orgueuilleux, querelleux, & peu éclairez ; & d'y mettre des gens ſavans, modeſtes & amis de la paix ; qui par leurs lumieres & leur conduite, inſtruiſent, comme il faut, la Jeuneſſe, & la rempliſſent d'un eſprit pacifique, au lieu de celui de chicane, qu'ils en rapportent. Mr. *Pfaff* a raiſon de nommer cela un *Pédantiſme*, car dans ce vice il entre une ſotte vanité, qui fait qu'on croit ſavoir ce qu'on ne ſait point, & l'envie d'enſeigner les autres, avec autorité, ſans vouloir rien apprendre d'eux. On conçoit aiſément que l'on verroit un grand changement, dans les eſprits de ceux qui étudieroient ſous des ſemblables Maîtres. L'unique difficulté eſt de les trouver, car aſſurément ils ne ſont pas, par douzaines ; & l'on *cribleroit* pour ainſi dire tous les

les Théologiens d'un païs, qui ſe croit bien éclairé, ſans en pouvoir trouver une demi-douzaine. On ne peut pas excuſer les Théologiens de l'eſprit de contention & de domination, qu'on y remarque, & ſouvent même avec très-peu de talens; mais, s'il faut dire la verité, il y a ſouvent de la faute des Puiſſances, qui recompenſent par ces emplois des eſprits mal-faits, & propres à cauſer de nouvelles brouilleries, au lieu d'aſſoupir les vieilles.

Le ſecond avis ſeroit de défendre de condamner & d'anathematizer, ou de rendre odieux les Partis Proteſtans, où l'on n'eſt pas; & de porter cette défenſe juſqu'aux livres de Théologie, avec ordre de ſe ſervir, ſur ces matiéres, des expreſſions de l'Ecriture Sainte.

Le troiſiéme que l'Article de la Prédeſtination abſolue ſoit au moins adouci, de la maniere dont les Univerſaliſtes l'ont adouci, en reconnoiſſant ſincerement une grace univerſelle de la part de Dieu; & en ôtant toute obligation de ſigner la grace particuliere, ou de faire poſſeſſion de la croire; auſſi bien qu'en traitant auſſi favorablement les Théologiens des deux partis.

Le

Le quatriéme eſt que cette affaire ſoit traitée, ſans bruit, par les Miniſtres d'Etat des Puiſſances intereſſées; ſans qu'aucuns Théologiens s'en mêlent, ni qu'il ſe faſſe aucune aſſemblée Eccleſiaſtique, pour cela. Si l'on vouloit avoir l'avis de quelcun, il faudroit que ce fût en particulier, & que l'on choisît des gens pacifiques & prudens. On ſait en effet, par experience, que la plûpart des Zélateurs regardent, comme une groſſe perſecution, l'état où on les mettroit de vivre en paix avec leurs Freres.

Enfin il faut que tout ſe faſſe, par perſuaſion, & rien par force. Il ſuffit que l'on recommande, de part & d'autre, à ceux qui parlent en public & qui écrivent, de parler & d'écrire avec retenue, & de ne s'anathematizer point les uns les autres. Quand cela aura duré quelque tems & que les eſprits ſeront adoucis, on pourra alors venir à communier enſemble. Ce ſont là de très-bons avis & on ne peut pas ne point reconnoître que le tout ne ſoit très-bien fondé & digne d'être écouté par les Puiſſances intereſſées, autant que par les Théologiens. Mais une ſi grande affaire ne s'executera jamais, par des ames baſſes, qui ne penſent

ſent qu'au préſent, & qui n'élevent pas leur vuës, juſqu'au bien commun de tout le parti Proteſtant.

IV. *Ejuſdem Diſſertatio Irenica, de influxu Sententiæ Reformatorum*, de Communicatione Idiomatum utriuſque Naturæ in Chriſto, *in praxin Fidei & Pietatis, quanto & quali?* A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 18.

LA Queſtion, que l'Auteur ſe propoſe de ſoudre, en cette Diſſertation, eſt de ſavoir ſi le ſentiment des Réformez, qui nient la Communication des Idiomes, renverſe le fondement de la foi, ou s'il influe d'une maniere pernicieuſe dans la pratique de la pieté? Pour entendre ce que cela veut dire, il faut ſavoir plus diſtinctement ce que les Réformez & les Lutheriens penſent là-deſſus. Les premiers diſent donc que les proprietez de la nature divine de Jeſus-Chriſt ne ſont pas communiquées à ſa nature humaine, en vertu de l'union perſonnelle de ces deux natures; en ſorte que la nature humaine, conſiderée comme unie à la divine, n'eſt pas toute puiſſante, ne ſait pas tout, & n'eſt pas préſente par tout,

tout; mais ſeulement la perſonne de Jeſus-Chriſt à laquelle ces proprietez ont été communiquées & non à ſa nature humaine. Ils ſoûtiennent encore, qu'il n'y a nulle des proprietez de la nature humaine, qui ſoit communiquée à la Divinité. Au contraire ceux de la Confeſſion d'Augsburg prétendent que les proprietez de la nature divine de Jeſus-Chriſt ſont communiquées, non à la perſonne, mais à la nature humaine de Jeſus-Chriſt, en vertu de leur union perſonnelle; en ſorte qu'elle les poſſede en commun, avec la divine, & qu'elle ſoit en effet toute puiſſante, toute préſente &c. Ils ajoûtent qu'encore que la communication des proprietez ne ſoit pas réciproque, entre les deux natures, néanmoins les proprietez de la nature humaine ſont *appropriées* à la nature divine, à qui elles deviennent propres, quoi qu'elles ne lui ſoient pas *communiquées*; parce que la nature divine eſt celle, qui s'unit la nature humaine & qui la perfectionne, mais qu'elle n'eſt pas unie, ni perfectionnée par l'humanité. On a eu, depuis longues années, de grandes diſputes là-deſſus entre les deux Communions; mais de célebres Docteurs Lutheriens & Réformez, que l'Auteur

teur nomme, & dont il rapporte les paroles, ont déclaré que cette diſpute n'eſt qu'une diſpute de mots. Il le fait encore voir lui même plus au long, & conclut qu'on devroit ſe ſupporter là-deſſus. Bien des gens ont cru que les diſputes de *Neſtorius* & d'*Eutychès*, ſur la perſonne & les natures de Jeſus-Chriſt, n'étoient pas plus réelles, que celle-ci.

V. *Ejuſdem Diſſertatio Irenica de eo quod juſtum & æquum eſt, circa imputationem conſequentiarum Theologicarum, ſive de æſtimio errorum Theologicorum, ex conſequentiis legitimis inde profluentibus, prudentiaque Theologica hîc adhibenda.* A Tubingue MDCCXX. in 4. pp. 24.

ON demande ici ſi les conſéquences, qui naiſſent néceſſairement d'une erreur, peuvent être attribuées à ceux qui la ſoutiennent; & ſi l'on doit juger de la grandeur d'une erreur, par le danger qu'elle traine après elle. Cette queſtion a été propoſée à l'occaſion de la controverſe, qui eſt entre les Lutheriens & les Réformez touchant la Prédeſtination; parce que les premiers ſoûtiennent que du ſentiment des Réformez s'enſuivent des conſéquen-

conſéquences qui renverſent la Religion, comme que Dieu eſt auteur du peché, que Dieu ne laiſſe pas de le punir, qu'il appelle au ſalut ceux qu'il ne veut pas ſauver, qu'il damne ceux à qui il n'a pas donné les moyens d'éviter la damnation; ce qui eſt contre ſa juſtice, ſa ſainteté & ſa bonté.

Mr. *Pfaff* produit les ſentimens de divers célebres Auteurs Lutheriens, qui ſoûtiennent ouvertement que ce ſont là les conſéquences néceſſaires des ſentimens des Réformez ſur la Prédeſtination, & qu'à cauſe de cela on a droit de les leur attribuer. Il cite même un endroit de *Coccejus*, où il dit *que les conſéquences des dogmes ſont cenſées des dogmes.* Au contraire les Docteurs Réformez rejettent ces conſéquences & déclarent qu'ils ne les admettent nullement; comme on le fait voir ici, par un beau paſſage de Mr. *Turrettin.* En effet, il n'y a aucun Docteur Réformé, qui interrogé s'il croit que Dieu punit le mal qu'il a fait lui même, dans les hommes, par des peines éternelles? ne témoigne de l'horreur pour une ſemblable propoſition. Il y a eu auſſi des Docteurs de la Confeſſion d'Augsbourg & des plus rigides, qui ont été dans la penſée

qu'on peut bien preſſer ces conſéquences des ſentimens des Réformez, pour leur en faire comprendre la fauſſeté & l'abſurdité ; mais nullement, pour leur ſoûtenir qu'ils les admettent. Entre ceux-ci, eſt le fameux Théologien de *Wittemberg*, *Abraham Calovius*, & pluſieurs autres.

L'Auteur déclare d'abord qu'il ne s'agit pas ici de conſéquences fauſſes & illégitimes, non plus que de conſéquences de pratique ; mais de conſéquences légitimes, néceſſaires, évidentes & de Logique ; après quoi il réduit toute cette matiere à de certaines Regles, qu'il appuye de raiſons & d'autoritez. Mais nous ne ferons ici que rapporter les Regles mêmes, qui feront très-bien comprendre le ſentiment de l'Auteur. 1. Il ne faut pas proſcrire l'uſage des conſéquences légitimes, principalement de celles qui ſont tirées de l'Ecriture Sainte. 2. Les conſéquences légitimes, tirées de la parole de Dieu, doivent être regardées comme la parole de Dieu elle même, ſont de la même autorité & peuvent être attribuées au S. Eſprit, parlant dans l'Ecriture. 3. On a droit de dire que les conſéquences néceſſaires, ſont attachées aux Erreurs, deſquel-

les

les on les tire, quoi que ceux, qui ſoûtiennent ces erreurs, nient les conſéquences. 4. On ne doit pas attribuer les conſéquences des erreurs, quoi que légitimes, à ceux qui ſoûtiennent ces erreurs, lors qu'ils nient les conſéquences, comme des dogmes, qu'ils reçoivent. 5. On peut néanmoins imputer à ceux, qui ſont dans l'erreur, les conſequences, qui en ſont tirées légitimement & évidemment; autant que cela peut être utile, pour les convaincre de leurs erreurs; pourvu qu'on le faſſe avec douceur, d'une maniere modeſte, & ſans envie de diſputer, ni d'irriter & de noircir les gens. 6. On ne doit jamais imputer des conſéquences, quoi que néceſſaires, à ceux qui ne les voyent pas & qui en ont horreur; lors qu'ils contrediſent ces conſéquences, par des veritez oppoſées, dont ils font beaucoup plus de cas, que des propoſitions d'où ces conſéquences découlent; ſi ces conſéquences, quoi qu'elles renferment de très-grandes erreurs, n'influent point dans la pratique de la pieté. 7. La loi de la charité demande, que, tout le reſte étant égal, nous diſions que ceux, qui ſont dans une erreur, que leurs paroles envelopent, mais qu'ils nient,

errent plûtôt dans les paroles, que dans le ſens ; puis qu'ils rejettent les conſéquences pernicieuſes, qui en naiſſent. 8. Il y a plus de ſageſſe & de prudence chrétienne à dire que les principes de ceux, qui ne ſont pas du même ſentiment que nous, ne ſont pas bien liez ; qu'à leur imputer des conſéquences odieuſes, dont ils ont horreur. 9. On n'impute pas les conſéquences odieuſes, quoique légitimes aux Auteurs qui, avant que les Controverſes nâquiſſent, s'exprimerent d'une maniere peu circonſpecte. 10. Les conſéquences qui naiſſent de quelque erreur, ne doivent jamais être attribuées à des Laïques, qui n'entendent pas la matiere dont il s'agit. On les peut, avec plus d'apparence, attribuer à ceux, qui ont étudié en Théologie, qui ont de la connoiſſance & qui ne manquent pas de pénétration ; lorſque, par un entêtement de défendre des erreurs & de les répandre, ils s'opiniâtrent à ſoûtenir des choſes inſoûtenables. 11. Plus les conſéquences d'une erreur ſont pernicieuſes, d'autant plus pernicieuſe eſt l'erreur, d'où elles découlent ; à moins que les veritez, que l'on ſoûtient d'ailleurs, n'étouffent ces conſéquences & ne détruiſent

truiſent la force du venin, qui y eſt renfermé. 12. Les conſéquences pernicieuſes des erreurs, n'en augmentent pas beaucoup la force, ſi on ne permet pas qu'elles influent ſur la pratique; en ſorte qu'elles demeurent ſeulement dans la théorie.

L'Auteur conclut de ces Regles, qui ſont, ce me ſemble, tout à fait inconteſtables, que ſi l'on attribue ces conſéquences plûtôt aux *erreurs* conſiderées en elle-même, qu'aux *Errans*, & que l'on agiſſe avec la moderation, qu'il recommande, dans les diſputes que les Proteſtans ont entre eux; il arrivera à la fin que les *brêches de Sion* ſeront peu à peu réparées, ſans ſacrifier à la paix rien de fondamental.

Il faut avoüer que la fin, que Mrs. *Turrettin* & *Pfaff* ſe ſont propoſée, ſans s'être entrecommuniqué leur deſſein, eſt auſſi pieuſe, qu'elle eſt ſouhaitable. Ils ont parlé l'un & l'autre, avec autant de ſolidité, que de prudence & de moderation, & je ne ſâche pas qu'on ait ci-devant vû de propoſitions ſi raiſonnables & ſi modeſtes. Si tout cela eſt inutile, on ne devra pas les accuſer du peu de réüſſite, que leurs inſtructions auront eu: mais la tiedeur & l'indifference du

Siecle, pour ce qui regarde la Religion; ou l'opiniâtreté de ceux de l'un, ou de l'autre parti, ou peut-être de tous les deux; par où je n'entends pas les Laïques, qui ſont ordinairement plus raiſonnables, mais les Théologiens, qui prennent malheureuſement un pur eſprit de parti, pour un zéle loüable; & qui auront un grand compte à rendre à Dieu de leurs animoſitez, couvertes du maſque de la Religion.

VI. *Ejuſdem Diſſertatio Irenica de influxu Dogmatis Reformatorum de Sacra Cœna in praxin fidei & pietatis, quanto & quali?* A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 24.

IL s'agit de ſavoir ſi l'*erreur des Réformez*, comme on parle parmi les Théologiens de la Confeſſion d'Augsbourg, par lequel ils nient la préſence réelle & la manducation orale du corps de Jeſus-Chriſt, dans la Cene, & par conſéquent que les impénitens le reçoivent, eſt une erreur fondamentale & pernicieuſe.

Mr. *Pfaff* renferme ce qu'il a à dire ſur cette matiére, en douze Theſes, qu'il confirme, ou éclaircit par des autoritez

toritez & par des raiſonnemens. En voici l'abregé. 1. On demande ſi la doctrine des Sacremens eſt fondamentale. Il y a des Théologiens, qui répondent qu'ouï, quand ils diſputent contre les Unitaires; & non, lors qu'il s'agit des Réformez; ſans doute, parce qu'ils different plus des premiers, que des ſeconds. Ces mêmes Théologiens ſe ſervent d'une diſtinction encore plus ſubtile, en diſant que la pratique des Sacremens eſt néceſſaire, mais que la doctrine n'eſt pas fondamentale. 2. Il eſt très-certain que ceux qui ſoûtiennent des opinions erronées, touchant les Sacremens, quoi que, dans leur conſcience, ils ſoient perſuadez du contraire, ſe damnent. Mais ceux qui ſont de bonne ſoi, dans l'erreur, touchant la ſubſtance & l'efficacité des Sacremens, ne ſont pas dans une erreur capitale, ni ne ſont pas déchus de la grace; d'où il s'enſuit que la Doctrine Théologique, ſur les Sacremens, n'eſt pas fondamentale. 3. Ce qu'on dit des erreurs, touchant les Sacremens en général, on le doit regarder comme dit principalement de l'Euchariſtie; qui, ſelon le ſentiment de tous les partis, n'eſt pas ſi néceſſaire que le Baptême. 4. Celui qui

n'ajoûte pas foi aux paroles de Jeſus-Chriſt, dans l'inſtitution de la S. Céne; qui en détourne le ſens, par malice; en changeant les choſes, en de purs ſignes, contre ſa conſcience, mérite d'être anathematizé. Or il eſt clair que les Réformez ne font rien de tout cela, & que toute la diſpute qu'ils ont, avec les Théologiens de la Confeſſion d'Augsbourg, ne regarde que le ſens de ces mots, & nullement leur verité, dont on convient de part & d'autre. 5. Ils nient la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie, non par un mauvais deſſein; mais parce qu'ils croyent que la préſence réelle entraine après elle des choſes abſurdes, contradictoires, indignes de Dieu & qui pourroient rendre la Religion Chrétienne ſuſpecte aux hommes; au lieu que leur ſentiment, comme ils le ſoûtiennent, eſt conforme au ſtyle de l'Ecriture & au ſens commun. Ils craindroient donc d'offenſer Dieu, s'ils entroient en un autre ſentiment. 6. Perſonne d'entre les Lutheriens ne doute que ce ſeroit ſe tromper groſſiérement, que d'imaginer dans l'Euchariſtie une préſence du corps de Jeſus-Chriſt locale, phyſique, naturelle, bornée & une char-

charnelle manducation de ce même corps. Si quelcun croyoit cela, nous recourrions aux témoignages des Sens, & aux lumieres de la Raiſon. Or les Réformez s'imaginent que nous admettons une ſemblable préſence du corps de Jeſus-Chriſt, dans la S. Cene, & c'eſt en quoi ils ſe trompent. Nous n'admettons la proprieté du ſens, qu'en partie; mais non pas en ſorte que l'on entende que le corps de Jeſus-Chriſt y eſt d'une préſence naturelle, ce que les Catholiques Romains mêmes rejettent. 7. La préſence du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt ou naturelle (à laquelle ſe rapporte *la bornée*) ou miraculeuſe, ou ſacramentale, ou purement ſpirituelle. Il n'y en a point d'autre. Les deux partis rejettent également toutes les manieres, excepté la ſacramentale, ou la ſymbolique. C'eſt à quoi Mr. *Pfaff* réduit ce que l'on appelle l'*indiſtantia*, ou le non-éloignement du corps de Jeſus-Chriſt, qui doit être entendu en un ſens ſacramental & ſpirituel. On fera bien ici de conſulter l'Original, pour mieux entendre ce qu'il veut dire, & en quoi il croit que les deux partis ne different pas. 8. Les argumens dont on ſe ſert, pour prou-

ver une préſence non ſeulement réelle, mais naturelle & locale, ne peuvent pas ſervir, en cette occaſion. 9. Si l'on ſuppoſe que la Tranſſubſtantiation détruit le fondement de la Foi, on ne pourra pas dire que la figure, que les Réformez trouvent ici, le détruiſe. 10. Puis que les Réformez nient que le pain & le vin ſoient de ſimples ſignes, & qu'ils ſoûtiennent qu'ils rendent ceux, qui communient, participans du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, ils ne détruiſent pas la conſolation, que l'on tire de la Communion. 11. Ce n'eſt pas une erreur fondamentale, que de dire, comme font les Réformez, que les Communiants indignes ne reçoivent pas le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt 12. La douzieme Theſe réfute je ne ſai qui, qui ſoûtenoit que le ſentiment des Réformez ſur la Cene, eſt nuiſible à la pratique de la Pieté. On trouvera le reſte dans l'Original.

ARTICLE VIII.

Nouveau Recueil des EPIGRAMMATISTES FRANCOIS *anciens & Modernes*, contenant *ce qui*

qui s'eſt fait de plus excellent, dans le Genre de l'Epigramme, du Madrigal, du Sonnet, du Rondeau, & des petit Contes en Vers, depuis Marot, *juſqu'à preſent.* Avec la Vie des Auteurs, *des Notes Hiſtoriques & Critiques, un Traité de la vraye & de la fauſſe Beauté, dans les Ouvrages de l'Eſprit, des obſervations ſur l'Epigramme, une digreſſion ſur le ſtile Marotique & les Regles de la Verſification Françoiſe Par Mr. B. L. M.* Chez les Freres Wetſtein MDCCXX. in 12. en deux Volumes.

CE titre eſt ſi exact, qu'il fait ſeul connoître ce Recueuil, & l'eſpace, qui me manque, ne me permet pas d'en dire davantage. Quoi qu'il y ait déja quantité de Recueuils de Poëſies, celui-ci ne laiſſera pas de ſe vendre, parce qu'il y a une infinité de gens, qui n'en ſont pas fournis, & qu'ils trouveront ici des particularitez, qui ne ſont pas dans les autres.

F I N.

Univerſi
BIBLIOTE

INDEX

DES

PRINCIPALES MATIERES

Contenues dans le Tome XIV. de la Bibliotheque Anc. & Moderne.

A.

ACademies, leurs differences. 57. *& suiv.*

Ἀναλαμβάνειν, *reficere*, 276

Amour Divin décrit par *Maurocordato*. 119

Appel d'une excommunication, légitime. 333, *& suiv.* au Concile Ecumenique. 336, *& suiv.* appel du Pape. 338, *& suiv.* 341, *& suiv.*

Article fondamental, comment on le peut reconnoître. 441, *& suiv.* remarques sur cette matiere. 442, *& suiv.*

Autorité en matieres d'opinions ne prouve rien. 26, *& suiv.* 31

B

BArometre, les raisons de ses varietez. 214, *& suiv.*

Bayle (Pierre) troisiéme Edition de son Dictionnaire, avec quelques remarques. 383, *& suiv.*

Benjamin, signification de ce mot peu.

peu entendue par *Joseph.* 270, & *suiv.*

C.

CAnons Ecclesiastiques, armée du Pape. 381. dispenses des Canons. 354. & *suiv.* 377

Canons des Conciles, que les Souverains ne sont pas obligez de les admettre indifferemment. 376, & *suiv.*

Caselius (*Jean*) sa Vie & ses Ouvrages. 135, & *suiv.* ses Lettres. 141, & *suiv.* la maniere de les écrire, selon lui. 151

Causes, comment réfutées par les Sceptiques. 92, & *suiv.*

Conciles de differentes sortes, & leur autorité. 343, & *suiv.*

Conséquences odieuses d'une erreur ne doivent pas être attribuées à ceux qui les rejettent. 452, & *suiv.*

D.

D*Envs d'Halicarnasse* publié par Mr. *Hudson.* 248, & *suiv.* remarque sur un endroit de son Livre du rangement des paroles. 253

Devoir, ce que c'est, selon *Maurocordato.* 118

Dieu, objection des Sceptiques contre son existence. 83. refutée. 84

Dieux des Payens, si Moïse a défendu de les maudire. 283, & *suiv.*

Diodore, ſon argument contre le mouvement. 92
Dogmatiques outrez blâmables. 16, *& ſuiv.* 55
Droit poſitif, diſputes qu'il a produit. 365, *& ſuiv.*

E.

Ecriture Sainte, dans quel eſprit il la faut lire. 417
Ephraïm, ſignification de ce mot mal-entendue par *Joſeph.* 272
Epicuriens, refutez. 48, *& ſuiv.*
Eſope, publié par Mr. *Hudſon.* 257
Etudians, leur conduite dans les Academies. 429
Evidence défendue contre les Sceptiques. 71, *& ſuiv.*
Excommunication, remarques du *P. Paul* ſur cette matiere. 316, *& ſuiv.* *Majeure & Mineure.* 317, *& ſuiv.* ne peut être fondée que ſur des pechez atroces. 320. excommunications injuſtes, ſi elles ſont pour des cauſes légeres. 321, *& ſuiv.* quelles ſont celles qu'on nomme *à jure & ab homine.* 323. celles qu'on nomme *latæ ſententiæ & quæ oſtendit declarationem.* 325, *& ſuiv.* celle qui frappe un Souverain. 327, *& ſuiv.* appel d'une excommunication. 333, *& ſuiv.*

F.

FOi, Sermon sur cette vertu décrite Heb. XI, 1. 158, *& suiv.*
Force de l'Ame décrite par *Maurocordato.* 123, *& suiv.*
France, Historiens de ce Royaume. 392, *& suiv.*

G.

GEntile (*Alberic*) celébre Jurisconsulte. 424, *& suiv.*
Geographi Minores Græci, publiez par Mr. *Hudson.* 256
Gribaldi (*Matthieu*) Jurisconsulte. 423, *& suiv.*

H.

HOmme de Bien & d'Honneur, décrit par *Mauro-Cordato.* 130
Hudson (*Jean*) sa Vie & les Auteurs qu'il a publiez. 238, *& suiv.*

I.

INdex Grecs, comment ils doivent être faits. 244, *& suiv.* 255, *& suiv.*
Joseph, remarques sur divers endroits de cet Auteur. 282, *& suiv.*
Joseph, omission impardonnable dans cet Auteur. 280, *& suiv.* ses erreurs sur l'*Urim* & le *Thummim.* 283, *& suiv.* 286. censuré par *Grotius.* 287, *& suiv.* par *Selden.* 289, *& suiv.* par le Cardinal *Norris* & autres

tres. 292. par *Ryckius*. 293, *& suiv.* applique mal un Oracle, touchant le Messie, à *Vespasien*. Ib. *& suiv.* fait le Prophete. 296, *& suiv.* s'il a parlé de Jesus-Christ. 299, *& suiv.* nouvelle Edition, qui s'en doit faire. 303

Juges, combien il y en a avoit en chaque Ville de la Judée. 291, *& suiv.*

L.

Liturgies, remarques sur les Liturgies. 403. *& suiv.*

Loix positives doivent être en petit nombre. 368. *& suiv.*

Lutheriens & Réformez, la necessité où ils sont de se réünir, & la maniere de le faire. 439. *& suiv.* 444. *& suiv.*

Lutheriens, leurs sentimens sur la Communication des Idiomes. 450

M.

Mer Rouge, passage des *Israëlites*, au travers de cette mer, mal comparé par *Joseph*, avec le passage d'*Alexandre*, par la mer de *Pamphylie*. 273. *& suiv.*

Mezerai, sa liberté defendue, contre Chapelain. 398. *& suiv.* & contre Mr. *Bayle*. 400. *& suiv.*

Mischnah, texte du Thalmud, ce que c'est. 194. *& suiv.* son utilité. 193 &

& suiv. son autorité préferable à celle de *Philon* & de *Joseph.* 196. *& suiv.* contenu du traité de ce livre, où il est parlé du Sabbath. 199, *& suiv.*

Moeris l'Atticiste publié par Mr. *Hudson.* 257.

Morale défendue contre les Sceptiques. 97. *& suiv.*

O.

Ὁπλίσεις pour ἐπλίσεις *armures*, dans *Joseph.* 279

P.

Pancirole (*Gui*) célebre Jurisconsulte. 420. *& suiv.*

Philosophie nouvelle à attendre. 28

Prédestination, les sentimens divers des Protestans, sur cette matiere, ne les doivent pas empêcher de se réünir. 453

Présence réelle du corps de J. C. dans l'Eucharistie, les sentimens divers là-dessus ne doivent pas empêcher les Protestans de se réünir entre eux. 458

R.

RAreté, n'est pas une marque de l'excellence d'une chose. 44

Réformez & Lutheriens, comment ils peuvent se réünir. 444. *& suiv.*

Réformez, leur sentiment sur la communi-

munication des Idiomes. 450
Rélatif, que tout ce que nous connoiſſons ne l'eſt pas. 42
Richelieu, ſa Vie, que ce n'eſt point une Satire. 397. *& ſuiv.*
Ruben mal appellé *Rubel*, par *Joſeph.* 268. *& ſuiv.*

S.

S *Abbath*, comment obſervé par les Juifs. 189. *& ſuiv.* par les Patriarches. 202. ſon abrogation. 206
Sarpi (*Paolo*) remarques ſur cet Auteur. 307. *& ſuiv.* ouvrage de cet Auteur pour la Répub. de Veniſe. 309.
Sceptiques, en quoi ils ne doutoient pas 15 19. cenſure de leur diſpoſition. Ib. *& ſuiv.*
Scepticiſme en quoi utile. 413. en quoi dangereux. 5
Scepticiſme, ſa deſcription. 9. *& ſuiv.* en quel ſens c'eſt une ſecte. 14. qu'elle ne veut pas établir des dogmes. 21. ſa fin. 21. *& ſuiv.* moyens de doute qu'elle avoit. 24. *& ſuiv.* 32. *& ſuiv.* utilité qu'on en peut tirer. 26. *& ſuiv.* 29. réfutée. 32. *& ſuiv.* ſes ſentimens ſur la marque du Vrai. 38. 62. ſes termes. 52. *& ſuiv.* ne vou-

vouloit pas même assurer qu'il fût vrai que tout étoit incertain. *Ib.* & *suiv.* ses contradictions. 54. de quelles sectes ont prétendoit qu'elle fut tirée. 56. ses raisonnemens contre les sens & l'entendement réfutez. 66, & *suiv.*

Sens, si leurs organes sont propres à produire quelque effet sur l'Ame. 19

Sextus l'Empirique, ce qu'on en sait, 6, 7.

Simonie combien scandaleuse & combien commune. 372, & *suiv.*

T.

T*Héologie*, desordres qu'il y a dans la maniere de s'appliquer à cette Science. 431, & *suiv.* remedes à cela 437, & *suiv.*

Thucydide publié par Mr. *Hudson* 241.

Travers de l'Esprit humain, par rapport à la Religion. 172, & *suiv.*

V.

V*Elleius Paterculus* publié par Mr. *Hudson.* 240

Venitiens pourquoi excommuniez par *Paul* V. 311, & *suiv.* Interdit contre

contre eux. 312. & *suiv.* griefs contre eux. 363.
Verité defendue, contre les Sceptiques. 68, & *suiv.*
Vrai, marque du Vrai quelle 38

FIN

Du XIV. Tome de la Bibliotheque Anc. & Moderne.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

a39003 009529693b